



**FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

**PLAN DE GESTION DES GROUPES VULNÉRABLES (PGGV)
DU PROJET DE RÉPONSE À LA CRISE EN APPUI AUX
POPULATIONS AFFECTÉES PAR LA CRISE DE L'EST DE LA
RDC
(PRECAPE)**



Rapport définitif

Décembre 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES ACRONYMES ET LEURS SIGNIFICATIONS	6
LISTE DES TABLEAUX.....	8
LISTE DES FIGURES	10
LISTE DES PHOTOS	11
LISTE DES CARTES DU RAPPORT	12
RESUME EXECUTIF	13
EXECUTIVE SUMMARY	19
I. INTRODUCTION	25
1.1. Contexte et justification	25
1.2. OBJECTIFS DU PGGV	26
1.3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	29
II. PRESENTATION DU PROJET	31
2.1. Historique du Projet	31
2.2. Situation actuelle du projet.....	31
2.3. Objectif de développement du projet.....	32
2.4. Théorie du changement	32
2.5. Composantes du projet	33
2.6. Classification environnementale du projet.....	35
2.7. Zone d'influence du Projet.....	35
III. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MINORITES LOCALES ET AUTRES GROUPES VULNERABLES DE LA ZONE DU PROJET	37
3.1. ZONE DE WALIKALE.....	37
3.1.1. Les peuples autochtones pygmées de Walikale	37
3.1.1.2. Démographie.....	41
3.1.1.3. Organisation Socio-politique et culturelle des peuples autochtones (PA) pygmées dans le territoire de Walikale	42
3.1.1.4. Description de l'habitat des populations pygmées de Walikale.....	43
3.1.1.5. Accès au foncier	44
3.1.1.6. Éducation.....	47
3.1.1.7. Accès aux services de santé.	47
3.1.1.8. Accès à la vie publique et politique	48

3.1.1.9.	Accès à la justice.....	48
3.1.1.10.	Genre et autres inégalités sociales et spatiales des populations autochtones des Pygmées.....	48
3.1.1.11.	Mouvements associatifs, religieux et organismes d’encadrement	49
3.1.1.12.	Les personnes déplacées internes (PDI), y compris les enfants et jeunes en situation de précarité	51
3.1.1.13.	Historique d’installation et conditions de vie des PDI de Walikale	51
3.1.1.14.	Localisation et démographie des PDI de Walikale	51
3.1.1.15.	Conditions de vie des PDI de Walikale	53
3.1.1.16.	Habitat des PDI.....	53
3.1.1.17.	Autres groupes vulnérables	56
3.1.1.18.	Situation nutritionnelle des enfants	57
3.1.1.19.	Vulnérabilité liée au genre et aux violences basées sur le genre (VBG) de Walikale	57
3.1.1.20.	Vulnérabilité environnementale et sécuritaire.....	57
3.2.	 ZONE DE BENI	58
3.2.1.1.	Les Personnes déplacées internes (PDI) de Beni	58
3.2.1.2.	Démographie des PDI de Beni/Butembo, historique d’installation et leur localisation	58
3.2.1.3.	Habitat des PDI de Beni.....	60
3.2.1.4.	Accès foncier pour les PDI de la ville de Beni.....	63
3.2.1.5.	Élevage des PDI dans la Ville de Beni	65
3.2.1.6.	Situation de sanitaire, hydrique, hygiène et assainissement des PDI de la ville de Beni et Butembo	65
3.2.1.7.	Enjeux genre, autonomisation de la femme PDI de la Ville de Beni et profil des VBG	68
3.2.1.8.	Éducation des enfants des PDI de la ville de Beni.....	71
3.3.	 ZONE D’UVIRA	85
3.3.1.1.	Les réfugiés d’Uvira	85
3.3.1.2.	Historique d’installation et localisation	85
3.3.1.3.	Démographie des réfugiés d’Uvira.....	86
3.3.1.4.	Organisation socio-politique et culturelle des réfugiés d’Uvira	87
3.3.1.5.	Description de l’habitat des réfugiés d’Uvira.....	88
3.3.1.6.	Accès à l’énergie et au foncier pour les réfugiés d’Uvira.....	90

3.3.1.7.	Système de production des réfugiés d'Uvira	90
3.3.1.8.	Mouvements associatifs, religieux et organismes d'encadrement des réfugiés d'Uvira	91
3.5.1.1.	Les personnes déplacées internes d'Uvira.....	92
3.5.1.2.	Démographie, historique d'installation et localisation des PDI d'Uvira .	92
3.5.1.3.	Habitat des DPI d'Uvira	96
3.5.1.4.	Système de production de DPI.....	96
3.5.1.5.	Mouvements associatifs et culturels des PDI à Uvira	97
3.5.1.6.	Défis liés aux genres et la gouvernance dans les sites des PDI à Uvira ..	97
3.5.1.7.	Les autres groupes vulnérables d'Uvira	98
3.5.1.8.	Les autochtones Sinistrés des Catastrophes Naturelles d'Uvira et victimes de changement climatique	98
3.5.1.9.	Les Personnes âgées d'Uvira	103
3.5.1.10.	Statut et caractéristiques de vulnérabilité des Personnes âgées d'Uvira 103	
3.5.1.11.	Les Enfants Orphelins et "Non Accompagnés" ou Abandonnés (EOV- ENA) d'Uvira 103	
3.5.1.12.	Les Ménages dirigés par des Enfants ou des Orphelins.....	104
3.5.1.13.	Les Personnes Vivant avec Handicap (PVH) d'Uvira	105
3.5.1.14.	Les Victimes de VBG d'Uvira	107
3.5.1.15.	Les enfants et jeunes malnutris et en situation de précarité dans la ville d'Uvira. 111	
3.6.	SYNTHÈSE SUR L'ANALYSE DE L'IMPACT DU PRECAPE SUR LES COMPOSANTES DU SYSTÈME DE PRODUCTION DES GROUPES VULNÉRABLES ZONE PAR ZONE ..	114
3.7.	PRINCIPAUX FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ DES GROUPES VULNÉRABLES DE LA ZIP.....	119
IV.	CONTEXTE POLITIQUE ET JURIDIQUE DE GESTION DES GROUPES VULNERABLES EN RDC.....	122
4.1.	Contextepolitique et stratégique de gestion des groupes vulnérables	122
4.2.	Cadre institutionnel de protection sociale des groupes vulnérables en RDC.....	126
4.3.	Cadre juridique et légal	133
4.3.1.	Cadre juridique national.....	133
4.3.1.1.	Focus sur le cadre normatif lié aux groupes vulnérables de VSBG en vigueur en RDC.....	134
4.3.1.2.	Conventions internationales ratifiées par la RDC la	134
4.3.1.3.	Conventions et Accords Internationaux liés aux groupes vulnérables de	

VSBG ratifiés par la RDC	134
4.3.1.4. Autres conventions spécifiques	135
4.3.1.5. Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et leur pertinence dans la gestion des groupes vulnérables.....	140
V. RESULTATS DES CONSULTATIONS AVEC LES GROUPES VULNERABLES ET AUTRES PARTIES PRENANTES	143
VI. EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET, ANALYSE DES FACTEURS DE VULNERABILITE DES GROUPES CIBLES ET PROPOSITION DES MESURES D'ATTENUATIONS	181
VII. MESURES DE GESTION DES GROUPES VULNERABLES DE LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET	195
VIII. MISE EN ŒUVRE DU PGGV	214
IX. DOCUMENTS CONSULTES	224

LISTE DES ACRONYMES ET LEURS SIGNIFICATIONS

1. **ACTED** : Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement
2. **ADDF** : Action pour le Développement Durable des Femmes
3. **ADF** : Allied Democratic Forces
4. **AEP** : Approvisionnement en Eau Potable
5. **AFEM** : Association des Femmes Entrepreneurs
6. **APD** : Aide Publique au Développement
7. **BAD** : Banque Africaine de Développement
8. **CARITAS** : Organisation caritative catholique
9. **CCCM** : Coordination et Gestion des Camps
10. **CEEAC** : Communauté Économique des États de l'Afrique centrale
11. **CEPAC** : Communauté des Églises de Pentecôte en Afrique centrale
12. **CFAID** : Centre de Formation et d'Appui au Développement
13. **CICR** : Comité International de la Croix-Rouge
14. **CLIP** : Consentement Libre, Informé et Préalable
15. **CNR** : Commission Nationale des Réfugiés
16. **CONCERN** : Concern Worldwide
17. **COOPEC** : Coopérative d'Épargne et de Crédit
18. **CTO** : Comité Technique Opérationnel
19. **DGPA** : Direction Générale des Politiques Agricoles
20. **DTM** : Displacement Tracking Matrix
21. **E&S** : Environnemental et Social
22. **ECC** : Église du Christ au Congo
23. **EIES** : Étude d'Impact Environnemental et Social
24. **ENA** : École Nationale d'Administration
25. **EPI** : Équipement de Protection Individuelle
26. **EPST** : Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
27. **FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
28. **FARDC** : Forces Armées de la République Démocratique du Congo
29. **FAT** : **Facilité d'appui à la transition**
30. **FEC** : Fédération des Entreprises du Congo
31. **FEFA** : Fédération Féminine Agricole
32. **FEPSI** : Fédération des Entreprises du Portefeuille de l'État
33. **FIAT** : Fonds d'Investissement Agricole et Territorial
34. **FIDA** : Fonds International de Développement Agricole
35. **FJDF** : Fonds des Jeunes pour le Développement des Femmes
36. **FLEGT** : Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Échanges Commerciaux
37. **FSRDC** : Fonds Social de la RDC
38. **GENTEX** : Génie Textile
39. **GGV** : Gestion des Groupes Vulnérables
40. **HCR** : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
41. **HNRP** : Plan de Réponse Humanitaire ;
42. **ICCN** : Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
43. **IPC** : Cadre Intégré de Classification de la Sécurité Alimentaire
44. **IST** : Infections Sexuellement Transmissibles
45. **KPI** : Indicateur Clé de Performance
46. **LINAPYCO** : Ligue Nationale des Peuples Autochtones Pygmées du Congo
47. **M23** : Mouvement du 23 mars
48. **MAG** : Ministère de l'Agriculture
49. **MAM** : Malnutrition Aiguë Modérée
50. **MCZ** : Ministère de la Conservation de la Nature et du Tourisme (usage projet)
51. **MGP** : Mécanisme de Gestion des Plaintes
52. **MSF** : Médecins Sans Frontières
53. **MUC** : Monnaie Unité de Compte

54. **MUSO** : Mutuelle de Solidarité
55. **OCHA** : Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
56. **OCHA** : Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
57. **OFID** : Fonds de l'OPEP pour le Développement International
58. **OIM** : Organisation Internationale pour les Migrations
59. **ONG** : Organisation Non Gouvernementale
60. **ONU** : Organisation des Nations Unies
61. **OSAPY** : Organisation de Soutien aux Autochtones Pygmées
62. **OSC** : Organisation de la Société Civile
63. **OXFAM** : Oxford Committee for Famine Relief
64. **P3P** : Plan de Parti Prenante
65. **PADCV** : Projet d'Appui au Développement des Chaines des Valeurs
66. **PAM** : Programme Alimentaire Mondial
67. **PAP** : Personnes Affectées par le Projet
68. **PASA-NK** : Projet d'Appui au Secteur Agricole – Nord-Kivu
69. **PCA** : Président du Conseil d'Administration
70. **PDI** : Personnes Déplacées Internes
71. **PGDD** : Plan de Gestion Durable des Déchets
72. **PGES** : Plan de Gestion Environnementale et Sociale
73. **PGGV** : Plan de Gestion des Groupes Vulnérables
74. **PGV** : Plan de Gestion des vulnérables
75. **PIDP** : Peuples Indigènes et Dépendants des Forêts
76. **PN16** : Programme National de Développement à l'horizon 2016
77. **PNKB** : Parc National de Kahuzi-Biega
78. **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
79. **PPE** : Équipement de Protection Individuelle
80. **PRECAPE** : Projet Multinational d'Appui aux Populations Affectées par la Crise dans l'Est de la RDC et au Burundi
81. **PREPPYG** : Projet de Réinsertion et Protection des Pygmées
82. **PRECAPE** : Projet Multinational d'Appui aux Populations Affectées par la Crise
83. **PTSD** : Trouble de Stress Post-Traumatique
84. **PVH** : Personnes Vivant avec Handicap
85. **QG** : Quartier Général
86. **RDC** : République Démocratique du Congo
87. **REDD+** : Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
88. **REGIDESO** : Régie de Distribution d'Eau
89. **REPALEF** : Réseau des Peuples Autochtones et Locales pour les Forêts
90. **SIDA** : Syndrome d'Immunodéficience Acquise
91. **SIG** : Système d'Information Géographique
92. **SSI** : Système de Sauvegardes Intégrées
93. **THIMO** : Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre
94. **UEFA** : Union Européenne de Football Association
95. **UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
96. **UNS** : United Nations System
97. **UNTA** : Assistance Technique des Nations Unies
98. **UNTI** : Unité Nationale de Transition Institutionnelle
99. **USAID** : Agence des États-Unis pour le Développement International
100. **VBG** : Violences Basées sur le Genre
101. **VDP** : Volontaires pour la Défense de la Patrie
102. **VIH** : Virus de l'Immunodéficience Humaine
103. **VSBG** : Violences Sexuelles Basées sur le Genre
104. **ZIP** : Zone d'Intervention du Projet

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: appellations des communautés des pygmées de Walikale par campement.....	40
Tableau 2 : présentation des proportions d'accès aux services de base, notamment aux structures sanitaires, aux PCA, l'accès à un point d'eau potable ou une source d'eau potable et au mécanisme assurantiel de gestion de risque financier/mutuelle de sant.....	55
Tableau 3 : présentation des statistiques consolidées des PDI dans la ville de Beni et Butembo	59
Tableau 4: Tableau récapitulatif des déplacés internes	60
Tableau 5: ci-après reprend les types de logement des personnes déplacées internes :	62
Tableau 6: Répartition des PDI ayant accès aux terres pour l'agriculture en fonction des spéculations :	64
Tableau 7: Situation des revenus des PDI.....	64
Tableau 8: principaux pôles d'affectation des revenus des PDI de la Ville de Beni	65
Tableau 9: Types d'élevage domestique pratiqué par les PDI de la ville de Beni	65
Tableau 10: la décomposition de la population de la ville de Beni.....	72
Tableau 11: d'AGR souhaité par les ménages des PDI	77
Tableau 12: situation des personnes vivant avec handicap (PVH)	77
Tableau 13: Taux de malnutrition dans la ville de Beni et Butembo	84
Tableau 23: Analyse de l'impact du projet sur les composantes du système de production des groupes vulnérables zone par zone.....	115
Tableau 24: Synthèse des infrastructures sociales et équipements présents dans les campements et localités d'installation des réfugiés	116
Tableau 25: Présentation des ministères et services publics	126
Tableau 26 Autres conventions internationales spécifiques pour la gestion des différentes catégories de groupes vulnérables en RDC :	135
Tableau 27: comparaison du système national aux exigences de sauvegardes sociales de la BAD concernant les groupes vulnérables.	141
Tableau 28: Synthèse des résultats des rencontres d'information et de consultation des groupes vulnérables dans la ZIP de Walikale	146
Tableau 29: Synthèse des résultats des rencontres d'information et de consultation des parties prenantes et groupes vulnérables dans la ZIP d'Uvira	150
Tableau 30: Synthèse des résultats des rencontres d'information et de consultation des parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées dans la ZIP d'Uvira	154
Tableau 31: Synthèse des résultats des rencontres d'information et de consultation des groupes vulnérables et parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées dans la ZIP	167
Tableau 29: Synthèse des impacts positifs par rapport aux composantes du projet	183

Tableau 30: Analyse des impacts négatifs des travaux de reconstruction des infrastructures sociales détruites (marchés et ouvrages connexes, eau, santé, éducation) travaux d'assainissement et d'hygiène, l'agroforesterie, etc pour les groupes vulnérables.....	184
Tableau 31: Mesures d'atténuation des impacts négatifs et approche de gestion des facteurs de vulnérabilité des groupes vulnérables de la ZIP.....	188
Tableau 32:Portée géographique socioculturelle du plan de gestion	195
Tableau 33: Évaluation budgétaire de la mise en œuvre du PGGV	200
Tableau 34: Synthèse des rôles et responsabilités des différents groupes d'acteurs de mise en œuvre du PGGV	215

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Présentation sur carte des provinces de Nord-Kivu et Sud-Kivu et les différents territoires et villes concernés par le PRECAPE:</i>	35
Figure 2: présentation des effectifs de PDI dans territoire de Walikale.....	51
Photo 3: Les inondations et déforestation dans le Sud-Kivu/Territoire d’Uvira :	99
Figure 4: carte des infrastructures des zones affectées par les inondations au cours de l’année 2023 :.....	100
Photo 5: Photo de camp des sinistrés de montée des eaux:.....	100
Figure 6présentation graphique des victimes des Catastrophes Naturelles d’Uvira et victimes de changement climatique	101
Figure 7: Résultats de l’analyse des facteurs de la vulnérabilité des groupes vulnérables des zones d’Uvira, Walikale et Beni	121
Figure 8: quatre dimensions et cinq piliers tandis qu’elle mobilise quatre fonctions de la politique de la protection sociale de la RDC :.....	123
Figure 9: représentation graphique des scores de comparaison du système national aux exigences de sauvegardes sociales de la BAD concernant les groupes vulnérables	141
Figure 10: Logigramme du mécanisme de gestion des plaintes des groupes vulnérables dans le cadre de la mise en œuvre du projet PRECAPE	222

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : modèle de pêche et cérémonie culturelle et animiste des populations pygmées de Walikale.	43
Photo 2: Les peuples autochtones pygmées de Walikale	43
Photo 3: habitats des PDI à Walikale. Source. Photos de terrain, novembre 2025.....	54
Photo 4: habitats des PDI à Walikale. Source. Photos de terrain, novembre 2025.....	54
Photo 5: Illustration d'un camp des déplacés au bureau de la commune de Mulekera.....	61
Photo 6: Camp des déplacés internes emménagé au cimetière Kimbangu dans le quartier résidentiel à Beni. Source : Étude de PGGV, novembre 2025.....	62
Photo 7: Camp des déplacés internes emménagé au bureau du quartier Tamende dans la ville de Beni, rendant impossible le fonctionnement de l'administration publique. Source : Étude de PGGV, novembre 2025.	62
Photo 8: Illustration des petits champs agricoles dans les petits espaces vides urbains en cohabitation avec les bétails sans pâtures	63
Photo 9: Illustration de la difficulté d'accès à l'eau dans la zone du projet avec des sources non aménagées	66
Photo 10 : de terrain-FSRDC, juillet 2025 illustrant les conditions de sanitaires inadéquates et le mélange des malades femmes et hommes dans une même salle d'urgence par manque d'espace.....	66
Photo 11: Enfants en âge de scolarité dans les sites des PDI à ciel ouvert, mais non scolarisés faute de moyens de leurs parents déplacés internes	72
Photo 12: PDI de troisième âge dans la ville de Beni souffrant d'une maladie chronique, mais n'ayant pas accès aux soins de santé. Source : Enquête réalisée auprès un déplacé interne de 3ème âge et paralysé résidant au quartier Rwangoma	76
Photo 13 Enquête réalisée auprès un déplacé interne de vivant avec handicap survenu par balle lors des affrontements récents résidant au quartier Kalinda.....	77
Photo 14: Veuves et orphelins des militaires tombés dans les récents combats, cheffe de ménage sans revenu en difficulté de nourrir sa famille.	84
Photo 15 : Sites des réfugiés d'Uvira à Sange et Mulongwe. Source : Etude PGGV, novembre 2025.....	89
Photo 16: Centre de transit de réfugiés de Kavimvira, à Uvira. Source : Etude PGGV, nov-2025.....	90
Photo 17: Illustration de 'habitat des PDI à Uvira	96
Photo 18: Lac Tanganyika (à gauche) et l'un des cours d'eau (à droite) qui traverse la ville d'Uvira et est à la base de plusieurs inondations importantes causant des pertes énormes en vies humaines et destructions des infrastructures.	98
Photo 19: Consultations individuelles avec les GV personnes de 3ème âge, PVH, femme-PDI	144
Photo 20: Consultations en atelier des institutions/structures et les représentants des GV ...	144

LISTE DES CARTES DU RAPPORT

Carte 1: Localisation générale des peuples autochtones pygmées sur les 21 provinces de la RDC.....	38
Carte 2: Localités d'origine et de destinations des PDI	52
Carte 3 :les sites de localisation de tous les autres groupes vulnérables identifiés dans la ville de Beni.....	59
Carte 4: d'Uvira : Localisation des réfugiés.....	85

RESUME EXECUTIF

Le projet PRECAPE, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) vise à répondre à la crise qui sévit à l'Est du pays la RDC, due aux hostilités de M23. Il prévoit des actions palliatives de développement des infrastructures socioéconomiques détruites pendant la guerre pour une relance à l'amélioration des conditions de vie devenues désastreuses.

Le présent PGGV est produit conformément aux exigences de la sauvegarde opérationnelle n°10 du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD et à la Loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n° 23/007 du 03 mars 2023, qui renvoie l'évaluation environnementale et sociale au Décret n° 14/019 du 02 août 2014 fixant les règles des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement, ainsi qu'à l'avant-projet de loi portant protection sociale.

L'objectif de ce PGGV est de garantir que les groupes vulnérables soient identifiés, protégés et soutenus tout au long du cycle de vie du projet, en respectant les politiques nationales en vigueur, les politiques de la Banque Africaine de Développement (BAD), SO 10, et le système de sauvegarde intégré révisé en 2023. Il répond aux besoins spécifiques des femmes, des enfants et des jeunes, qui sont particulièrement exposés aux abus et à la violence sexuelle basée sur le genre de par leurs statuts de personnes déplacées internes/externe, tout en incluant la mise en place d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes performant.

L'approche méthodologique qui a concouru à son élaboration était basée sur l'exploitation documentaire, la cartographie, l'identification et l'enregistrement des groupes vulnérables, y compris leurs besoins et facteurs de vulnérabilités, la visite des différents camps, structures d'accompagnement, services sectoriels et agences des Nations Unies et ménages des groupes vulnérables et des personnes ressources en vue de collecter des données socioéconomiques à travers un guide d'enquête semi structuré intégrée sur le logiciel Kobocollect, et l'organisation des séances de consultation des parties prenantes était réalisée suivant deux approches : (i) consultation individuelle et (ii) consultation en atelier.

L'exécution des travaux prévus dans le cadre de PRECAPE est susceptible à **des impacts potentiels sociaux négatifs, notamment** : (i) Aggravation des tensions sécuritaires qui pourront perturber le calendrier de la mise en œuvre du projet ; (ii) La non distribution des kits scolaires ou sanitaires après reconstruction des infrastructures qui pourra renforcer l'expérience des chevaux-blancs comme dans d'autres projets ; (iii) Le risque de se tromper des vraies cibles par l'enregistrement des non-nécessiteux ; (iv) La non-prise en charge des autres besoins et la non-satisfaction des autres groupes vulnérables qui peut dégénérer des tensions sociales dans la ZIP ; (v) Retard ou insuffisance de l'assistance par rapport au nombre important des groupes vulnérables ; (vi) Négligence de besoins spécifiques des groupes vulnérables ; (vii) Risque de dommages corporels et sur les infrastructures pendant l'évacuation des démolis ; (viii) Expropriation, perte d'identité culturelle ; (ix) Risques d'EAS/HS accrus dus à l'afflux de main-d'œuvre et à l'asymétrie économique entre les travailleurs du projet et les populations vulnérables. ; (x) l'exposition des communautés pygmées vulnérables au choc des cultures avec risque d'aliénation des us et coutumes locaux entre autres ; (xi) la perte de bénéfices avec la disproportionnalité entre l'offre et la demande due à la multiplicité des vendeurs ; (xii) destruction et empiètement des actifs sociaux pendant la démolition et exécution des travaux, etc. **et à des impacts potentiels sociaux négatifs qui seront** : (i) création d'emplois pour les jeunes et femmes avec l'approche LIPW ; (ii) L'obtention de la garantie locative pour les PDI, réfugiés, sinistrés issue des indemnités du projet grâce à l'opportunité d'emploi ; (iii) Les opportunités d'affaires pour les métiers de restauration et petit commerce ; (iv) L'opportunité des équipements de transformation pour la relance de leurs activités productives ; (v) L'amélioration de la malnutrition des jeunes et enfants avec l'installation des cantines communautaires ; (vi) La contribution au développement humain grâce à la formation professionnelle qualifiante aux métiers porteurs ; (vii) L'amélioration de la cohésion sociale grâce aux actions de communication, sensibilisation et des initiatives communautaires ; (viii) La facilitation et l'opportunité de vente pour les exploitants ou fournisseurs des matériaux et matériels de construction, permettant d'améliorer davantage la qualité de l'habitat ; (ix) Les opportunités de renforcement des capacités dans les formations offertes par le projet.

Tandis que une fois l'infrastructure livrée, les attentes de ces groupes vulnérables concernent : (i) L'amélioration des conditions et cadre de vie à travers l'assainissement et l'hygiène ; (ii) L'amélioration des conditions de circulation et mobilité urbaine, y compris la facilitation à la connectivité de certains

quartiers des villes avec l'aménagement des voies d'accès et pavage des ruelles ; (ii) L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base de qualité dont la santé, l'éducation et la formation professionnelle, l'eau ; (iii) La contribution à la réduction des GES à travers l'agroforesterie ; (iv) La facilitation aux activités commerciales et de vente avec la réhabilitation et l'équipement des marchés et ouvrages associés ; (v) L'amélioration de revenu du ménage avec l'acquisition et la distribution d'intrants d'élevage-agriculture-pisciculture résilients au changement climatique et petits ; (vi) La réduction des stress et traumatisme/anxiété et renforcement de la résilience et l'autonomie ; (vii) La réintégration sociale et professionnelle grâce à la prise en charge psychosociale et médicale réduction de l'isolement et de la stigmatisation grâce aux activités de sensibilisation sur les VSBG (viii) L'amélioration du système de production locale avec en perspective l'augmentation des bénéfices ; (ix) La diminution des risques de propagation des MST/IST et de recrudescence des actes de banditismes, de vols et de VSBG ; (xii) La facilitation de l'accès avec baisse des prix d'achat des produits manufacturés et grâce à la production agricole ; etc.

L'analyse de l'environnement socioéconomique des groupes vulnérables de la ZIP, a révélé un certain nombre de facteurs de vulnérabilité et de menaces qui pèsent sur les groupes vulnérables identifiées dans chaque zone de mise en œuvre de PRECAPE :

Du fait du nombre important des groupes vulnérables identifiés dans les zones, au total 42 principaux facteurs de vulnérabilité socio-économique ont été mis en évidence dans la zone d'intérêt du projet PRECAPE et classés par ordre d'importance des groupes touchés comme suit :

❖ **Facteurs de vulnérabilité des PDI et réfugiés :**

- ✓ L'indifférence de la population hôte envers les réfugiés et PDI qu'elles estiment d'avoir inonder leur marché d'emploi du fait que ces derniers sont prêts à accepter n'importe quelle qualité d'offre et avec n'importe quel traitement en termes d'honoraires,
- ✓ Le manque des sites et abris appropriés pour les PDI, réfugiés et Sinistrés climatiques,
- ✓ Manque d'acceptation des réfugiés du fait d'absence d'actes de citoyenneté ;
- ✓ La restriction des droits fonciers dont souffrent les PA Pygmées Batwa des zones d'Uvira et Walikale, éleveurs, les femmes, les jeunes filles-mères et les éleveurs Bororos ;
- ✓ la barrière de langue liées au faible taux d'alphabétisation surtout chez les Baka, éleveurs Bororos et réfugiés centrafricains ;
- ✓ le handicap ou la maladie chronique chez les personnes vivant avec un handicap et les personnes du 3ème âge ;
- ✓ le repli identitaire et reproduction sociale des PA pygmées Batwa ;
- ✓ la restriction de la mobilité dont subissent les réfugiés.

-

❖ **Facteurs de vulnérabilité des victimes de violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) :**

- ✓ La promiscuité dans les sites d'accueil,
- ✓ Le manque de structures de protection et de prise en charge psychosociale, sanitaire et juridique adéquates dans les zones de PRECAPE,
- ✓ La pauvreté et la dépendance économique ;
- ✓ L'impunité, Précarité économique et Stigmatisation sociale économique.
- ✓ La faible sensibilisation aux droits humains et à la prévention des actes de VSBG.

Cette situation a nécessité la mise en place, dans le cadre du PRECAPE, de mécanismes communautaires de prévention et de gestion des cas de VBG, qui seront mis en place en collaboration avec les structures sanitaires, judiciaires et les ONG spécialisées.

❖ **Facteurs de vulnérabilité des peuples autochtones pygmées :**

- ✓ La dépossession des peuples autochtones pygmées de leurs terres ancestrales est à la base de la perte de leur mode de vie traditionnelle, d'habitat, de leurs cultures et traditions et de leur identité,
- ✓ Existence des stéréotypes justifiant la discrimination, la marginalisation, la pauvreté, la subordination, l'exclusion et l'aliénation officielles par les institutions gouvernementales et les groupes dominants.

- ✓ Les pressions anthropiques du fait de l'expansion agricole, l'exploitation forestière et minière, ainsi que les conflits armés ont contraint de nombreuses communautés pygmées à se déplacer et à modifier leurs modes de vie.
- ✓ Les Pygmées sont confrontés à de nombreuses menaces qui mettent en péril leur mode de vie et leur culture :
 - Perte de leur habitat : La déforestation, l'exploitation minière et l'expansion agricole réduisent considérablement leur espace vital.
 - Discrimination et marginalisation : Les Pygmées sont souvent victimes de discrimination et de marginalisation, ce qui limite leur accès aux services sociaux et aux droits fondamentaux.
 - Maladies : Ils sont plus vulnérables aux maladies, notamment celles transmises par les populations sédentaires.
- ✓ Le manque d'accès aux infrastructures de base (école, soins de santé, logement, ...) ;
- ✓ Le manque de représentation dans les structures gouvernementales et institutions de prise de décision ;
- ✓ Elles sont victimes des conflits armés, de plusieurs formes de violence, comme l'esclavage et les viols et leur intégrité physique est menacée ;
- ✓ La non prise en compte de leurs droits spécifiques dans les politiques nationales, ...

Les droits collectifs à la terre et aux ressources naturelles sont une des demandes les plus importantes des peuples autochtones.

- ❖ **Facteurs contribuant à l'accroissement de taux de malnutrition chez les enfants :**
- ✓ Apport alimentaire des enfants et des femmes enceintes et allaitantes est inadéquat,
- ✓ Accès inadéquat à la nourriture ;
- ✓ Accès réduit aux latrines et sources d'eau potable améliorées ;
- ✓ Maladie Endémique (IRA & Paludisme) ;
- ✓ Recrudescence des Épidémie de Rougeole, Monkeypox, Choléra et Ebola;
- ✓ Insécurité et déplacement des populations.
- ❖ **Facteurs de vulnérabilité des personnes vivant avec handicap**
- ✓ Les risques liés à leur mobilité physique réduite, les abus sexuels et émotionnels, la perte d'accès à leur équipement, aux soins médicaux ou aux services de réadaptation, l'environnement non adapté à leur situation de handicap et l'accès limité aux services essentiels,
- ✓ Les facteurs personnels (déficiences) et environnementaux (barrières sociales, manque d'infrastructures adaptées et inclusives).
- ✓ L'absence totale de programmes d'insertion professionnelle adaptés, les confinant à la mendicité aux abords des marchés d'Uvira (Mulongwe, Maendeleo).
- ✓ La marginalisation, l'exclusion de l'emploi et les difficultés économiques, exacerbées par les conflits et les catastrophes naturelles comme les inondations.
-
- ❖ **Facteurs de vulnérabilité les plus importants auxquels les enfants sont exposés:**
- ✓ les violations graves à leur encontre, notamment le recrutement et l'utilisation dans les groupes armés,
- ✓ les violences basées sur le genre, y compris les violences sexuelles,
- ✓ la séparation d'avec leurs familles,
- ✓ la déscolarisation,
- ✓ le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement,
- ✓ la faible couverture vaccinale et,
- ✓ les mauvaises pratiques alimentaires,
- ✓ l'isolement suite à la Rupture brutale des liens familiaux suite aux déplacements de guerre où les plus jeunes fuient plus vite.
- ✓ l'accès limité aux soins pour les maladies chroniques dans un système de santé orienté vers l'urgence humanitaire ;
- ✓ Le recrutement, entant que prioritaires des groupes armés (Maï-Maï, ADF, M23 et autres milices) actifs dans les hauts plateaux d'Uvira ;
- ✓ L'exploitation des ENA avec des travaux forcé dans les carrières de pierre ou la manutention lourde au port de Kalundu pour survivre.

- ❖ Facteurs de Vulnérabilité des sinistrés climatiques :
- ✓ Perte définitive de leurs terrains et autres infrastructures car submergés ou emportés.
- ✓ les conditions de précarité sanitaire du fait de la destruction des latrines et des conduites d'eau de la REGIDESO lors des inondations et qui favorise la stagnation d'eaux souillées, provoquant des épidémies chroniques de choléra dans les quartiers résidentiels.
- ✓ la "Double vulnérabilité" par le fait que beaucoup de sinistrés sont également des déplacés de guerre mais qui subissent ainsi un deuxième traumatisme.
- ✓ l'absence de zones de relocalisation sécurisées pour ces milliers de familles. Les autorités locales manquant de réserves foncières viables.

A travers l'analyse diachronique **présentée à la figure 7**, les résultats de l'analyse des facteurs de la vulnérabilité des groupes vulnérables des zones d'Uvira, Walikale et Beni montrent que la vulnérabilité est structurellement élevée chez les peuples autochtones pygmées Batwa. Cette vulnérabilité demeure presque constante dans le temps tout en traduisant une marginalisation chronique. Par contre, les sinistrés climatiques présentent une aggravation marquée de leur vulnérabilité après les chocs environnementaux du fait de la perte définitive parfois subis, combinées aux manques d'interventions inclusives au niveau des politiques. Ensuite, les enfants et les victimes de VSBG montrent une tendance croissante durant la période de crise en soulignant l'urgence de mesures de protection ciblées. En dernier lieu, les PDI, réfugiés et PVH demeurent durablement vulnérables. Ces derniers sont dans une situation de vulnérabilité structurelle persistante, avec une baisse progressive liée aux actions de protection et d'inclusion.

La stratégie de mitigation des facteurs de vulnérabilité ou de gestion des groupes vulnérables de la zone d'intervention du projet se décline autour huit (8) programmes d'actions et 26 sous-activités étalées dans le **tableau 33** pour un coût global **de 1.819.427 USD**. Ce budget inclut les missions de suivi de sa mise en œuvre et les trois (3) audits de performance et un audit de performance E&S annuel indépendant pour mesurer le taux de satisfaction des plaignants (KPI > 80%). Le budget de 80 000 USD pour le suivi de mise en œuvre (S/T 9) inclut aussi le fonctionnement de la Ligne Verte et la protection des témoins. Ainsi, vu que l'étude de PGGV a montré la vulnérabilité des PA Batwa reste "chronique et constante", il a été intégré des budgets sanctuarisés (Ring-fencing) uniquement pour les activités spécifiques aux PA, notamment la promotion de la culture, le savoir et le savoir-faire des peuples autochtones de la zone du projet pour 100 ménages, l'appui à la production et commercialisation des PFNL, etc. Ceci est conforme aux Standards de la BAD qui encouragent les projets de viser une discrimination positive pour des situations évoquées, du fait que si le projet PRECAPE se contente d'être inclusif, la situation des Batwa ne changera pas.

Les huit programmes concernés pour la gestion des groupes vulnérables de la zone d'intervention du projet se déclinent comme suit :

- Appui à la sécurisation de la citoyenneté des groupes vulnérables pour garantir leur intégration dans la vie socioéconomique et politique par l'obtention des états civils des enfants nouveau-nés
- Signature obligatoire et sensibilisation sur les codes de conduite interdisant les EAS/HS pour tout le personnel
- Appui à l'amélioration du cadre de vie des groupes vulnérables
- Facilitation à l'adduction de l'eau potable et aux conditions d'hygiène et assainissement des sites des groupes vulnérables
- Appui à la paix et la cohabitation pacifique entre les réfugiés et population d'accueil, Bantous et PA pygmées Batwa
- Appui au renforcement du système économique résilient à travers la production agricole et en apport en protéines issues des produits de pêche et élevage
- Appui au système économique des jeunes et femmes et la lutte contre la malnutrition infantile
- Appui à la protection et prévention des GV et population de la ZIP, y compris la facilitation à l'accès aux soins médicaux avec fournitures de Kits VBG, la signature du code de conduite, mise en confiance et soutien psychosocial et accompagnement juridique des victimes de VBG

- Promouvoir la culture, le savoir et le savoir-faire des peuples autochtones de la zone du projet pour 100 ménages.

Lors des différents échanges avec l'ensemble des groupes cibles, les recommandations formulées ci-après sont à considérer dans le cadre de la mise en œuvre du projet PRECAPE dans les trois zones :

- Éviter l'influence politique ou la complaisance dans la sélection des cibles au détriment des groupes vulnérables qui sont vraiment en situation de précarité avancée ;
- Intégrer dans le Cahier des Clauses Particulières des entreprises d'exécution des travaux, la prise en compte des aspects sociaux en matière d'accessibilité des PVH.
- Associer le Ministère des affaires sociales (CNR, FONAREV, Bureau Genre, OXFAM, UNHCR) dans l'implémentation du présent PGGV ;
- Veiller à ce que le projet ne vienne pas accroître les populations déjà vulnérables par des actions inadéquates (détournement, destruction des actifs préexistants, non paiements des travailleurs locaux, etc.)
- appliquer au strict respect le un code éthique et de bonne conduite auquel devront être soumis tous les employés mobilisés pour les entreprises d'exécution de travaux ;
- veiller à ce que les entreprises d'exécution de travaux disposent parmi ses personnels un responsable de sauvegardes sociales permanent ;
- prioriser le recrutement de la main d'œuvre locale ;
- doter a tous les TT de travaux THIMO des EPI;
- appliquer au strict respect des mesures de protection collective des populations riveraines et de leurs biens.

En cohérence avec le SSI révisé en 2023, les autres recommandations formulées sont conformes aux 6 piliers qui forment un cadre pour l'éthique et réponse aux droits de l'homme et objectifs de développement, et qui sont axés sur :

Pilier 1 : Intégrité du Ciblage et Lutte contre la "Capture de l'Élite" (SO 1 & SO 10)

- **Mécanisme de Ciblage Neutre** : Remplacer la sélection discrétionnaire par un système de pointage socio-économique (basé sur l'Indice National de Vulnérabilité). Les listes de bénéficiaires (LIPW, kits, intrants) doivent être validées publiquement par des comités communautaires paritaires pour éliminer l'influence politique.
- **Transparence Radicale** : Afficher les critères d'éligibilité et les listes retenues dans les bureaux de quartier et via les radios locales en langues vernaculaires (Swahili/Kitembo) pour permettre le recours social immédiat.

Pilier 2 : Protection contre les Violences Sexuelles (EAS/HS) et Éthique (Note Pratique VBG)

- **Tolérance Zéro Contractuelle** : Intégrer dans les contrats des entreprises une clause de licenciement immédiat sans indemnités pour tout employé (cadre ou ouvrier) impliqué dans un acte d'Exploitation ou Abus Sexuel (EAS).
- **Code de Conduite Obligatoire** : Chaque travailleur doit signer, après une séance de sensibilisation, un Code de Conduite illustré (pour les analphabètes) interdisant les relations sexuelles avec les membres de la communauté vulnérable et le harcèlement au travail.

Pilier 3 : Inclusion des PVH et Conception Universelle (SO 1 & SO 7)

- **Standard d'Accessibilité Universelle** : Imposer dans les TDR des entreprises de BTP l'application des normes internationales d'accessibilité (rampes de 5%, signalétique adaptée, sanitaires larges) pour toutes les écoles et centres de santé réhabilités.

- **Quotas THIMO** : Fixer contractuellement un quota de **5% des emplois THIMO** réservés aux PVH (tâches adaptées telles que le pointage, la surveillance ou la pépinière).

Pilier 4 : Droits de la Main-d'œuvre et Gestion THIMO (SO 2)

- **Paiement Sécurisé et Dématérialisé** : Privilégier le **Mobile Money** pour le paiement des salaires des 5000 Travailleurs Temporaires (TT) afin d'éviter les "ponctions" par des intermédiaires et de garantir que l'argent arrive directement dans le ménage.
- **Équipements de Protection Individuelle (EPI)** : Aucune activité de pavage ou reboisement ne peut démarrer sans la dotation complète en EPI (gilets, gants, bottes) certifiés. Le défaut de port d'EPI doit être un motif d'arrêt de chantier par l'Expert Social du FSRDC.

Pilier 5 : Redevabilité et Mécanisme de Recours (MGP) (SO 10)

- **Unité de Gestion des Plaintes (UGP) Indépendante** : Le MGP doit disposer d'une ligne verte gratuite gérée par une structure neutre (ONG spécialisée) pour les plaintes sensibles (corruption, abus sexuels), garantissant l'anonymat total demandé par 25% des sondés.
- **Responsable Social Permanent** : Exiger que chaque entreprise d'exécution mobilise un Spécialiste en Sauvegardes Sociales (Full-time) sur site, chargé du suivi quotidien du Code de Conduite et de la liaison avec les populations riveraines.

Pilier 6 : "Do No Harm" et Protection Collective (SO 4)

- **Protection des Actifs Préexistants** : Réaliser un constat d'huissier (ou photographique géolocalisé) avant travaux pour éviter que l'évacuation des débris ou le passage des engins ne détruise les abris précaires des PDI ou les jardins de subsistance riverains sans compensation immédiate.

La mise en œuvre de ce PGG implique plusieurs parties prenantes identifiées comprenant les sectoriels comme CNR/Ministère des Affaires Sociales, les organisations coutumières, des agences des Nations Unies, ONG locales et internationales, y compris le FSRDC comme lead.

Le plan a une durée d'exécution de trois ans et prévoit un système de suivi, une évaluation de performance annuelle.

EXECUTIVE SUMMARY

The PRECAPE project, financed by the AfDB, aims to address the crisis in the east of the RDC country caused by the M23 hostilities. It provides for palliative actions to develop socio-economic infrastructure destroyed during the war in order to revive and improve living conditions that have become disastrous.

This PGGV is produced in accordance with the requirements of Operational Safeguard No. 10 of the AfDB Integrated Safeguards System (ISS) and Law No. 11/009 of 9 July 2011 on fundamental principles relating to environmental protection, amended and supplemented by Ordinance-Law No. 23/007 of 3 March 2023, which refers the environmental and social assessment to Decree No. 14/019 of 2 August 2014 establishing the rules of the procedural mechanisms for environmental protection, as well as to the draft law on social protection.

The objective of this PGGV is to ensure that vulnerable groups are identified, protected and supported throughout the project lifecycle, in compliance with applicable national policies, African Development Bank (AfDB) policies, SO 10, and the integrated safeguard system revised in 2023. It addresses the specific needs of women, children and youth, who are particularly exposed to abuse and Gender-Based Violence, Sexual Exploitation and Abuse, and Sexual Harassment (GBV / SEA-SH) due to their status as internally/externally displaced persons, while including the establishment of an effective Grievance Redress mechanism (GRM).

The methodological approach used in its development was based on documentary research, mapping, identification and registration of vulnerable groups, including their needs and vulnerability factors, The visit to the various camps, support structures, sectoral services and United Nations agencies, as well as households of vulnerable groups and resource persons, aimed at collecting socioeconomic data through a semi-structured survey guide integrated with Kobocollect software, and the organization of stakeholder consultation sessions was carried out following two approaches: (i) individual consultation and (ii) workshop consultation.

The execution of the works planned under PRECAPE is likely to have potential negative social impacts, including: (i) Increased security tensions that could disrupt the project implementation schedule; (ii) Failure to distribute school or hygiene kits after infrastructure reconstruction, which could reinforce the experience of " Elite capture " (those who have been targeted by the government) as in other projects; (iii) The risk of mistaking the true target groups by registering non-needy individuals; (iv) Failure to address other needs and meet the needs of other vulnerable groups, which could lead to social tensions in the project Area of Influence; (v) Delays or inadequacy of assistance relative to the large number of vulnerable groups; (vi) Neglect of the specific needs of vulnerable groups; (vii) Risk of personal injury and damage to infrastructure during the evacuation of demolished areas; (viii) Expropriation and loss of cultural identity. (ix) Increased risks of social and economic abuse (SEA/HS) due to the influx of labor and the economic asymmetry between project workers and vulnerable populations; (xi) exposure of vulnerable Pygmy communities to culture shock, with the risk of alienation from local customs and traditions, among other things; (xii) loss of profits due to the disproportion between supply and demand resulting from the multiplicity of vendors; (xiii) destruction and encroachment on social assets during demolition and construction work, etc., and potential negative social impacts, which will include: (i) job creation for youth and women through the Labour-Intensive Public Works (LIPW); (ii) securing rental income for IDPs, refugees, and disaster victims from project compensation through employment opportunities; (iii) business opportunities for the restaurant and small retail sectors; (iv) the opportunity to use processing equipment to revive their productive activities; (v) Improvement of malnutrition among young people and children through the installation of community canteens; (vi) Contribution to human development through skills-based vocational training in promising trades; (vii) Improvement of social cohesion through communication, awareness-raising and community initiatives; (viii) Facilitation and sales opportunities for operators or suppliers of construction materials and equipment, enabling further improvement of housing quality; (ix) Capacity-building opportunities through training offered by the project.

Once the infrastructure is delivered, the expectations of these vulnerable groups will include:(i) Improving living conditions and environment through sanitation and hygiene; (ii) Improving traffic flow and urban mobility, including facilitating connectivity in certain city neighborhoods through the

development of access roads and paving of alleyways; (iii) Improving access to quality basic social services, including health, education and vocational training, and water; (iv) Contributing to the reduction of greenhouse gas emissions through agroforestry; (v) Facilitating commercial and sales activities through the rehabilitation and equipping of markets and related infrastructure; (v) Improving household income through the acquisition and distribution of climate-resilient and small-scale livestock, agricultural, and fish farming inputs; (vi) Reducing stress and trauma/anxiety and strengthening resilience and self-reliance; (vii) Social and professional reintegration through psychosocial and medical support; reduction of isolation and stigmatization through awareness-raising activities on GBV; (viii) Improvement of the local production system with the prospect of increased profits; (ix) Reduction of the risks of the spread of STDs/STIs and of the resurgence of acts of banditry, theft and GBV; (xii) Facilitation of access with lower purchase prices of manufactured products and through agricultural production; etc.

The analysis of the socio-economic environment of vulnerable groups in the ZIP revealed a number of vulnerability factors and threats affecting the vulnerable groups identified in each PRECAPE implementation zone:

Due to the large number of vulnerable groups identified in the areas, a total of 42 main socio-economic vulnerability factors were highlighted in the PRECAPE project's area of interest and ranked in order of importance of the groups affected as follows:

- ❖ Vulnerability factors for internally displaced persons (IDPs) and refugees:
 - ✓ The indifference of the host population towards refugees and IDPs, whom they believe have flooded their job market because the latter are willing to accept any quality of offer and with any treatment in terms of fees,
 - ✓ The lack of suitable sites and shelters for IDPs, refugees and climate victims,
 - ✓ Lack of acceptance of refugees due Lack of legal identity documents / civil registration;
 - ✓ The restriction of land rights suffered by the Batwa Pygmy PA of the Uvira and Walikale areas, herders, women, young single mothers and Bororo herders;
 - ✓ the language barrier linked to the low literacy rate, especially among the Baka, Bororo herders and Central African refugees;
 - ✓ disability or chronic illness in people living with a disability and elderly people;
 - ✓ identity withdrawal and social reproduction of the Batwa pygmy PA;
 - ✓ the restriction of mobility suffered by refugees.
-
- ❖ Vulnerability factors for victims of gender-based sexual violence (GBSV):
 - ✓ Overcrowding in reception centers,
 - ✓ The lack of adequate psychosocial, health and legal protection and support structures in PRECAPE zones,
 - ✓ Poverty and economic dependence;
 - ✓ Impunity, economic insecurity and socio-economic stigmatization.
 - ✓ Low awareness of human rights and the prevention of gender-based violence.

This situation has necessitated the establishment, within the framework of PRECAPE, of community mechanisms for the prevention and management of GBV cases, which will be implemented in collaboration with health, judicial structures and specialized NGOs.

- ❖ Vulnerable Rural Minorities peoples :
 - ✓ The dispossession of indigenous Pygmy peoples from their ancestral lands is at the root of the loss of their traditional way of life, habitat, cultures and traditions, and identity.
 - ✓ The existence of stereotypes justifies discrimination, marginalization, poverty, subordination, exclusion, and official alienation by government institutions and dominant groups.
 - ✓ Human pressures from agricultural expansion, logging and mining, as well as armed conflicts, have forced many Pygmy communities to move and change their ways of life.
 - ✓ The Pygmies face numerous threats that jeopardize their way of life and culture:
 - Loss of their habitat: Deforestation, mining and agricultural expansion significantly reduce their living space.

- Discrimination and marginalization: Pygmies are often victims of discrimination and marginalization, which limits their access to social services and fundamental rights.
- Diseases: They are more vulnerable to diseases, especially those transmitted by sedentary populations.
- ✓ Lack of access to basic infrastructure (school, healthcare, housing, etc.);
- ✓ The lack of representation in government structures and decision-making institutions;
- ✓ They are victims of armed conflicts, of several forms of violence, such as slavery and rape, and their physical integrity is threatened;
- ✓ The failure to take their specific rights into account in national policies, ...

Collective rights to land and natural resources are one of the most important demands of Indigenous peoples.

- ❖ Factors contributing to increased rates of malnutrition among children:
 - ✓ The nutritional intake of children and pregnant and breastfeeding women is inadequate.
 - ✓ Inadequate access to food;
 - ✓ Reduced access to latrines and improved drinking water sources;
 - ✓ Endemic Disease (ARI & Malaria);
 - ✓ Resurgence of epidemics of Measles, Monkeypox, Cholera and Ebola;
 - ✓ Insecurity and displacement of populations.
- ❖ Vulnerability factors for people living with disabilities
 - ✓ The risks associated with their reduced physical mobility, sexual and emotional abuse, loss of access to their equipment, medical care or rehabilitation services, an environment unsuitable for their disability, and limited access to essential services,
 - ✓ Personal factors (deficiencies) and environmental factors (social barriers, lack of suitable and inclusive infrastructure).
 - ✓ The total absence of suitable professional integration programs, confining them to begging on the outskirts of the markets of Uvira (Mulongwe, Maendeleo).
 - ✓ Marginalization, exclusion from employment and economic hardship, exacerbated by conflicts and natural disasters such as floods.
-
- ❖ The most significant vulnerability factors to which children are exposed:
 - ✓ serious violations against them, including recruitment and use in armed groups,
 - ✓ gender-based violence, including sexual violence,
 - ✓ separation from their families,
 - ✓ school dropout,
 - ✓ the lack of access to drinking water and sanitation,
 - ✓ low vaccination coverage and,
 - ✓ poor eating habits
 - ✓ isolation following the abrupt rupture of family ties due to wartime displacements where the youngest flee more quickly.
 - ✓ limited access to care for chronic diseases in a health system geared towards humanitarian emergencies;
 - ✓ The recruitment of armed groups (Mai-Mai, ADF, M23 and other militias) active in the highlands of Uvira is a priority;
 - ✓ Exploitation of the ENA with forced labor in stone quarries or heavy handling at the port of Kalundu to survive.
- ❖ Factors Contributing to the Vulnerability of Climate-Related Victims:
 - ✓ Permanent loss of their land and other infrastructure because they were submerged or swept away.
 - ✓ The precarious sanitary conditions due to the destruction of REGIDESO's latrines and water pipes during floods, which promotes the stagnation of polluted water, cause chronic cholera epidemics in residential areas.
 - ✓ the "Double vulnerability" due to the fact that many victims are also war displaced persons, thus suffering a second trauma.

- ✓ The lack of safe relocation areas for these thousands of families. Local authorities lack viable land reserves.

Through the diachronic analysis presented in Figure 7, the results of the vulnerability factor analysis of vulnerable groups in the Uvira, Walikale, and Beni areas show that vulnerability is structurally high among the Batwa Pygmy indigenous people. This vulnerability remains almost constant over time, reflecting chronic marginalization. In contrast, climate disaster victims experience a marked increase in vulnerability following environmental shocks due to the permanent loss they sometimes suffer, combined with a lack of inclusive policy interventions. Furthermore, children and victims of gender-based violence show an increasing vulnerability during the crisis period, highlighting the urgent need for targeted protection measures. Finally, internally displaced persons (IDPs), refugees, and people living with HIV (PLHIV) remain persistently vulnerable. These latter groups are in a situation of persistent structural vulnerability, with a gradual decrease linked to protection and inclusion efforts.

The strategy for mitigating vulnerability factors or managing vulnerable groups in the project's intervention area is structured around eight (8) action programs and 26 sub-activities, detailed in Table 33, for a total cost of USD 1,819,427. This budget includes implementation monitoring missions, three (3) performance audits, and an independent annual E&S performance audit to measure complainant satisfaction (KPI > 80%). The USD 80,000 budget for implementation monitoring (S/T 9) also includes the operation of the Green Line and witness protection. Given that the PGGV study showed the vulnerability of Batwa people remains "chronic and constant," ring-fencing budgets were allocated solely for activities specific to these groups, including the promotion of the culture, knowledge, and know-how of the Indigenous Peoples of the project area for 100 households, and support to the production and marketing of NTFPs, etc. This is in line with the AfDB Standards which encourage projects to aim for positive discrimination for the situations mentioned, because if the PRECAPE project is merely inclusive, the situation of the Batwa will not change.

The eight programs involved in managing vulnerable groups in the project's intervention area are as follows:

- Support for securing the citizenship of vulnerable groups to guarantee their integration into socio-economic and political life through obtaining civil registration for newborn children
- Mandatory signature and awareness training on codes of conduct prohibiting EAS/HS for all staff
- Support for improving the living conditions of vulnerable groups
- Facilitating access to drinking water and improving hygiene and sanitation conditions at sites inhabited by vulnerable groups
- Support for peace and peaceful coexistence between refugees and host populations, Bantu and Batwa Pygmy PA
- Support for strengthening the resilient economic system through agricultural production and the supply of protein from fishery and livestock products
- Support for the economic system of young people and women and the fight against child malnutrition
- Support for the protection and prevention of gender-based violence (GBV) among GV victims and the population of the ZIP, including facilitating access to medical care with the provision of GBV kits, signing of the code of conduct, building trust and providing psychosocial support, and legal assistance to GBV victims
- Promote the culture, knowledge and know-how of the indigenous peoples in the project area for 100 households.

The PGGV conducted a participatory mapping of vital Pygmy zoning, including a definition of the CLIP (Local Information and Planning Project) in accordance with SO 7 of the AfDB's SSI (Sustainable Development Strategy) and Article 25 of Law 22/030, with the Batwa PA (Pygmy Action Plan) of Walikale. The mapping demonstrated that the PRECAPE (Prevention and Exploitation of Sacred Sites)

works will not encroach upon sacred sites or other areas used for agriculture, fishing, and traditional medicine.

During the various discussions with all target groups, the following recommendations should be considered in the context of the implementation of the PRECAPE project in the three areas:

- Avoid political influence or complacency in the selection of targets to the detriment of vulnerable groups who are truly in a situation of advanced precarity;
- Integrate into the Special Conditions of Contracts for Works Execution Companies, consideration of social aspects regarding accessibility for people with disabilities.
- Involve the Ministry of Social Affairs (CNR, FONAREV, Gender Office, OXFAM, UNHCR) in the implementation of this PGGV;
- Ensure that the project does not exacerbate the situation of already vulnerable populations through inappropriate actions (misappropriation, destruction of pre-existing assets, non-payment of local workers, etc.)
- apply in strict compliance a code of ethics and good conduct to which all employees mobilized for the companies carrying out the work must be subject;
- ensure that construction companies have a permanent social safeguards officer among their staff;
- prioritize the recruitment of local labor;
- equip all THIMO work teams with PPE;
- apply to the strict respect of collective protection measures for local populations and their property.

In line with the revised 2023 ISS, the other recommendations formulated are consistent with the 6 pillars that form a framework for ethics and response to human rights and development goals, and which focus on:

Pillar 1: Integrity of Targeting and Combating "Capture of the Elite" (SO 1 & SO 10)

- **Neutral Targeting Mechanism:** Replace discretionary selection with a socio-economic scoring system (based on the National Vulnerability Index). Beneficiary lists (LIPW, kits, inputs) must be publicly validated by joint community committees to eliminate political influence.
- **Radical Transparency:** Display the eligibility criteria and the lists of those selected in neighborhood offices and via local radio stations in vernacular languages (Swahili/Kitembo) to allow for immediate social recourse.

Pillar 2: Protection against Sexual Violence (SEV/SW) and Ethics (Practical Note on GBV)

- **Zero Tolerance Contractual Policy:** Include in company contracts a clause for immediate dismissal without compensation for any employee (manager or worker) involved in an act of Sexual Exploitation or Abuse (SEA).
- **Mandatory Code of Conduct:** Each worker must sign, after an awareness session, an illustrated Code of Conduct (for illiterate people) prohibiting sexual relations with members of the vulnerable community and harassment at work.

Pillar 3: Inclusion of People with HIV/AIDS and Universal Design (SO 1 & SO 7)

- **Universal Accessibility Standard:** Require the application of international accessibility standards (5% ramps, appropriate signage, wide sanitary facilities) in the terms of reference of construction companies for all rehabilitated schools and health centers.

- **THIMO quotas:**Contractually set a quota of 5% of THIMO jobs reserved for people with disabilities (adapted tasks such as timekeeping, monitoring or nursery).

Pillar 4: Workforce Rights and THIMO Management (SO 2)

- **Secure and paperless payment:**Prioritize Mobile Money for the payment of salaries for the 5000 Temporary Workers (TT) in order to avoid "takes" by intermediaries and to guarantee that the money arrives directly in the household.
- **Personal Protective Equipment (PPE):**No paving or reforestation work can begin without a full supply of certified PPE (vests, gloves, boots). Failure to wear PPE must be grounds for a work stoppage by the FSRDC Social Expert.

Pillar 5: Accountability and Recourse Mechanism (MRM) (SO 10)

- **Independent Complaints Management Unit (CMU):**The MGP must have a free hotline managed by a neutral structure (specialized NGO) for sensitive complaints (corruption, sexual abuse), guaranteeing the total anonymity requested by 25% of those surveyed.
- **Permanent Social Manager:**Require that each implementing company mobilize a Social Safeguards Specialist (Full-time) on site, responsible for the daily monitoring of the Code of Conduct and liaison with local populations.

Pillar 6: “Do No Harm” and Collective Protection (SO 4)

- **Protection of Pre-Existing Assets:**Obtain a bailiff's report (or geolocated photograph) before work begins to prevent the removal of debris or the passage of machinery from destroying the precarious shelters of IDPs or the riverside subsistence gardens without immediate compensation.

The implementation of this VGMP relies on a multi-stakeholder framework involving the National Commission for Refugees (CNR), customary authorities, UN agencies, and specialized NGOs, under the leadership of the FSRDC.

The plan covers a three-year period, with a total budget of USD 1,819,427, including provisions for continuous monitoring, annual performance evaluations, and independent E&S audits to ensure full compliance with AfDB's ISS 2023

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la RDC, à travers le Ministère des Finances, avait sollicité un prêt de 25 Millions d'Unités de Comptes (MUC) au Guichet Facilité d'Appui à la Transition (FAT)/Pilier I du Groupe de la Banque Africaine de Développement en vue de financement du Projet de réponse à la crise en appui aux populations affectées par la crise à l'Est de la RDC (PRECAPE).

Le projet s'aligne sur la Stratégie 2022-2026 du Groupe de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique. Il répond aux trois priorités de la stratégie : (i) renforcer les capacités institutionnelles, (ii) construire des sociétés résilientes et (iii) catalyser les investissements privés. Il est également aligné au DSP 2023-2028 de la Banque pour la RDC et répond à l'option levée dans le DSP à savoir, adopter un programme de prêt flexible, permettant d'envisager les opérations alternatives mais cohérentes avec les orientations stratégiques, compte tenu de la complexité du contexte du pays. Il est en cohérence avec les priorités institutionnelles et stratégiques du groupe de la Banque à savoir « Nourrir l'Afrique », « Industrialiser l'Afrique » ; et « Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique ». Il s'inscrit dans diverses stratégies sectorielles du groupe de la Banque, notamment (i) le Renforcement des capacités en Afrique (2021-2025) ; (ii) la Stratégie de la Banque pour l'emploi des jeunes (2022-2025) ; (iii) le Plan d'action pour le développement des compétences (2022-2025); (iv) la Stratégie de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2021-2025) ; (v) la Stratégie décennale de la Banque sur le changement climatique et la croissance verte (2021-2030 ; et (vi) la Stratégie du Groupe de la Banque africaine de développement en matière de genre (2021-2025).

Le projet vise à répondre à la crise qui sévit à l'Est du pays, due aux hostilités de M23. Il prévoit des actions palliatives de développement des infrastructures socioéconomiques détruites pendant la guerre pour une relance à l'amélioration des conditions de vie devenues désastreuses.

La nature des activités prévues dans le cadre de ce projet seront susceptibles d'engendrer des risques et impacts environnementaux et sociaux.

Sur le plan environnemental, les activités de construction et réhabilitation des infrastructures sociales de base (éducation, assainissement et santé), la gestion du flux important de réfugiés, la gestion des déchets biomédicaux et l'utilisation des ressources naturelles pourront engendrer la déforestation pour le bois de chauffage, la dégradation des sols, la pollution de l'eau et des sols par la mauvaise gestion des déchets/absence de structures sanitaires adéquate, le risque de fragmentation de l'habitat de la faune terrestre, risque de dégradation de la qualité de l'air, risque d'augmentation de la pression sur les ressources naturelles.

Sur le plan social, les activités du projet sont de nature à engendrer des risques sociaux tels que : risque de conflit avec les communautés hôtes, risque de violences basées sur le genre (Exploitation et Abus Sexuel, Harcèlement Sexuel, Violence Contre les Enfants), risque de sécurité des communautés, risque de détérioration des conditions de vie des réfugiés, de conflits liés au recrutement de la main d'œuvre (Santé publique, tension, surmenage, stress, les accidents du travail, etc), à la mauvaise information des bénéficiaires sur les appuis et les formations prévues pour les couches vulnérables, et à la dépravation des mœurs et coutumes locales), le risque de santé et sécurité de travail, risque de propagation des maladies vectorielles. Il y a également les risques et considérations spécifiques au genre comme : (i) les femmes et les filles qui pourront être exposées à un risque accru de VBG, notamment l'exploitation lors de la distribution de l'aide, l'accès non sécurisé à l'eau, au bois de chauffe et aux services de santé. Les ménages dirigés par des femmes, les femmes enceintes et allaitantes, les adolescentes et les femmes en situation de handicap peuvent faire face à des obstacles disproportionnés pour accéder aux avantages du projet. Les hommes et les garçons peuvent également être confrontés à des vulnérabilités spécifiques au genre, telles que les pressions de recrutement exercées par des groupes armés et la stigmatisation liée au chômage et au déplacement. Les besoins en santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles risquent d'être négligés dans les contextes d'urgence et de reconstruction, ce qui nécessite des mesures dédiées. Avec l'afflux de la main d'œuvre qui sera mobilisée dans le cadre des travaux THIMO, bien

que ceci soit une approche positive, cependant ; il y a lieu de craindre les risques d'exploitation économique et sexuelle (EAS) par les chefs de chantier, et d'harcèlements sexuels entre les travailleurs, et par les superviseurs, surtout qu'il est prévu de mobiliser au moins 50-60 % des jeunes filles et femmes.

C'est dans ce contexte, conformément au SSI de la BAD et à la Loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n° 23/007 du 03 mars 2023, qui renvoie l'évaluation environnementale et sociale au Décret n° 14/019 du 02 août 2014 fixant les règles des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement, qu'il est prévu de préparer un certain nombre d'instruments de sauvegarde, dont un (01) Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P), un (01) Plan de Gestion des Déchets Dangereux/Biomédicaux (PGDD), trois (03) Études d'Impact Environnemental et Social (3EIES), assorties de trois (03) PGES.

En dépit de ces études E&S, l'Emprunteur qui est représenté par le FSRDC devrait identifier les personnes et les groupes qui pourraient être vulnérables et risquer de subir des impacts négatifs, aggravés ou disproportionnés, d'être discriminés, marginalisés, mal desservis ou exclus des bénéfices attendus dans le contexte du projet.

L'emprunteur devrait s'assurer de la présence de tout groupe de personnes ayant des droits particuliers qui devront être respectés, par exemple les minorités rurales très vulnérables y compris les peuples autochtones, les groupes tribaux et ethniques minoritaires, les enfants. Une analyse de haut niveau de la nature et du degré de discrimination et de vulnérabilité dont souffrent déjà les individus, les communautés et/ou les groupes dans le contexte du projet sera effectuée. L'analyse intégrera les vulnérabilités différenciées selon le genre, en tenant compte des expériences distinctes des femmes, des hommes, des filles et des garçons au sein des communautés hôtes, déplacées et minoritaires. L'emprunteur mettra en œuvre des mesures différenciées appropriées afin que les impacts négatifs ne se répercutent pas de manière disproportionnée sur ces groupes vulnérables, et afin qu'ils ne soient pas désavantagés dans le partage des avantages et des opportunités de développement tels que les routes à paver, les écoles et les établissements de santé à construire, le reboisement, etc. Les mesures comprendront des actions sensibles au genre, telles que des parcours d'accès sécurisés, la réduction des risques de VBG, des quotas pour la participation des femmes aux consultations et aux programmes de moyens de subsistance, des mécanismes de recours adaptés au genre, ainsi qu'une conception d'infrastructures sûres et inclusives.

C'est dans ce contexte que les présents termes de référence sont préparés par l'Emprunteur en vue de l'élaboration du Plan de Gestion de Groupe Vulnérables (PGGV). Le PGGV intégrera un cadre d'intégration du genre garantissant un accès équitable, un soutien ciblé pour les femmes et les filles, ainsi qu'un suivi systématique des résultats liés au genre.

1.2. OBJECTIFS DU PGGV

1.2.1. Objectif global

L'objectif de ce PGGV est de garantir que les groupes vulnérables soient identifiés, protégés et soutenus tout au long du cycle de vie du projet, en respectant les politiques nationales en vigueur, les politiques de la Banque Africaine de Développement (BAD) et le système de sauvegarde intégré révisé en 2023. Ce plan a été développé en vue de répondre aux besoins spécifiques des femmes, des enfants et des jeunes, qui sont particulièrement exposés aux exploitation et abus sexuels / harcèlement sexuel de par leurs statuts de personnes déplacées internes/externe, tout en garantissant LIPW centré sur le survivant, accessible physiquement et linguistiquement, et doté de protocoles de confidentialité stricte. incluant la mise en place d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes performant, centré sur le survivant, accessible physiquement et linguistiquement, et doté de protocoles de confidentialité stricts .

Le Plan de Gestion des Groupes Vulnérables vise les objectifs suivants :

- veiller à ce que les groupes et les personnes vulnérables soient identifiés dans les opérations du

Groupe de la Banque et que l'engagement soit total, tienne compte des spécificités des individus et des communautés, et s'exprime sous une forme, d'une manière appropriée et dans la langue parlée par les concernés ;

- affirmer, respecter et protéger les droits et les intérêts des personnes et des groupes vulnérables tout au long du cycle de vie du projet ou de l'investissement ;
- reconnaître, respecter et préserver la culture, les connaissances et les pratiques des groupes et minorités culturels très vulnérables notamment les populations autochtones, et leur donner la possibilité de s'adapter aux conditions nouvelles qui pourraient résulter des activités du projet, d'une manière et dans un délai acceptable pour eux ;
- Adopter une approche genre-sensible dans la gestion des impacts environnementaux et sociaux, qui tienne compte des droits et des intérêts des femmes et des filles, des hommes et des garçons, notamment une attention particulière à la charge différenciée des impacts à laquelle les femmes et les filles peuvent être confrontées ;
- Identifier et éviter les impacts négatifs des opérations de la Banque sur la vie et les moyens de subsistance des personnes et des groupes vulnérables, notamment les femmes et les filles, les minorités rurales très vulnérables y compris les peuples autochtones. Lorsque l'évitement n'est pas possible, réduire, minimiser, atténuer, compenser ou remédier efficacement aux impacts ;
- Obtenir et documenter le consentement libre, éclairé et préalable (CLIP) des "minorités rurales très vulnérables" concernées, Cfr. PV en annexe. ;
- Assurer la documentation systématique, complète et traçable du processus de Consentement Libre, Éclairé et Préalable (CLIP), incluant l'ensemble des étapes de l'information, de la consultation, de la délibération et de la décision des minorités rurales très vulnérables concernées, afin de garantir la validité juridique, la transparence et la vérifiabilité du consentement obtenu, conformément aux exigences du Système de Sauvegardes Intégré de la BAD et au cadre juridique national applicable ;
- Promouvoir les avantages et les opportunités de développement pour les groupes vulnérables, y compris les femmes et les filles, les minorités et les minorités rurales très vulnérables, d'une manière qui soit accessible, culturellement appropriée et inclusive ;
- Améliorer la conception du projet et promouvoir le soutien local en établissant et en maintenant une relation continue basée sur une consultation significative avec les groupes vulnérables affectés par le projet, une série d'activités ou des initiatives tout au long du cycle de vie du projet.

1.2.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, il est attendu dans le cadre de cette étude de :

- Délimiter le champ d'application spatial du PGGV ;
- Décrire les principales caractéristiques des personnes et des groupes, et la nature de la discrimination dont ils souffrent et de leur vulnérabilité (y compris les inégalités et les pratiques d'exclusion existantes) ;
- Présenter les localités, le cadre de vie de ces groupes vulnérables y compris la cartographie de ces groupes vulnérables ;
- Présenter le cadre juridique et institutionnel du pays déterminant l'identification des peuples autochtones, des minorités et des autres groupes vulnérables ;
- Présenter les Exigences du SSI de la BAD en lien avec la Gestion des Groupes Vulnérables, leur consultation et participation dans les projets de développement ;
- Identifier le statut juridique actuel concernant les relations entre les sexes et les droits et le statut des femmes et des filles, minorités rurales très vulnérables y compris les populations autochtones et les paramètres associés, tels que le régime foncier indiquant la base de la reconnaissance, l'utilisation coutumière de la terre, toute réclamation/action potentielle, selon le cas dans la zone d'influence de l'opération ;
- Identifier et évaluer le type, la portée et l'étendue des risques et des impacts liés au projet, qu'ils soient négatifs ou non, sur ces individus et ces groupes, dans le contexte du cadre institutionnel et juridique du pays et des normes et pratiques discriminatoires existantes ou prévues à leur rencontre, y compris les pratiques coutumières qui peuvent être discriminatoires à l'égard des femmes, des filles, des garçons et des hommes ;

- Identifier et évaluer les mesures spéciales et actions spécifiques qui doivent être prises pour éviter, minimiser, ou autrement atténuer ou remédier aux impacts négatifs du Projet sur les individus et les groupes vulnérables, et pour renforcer les effets positifs le cas échéant ;
- Identifier et présenter les parties prenantes impliquées, dans la gestion de ces groupes vulnérables dans les zones ciblées par le projet, notamment des Agences des Nations Unies, les ONG internationales et ONG locales ;
- Identifier les lacunes potentielles du cadre juridique et institutionnel pour atteindre les objectifs de cette norme, en particulier en ce qui concerne l'engagement et la mise en œuvre ;
- Obtenir et documenter le CLIP pour garantir sa validité juridique
- Identifier et évaluer la nécessité d'une assistance technique ou d'un renforcement des capacités de l'Emprunteur ou d'autres parties pour faciliter la gestion efficace des risques et des impacts identifiés plus haut.
- Renforcer les capacités des organisations de base des groupes vulnérables pour le suivi communautaire des sauvegardes.
- Élaborer les Modalités de mise en œuvre
- Élaborer un cadre de Suivi, évaluation et de rapportage
- Élaborer un Calendrier de mise en œuvre du PGGV
- Estimer et présenter un Budget de mise en œuvre du PGGV.

1.2.3. Objectifs spécifiques et Indicateurs de Performance (KPI)

Pour garantir la conformité au SSI 2023 et maximiser l'impact du projet PRECAPE, les objectifs de cette étude sont assortis d'indicateurs précis :

Objectifs Spécifiques	Axe Stratégique (SSI 2023)	Indicateurs Clés de Performance (KPI)
1. Identification et Cartographie Précise	SO 7 & SO 10	• 100% des groupes vulnérables (PDI, PA, PVH, Réfugiés) dans la zone d'influence directe sont cartographiés par site. • Base de données KoboCollect désagrégée par sexe, âge et type de handicap disponible.
2. Consentement et Droits des Minorités	SO 7 (Peuples Autochtones)	• 100% des communautés Batwa consultées selon le processus de CLIP. • Existence de PV de consentement formalisés et validés par les autorités coutumières PA.
3. Inclusion Économique et Accès aux Bénéfices	SO 1 (Équité)	• Taux de participation des groupes vulnérables aux travaux THIMO 50% (dont min. 30% de femmes et 5% de PVH). • 100% des infrastructures réhabilitées (écoles, santé) conçues selon les standards d'accessibilité universelle (rampes, signalétique adaptée) pour 100% des infrastructures..
4. Prévention et Réponse aux VBG/EAS/HS	Note de Pratique VBG	• 0 cas de VBG induit par le projet non pris en charge. Ainsi, un système de référencement doit être opérationnel dès le premier jour du projet. • 100% du personnel de chantier ayant signé et été formé sur le Code de Conduite avant le démarrage des travaux.
5. Efficacité du Recours (MGP)	SO 10 (Redevabilité)	• Taux de résolution des plaintes sociales 90% dans un délai de 15 jours. • 100% des plaintes VBG traitées selon le protocole de confidentialité "centré sur le survivant" en moins de 48h.

6. Renforcement des Capacités et Durabilité	SO 1 (Capacités)	• Nombre de cadres du FSRDC et des services étatiques (CNR, Affaires Sociales) formés aux sauvegardes SO 7 et SO 10. • Budget PGGV (1,8M USD) intégré à 100% dans le plan de passation des marchés.
--	-------------------------	--

Source : Équipe d'élaboration du PGGV, novembre 2025

1.2.4. Délimitation du champ d'application spatial du PGGV

Le PGGV a comporté une délimitation justifiée de son champ d'application. Celle-ci peut s'étendre au-delà de la zone d'influence du projet lui-même, des circuits de trafic des produits de faunes pour la prise des mesures de contrôle des courants d'exploitation illicite, les circuits empruntés par les groupes nomades le cas échéant.

Bien qu'aucune EIES n'existe à ce jour, le consultant a effectué une analyse des informations de milieux de référence, les plans communaux de développement, les plans d'aménagement, afin de déterminer la nécessité d'informations et de mesures supplémentaires dans le cadre du PGGV.

1.3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique qui a concouru à l'élaboration du présent Plan de Gestion des Groupes Vulnérables a été basée sur les étapes suivantes :

- ❖ L'identification et collecte des données sur les besoins d'intervention septembre 2025. Cette activité a été réalisée sur base du canevas partagé par la BAD qui a permis de dresser les besoins prioritaires dans les trois initialement ciblées dans les deux provinces du projet.
- ❖ L'identification et cartographie des groupes vulnérables de la zone d'étude réalisée au mois de novembre 2025. Cette activité a été réalisée avec la participation des différents acteurs politico administratifs et coutumiers, et privés de la ZIP, notamment avec les services du Ministère des affaires sociales à travers la CNR, la Mairie et bourgmestres des communes, le Bureau des Affaires Humanitaires, les chefs de quartiers ainsi que des ONG et structures d'accompagnement des groupes vulnérables, y compris les Agences des Nations Unies consultées. La cartographie a permis le repérage des différents groupes vulnérables et l'établissement des facteurs et caractéristiques de vulnérabilité.
- ❖ La revue bibliographique exploitant les documents concernant le projet mis à disposition par le FSRDC qui est le Maître d'Ouvrage, le rapport d'évaluation du projet, les rapports des services sectoriels de l'État au niveau de chaque zone du projet, les rapports périodiques des agences humanitaires, des rapports d'études similaires produits dans d'autres projets et pays avec financement de la BAD, et l'exploitation des sites internet.
- ❖ La descente sur terrain pour la visite des différents camps, structures d'accompagnement, services sectoriels et agences des Nations Unies et ménages des groupes vulnérables et des personnes ressources en vue de collecter des données socioéconomiques à travers un guide d'enquête semi structuré intégrée sur le logiciel Kobocollect. Pour permettre d'atteindre les populations les plus invisibles, l'échantillonnage boule de neige a été utilisé dans le cadre de cette étude en exploitant la plateforme Raosoft qui donne respectivement 3 % pour le territoire de Beni, 3,5 % pour le territoire d'Uvira et 4 % pour le territoire de Walikale de marge d'erreur et respectivement 97 % pour le territoire de Beni, 96,5 % pour le territoire d'Uvira et 96 % pour le territoire de Walikale de la marge de confiance. Le traitement des données contenu dans un formulaire digitalisé conçu grâce à la plateforme Kobotoolbox était réalisé au moyen du logiciel SPSS tout en garantissant la confidentialité des données des victimes VBG car non seulement les enquêteurs ont été formés sur la collecte des données VBG mais aussi à cripter et anonymiser les identités des victimes de VBG conformément aux standards de la BAD.

- ❖ L'organisation des séances de consultation des parties prenantes était réalisée suivant deux approches : (i) consultation individuelle et (ii) consultation en atelier. La collecte des données a été facilitée par des enquêteurs et superviseurs déployés dans les différents sites, axes et camps ainsi que dans quelques familles d'accueil et ménages des groupes vulnérables de la ZIP PRECAPE. Les consultations individuelles ont permis d'aborder des questions sensibles et confidentielles avec les groupes vulnérables. Ces consultations se sont déroulées porte-à-porte et les enquêteurs VBG étaient des femmes formées, pour respecter le protocole de sécurité et de confiance. Mais également, la population d'accueil a été consultée de façon spontanée dans chaque ZIP. Les consultations en atelier, ont été réalisées et regroupées plusieurs parties prenantes venues des services de l'État, des ONGs, privés, coopératives agricoles, représentants des structures des groupes vulnérables, agences des nations unies et ONG internationales. Au total, trois grands ateliers de consultation populaire ont été réalisés, respectivement du 02 au 21 novembre 2025.

La méthodologie a consisté à collecter et analyser des données sur les principaux facteurs de vulnérabilité des groupes cibles avant et après la crise. En s'appuyant sur des enquêtes de terrain, des entretiens et des sources statistiques pour 2024 (pré-crise) et 2025 (post-crise), il a été possible de dresser un état des lieux comparatif. Chaque facteur de vulnérabilité identifié tel que l'accès à l'emploi, la sécurité alimentaire, la santé, la mobilité ou la protection sociale a été évalué selon son intensité et sa répartition dans les différents groupes vulnérables. Cette approche a permis de mettre en évidence l'évolution des vulnérabilités, d'identifier les aggravations ou les améliorations post-crise, et d'orienter les mesures d'intervention adaptées aux besoins spécifiques des populations touchées.

II. PRESENTATION DU PROJET

2.1. Historique du Projet

Le projet fait suite à une requête d'appel du gouvernement congolais à la Solidarité internationale et aux soutiens de ses partenaires techniques et financiers face à la crise qui sévit l'Est de la RDC depuis janvier 2025 due aux hostilités de M23.

La Mission de préparation/pré-évaluation de ce projet diligentée par la BAD au mois de juillet 2025, avait permis de définir les zones d'intervention directe du projet et la mise en place des équipes pour les missions de collecte des données dans les zones ciblées, notamment dans le territoire/ville de Walikale, villes de Beni et Uvira. C'est cette Mission qui a permis d'avoir une compréhension nette sur la formulation des composantes et activités du projet.

Lors de la Mission de dialogue de haut niveau du Directeur du Département d'Appui à la Transition, il a été indiqué que le projet de réponse à la crise en appui aux populations affectées par la crise de l'Est de la RDC (PRECAPE) n'est pas un projet humanitaire mais d'un projet de développement qui doit être géré selon les procédures accélérées eu égard aux besoins immédiats. Le caractère des activités développées dans le projet consiste à une réponse durable à la crise, visant à atténuer les impacts de la situation d'urgence par la restauration des services de base, la protection de la santé et la résilience des communautés de l'Est du pays sévèrement touchées.

C'est donc un projet qui cadre avec les trois principaux types de situations d'urgence qui sont indiquées dans les Directives et Procédures en matière de politique d'aide d'urgence de la BAD, notamment en cas de catastrophes naturelles, accidents et conflits. Les populations de l'Est de la RDC, en plus de conflits armés, sont aussi victimes des catastrophes naturelles à répétition (inondations, éboulements, volcans, etc.).

Le Projet va être mis en œuvre dans les deux provinces de la RDC affectées par la crise, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu.

2.2. Situation actuelle du projet

Le projet est actuellement en phase de préparation. Sa soumission aux Conseils d'Administration de la Banque est prévue pour le 10 décembre 2025. Les études d'APD pour les travaux de construction des ouvrages et infrastructures prévus, y compris les autres études E&S seront produites après le passage du projet au Conseil. Pour les études E&S, une dérogation a été préparée par le Gouvernement et devrait être soumise à la Banque.

Dans la requête reçue par la Banque en date du 7 avril 2025, les zones initiales d'intervention étaient Goma dans le Nord-Kivu et Bukavu dans le Sud-Kivu qui sont encore occupées par le M23. Les échanges avec le système des nations-unies ont permis de noter que le M23 effectue des prélèvements de force sous forme de taxes sur certaines organisations qui interviennent dans ces zones. Pour la Banque, cela poserait un sérieux risque réputationnel étant donné la neutralité et l'impartialité qui caractérisent la BAD si les ressources du projet venaient à être utilisées pour financer les activités dans les villes sous-occupation du M23 alors que le SSI 2023 exige que les projets en zones de conflit (FCS) évitent de renforcer involontairement des structures de pouvoir non étatiques ou d'exclure des minorités.

. En outre, l'accord de prêt pourrait ne pas être ratifié au niveau du parlement qui n'approuverait pas un projet avec des activités dans les zones sous-occupation. Compte tenu de cette situation, en accord avec les parties prenantes notamment le FSRDC, la mission a convenu de prévoir deux phases pour le projet : la première phase va concerner trois pools dans les zones qui sont sous le contrôle du Gouvernement à savoir Uvira dans le Sud-Kivu, ainsi que Walikale et Beni dans le Nord-Kivu. Ces zones ont accueilli des populations ayant fui la crise ou déplacées de force après le démantèlement des camps des réfugiés autour de Goma. Cette première phase couvrira les activités pouvant se réaliser en trois ans maximum.

La seconde phase, intégrera les activités non couvertes pendant la phase 1 et éventuellement dans les zones occupées actuellement par le M23 après le départ de ces rebelles. Cette option a l'avantage de laisser le temps d'observer l'évolution de la situation, notamment la mise en œuvre de l'accord du 27 juin 2025 à Washington, et celui de Doha dont les négociations sont en cours ; de préparer la seconde phase avec toutes les études appropriées (études environnementales et sociales, étude de faisabilité technique, études de faisabilité des activités économiques d'envergures régionales entre le Burundi et la RDC, etc.

2.3. Objectif de développement du projet

L'objectif de développement du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vies des populations affectées par la crise (jeunes, femmes et enfants incluant les personnes déplacées internes et communautés hôtes) en apportant une réponse fondée sur une approche holistique et le triple nexus humanitaire-développement-paix. Les objectifs spécifiques du projet sont : (i) le renforcement des infrastructures socioéconomiques durables favorisant l'accès aux services sociaux de base et la reprise des activités économiques ; (ii) le renforcement de la cohésion sociale et de la résilience communautaire ; (iii) la promotion de solutions durables pour le développement des économies locales et l'inclusion socioéconomique des groupes vulnérables ; et (iv) le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de coordination de la réponse à la crise.

L'approche multisectorielle intégrée vise à relever simultanément et de manière coordonnée de multiples défis afin de répondre aux besoins complexes créés par la crise, en privilégiant une prestation intégrée des services sociaux. L'intégration de différents services est un effort coordonné qui reflète les priorités communautaires, où les différents secteurs œuvrent vers un objectif commun et permettent de mesurer l'impact global sur les communautés touchées. Fondé sur le principe « Ne pas nuire », le projet accorde une attention particulière à la préparation et la mise en œuvre des activités afin que les résultats du projet n'aient pas d'effet secondaire négatif sur les populations ciblées ou non.

2.4. Théorie du changement

En RDC, les réponses aux crises dues à l'escalade de violences dans la partie Est du pays ont jusque-là porté essentiellement sur les aspects humanitaires sans réellement développer une approche de durabilité, loin du triple nexus humanitaire-développement-paix. L'offre des services sociaux de base n'est pas assurée de manière continue à la suite de la destruction des infrastructures de base et des moyens de production et de subsistance. L'approche du PRECAPE est plus holistique et systémique afin de s'attaquer aux causes et aux effets de la crise avec des interventions sur les solutions durables. Le PRECAPE, en misant sur une série d'investissements à fort impact sur la stabilisation, le relèvement et la résilience communautaire, apporte un changement de paradigme majeur dans la nature des réponses aux crises dans le pays. Le projet est axé sur une approche intégrée qui combine à la fois les actions de développement avec la mise place de solutions durables et des actions d'urgence humanitaire en recourant à l'expertise et à la complémentarité avec des organisations dont l'action humanitaire est le cœur de métier. Cette approche vise à contribuer à la réduction de la fragilité et au renforcement de la résilience, améliorer ainsi les conditions de vie des populations affectées par la crise.

Pour atteindre ce résultat, le projet mettra l'accent sur les interventions suivantes : (i) le renforcement des infrastructures sociales et économiques durables favorisant l'accès aux services sociaux de base et la reprise des activités économiques ; (ii) le renforcement de la cohésion sociale et de la résilience communautaire ; (iii) la promotion de solutions durables pour le développement des économies locales et l'inclusion socioéconomique des groupes vulnérables; et (iv) le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de coordination de la réponse à la crise. Elles contribueront à la réalisation de deux résultats majeurs à moyen et long termes : (a) l'accès et l'offre de services sociaux de base sont renforcés pour une meilleure résilience communautaire à travers la reconstitution des infrastructures sociales; (b) la résilience communautaire et l'inclusion socioéconomique des jeunes et

femmes sont renforcées à travers la reconstitution des infrastructures économiques et actifs productifs.

Cependant la réussite du projet repose sur les hypothèses suivantes : (i) le retour à la paix et le maintien d'un niveau minimal de sécurité sont nécessaires pour la conduite du projet et l'atteinte des objectifs de stabilisation et de relèvement ; (ii) l'offre de services sociaux de base est améliorée dans la zone d'intervention grâce à des infrastructures et des équipements renforcés, des intrants disponibles, un personnel qualifié ; et (iii) la réduction des inégalités de sexe, des VBG, des différentes formes de stigmatisation et discrimination y compris les personnes en situation de handicap. L'annexe technique 2-1 fournit plus de détails sur la théorie de changement.

2.5. Composantes du projet

Le PRECAPE est structuré autour de trois principales composantes : (i) Composante 1 : Reconstitution des infrastructures socioéconomiques et des actifs productifs climato-résilientes pour une résilience communautaire inclusive ; (ii) Composante 2 : Renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles en soutien à la réponse à la crise ; (iii) Composante 3 : Coordination, Gestion, Suivi-Évaluation, Redevabilité et Communication.

Composante 1 : Renforcement des infrastructures socioéconomiques et des actifs productifs climato-résilientes pour une résilience communautaire inclusive (14.32 MUC)

L'objectif de la première composante est d'assurer la continuité et de renforcer l'accès à une offre de services sociaux de base de qualité pour une meilleure résilience communautaire. Cette composante vise à mettre en œuvre des solutions durables qui contribueront à rétablir, accroître l'offre et améliorer la qualité des services sociaux de base dont la fourniture est interrompue ou perturbée par la crise. Elle comprend deux sous-composantes.

Sous-composante 1.1 : réhabilitation et équipement des infrastructures sociales pour la continuité de l'offre des services sociaux de base

Cette sous-composante est consacrée à la réhabilitation et l'équipement des infrastructures sociales résilientes au climat pour assurer la reprise et la continuité des services sociaux de base dont la santé, l'éducation et la formation professionnelle, l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Elle couvrira principalement les activités suivantes : (i) la réalisation d'études techniques préalables au démarrage des travaux ; (ii) la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures sociales dans le pays, incluant 05 centres de formation professionnelle, 07 écoles, 07 centres de santé ; l'aménagement de 05 ouvrages d'eau et d'assainissement, en utilisant les installations résilientes au changement climatique ; et (iii) l'engagement des communautés dans les travaux à haute intensité de main d'œuvre pour la réhabilitation des infrastructures détruites.

Sous-composante 1.2 : reconstitution des actifs productifs pour la résilience communautaire et l'inclusion socioéconomique

Cette sous-composante vise à soutenir la reconstitution des moyens de production afin de favoriser l'inclusion socioéconomique des jeunes et femmes à travers des activités économiques, et de contribuer à la nutrition et la sécurité alimentaire. Elle comprend principalement les activités suivantes : (i) l'aménagement de voies d'accès et ruelles y compris pavages par l'approche LIPW au profit de 5000 jeunes et femmes incluant les PDI ; (ii) la réhabilitation et l'équipement des marchés et ouvrages associés pour favoriser la reprise des activités économiques au profit des populations ; (iii) l'acquisition et la distribution d'intrants d'élevage-agriculture-pisciculture résilients au changement climatique et petits équipements de transformation pour la relance de leurs activités productives en faveur de 15 000 personnes y compris les PDI réparties dans 3000 ménages ; (iv) l'installation et l'équipement de 03 cantines communautaires afin de favoriser l'accès à une alimentation saine ; (v) la formation professionnelle qualifiante aux métiers porteurs au profit 1500 jeunes et femmes ; (vi) le renforcement des capacités et en éducation financière au profit de 2000 jeunes et femmes ; (vii) la prise en charge psychosociale et médicale

de 4500 femmes victimes de violences basées sur le genre ; et (viii) l'organisation des actions de communication, sensibilisation et des initiatives communautaires d'appui à la cohésion sociale.

Composante 2 : Renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles en soutien à la réponse à la crise (7.16 MUC)

L'objectif de la deuxième composante est de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles nécessaires à une meilleure coordination de la réponse à la crise, et de gestion de la problématique de la fragilité et de la résilience en RDC. Elle comprend deux sous-composantes.

Sous-composante 2.1 : Appui institutionnel en soutien à la coordination et la gestion de la réponse à la crise en RDC

L'objectif de la sous-composante est de doter les parties prenantes impliquées de capacités institutionnelles qui favorisent une meilleure coordination des actions de réponse à la crise. Elle vise également favoriser la production de connaissances nécessaires sur la fragilité et la résilience pour la prise de décisions stratégiques pour répondre à la crise. Elle intègre les activités suivantes : (i) l'appui au mécanisme national de pilotage et de suivi des stratégies de réponse à la crise (Delivery Unit) en collaboration avec le PNUD (mise en place de système digital de suivi des projets, formation des ministères sectoriels dans la structuration, la mise en œuvre des projets et réformes critiques); (ii) le recrutement d'un consultant international en fragilité et résilience pour soutenir les stratégies nationales de réduction de la fragilité et de renforcement de la résilience; (iii) le renforcement des capacités de la cellule technique fragilité et résilience du FSRDC (formation, conception d'outils d'analyse et de suivi); et (iv) le renforcement de la sécurité sanitaire et de la résilience communautaire aux frontières de la RDC dans un contexte de réponse humanitaire intégrée.

Sous-composante 2.2 : Appui institutionnel en soutien à la protection de la biodiversité et à la gestion des actifs communautaires

Cette sous-composante comporte principalement trois activités : (i) en collaboration avec l'institut congolais de la conservation de la nature (ICCN), le projet soutiendra l'organisation d'ateliers d'échanges de bonnes pratiques, des formations sur la protection de la biodiversité et des activités d'agroforesterie (reboisement) dans le cadre du corridor vert Kivu-Kinshasa ; (ii) la promotion de la gestion durable et équitable des actifs communautaires dans le cadre du programme AXIS (la mise en place des plateformes de facilitation des échanges des valeurs ainsi que de valorisation d'actifs communautaires, installation d'un dispositif de gestion et de commerce équitable des ressources à travers le blockchain); (iii) la réalisation d'études d'impact environnemental et social, la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social.

Composante 3 : Coordination, Gestion, Suivi-Évaluation, Redevabilité et Communication (4.17 MUC)

L'objectif de la troisième composante est d'assurer une coordination, une mise en œuvre et un appui institutionnel efficaces et conformes aux dispositions prévues dans le rapport d'évaluation et dans l'accord de prêt du projet. Les principales activités prévues sous cette composante comprennent : (i) la mise en place d'une unité de coordination et gestion dotées de moyens adéquats pour la rendre capable de couvrir de manière rapide les activités; (ii) la mise en place de diverses conventions avec des structures tierces pour la mise en œuvre de certaines activités en tenant compte de leur avantage comparatif; (iii) la supervision du projet incluant la production de rapports trimestriels de suivi de la performance en sauvegarde environnementale et sociale et les rapports trimestriels d'activité; (iv) la communication sur les actions du projet ; et (v) l'organisation des sessions du comité de pilotage du projet. L'annexe 2.2 fournit plus de détails sur les activités par composante.

2.6. Classification environnementale du projet

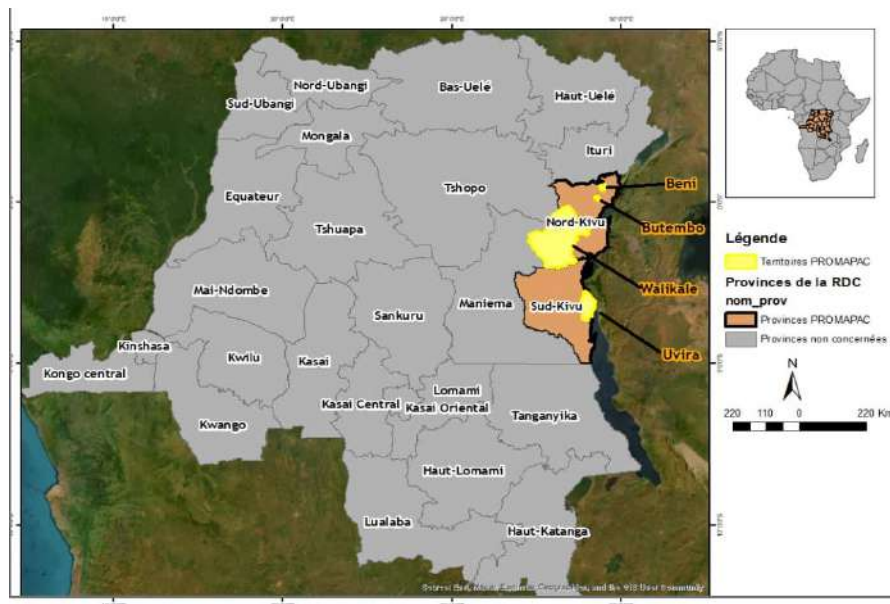
Conformément à la législation de la RDC et au SSI de la Banque, la catégorie de projet a été confirmée comme Catégorie 2 (Risque Modéré) en date du 31 octobre 2025). Cette catégorisation est justifiée par la nature des activités (construction/réhabilitation de petites infrastructures sociales, travaux LIPW, appui aux moyens de subsistance). Étant donné ce contexte de crise et les contraintes de délais, le pays a adressé à la Banque une demande de dérogation afin de lui permettre de finaliser et de publier les instruments de sauvegarde environnementale et sociale (EIES, PGES, P3P, etc.) après l'examen par le Conseil. Un mémorandum sollicitant l'approbation de cette dérogation par l'autorité compétente de la Banque sera adressé au Conseil pour examen.

2.7. Zone d'influence du Projet

La zone d'influence du projet est composée de 3 villes à savoir les villes de WALIKALE et de BENI dans la province du Nord-Kivu et de la ville d'UVIRA dans la province du SUD-KIVU en République Démocratique du Congo.

Le projet sera mis en œuvre dans deux provinces de l'Est de la RDC, notamment dans les Nord-Kivu et Sud-Kivu. Pour la province de Nord-Kivu, les zones d'insertion du projet concernent les villes de Beni et Butembo, et le territoire de Walikale et environs. La province du Nord-Kivu à cheval de l'Équateur, située entre 0° 58' de latitude Nord et 02° 03' de latitude Sud et entre 27° 14' de longitude Ouest et 29° 58' de longitude Est. Elle partage ses frontières à l'Est avec les Républiques de l'Ouganda et de Rwanda (Sud- Est), au Nord et à l'Ouest avec l'ancienne Province Orientale, au Sud-Ouest avec la Province du Maniema et au Sud avec la Province du Sud-Kivu. La Province du Nord-Kivu occupe 2,5% de la superficie du pays, soit **59.483 km²**.

Figure 1 : Présentation sur carte des provinces de Nord-Kivu et Sud-Kivu et les différents territoires et villes concernés par le PRECAPE:



Source : Mission d'identification des besoins d'intervention-PROMAPC, juillet 2025

La Province du Nord- Kivu a noté que cette province est subdivisée en 6 territoires (Beni, Lubero, Masisi, Nyiragongo, Rutshuru et Walikale), 3 villes (Beni, Butembo et Goma), 10 communes, 17 collectivités (dont 10 Chefferies et 7 Secteurs), 97 groupements, 5 cités, 5.178 villages. Malgré que le territoire de Beni.

À part la ville de Goma, chef-lieu de la province, la ville de Beni a été toujours la plus peuplée malgré sa superficie de 280,896 Km² qui la classe presque en troisième position de la province. Avec les

déplacements massifs de la population, les villes de Beni et Butembo ont accueilli plusieurs personnes déplacées internes (PDI). Ce qui a augmenté le taux démographique dans ces villes avec les incidences sur le plan environnemental et socioéconomique.

III. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MINORITES LOCALES ET AUTRES GROUPES VULNERABLES DE LA ZONE DU PROJET

Les groupes vulnérables ont été identifiés dans les trois zones du projet en utilisant l'Indice Nationale de Vulnérabilité Sociale (INVS) : Ville de Beni, territoires de Walikale et Uvira. Conformément à la SO7 et selon le contexte spécifique du projet et sa zone d'influence (ZIP) les groupes vulnérables suivant ont été identifiés dans l'ensemble de la zone du projet :

- Les réfugiés,
- Les personnes déplacées internes (PDI),
- Les victimes d'inondations des eaux et des éboulements de terres : "sinistrés"
- Les personnes âgées ;
- Les enfants orphelins et abandonnés,
- Les femmes et filles victimes de violences sexuelles basées sur le genre (VSBG),
- Les victimes de violence physique ;
- Les personnes vivant avec handicap (PVH),
- Les peuples autochtones pygmées,
- Les enfants et jeunes malnutris et en situation de précarité.

L'étude a permis la description succincte sur le plan socioéconomique et la cartographie de ces groupes vulnérables dans chaque zone du projet.

3.1. ZONE DE WALIKALE

Pour la zone de Walikale, les catégories des groupes vulnérables identifiés lors de cette étude comprennent notamment :

- ✓ Les peuples autochtones pygmées (PAP),
- ✓ Les personnes déplacées internes (PDI), y compris les enfants et jeunes en situation de précarité ;
- ✓ Les femmes et filles victimes de violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) ;
- ✓ Les personnes vivant avec handicap (PVH) ;

N.B. À walikale, il n'y a pas des réfugiés, de par sa position géographique, non frontalier directement à d'autres pays voisins.

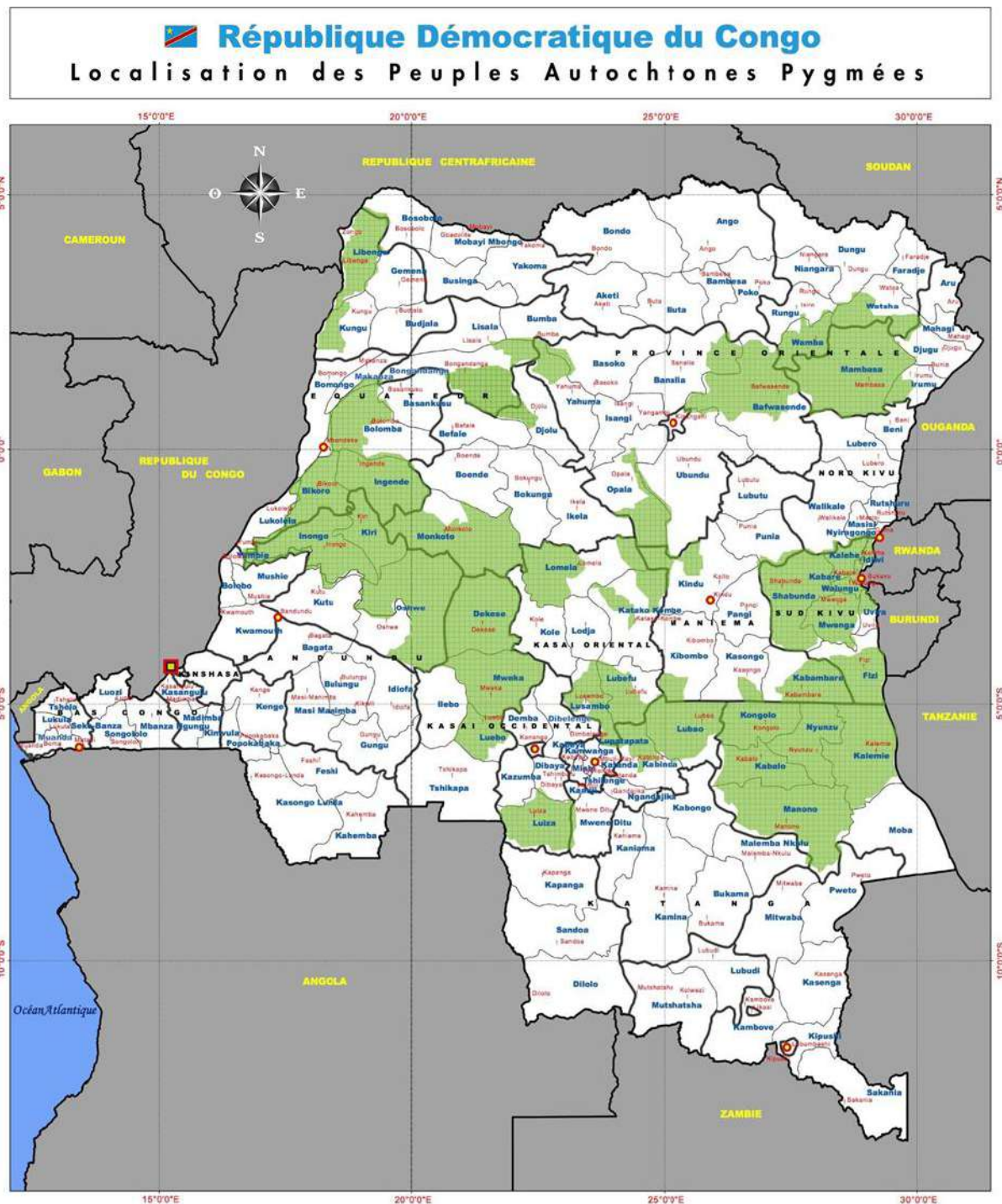
3.1.1. Les peuples autochtones pygmées de Walikale

3.1.1.1. Historique d'installation et localisation

En RDC, la présence des peuples autochtones pygmées est signalée dans 21 sur 26 provinces que comptent la RDC (soit 90,9%), 13 sur 25 districts (soit 52 %), 55 sur 147 territoires (soit 37,9 %), 140 sur 737 collectivités (secteurs/chefferies) (soit 18,9 %), 338 sur 5397 groupements (soit 6,3 %), 511 localités et 1030 campements.

Les peuples autochtones pygmées constituent en République Démocratique du Congo et dans le Bassin du Congo la population la plus ancienne dont la présence est attestée depuis 3000 avant notre ère. Leur effectif est compris entre 600 000 et 3 000 000 des personnes réparties sur 21 des 26 provinces de la RDC.

Localisation générale des peuples autochtones pygmées de la RDC :



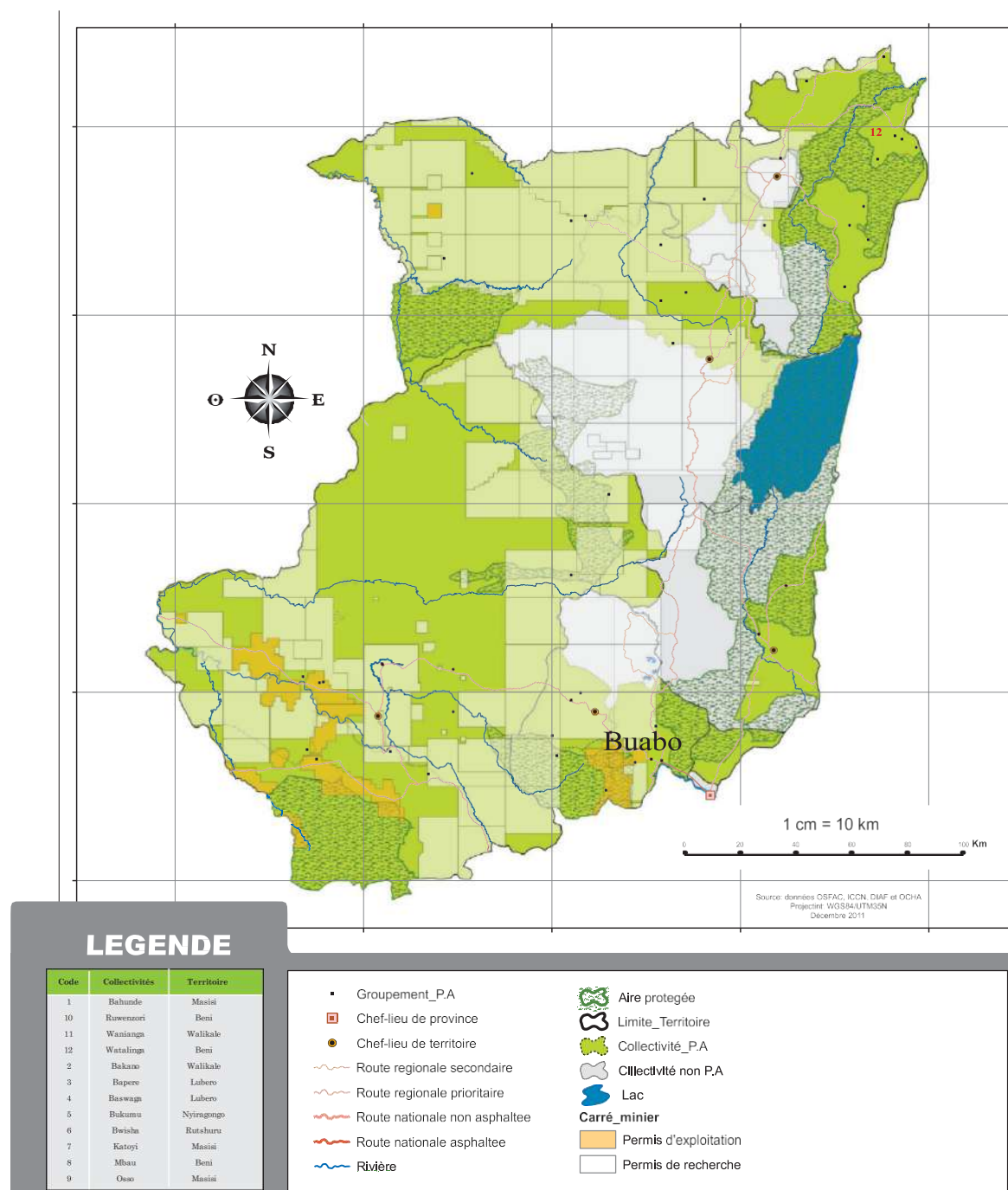
Carte 1: Localisation générale des peuples autochtones pygmées sur les 21 provinces de la RDC

En ce qui concerne la province de Nord-Kivu (l'une des provinces de PRECAPE), les peuples autochtones pygmées sont répartis dans 38 villages, généralement situés dans les zones forestières. Ils privilégient la vie en marge des centres urbains, souvent sans accès à l'eau potable, aux soins de santé et à l'éducation. Les observations de terrain indiquent une grande précarité économique et sociale, accentuée par l'absence de représentation politique et la marginalisation culturelle.

Historiquement marginalisés, les autochtones pygmées sont très souvent victimes de violation de leurs droits et libertés fondamentaux. Il leur est reconnu la qualité et le statut des premiers occupants communément appelés premiers citoyens.

Les peuples autochtones pygmées sont localement appelés Batwa (Batswa), Bambuti, Bayanda, Babuluku, Barwa, Bantbuti, Bambote. Ils sont localisés dans les 6 territoires de la province du Nord-Kivu. Leur situation et mode de vie représente les mêmes caractéristiques. Leur situation des droits de l'homme reste inquiétant dans la mesure où ils sont victimes de violation de leurs droits.

La carte ci-dessous présente la localisation des Pygmées dans le territoire de Walikale



Source : DGPA/RFN, données de terrain, décembre 2025

À Walikale centre, les pygmées vivent dans les campements. L'étude a inventorié 27 campements des pygmées, sans compter ceux qui sont dans la forêt. Le temps imparti n'avait pas permis de recenser tous les campements. Les estimations par campements à Walikale-Centre donnent des chiffres de 60-140 personnes par campement. On trouve des communautés des pygmées, principalement du groupe Efe

(Mbuti) et les Aka qui vivent traditionnellement dans la forêt, chassant et cueillant, mais de plus en plus intégrés (souvent de manière précaire) aux communautés agricoles voisines (Bantu), avec des nombres fluctuants et des campements dispersés.

Le tableau ci-dessous présente les différentes appellations des communautés des pygmées par campement.

Tableau 1: appellations des communautés des pygmées de Walikale par campement

<i>District</i>	<i>Territoire</i>	<i>campement</i>	<i>Appellation</i>	<i>Mode de vie</i>
Walikale	Walikale	Bangenengene	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Mpango	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Oninga	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Mutiku	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Byalenga	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Boboro	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Mutongo	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Buringa	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Busisi	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Idambo	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Isangi	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Itebene	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Kambushi	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Kashebere	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Kilali	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Kilangote	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Kirundu	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Kissa	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Matoile	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Mbongolo	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Mburuko	Batwa	Nomade et sémi nomade
	Walikale	Misenya	Batwa	Sédentaire
	Walikale	Musenge	Batwa	Sédentaire
	Walikale	Mutandala	Batwa	Sédentaire
	Walikale	Ntoko	Batwa	Sédentaire
	Walikale	Otobora	Batwa	Sédentaire
	Walikale	Walikale	Batwa	Sédentaire

Source : DGPA/RFN, données de terrain, décembre 2025

Une des similarités, tout aussi fondamentales que critique, est que la plupart des chasseurs cueilleurs ont souvent été chassés de leurs terres ou ont vu l'accès aux ressources naturelles dont ils dépendent leur être nié. Cette aliénation est causée par un certain nombre de facteurs comme le fait que les modèles de développement dominants privilégient l'agriculture sédentaire sur d'autres modes de protection comme le pastoralisme, la chasse et la cueillette ou le fait que l'on établisse des parcs nationaux, des sites protégés, de grandes entreprises d'exploitation, comme l'exploitation minière, forestière, les plantations commerciales, l'exploitation pétrolière, la construction de barrage, etc.

L'aliénation et la spoliation de leurs terres et l'éviction de leurs droits coutumiers à la terre et aux ressources naturelles ont sapé les systèmes de savoir et pratiques, qui depuis des siècles ont permis aux peuples autochtones de subvenir à leurs besoins, et ceci a conduit à la dénégation et à la privation de

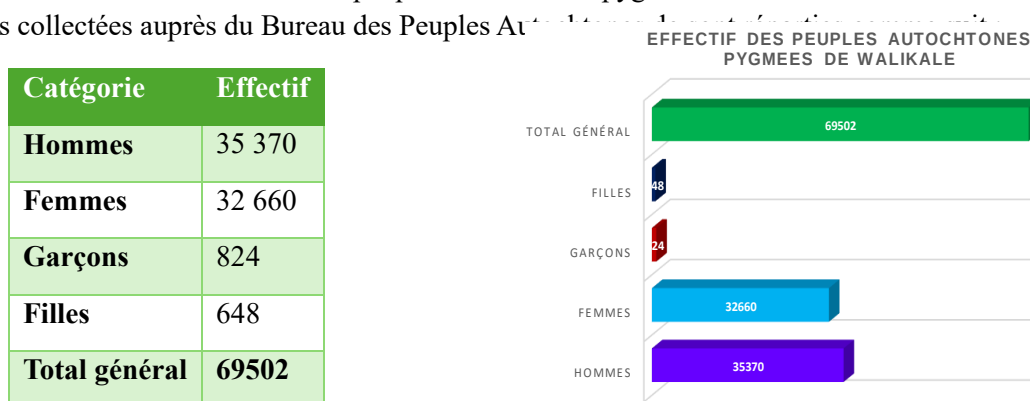
leurs moyens de subsistance. Ceci menace très sérieusement la survie des peuples autochtones et est en train de les convertir en populations les plus défavorisées et les plus pauvres de la planète. Cet état constitue une violation flagrante de la charte africaine, stipulant que tous les peuples ont droit à l'existence, droit à leurs richesses et ressources naturelles et droits à leur développement économique, social et culturel. La terre des peuples autochtones se rétrécit de plus en plus, ce qui les rend vulnérables et incapables de faire face aux incertitudes environnementales et menace leur existence future.

Les peuples et communautés autochtones sont dans une large mesure discriminés et marginalisés par les groupes dominants qui les considèrent généralement comme des incapables « arriérés ». De nombreux stéréotypes les décrivent comme « arriérés », « barbares », « primitifs », « sans culture » et sous hommes et comme un élément embarrassant pour les pays africains modernes. De tels préjugés justifient la discrimination, la marginalisation, la subordination, l'exclusion et l'aliénation officielles par les institutions gouvernementales et les groupes dominants.

Comme dans le monde en général et en Afrique en particulier, les droits collectifs à la terre et aux ressources naturelles sont une des demandes les plus importantes des peuples autochtones. Puisqu'ils sont étroitement liés à la possibilité de survie de ces groupes en tant que peuples et à leur possibilité d'exercer d'autres droits collectifs fondamentaux comme le droit de déterminer leur mode de production et leur mode de vie, ainsi que de jouir de leur propre culture.

3.1.1.2.Démographie

L'étude de PGGV a recensé 69 502 peuples autochtones pygmées dans le territoire de Walikale. Ces données collectées auprès du Bureau des Peuples Autochtones de Walikale.



Source : Étude de PGGV, Décembre 2025

Comme par ailleurs, les peuples autochtones (PA) pygmées dans le territoire de Walikale sont considérés comme les premiers habitants du pays. Les données collectées dans le rapport de l'Association Dynamique des Groupes Peuples Autochtones (DGPA), l'Atlas de localisation des peuples autochtones pygmées en RDC, indiquent que les peuples autochtones pygmées sont localisés dans l'ensemble des territoires soit 6 sur 6, (100%), dans 12 sur 17 collectivités (Soit 70,6%), dans 48 sur 97 groupements (soit 49,5%), dans 3 communes, 30 localités et 199 campements.

Au Kivu, les pygmées sont considérés comme les peuples autochtones de la région. Ils sont identifiés sous plusieurs dénominations, bien qu'ils aient en commun l'appellation des Batwa. Leur appellation diffère selon le milieu géographique de vie : Barwa au Bushi, Bayanda, Baburuku dans le territoire de Kalehe, Batswa à Idjwi ; Bambote, Balanga, Bashaasumba, Bakyenga dans le massif d'Itombwe ; Batwa, Bambuti dans le Masisi, le Rutshuru, le Nyiragongo et le grand Nord Beni - Lubero ; Batwa, Bambote, Tunguti dans le Maniema ; Bashimwena à Fizi ; Babuluko, Banamatumo, Bakeka dans le territoire de Walikale.

Au Nord Kivu, on signale la présence des PA Pygmées dans 6 sur 6 territoires (soit 100 %), 12 sur 17 collectivité secteur (soit 70,6 %), sur 97 groupements, 3 communes, 30 localités et 199 campements.

<i>District</i>	<i>Territoires</i>	<i>Collectivité / Chefferie / Secteur</i>	<i>Groupements</i>	<i>Localités</i>	<i>Campements</i>
6	12	97	3	30	199

Les facteurs ci-dessous influencent la répartition des Pygmées dans la zone du projet.

Plusieurs facteurs expliquent la répartition géographique des Pygmées :

- ✓ Disponibilité des ressources naturelles : Les Pygmées étant des chasseurs-cueilleurs, ils s'installent de préférence dans les zones riches en gibier, en plantes comestibles et en produits forestiers non ligneux.
- ✓ Pressions anthropiques : L'expansion agricole, l'exploitation forestière et minière, ainsi que les conflits armés ont contraint de nombreuses communautés pygmées à se déplacer et à modifier leurs modes de vie.
- ✓ Relations avec les populations bantoues: Les Pygmées entretiennent souvent des relations d'échange avec les populations bantoues sédentaires. Ces relations peuvent influencer leur mobilité et leur répartition.
- ✓ Menaces pesant sur les Pygmées. Les Pygmées sont confrontés à de nombreuses menaces qui mettent en péril leur mode de vie et leur culture :
 - Perte de leur habitat : La déforestation, l'exploitation minière et l'expansion agricole réduisent considérablement leur espace vital.
 - Discrimination et marginalisation : Les Pygmées sont souvent victimes de discrimination et de marginalisation, ce qui limite leur accès aux services sociaux et aux droits fondamentaux.
 - Maladies : Ils sont plus vulnérables aux maladies, notamment celles transmises par les populations sédentaires.
- ✓ Le manque d'accès et de droits à la terre et à la forêt où ils peuvent pratiquer leurs activités traditionnelles ;
- ✓ Le manque d'accès aux infrastructures de base (école, soins de santé, logement, ...) ;
- ✓ La discrimination, la marginalisation et la pauvreté ;
- ✓ Le manque de représentation dans les structures gouvernementales et institutions de prise de décision ;
- ✓ Elles sont victimes des conflits armés, de plusieurs formes de violence, comme l'esclavage et les viols et leur intégrité physique est menacée ;
- ✓ La non prise en compte de leurs droits spécifiques dans les politiques nationales, ...

Par ailleurs, les besoins essentiels des populations autochtones ne figurent pas souvent parmi les priorités du Gouvernement tant national que provincial et pourtant bien d'instruments juridiques internationaux auxquels la RDC a adhéré soutiennent la reconnaissance et la protection de ces droits. Ce qui nécessite le renforcement de la mobilisation et la sensibilisation des décideurs politiques sur la prise en compte de ces droits.

3.1.1.3.Organisation Socio-politique et culturelle des peuples autochtones (PA) pygmées dans le territoire de Walikale

Les pratiques culturelles des Pygmées en RDC et de la zone du projet sont profondément liées à la forêt, centrées sur la chasse, la cueillette et la pêche, **avec une spiritualité animiste vénérant Zanga (l'esprit de la forêt) et les ancêtres, exprimées par des musiques et danses rituelles uniques, comme les rites Walé**. Ils possèdent une connaissance encyclopédique de la forêt et utilisent plantes médicinales, mais sont aujourd'hui menacés par la sédentarisation forcée et la discrimination, bien qu'une loi récente reconnaisse leurs droits fonciers et culturels.

Photo 1 : modèle de pêche et cérémonie culturelle et animiste des populations pygmées de Walikale.



Source : Consortium APAC, photos de terrain de Joseph I. et Christian C, PGVV, Décembre 2025

Le mode de vie et de subsistance des pygmées de Walikale se basent sur la chasse, la cueillette et la pêche avec le modèle traditionnel. Ils dépendent essentiellement des ressources forestières et disposent une grande connaissance de la forêt, notamment en identification d'arbres, de plantes médicinales et en aménagement forestier. Le forêt constitue leur propriété collective dont chaque clan possède traditionnellement une partie de la forêt.

Leur spiritualité et croyances, notamment l'animisme est basé sur une croyance que tout dans la nature a un esprit. Ils font une vénération à un grand esprit de la forêt, à qui ils adressent des prières, appelé "Zanga". Le culte des ancêtres s'exerce sur les morts qui sont souvent cachés dans des écorces d'arbres ou des grottes, avec une présence spirituelle constante.

La musique et danse sont souvent des créations uniques :

- Rites Walé : Célébrations codifiées marquant le retour d'isolement des jeunes mères, riches en chants et danses spécifiques.
- Célébrations : Échanges autour du feu avec les anciens.

3.1.1.4. Description de l'habitat des populations pygmées de Walikale

Les peuples autochtones pygmées de Walikale vivent traditionnellement en petites communautés nomades ou semi-nomades très peu hiérarchisées se déplaçant chacune à l'intérieur des espaces vitaux bien délimités. L'espace vital dans lequel ils se meuvent pour satisfaire leurs besoins alimentaires est de l'ordre de 2 km² par personne en forêt, et de 300 km² pour un campement moyen qui comprend 150 personnes.

Photo 2: Les peuples autochtones pygmées de Walikale



Photos collectionnées de rapports de Consortium APAC et de DGPA, Dec-2025

La hutte du pygmée est du style néolithique, de petite taille, construite à l'aide de petites branches d'arbre et feuilles qui protègent mal contre les intempéries. Comme source de chauffage pendant les nuits froides, des feux de camps sont allumés à l'intérieur même des huttes, occasionnant des effets néfastes sur la santé pulmonaire, surtout des enfants. En outre, les PA pygmées vivent dans une telle promiscuité en partageant un espace très réduit entre père, mère, enfants et visiteurs. Par manque de lampes ou lanternes, l'éclairage est obtenu à l'aide des tisons fabriqués avec de la sève de *Canarium* (Burseracées, arbre de forêt équatoriale) enroulée dans des feuilles mortes communément appelés « Kasuku » à l'Est de la RDC ou « Bofimbo » à l'Ouest. Ce qui entraîne souvent des brûlures graves chez les enfants et autres occupants. Enfin, il est rare de trouver des villages homogènes, essentiellement peuplés de PA pygmées sur les bordures des grandes routes nationales ou secondaires. Si elles existent dans des zones mixtes, leurs cases ou huttes sont généralement cachées à une bonne distance derrière les habitations des groupes dominants généralement bantous, révélant ainsi des problèmes d'intégration et de cohésion sociale.

Ce mode de vie traditionnel est remis en cause suite à la pression croissante des facteurs extérieurs sur le milieu forestier notamment l'exploitation forestière industrielle et artisanale, pression démographique, exploitation minière artisanale et industrielle, l'érection des aires protégées, la prépondérance des autres communautés.

Leur dépendance vis-à-vis des communautés voisines auxquelles accroît leur précarité économique, la perte de leur identité propre, le renforcement du complexe d'infériorité, la marginalisation à tous égards ainsi que le déni de leurs droits spécifiques et fondamentaux. Tous leurs indicateurs de revenus, d'éducation, de santé, du capital social, de sécurité sont inférieurs à ceux de leurs voisins. Pauvres, vulnérables et marginalisés, telle est aujourd'hui la qualification la plus adéquate de la situation des peuples autochtones pygmées en RDC.

3.1.1.5. Accès au foncier

L'accès à leurs terres ancestrales et la sécurité de la tenure foncière sont des enjeux fondamentaux pour les peuples autochtones pygmées. Ces derniers entretiennent des liens étroits avec les forêts envers lesquelles ils dépendent pour leur bien-être, identité et survie. Les activités d'agriculture, d'élevage et d'exploitation tant artisanale qu'industrielle des bois ont, au cours des siècles, forcé beaucoup de ces peuples à abandonner leurs forêts et mode de vie traditionnel basé sur la chasse, la cueillette et le ramassage. **Cela étant, la plupart de ces peuples sont devenus dépendant du travail occasionnel, ou doivent avoir recours à la mendicité pour survivre.**

Bien que le gouvernement de la RDC ait donné l'assurance que les communautés locales prendraient une part active aux réformes du secteur forestier et qu'il a même récemment déclaré qu'il allait respecter le principe du consentement libre, préalable et éclairé, à ce jour, le droit des peuples autochtones pygmées à leurs terres n'est toujours pas sécurisé et continue d'être bafoué. La Constitution de la RDC, la loi foncière de 1973 et le Code forestier de 2002 ne font aucune mention des peuples autochtones pygmées ni de leurs droits. En outre, le droit à la tenure foncière n'est pas reconnu sur les terres de cueillette, ramassage et de chasse; seul le droit à la tenure foncière des terres arables et d'élevages étant reconnu. Par ailleurs, des initiatives en cours, touchant la gouvernance et les réformes foncières et forestières omettent de prendre en compte les points de vue des peuples autochtones pygmées et d'assurer qu'ils puissent y prendre part activement. **L'initiative multilatérale REDD+ (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts), mécanisme de financement de projets environnementaux visant l'atténuation des changements climatiques et la conservation des forêts, ainsi que le Plan d'action de l'Union européenne FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade) dont le but est d'éradiquer l'exploitation illégale des forêts et d'améliorer la gestion et la gouvernance des forêts dans les pays exportateurs de bois, représentent également des processus envers lesquels la RDC s'est engagée et qui sont susceptibles d'avoir des répercussions néfastes pour les peuples autochtones si le gouvernement de la RDC continue de nier leurs droits fonciers et si des mesures spéciales ne sont pas prises.** Au-delà des zones classées, le territoire compte des réserves dites communautaires ayant la vision de classement, et qui pourra spolier les terres des peuples autochtones pygmées sans leur consentement libre, et ceci au détriment des communautés locales et peuples autochtones pygmées, qui se voient exproprier leurs zones et terres traditionnelles par les organisations

en charge de la gestion. Une grande partie du massif forestier de Walikale est cependant non classée, et se présente dans un état de conservation satisfaisant, principalement en raison du fait que les peuples autochtones pygmées de cette zone et qui dépendent de l'usage direct de ces forêts ont grandement contribué à leur conservation départ leurs pratiques non destructrices de ces ressources.

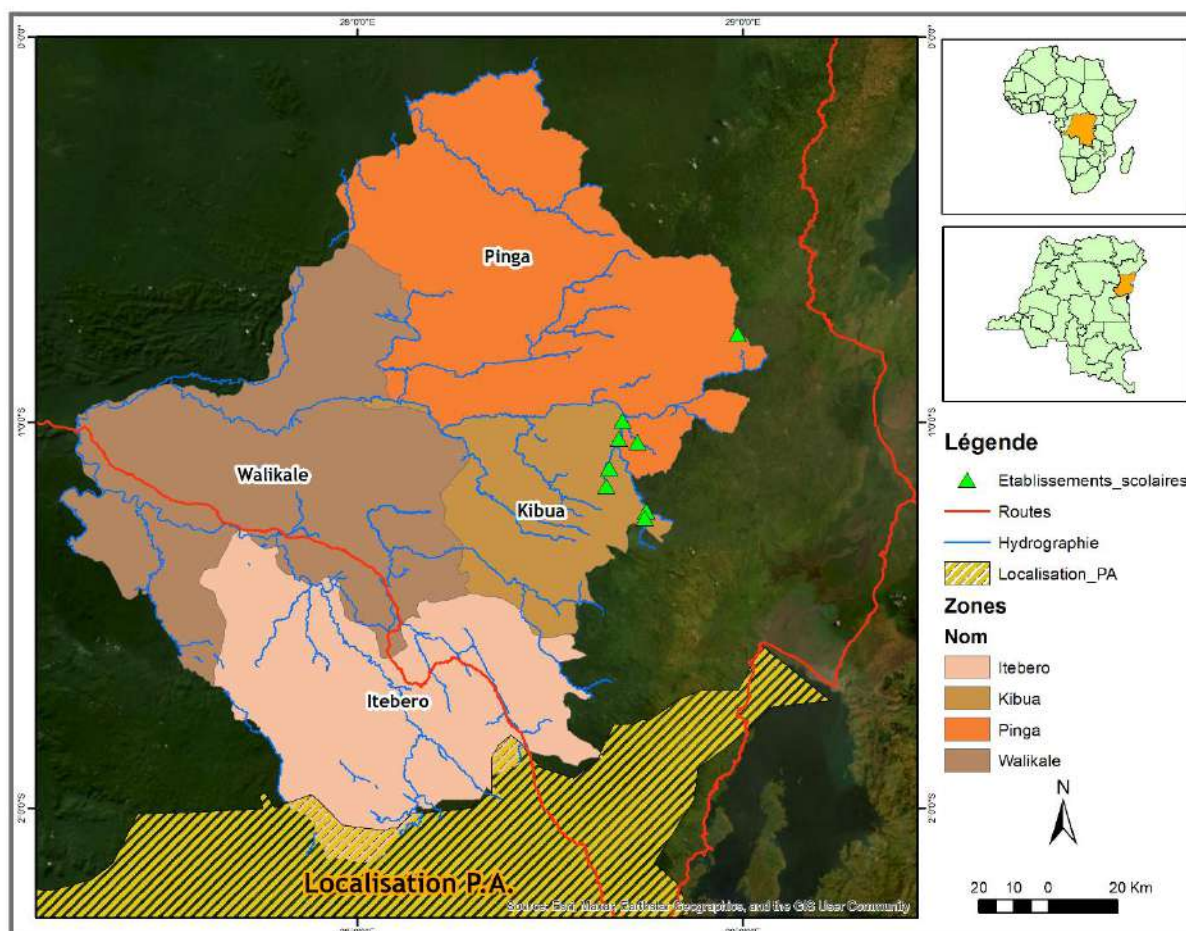
Cependant l'établissement des aires protégées dans certaines zones du territoire de Walikale comme partout ailleurs en RDC s'était fait sous le prix payé par la communauté forestière, (autochtones pygmées) et qui se traduit par l'expulsion et déplacement forcé, le refus de l'accès au moyen de survie et de subsistance élémentaire et une surveillance policière conduisant à des graves violations des droits humains (cas de la partie des basses altitudes du Parc national de Kahuzi à Itebero).

Par ailleurs, en plus de la présence de ces deux zones classées, une grande partie d'espace de vie des populations autochtones pygmées et communautés locales est en cours d'affectation en couloir écologique, un concept que ces communautés n'ont pas encore compris et qui crée des craintes et inquiétudes qui pensent à un éventuel classement de leurs forêts avec les conséquences qui peuvent en découler. Dans toutes ces démarches réalisées sur les territoires gérés traditionnellement par les peuples autochtones pygmées et communautés locales, leurs droits restent violés. Les Réserves des primates de Kisimba-Ikobo et de PKI Tayna Reserve Communautaire de Tayna.

L'expulsion forcée des peuples autochtones pygmées de leurs terres ancestrales afin d'y créer des parcs nationaux a commencé au cours de la période coloniale, avec le décret royal de 1925 créant le Parc National des Virunga Elle a continué après l'indépendance de la RDC, avec la création du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) et de la Maiko. Entre les années 1960 et le début des années 1980, environ 6 000 Twa ont été expulsés de force de leurs terres ancestrales respectivement dans les collines de Chatondo, de Katasomwa, de Munango, de Kabona, de Kakumbukumbu et de Bukulula; espaces à ce jour érigé en Parc National de Kahuzi-Biega, situé à cheval entre les territoires de Kabare, de Kalehe et de Shabunda en province du Sud-Kivu.

Dans le cadre de ce projet PRECAPE, pour se rassurer de la protection des terres des PA pygmées Batwa, une micro-cartographie a été réalisée de façon participative afin de garantir que les travaux de reconstruction des infrastructures détruites (école, centre de santé) se trouvant dans la ZIP ne puissent empiéter ou restreindre leur accès aux zones de cueillette vitale, de ressources en eau, de pâturages et pharmacopée, y compris les sites sacrés.

Carte 2 : Cartographie participative intégrant les parcours de transhumance horizontale et verticale des PA nomades dans la ZIP du PRECAPE à Walikale :



Source ; Équipe E&S d'élaboration du PGGV, nov-2025.

Cette cartographie participative a été faite par les représentants des communautés à même le sol et traduit par nos experts sur des supports papiers a constitué un outil central de diagnostic territorial, permettant de croiser les savoirs locaux avec l'analyse spatiale afin d'identifier les infrastructures sociales, les zones d'occupation humaine et les espaces sensibles, notamment ceux fréquentés par les peuples autochtones.

Dans le territoire de Walikale, la zone de santé d'Itebero, assimilée à une entité communale dans le cadre de l'exercice, chevauche directement les zones d'occupation des peuples autochtones pygmées Batwa. Cette superposition met en évidence une forte interaction entre les espaces de services publics et les territoires traditionnels.

L'équipe E&S d'élaboration du PGGV et la communauté autochtone avaient ensemble identifié 8 établissements scolaires, sans mention explicite de centres médicaux lors de l'exercice participatif. Cette situation reflète une insuffisance de structures de santé, une faible visibilité et appropriation communautaire de celles existantes par les PA pygmées. Ce qui constitue ainsi un enjeu majeur pour la planification des interventions sociales et sanitaires, tant au niveau politique et stratégique, tel souvent observée un chevauchement avec les infrastructures sociales, des disparités territoriales dans la répartition de ces infrastructures (centres de santé, forage d'eau, routes de desserte, établissements scolaires, banques commerciales, énergie, etc.).

Les tracées telles que développées par les experts SIG ont montrée qu'aucune infrastructure de PA pygmées ne sera touchée ou aucune restriction sur leurs parcours de transhumance du fait que leurs zones essentielles pour la desserte vitale se trouve tres loin de la ZIP PRECAPE. Un Procès-verbal (PV) a été consigné entre l'équipe de PRECAPE et les représentants des PA pygmées dans la zone de Walikale.

3.1.1.6.Éducation

Bien que la Constitution de la RDC dispose à son article 43 que « l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics », les enfants des peuples autochtones pygmées n'ont pas souvent accès à cet enseignement. Dans les faits, l'éducation n'est pas gratuite, les parents devant généralement payer les salaires des enseignants. Quoique ces frais soient considérés élevés par la plupart des communautés, ils ont un impact particulièrement prohibitif pour les peuples autochtones pygmées qui ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour pouvoir assumer ces coûts.

En outre, la plupart des villages des peuples autochtones pygmées ne sont pas dotés d'infrastructures scolaires à caractère public ; les écoles qu'on y trouve sont habituellement détruites ou inachevées et ne sont pas équipées adéquatement. Le support des ONG est indispensable en ce qui concerne la prise en charge de l'éducation d'enfants autochtones pygmées mais cette prise en charge ne concerne qu'un faible nombre d'enfants. Une étude de la Banque mondiale révèle que seulement 18,7% des enfants autochtones pygmées sont inscrits à l'école primaire en RDC (de 6 à 11 ans) comparativement au taux national de 56,1% et que 30,5 % des autochtones (de 15 ans et plus) savent lire et écrire, en comparaison à 65% au niveau national²⁹ Malheureusement, cette étude ne présente pas des données désagrégées par sexe, mais fait valoir que le taux d'analphabétisme chez les femmes autochtones pygmées approcherait les 100%. Une autre étude publiée en 2010 révèle que parmi les enfants autochtones qui fréquentent l'école dans l'est de la RDC, 39% sont des filles.

3.1.1.7.Accès aux services de santé.

Les peuples autochtones pygmées en RDC ne jouissent en effet pas d'un accès égal aux services de santé. Leurs villages sont dépourvus en institutions sanitaires et leur accès à l'eau potable est quasi inexistant. En pratique, les peuples autochtones pygmées de la RDC n'ont pas accès à des soins de santé primaires modernes. Ceux qui peuvent avoir accès à des centres de santé n'ont habituellement pas les moyens pour payer les frais de consultation et de médication. Certains signalent d'ailleurs le mauvais traitement qu'ils subissent aux mains du personnel des centres santé du fait qu'ils sont autochtones. Malgré l'absence de statistiques à cet effet, il est généralement reconnu que les peuples autochtones de la RDC ont une espérance de vie inférieure à celle de leurs concitoyens non-autochtones.

19. La précarité des conditions sociales dans lesquelles vivent les peuples autochtones de la RDC combinée à la quasi absence de services de santé à leur disposition les exposent à des maladies tropicales et endémies diverses incluant **le paludisme, les parasitoses intestinales, les maladies respiratoires, des dermatoses et le VIH/SIDA**. La situation est particulièrement alarmante chez les femmes autochtones qui font face à des taux de mortalité infantile et maternelle très élevés. Les attaques sexuelles parfois basées sur des croyances en vertu desquelles avoir des relations sexuelles avec une femme autochtone pygmée guérirait les maux de dos infligent de graves blessures aux femmes autochtones et les rendent particulièrement vulnérables au VIH/SIDA et à d'autres maladies sexuellement transmissibles qui ne peuvent être soignées faute de moyens pour se procurer les médicaments nécessaires. La dépossession des peuples autochtones de leurs terres ancestrales les empêche par ailleurs d'accéder à leur pharmacopée traditionnelle et aux plantes médicinales nécessaires à leurs soins ainsi qu'à ceux de leurs familles, les laissant dépourvues de tout accès à des soins de santé.

Les ménages ont une taille moyenne de 4 à 5 personnes. Loin de signifier que les pygmées ont le taux de reproduction le plus bas, cependant, plusieurs enfants pygmées meurent en bas âge. Ce taux de mortalité infantile particulièrement élevée est dû aux infections respiratoires aiguës, aux complications lors de l'accouchement (pas de consultation ni prénatale, ni préscolaire), à l'exposition aux intempéries, aux attaques par les fauves, aux morsures des serpents, aux maladies diarrhéiques : pas d'eau potable, conditions hygiéniques déplorable (sans latrines, ni fosses à ordures, insalubrité autour des huttes, ...). La sous- alimentation est aussi un autre facteur défavorable. Conscient de l'efficacité et des limites de la phytothérapie longtemps utilisée, qui, aujourd'hui s'avère impuissante, **faisant face aux changements climatiques, environnementaux et à l'apparition des nouvelles maladies, les PA pygmées ne peuvent aspirer qu'à un besoin urgent en soins préventifs et curatifs de la médecine moderne auquel ils accèdent difficilement, faute de moyen, d'enclavement et de mauvais système ou politique de santé publique en RDC.**

3.1.1.8. Accès à la vie publique et politique

La représentation politique des peuples autochtones en RDC est quasi-nulle. Aucun membre autochtone pygmées n'est en effet représenté au niveau du Sénat ou de l'Assemblée nationale et il n'y a qu'un seul député autochtone qui siège au niveau des assemblées provinciales³¹. Bien que des pays voisins de la RDC, tels le Rwanda et le Burundi comptent des représentants autochtones au sein de leurs institutions publiques, la RDC tarde encore, à ce jour, à adopter des mesures visant à assurer la représentation des peuples autochtones du pays dans les institutions publiques.

3.1.1.9. Accès à la justice

L'article 12 de la Constitution de 2006 de la RDC prévoit que « Tous les Congolais sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection des lois » et l'article 150 spécifie que « le pouvoir judiciaire est le garant des libertés individuelles et des droits fondamentaux des citoyens. » Toutefois, en pratique, l'accès à la justice est souvent plus difficile pour les peuples autochtones pygmées qui, en plus d'être victimes de multiples violations à leurs droits, font l'objet de stigmatisation au sein de la société. Leur niveau d'analphabétisme, jumelé à l'ignorance de leurs droits, au manque d'accès à l'information en matière juridique et judiciaire, à l'utilisation des langues officielles qui ne leur sont pas familières et à l'éloignement géographique des instances judiciaires, en plus de l'absence des moyens financiers nécessaires pour entamer des procédures judiciaires, représentent tous des obstacles qui empêchent les peuples autochtones pygmées d'accéder à la justice. Par ailleurs, les plaintes portées par les autochtones font rarement l'objet d'une enquête par l'appareil judiciaire et ce dernier est de surcroît lourdement affecté par la corruption et parfois négativement biaisé contre les peuples autochtones.

3.1.1.10. Genre et autres inégalités sociales et spatiales des populations autochtones des Pygmées

Selon leur mode de vie traditionnel, les PA Pygmées sont monogames et marient leurs filles à l'âge de leur maturité sexuelle, vers les 12/14 ans. Les rites d'initiation masculine et féminine jouent un rôle très important dans la vie sociale et culturelle des communautés. Les femmes Twas sont plus sujettes aux problèmes de santé que les hommes du fait de la grossesse et parce qu'elles ont la responsabilité essentielle du soin des enfants. Il n'existe pratiquement aucune statistique concernant la fécondité. Quelques-unes pratiquent l'espacement des grossesses grâce à des remèdes à base de plantes, mais la plupart ne connaissent rien des contraceptifs modernes. La déclaration universelle des droits des peuples autochtones défend le droit de ces derniers à la santé, considérée comme l'idéal du bien-être d'une personne. Malgré cela on assiste à l'accès difficile des peuples Twas aux services de santé qui est la cause de la mortalité infantile, l'absence de traitement pour le VIH et le SIDA. Tous ces facteurs sont à l'encontre de l'article 47 de la constitution qui garantit le droit à la santé et qui doit être accessible à tous. L'accès limité à l'éducation est l'un des fléaux auxquels font face les peuples autochtones Twa.

Sur le plan national, une loi organique a été promulguée le 16 novembre 2022 par le Président de la République et qui vise à promouvoir la protection des droits des autochtones. Cependant malgré cet arsenal juridique, les faits sur le terrain démontrent que l'égalité des droits n'implique pas nécessairement l'égalité sociale ou spatiale. Les peuples pygmées sont marginalisés et victimes de toutes formes de discriminations. La répartition des ressources a toujours fait allusion à l'appartenance des castes, des familles politiques, au clientélisme, et à des origines sociales. Ce mode de gouvernance est l'élément déclencheur des inégalités dans la société congolaise, dont le peuple pygmée Twa paie le lourd tribut.

L'intégration sociale des communautés nationales et leurs conditions de vie se caractérisent d'une part, par diverses formes de maltraitance et d'autre part, par la stigmatisation qui sont à la base de leur marginalisation sur le plan politique, administratif, économique, social et culturel. Sous-représentés dans les instances publiques de conception des politiques nationales, les pygmées ne jouissent pas pleinement des terres qu'ils occupent ainsi que des ressources qu'elles renferment.

Dans une société donnée les inégalités sociales sont celles qui existent entre individus ou entre groupes sociaux. Dans cette perspective les Twa font face aux inégalités sociales liées à l'accès limité aux

structures de base telle que l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable, à l'électricité et tant d'autres.

La majorité d'entre eux est analphabète, du fait qu'il n'existe presque pas des structures scolaires pouvant assurer l'instruction des enfants. Les Twas sont typiquement établis près des routes et des villages bantous, où ils peuvent travailler comme journaliers et maintenir un accès partiel aux ressources forestières. Alors que certains Twa ont des champs et pratiquent l'agriculture, le droit à la terre en RDC demeure enraciné dans les pratiques coutumières des chefs bantous. En conséquence, les Twas ont un accès limité à la terre qui est contingent à l'allocation de celle-ci par les chefs de village bantou en échange d'une taxe coutumière. Les inégalités sociales et spatiales sont les facteurs qui sont à la base de multiples conséquences au sein de la société congolaise.

La dépossession des peuples autochtones pygmées de leurs terres ancestrales est à la base de la perte de leur mode de vie traditionnelle, de leurs cultures et traditions et de leur identité. Les peuples et communautés autochtones sont dans une large mesure discriminés et marginalisés par les groupes dominants qui les considèrent généralement comme des incapables « **arriérés** ». De nombreux stéréotypes les décrivent comme « arriérés », « barbares », « **primitifs** », « **sans culture** » et « **sous hommes** » et comme un élément embarrassant pour les pays modernes. De tels **stéréotypes** justifient la discrimination, la marginalisation, la subordination, l'exclusion et l'aliénation officielles par les institutions gouvernementales et les groupes dominants.

Les droits collectifs à la terre et aux ressources naturelles sont une des demandes les plus importantes des peuples autochtones. Puisqu'ils sont étroitement liés à la possibilité de survie de ces groupes en tant que peuples et à leur possibilité d'exercer d'autres droits collectifs fondamentaux comme le droit de déterminer leur mode de production et leur mode de vie, ainsi que de jouir de leur propre culture.

Dont nous pouvons énumérer quelques-unes :

- L'exclusion sociale d'une catégorie, le cas des populations autochtones ;
- Le conflit intercommunautaire ;
- La pauvreté ;
- L'insécurité alimentaire ;
- Le tribalisme ;
- Le taux de mortalité élevé chez le peuple marginalisé ;
- Le taux d'analphabétisation élevé, spécifiquement chez les populations autochtones..

AINSI, l'approche THIMO prévu dans le cadre du projet PRECAPE devrait tenir compte de ces inégalités pour promouvoir l'intégration des PA pygmées de la zone du projet.

3.1.1.11. Mouvements associatifs, religieux et organismes d'encadrement

Les organisations et mouvements associatifs ci-dessous ont été identifiés dans la ZIP :

- Foyer de Développement pour l'Autopromotion des Pygmées et Indigènes Défavorisés (FDAPYD-Hope Indigenous peoples)

Le FDAPID-Hope for indigenous peoples est une association sans but lucratif créée en 2004, par un groupe d'hommes et femmes soucieux des personnes en difficultés, marginalisées et vulnérables. Tel est le cas des peuples autochtones Pygmées ; une population dépendante des forêts. Son siège social est situé à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu et ses activités sont réalisées dans deux territoires sur 6 que compte la province, dont les territoires de Masisi et de Walikale. Son objectif est de promouvoir les intérêts socioculturels et économiques des Pygmées et indigènes défavorisés. Le FDAPID œuvre dans les domaines suivants : droits humains ; éducation (scolarisation et alphabétisation), environnement ; santé (SSP, pharmacopée,...), sécurité alimentaires; aides humanitaires aux victimes des guerres et

catastrophes naturelles; décentralisation et bonne gouvernance locale participative. Téléphone : + 243 (0) 810127090, Courriel : Email : fdapid1@yahoo.fr et fdapirdc@gmail.com

➤ **Ligue Nationale des Associations des Peuples Autochtones Pygmées du Congo (LINAPYCO)**
La LINAPYCO est un Réseau d'associations autochtones, de groupes et communautés autochtones pygmées non structurés et dispersés sur toute l'étendue de la RDC. Elle vise la protection et la promotion des droits des peuples autochtones et de leur identité culturelle, ainsi que la préservation de la biodiversité par la promotion du savoir endogène des autochtones. Tél : +243 991949345; Courriel: linapycordc@yahoo.fr.

➤ **Organisation d'Accompagnement et d'Appui aux Pygmées (OSAPY)**
L'OSAPY est une organisation de droit congolais, basée à Kinshasa, spécialisée dans la recherche, le monitoring et la documentation des violations des droits de l'homme des peuples autochtones. OSAPY milite pour la reconnaissance des droits fonciers des peuples autochtones et entreprend un plaidoyer pour l'élaboration des politiques affirmatives au profit des peuples autochtones. Tél : + 243994535744; Courriel :willyloyombo@yahoo.fr.

➤ **Programme d'Intégration et de Développement du Peuple Pygmée au Kivu (PIDP SHIRIKA LA BAMBUTI)**
Le PIDP est une Organisation créée depuis 1991, par et pour les autochtones pygmées en vue de faire face aux problèmes socioéconomiques, de marginalisation, d'exclusion, et des multiples violations des droits humains dont sont souvent victimes les pygmées de la RDC. PIDP est dénommé (SHIRIKA LA BAMBUTI qui signifie Association où Regroupement des pygmées). Le PIDP intervient dans plusieurs domaines parmi lesquels les droits humains, l'environnement, le droit foncier, le genre, le renforcement des capacités, la résolution pacifique des conflits en matière de gestion des ressources naturelles et la promotion des initiatives d'auto-prise en charge. La mission du PIDP est d'assurer la défense des droits et intérêts des Autochtones Pygmées du Kivu à travers le plaidoyer et le lobbying, par l'assistance juridique, formation et information. Le PIDP poursuit les objectifs stratégiques ci-après : i) promouvoir les droits et intérêts des autochtones pygmées du Kivu, ii) contribuer à l'intégration des autochtones pygmées dans le processus de développement socioéconomique et culturel, iii) contribuer à la protection des forêts et des ressources naturelles. Téléphone : +243991755681/+243994305172, courriel : pidpnordkivu@rocketmail.com

➤ **Programme de Réhabilitation et de Protection des Pygmées (PREPPYG) Créé à Butembo en 1995**
Le Programme de Réhabilitation et Protection des Pygmées, est une organisation d'accompagnement des peuples autochtones dans le territoire de Lubero. Son objectif est de contribuer à la promotion de la dignité pygmée à travers la sécurité alimentaire, l'assainissement, la citoyenneté responsable, le plaidoyer et la protection de l'environnement. Téléphone : +243 998493488, courriel : preppygbutembo@gmail.com.

➤ **Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion durables des Ecosystèmes Forestiers en République Démocratique du Congo (REPALEF/RDC)**
Créé à Kinshasa en 2010, le REPALEF/RDC est une plate-forme des organisations de défense et de promotion des droits des peuples autochtones pygmées en République Démocratique du Congo. Le REPALEF/RDC se fixe comme objectif de garantir et accroître la participation des populations autochtones et locales dans la gestion des écosystèmes forestiers en République Démocratique du Congo. Le REPALEF accompagne ses réseaux et organisations membres de défense et de promotion des droits des peuples autochtones pygmées en République Démocratique du Congo. Téléphone : +243991755681, courriel : repalefrdc@yahoo.fr

➤ Union pour l'Émancipation de la Femme Autochtone (UEFA)

L'UEFA est une ONG qui a été créée à Bukavu en 1998. Elle a pour objectifs le renforcement des capacités des groupes ou structures de femmes à la base, qui visent leur émancipation, le soutien aux initiatives socioéconomiques, juridiques et culturelles des femmes autochtones, la promotion de l'entraide et la coopération entre les femmes autochtones et l'appui aux initiatives de développement durable et d'allègement des tâches entreprises par les femmes. Tél : +243 998 62 36 42; Courriel : uefafr@yahoo.fr.

Quelques bailleurs de fond comme la Banque Mondiale, l'Union Européenne, etc. qui financent quelques projets ayant accès sur l'amélioration des conditions de vie, éducation et santé des groupes de populations autochtones pygmées s'inscrivent souvent dans le cadre de dispositif REDD+ pour limiter les effets liés à la déforestation et dégradation forestières face à l'impact de changement climatique. Sans l'objectif REDD+, il est rare de trouver un projet uniquement visant le bien-être des populations pygmées.

3.1.1.12. Les personnes déplacées internes (PDI), y compris les enfants et jeunes en situation de précarité

3.1.1.13. Historique d'installation et conditions de vie des PDI de Walikale

Après la prise de la ville de Goma en janvier 2025 et territoires des environs, plusieurs populations se sont déplacées vers le territoire de Walikale. Cependant, vers les mois de mars et avril, le territoire de Walikale a connu des violents combats entre les M23 et les FARDC. Plusieurs infrastructures sociales ont été touchées, y compris la perte en vies humaines. Alors que le territoire de Walikale demeure l'un des plus enclavés de la province du Nord-Kivu, les populations déplacées internes (PDI) et les familles d'accueil vivent dans une précarité extrême, caractérisée par :

- Une insuffisance alimentaire chronique,
- L'absence de moyens de subsistance stables,
- Des conditions d'habitat insalubres,
- Un accès limité aux soins de santé et à l'éducation.

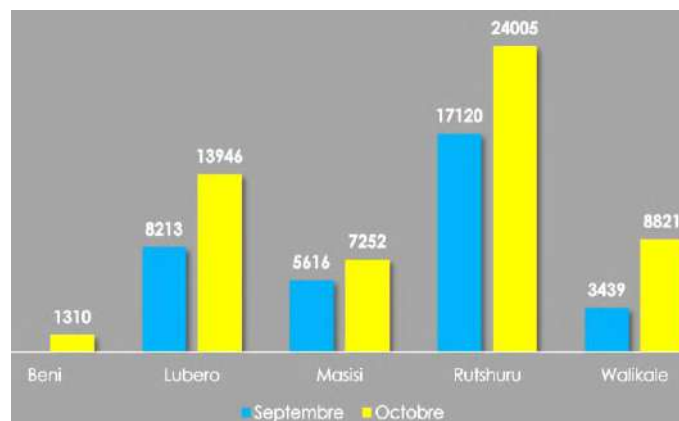
Les résultats de l'étude de PGGV ont révélé que plus de 80 % des ménages déplacés dépendent de la solidarité communautaire pour leur survie quotidienne, sans appui humanitaire régulier.

La malnutrition infantile, les maladies hydriques et les grossesses précoces demeurent les principaux indicateurs de fragilité sociale.

3.1.1.14. Localisation et démographie des PDI de Walikale

En octobre 2025, un mouvement de population estimé à 8 821 ménages a été signalé dans le territoire de Walikale. Ce mouvement comprend 2 525 nouveaux déplacements et 6 295 retours dans la zone de santé de Pinga.

Figure 2: présentation des effectifs de PDI dans territoire de Walikale



Les données de mois de septembre et octobre 2025, les effectifs des PDI dans le territoire de Walikale sont estimées à 12 260 personnes.

Les nouveaux déplacements sont principalement liés à l'intensification des opérations militaires du M23 contre les Wazalendo dans le groupement de Kisimba, ainsi qu'aux frappes aériennes des FARDC ayant visé les positions du M23 à Ihula.

Les vagues de retours concernent des ménages qui s'étaient réfugiés à Miriki, Kayna, Bulindi, Birundule, Kibirizi, Vuhovu et Busekera, à la suite des affrontements entre le M23 et les VDP alliés aux FARDC survenus en septembre. Ces retours s'expliquent par une amélioration relative de la situation sécuritaire dans leurs localités d'origine et par la dégradation des conditions de vie dans les zones de déplacement.

La carte ci-dessous présente les localités d'origine et de destinations.

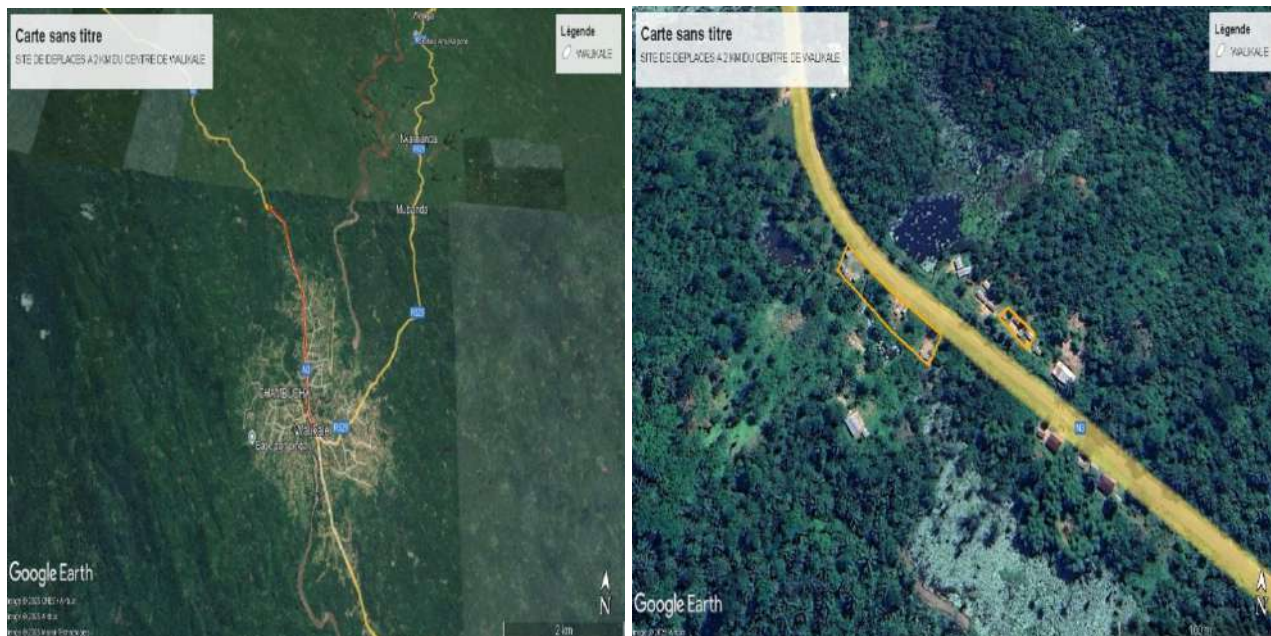


Carte 2: Localités d'origine et de destinations des PDI

Cependant, les PDI de Walikale sont surlogées dans les familles d'accueil. Aucun camp de PDI n'existe à Walikale.

Les cartes ci-dessous indiquent les sites des PDI qui sont dans les familles d'accueil dans le territoire de Walikale

Carte 2 : Sites des PDI qui sont dans les familles d'accueil dans le territoire de Walikale



Source. Étude de PGGV, novembre 2025

3.1.1.15. Conditions de vie des PDI de Walikale

Les personnes déplacées internes de Walikale ne bénéficient d'aucune assistance humanitaire considérable. La zone connaît une flambée des prix des denrées de première nécessité. Cette situation aggrave davantage la situation de survie, tant pour les déplacés que pour les familles d'accueil. Les PDI n'ont pas accès à la terre. Elles vivent au dépend des familles d'accueil. La pression sur les ressources en eau est intense et est à la base de plusieurs conflits, notamment le cas de violence. Les cas de malnutrition aiguë sont sévères et enregistrés dans les villages d'accueil suite à cette précarité de la situation humanitaire.

3.1.1.16. Habitat des PDI

Les familles des populations déplacées vivent en une moyenne de 15 personnes par ménage. L'habitat des PDI dans la zone de Walikale est formé de huttes, ne garantissant aucune intimité, facilement inflammable et laissant souvent infiltrer les eaux de pluie.

Illustration photographique des habitats de PDI.



Photo 3: habitats des PDI à Walikale. Source. Photos de terrain, novembre 2025

Les familles des populations déplacées vivent en une moyenne de 15 personnes par ménage. L'habitat des PDI dans la zone de Walikale est formé de huttes, ne garantissant aucune intimité, facilement inflammable et laissant souvent infiltrer les eaux de pluie.

Illustration photographique des habitats de PDI.



Photo 4: habitats des PDI à Uvira et Beni. Source. Photos de terrain, novembre 2025

Le tableau synoptique de la Zone de Santé de Walikale (2025) met en évidence une accessibilité encore limitée aux infrastructures sociales essentielles. La population totale étant de 247 529 habitants, la proportion de la population ayant accès à un centre de santé est de 88%. Cependant, l'accessibilité routière pour atteindre ces centres de santé est dégradée surtout dans les zones rurales, avec plusieurs aires de santé enclavées nécessitant plus de 8 heures de marche pour atteindre le centre de santé de référence. Ceci fait que le taux de mortalité est parfois très élevé.

Le tableau ci-dessous présente les proportions d'accès aux services de base, notamment aux structures sanitaires, aux PCA, l'accès à un point d'eau potable ou une source d'eau potable et au mécanisme assurantiel de gestion de risque financier/mutuelle de santé.

Tableau 2 : présentation des proportions d'accès aux services de base, notamment aux structures sanitaires, aux PCA, l'accès à un point d'eau potable ou une source d'eau potable et au mécanisme assurantiel de gestion de risque financier/mutuelle de santé

N°	(1) Aires de santé	(2) Population totale	15-49 ANS	FEMMES	HOMMES	(3) Pop < 5km CS	(4) Pop < 2 PS ou km SSC	(5) Pop non Accessible (Nbre)	(6) Prop. Pop Accessible au 1 ^{er} échelon par AS. (%)	(7) Distance du HGR-CS (en km)	(8) Pop. située à 40 Km ou à 8hrs de marche de l'HGR (Nbre)	(9) Prop. Pop Accessible au 2 ^{ème} échelon par AS. (%)	Nbre PS au Dénom	(11) Voies d'accès (entre HGR-CS)	(12) Noms d'autres structures offrant le PCA	(13) Population ayant accès à un point d'eau potable ou une source d'eau potable	Mécanisme assurantiel de gestion de risque financier/mutuelle de santé	Nombre des bénéficiaires
1	8 ^{ème} CEPAC WALIKALE	41.097	18.905	21.781	19.316	5.119	35.700	455	99%	1	40.819	99%	0	Véhicules, motos	2	38.465	0	0
2	BILOBILO	30.847	14.190	16.349	14.498	0	21.677	9.170	70%	30	21.677	70%	2	Véhicules, motos	4	10.041	0	0
3	BIRUWE	8.504	3.912	4.507	3.997	2.436	4.156	1.912	78%	63	6.592	78%	2	Véhicules, motos	1	3.460	0	0
4	BISIE	9.975	4.589	5.287	4.688	5.833	2.984	1.158	88%	52	8.817	88%	0	Véhicules, motos	1	739	0	0
5	BOBORO	11.123	5.117	5.895	5.228	8.473	2.650	0	100%	17	11.123	100%	1	Véhicules, motos	0	7.386	0	0
6	ELIBA	9.159	4.213	4.854	4.305	9.159	0	0	100%	36	9.159	100%	2	Véhicules, motos	1	4.851	0	0
7	KIRUNDU	6.826	3.140	3.618	3.208	2.927	2.119	444	74%	12	5.046	74%	0	Véhicules, motos	0	2.538	0	0
8	KUMBWA	5.151	2.369	2.730	2.421	1.075	1.075	0	42%	36	0	0%	1	Motos	0	504	0	0
9	MORIA	19.056	8.766	10.100	8.956	17.114	0	1.942	90%	2	17.114	90%	0	Véhicules, motos	0	11.466	0	0
10	MPOFI	10.478	4.820	5.553	4.925	6.722	1.291	2.465	76%	52	0	0%	2	Motos	0	2.588	0	0
11	MUNDINDI	15.107	6.949	8.007	7.100	10.415	3.460	2.952	92%	93	0	0%	2	Véhicules, motos	0	4.431	0	0
12	MUTAKATO	11.867	5.459	6.290	5.577	4.718	5.107	2.042	83%	22	9.825	83%	3	Motos	0	6.566	0	0
13	NDJINGALA	8.673	3.990	4.597	4.076	8.673	0	724	100%	42	8.673	100%	2	Véhicules, motos	0	5.832	0	0
14	NDOFIA	10.427	4.796	5.526	4.901	4.329	3.771	0	78%	85	8.100	78%	1	Véhicules, motos	0	2.285	0	0

15	NYASI	8.412	3.870	4.458	3.954	4.811	3.249	352	96%	12	8.060	96%	2	Véhicules, motos	0	4.476	0	0
16	OBAYE	4.594	2.113	2.435	2.159	2.562	1.024	1.008	78%	52	0	0%	0	Hors-bord,	0	3.578	0	0
17	SACRE CŒUR	12.634	5.812	6.696	5.938	1.618	10.124	892	93%	2	11.742	93%	0	Véhicules, motos	1	2.639	0	0
18	SANTE PLUS	23.599	10.856	12.507	11.092	0	23.599	0	100%	31	23.599	100%	2	Véhicules, motos	4	3.179	0	0
	TOTAL	247.529	113.863	131.190	116.339	95.984	121.986	25.516	88%		190.346	77%	22		14	108.652	0	0

Les principales voies d'accès entre Walikale, Bukavu et Kisangani restent en mauvais état et regorgent beaucoup d'insécurité, entravant le transport des biens, des intrants agricoles et des malades. L'accès à l'eau potable est inférieur à 45 %. La plupart des populations recourent aux sources d'eau impropres les exposant à plusieurs maladies hydriques parfois graves.

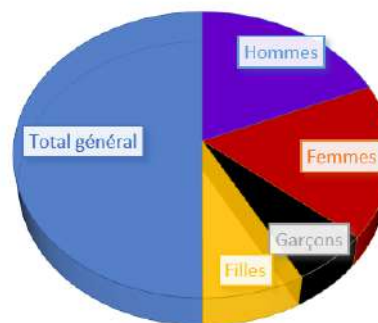
3.1.1.17. Autres groupes vulnérables

Les autres groupes vulnérables rencontrés dans le territoire de walikale concernent les femmes et filles victimes de violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) et les personnes vivant avec handicap (PVH).

Selon les données statistiques collectées au Bureau des Affaires Sociales du Territoire de Walikale, la population vivant avec un handicap est estimée à 2 158 personnes, soient 801 hommes :

Catégorie	Effectif	%
Hommes	801	37,1
Femmes	752	34,8
Garçons	260	12
Filles	343	15,9
Total général	2 158	100

CATÉGORIE DES PERSONNES VIVANT AVEC HANDICAP DE WALIKALE



Les personnes vivant avec handicap dont le statut est la majorité d'handicap physique issus des rescapées de guerres, ces dernières rencontrent de graves difficultés d'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services sociaux de base. La plupart vivent dans des conditions d'isolement, sans structures d'accompagnement adaptées, ni programmes d'insertion économique.

Les personnes en situation de handicap représentent une minorité souvent invisible dans les programmes de développement à Walikale.

Elles présentent des difficultés d'accès aux infrastructures publiques (centres de santé, écoles, marchés) et de la quasi-absence d'opportunités économiques. Leur inclusion dans les activités du projet nécessitera : (i) La construction d'infrastructures accessibles, (ii) Le renforcement des capacités des acteurs communautaires à leur prise en charge ; (iii) Et la promotion de l'emploi inclusif.

3.1.1.18. Situation nutritionnelle des enfants

Les données issues du Bureau Central de la Zone de Santé de Walikale (MCZ) pour la période 2024-2025 indiquent une prévalence élevée de la malnutrition infantile.

Le tableau ci-dessous indique les statistiques sur la situation nutritionnelle des enfants dans le Walikale.

DONNEES NUTRITION-Walikale	ANNEE 2024	Janvier - Juin 2025	Juillet - Septembre 2025
Enfants malnutris modérés	7043	2509	1989
Enfants malnutris sévères	3241	1374	832
Proportion d'enfants de 6 à 59 mois avec malnutrition aiguë modérée	12,2	12,8	17,5
Nombre Nouvelles admissions du mois en UNS	8906	985	1384
Taux de Décès /UNTI	12,3	12,8	11,4
Taux de Guéris/UNTA	81	42,5	44,6

Source : Données collectées au bureau de MCZ_Walikale, Étude PGGV, décembre-2025

Ces chiffres traduisent une situation alarmante, aggravée par l'insécurité alimentaire, les déplacements massifs et la faible couverture sanitaire.

La proportion d'enfants malnutris sévères reste particulièrement élevée dans les aires de santé rurales éloignées du centre de Walikale.

3.1.1.19. Vulnérabilité liée au genre et aux violences basées sur le genre (VBG) de Walikale

Les femmes et les jeunes filles figurent parmi les groupes les plus touchés.

Les entretiens communautaires ont révélé plusieurs cas de violences sexuelles non signalées, de grossesses non désirées et de mariages précoces.

Les facteurs de risque identifiés sont :

- La promiscuité dans les sites d'accueil,
- Le manque de structures de protection,
- La pauvreté et la dépendance économique,
- La faible sensibilisation aux droits humains et à la prévention du VBG.

Cette situation nécessite la mise en place, dans le cadre du PRECAPE, de mécanismes communautaires de prévention et de gestion des cas de VBG, en collaboration avec les structures sanitaires, judiciaires et les ONG spécialisées.

3.1.1.20. Vulnérabilité environnementale et sécuritaire

La déforestation, l'exploitation minière artisanale et l'insécurité persistante due à la présence de groupes armés (ADF, milices locales) compromettent la stabilité de la zone de Walikale.

Les déplacements forcés, les violences et la dégradation environnementale aggravent la vulnérabilité des ménages des PDI et familles d'accueil, y compris d'autres groupes vulnérables, surtout dans les zones rurales isolées.

Les constats de terrain et les analyses croisées indiquent que la vulnérabilité à Walikale est avant tout structurelle et multisectorielle.

Elle ne peut être résorbée que par une approche intégrée combinant :

- Assistance humanitaire immédiate,
- Investissements socio-économiques durables,
- Renforcement de la gouvernance communautaire,
- Et inclusion des groupes vulnérables dans les mécanismes de planification et de suivi du PRECAPE.

3.2. ZONE DE BENI

Pour la zone de Beni, les catégories des groupes vulnérables identifiés lors de cette étude comprennent :

- ✓ Les Personnes déplacées internes (PDI) ;
- ✓ Les Réfugiés ;
- ✓ Les victimes des inondations des eaux et des éboulements de terres ;
- ✓ Les personnes âgées ;
- ✓ Les enfants orphelins et abandonnés ;
- ✓ Les femmes et filles victimes de violence sexuelles basées sur le genre VSBG ;
- ✓ Les victimes des violences physiques ;
- ✓ Personnes vivant avec handicaps PVH ;
- ✓ Les peuples autochtones pygmées ;
- ✓ Les enfants et jeunes malnutris et en situation de précarité.

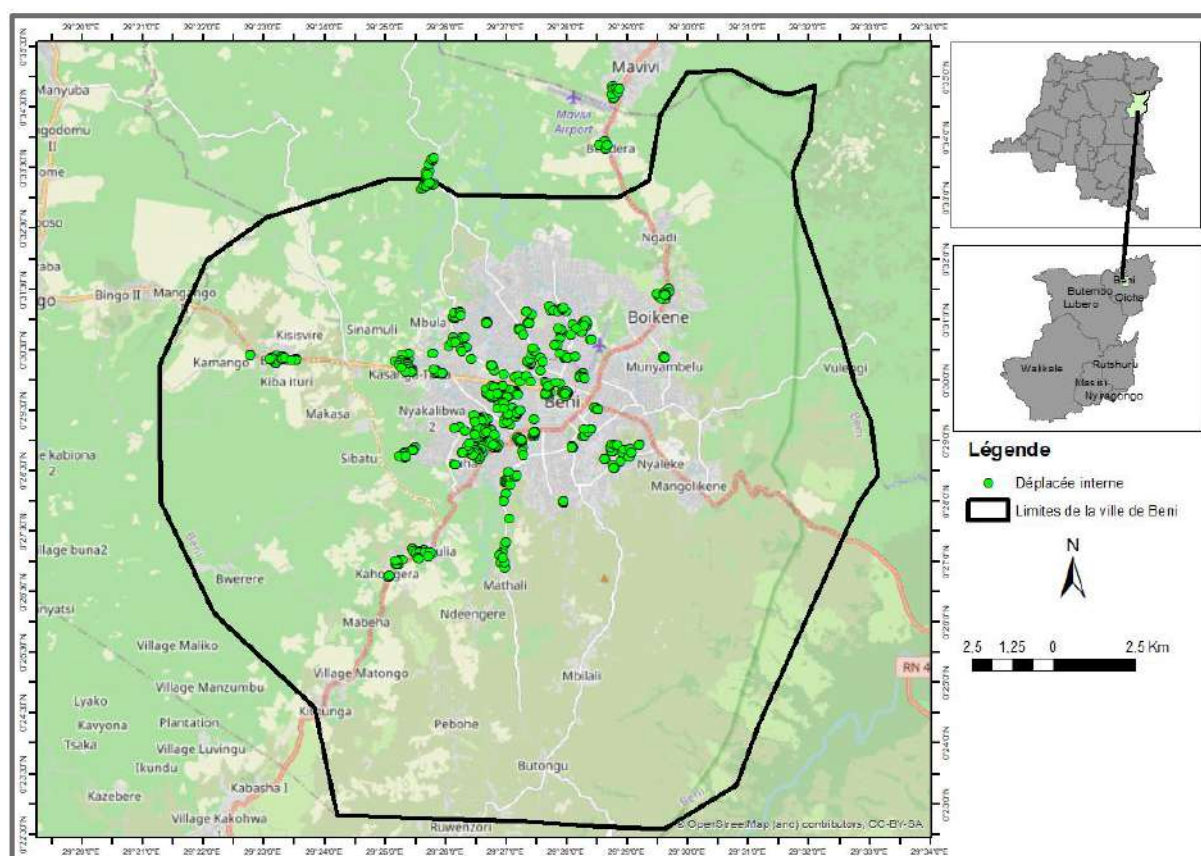
3.2.1.1. Les Personnes déplacées internes (PDI) de Beni

3.2.1.2. Démographie des PDI de Beni/Butembo, historique d'installation et leur localisation

Les déplacements des populations internes sont souvent à la base de conflits armés impliquant notamment le M23, les ADF et diverses milices locales et communautaires. La RDC recense 5,78 millions de personnes déplacées à l'intérieur de ses frontières. Dans la zone de Beni/Butembo, les données récentes de services étatiques et du monde humanitaire (OCHA et UNHCR) renseignent que la ville de Butembo a accueilli depuis janvier 2025, 57 000 personnes déplacées internes, dont 39 326 individus entre les mois de mai et juillet 2025 venus de 7 700 ménages. Quant à la ville de Beni et Beni territoire, la sous-région a accueilli pour la même période de mai-juin 2025, 435 663 individus personnes déplacées internes, dont 48 409 ménages comptabilisés au mois de juillet 2025 avec un nombre total de 298 034 individus accueilli au même mois. Le total de déplacés internes pour l'ensemble de la province partiellement couverte en termes de statistiques au mois de juillet 2025 est de 219 905 ménages et 1 159 438 individus.

La carte ci-dessous présente les PDI inventoriées dans zones de Beni.

Carte 3 : les sites de localisation de tous les autres groupes vulnérables identifiés dans la ville de Beni.



Source : enquête PGGV novembre 2025

La carte ci-haut illustre également les sites de localisation de tous les autres groupes vulnérables identifiés dans la ville de Beni.

En effet, en l'année 2024, les données collectées au niveau des Mairies des villes de Beni et de Butembo renseignent que les deux villes avaient respectivement accueilli 79.536 populations déplacées internes (PDI) et 53.912 PDI. Le tableau ci-dessous présente les statistiques consolidées.

Tableau 3 : présentation des statistiques consolidées des PDI dans la ville de Beni et Butembo

- Population	- Ville de Beni	- Ville de Butembo	- Totaux Zone Beni
- Hommes	14.583	10.718	25.301
- Femmes	23.672	20.856	44.528
- Garçons	19.804	8.593	28.397
- Filles	21.477	13.745	35.222
- Total général	79.536	53.912	133.448

Source : données compilées sur base des rapports officiels de 2024

Selon les organisations spécialisées du Système des Nations-Unies basées à Beni (HCR & OCHA), la province du Nord-Kivu a enregistré 1.159.438 individus déplacés internes (PDI) au 31 juillet 2025 ; plus d'un demi-million de ces PDI (571.470 individus, soit 49%) gravitent autour des territoires de Beni-Lubero et des villes qui s'y trouvent (Beni-Butembo).

Les profils de ces données organisées graphiquement montrent que la ville de Beni a plus accueilli des PDI, suivi du territoire de Masisi et Lubero.

- Figure 5 : situation des PDI par Territoire et par Ville au 31 juillet 2025

- Population	- Ménages	- Individus	
Goma	5.534	26.522	
Nyiragongo	4.940	23.125	
Masisi	53.103	257.370	
Walikale	18.886	100.748	
Lubero	46.249	234.110	
Butembo	7.700	39.326	
Beni	43.219	269.270	
Beni ville	5.190	28.764	
Rutshuru	35.084	180.203	
Total général	219.905	1.159.438	

Source : HCR-Bureau de Beni courriel 20 août 2025 : Mouvements de population (Chiffre au 31 JUILLET 2025).

Les chiffres montrent que les proportions des jeunes enfants représentent à eux seuls le taux de 48% des PDI alors que les femmes représentent 33%. Les statistiques de la Mairie renseignent sur un total de 79.536 PDI enregistrées dans les quatre communes de la ville de Beni, il ressort 21 477 filles et 23 672 femmes. La majorité des PDI sont concentrées dans la commune de Mulekera (soit 58%), ce qui corrobore avec les observations de terrain dans le quartier Tamende, des centaines de dépendants des militaires et policiers venus de Goma et de Rutshuru dorment à la belle étoile.

En ville de Butembo, les statistiques de la Mairie renseignent que 53.912 populations déplacées internes (PDI), représentant 9.201 ménages, ont été enregistrées dans les quatre communes de la ville dont 13.745 filles et 20.856 femmes. La majorité des PDI sont concentrées dans deux communes (Bulengera et Mususa, soit 63%).

Tableau 4: Tableau récapitulatif des déplacés internes

- Population	- Hommes	- Femmes	- Garçons	- Filles	- Total	- Ménages
- Bulengera	3.945	8.085	2.422	4.104	18.556	3.093
- Kimezi	1.475	2.196	2.539	3.562	9.772	1.844
- Mususa	3.637	7.271	2.368	3.456	16.732	2.789
- Vulamba	1.661	3.304	1.264	2.623	8.852	1.475
- Total général	10.718	20.856	8.593	13.745	53.912	9.201

- Source : Ville de Butembo/Bureau urbain de l'Etat-civil, *Tableau récapitulatif des déplacés internes – Rapport annuel 2024*, Butembo, 21 mars 2025

3.2.1.3.Habitat des PDI de Beni

Dans le quartier Tamende, les Camps des déplacés, regorgeant en grande partie des dépendants militaires (épouses, enfant et veuves des militaires venus du camp de Katindo à Goma logées à ciel ouvert sans abris.



Photo de terrain-FSRDC, juillet 2025. Illustration d'un camp des déplacés à ciel ouvert sans abris, ni l'eau et toilettes

La vulnérabilité des populations s'accroît du fait de l'exposition aux intempéries. Les besoins en construction des abris et des toilettes avec adduction d'eau sont imminents. Le développement des initiatives avec approches THIMO dans le secteur de gestion des déchets, reboisements et travaux de pavages des avenues et de construction des caniveaux d'eau sont nécessaires pour permettre aux PDI de répondre aux besoins de première nécessité, avec une incidence sur la scolarisation des enfants.

Photo 6:. Illustration d'un camp des déplacés au bureau de la commune de Mulekera



Photo de terrain-FSRDC, juillet 2025. Illustration d'un camp des déplacés au bureau de la commune de Mulekera dont les chambres sont séparées par des briques.

Les déplacés qui sont campés au niveau du bureau de la commune de Mulekera ont bénéficié de l'abris dans un bâtiment inachevé mis à la disposition par le Bourgmestre de la Commune. Cependant ce local commun des femmes, des veuves, des couples et des enfants, impacte sur les intimités et la dignité humaine. Ils partagent également un seul box de toilette à fosse sèche, et font face au manque d'eau.

Bien que certaines PDI sont hébergées dans les familles d'accueil ou sont locataires dans les petites huttes, cependant la dernière vague de déplacement des populations dans la province du Nord-Kivu avec plusieurs catégories des déplacés entre autres les militaires, les policiers et leurs dépendants, les agents de l'état et leurs dépendants a causé l'aménagement des sites des déplacés non structurés autour des bureaux des communes, quartiers et pourtours des mairies et églises, etc.

Ces déplacés sont logés dans des conditions inhumaines, certains passent la nuit à la belle étoile, d'autres ont aménagés leurs camps au-dessus des cimetières avec tout risque de maladie.



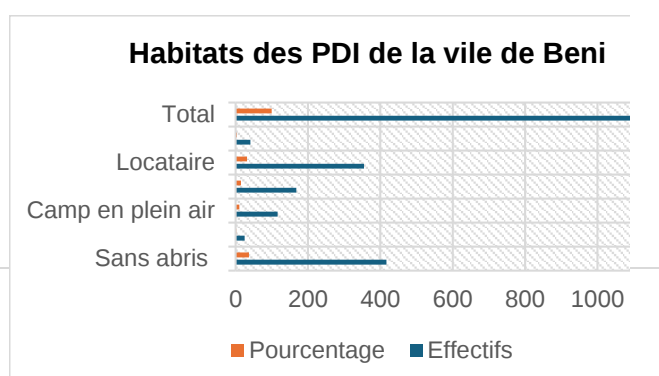
Photo 7: Camp des déplacés internes emménagé au cimetière Kimbangu dans le quartier résidentiel à Beni. Source : Étude de PGGV, novembre 2025



Photo 8: Camp des déplacés internes emménagé au bureau du quartier Tamende dans la ville de Beni, rendant impossible le fonctionnement de l'administration publique. Source : Étude de PGGV, novembre 2025.

Tableau 5: ci-après reprend les types de logement des personnes déplacées internes :

	Effectifs	Pourcentage
Sans abris	417	37,2
Abri de fortune	25	2,2
Camp en plein air	116	10,3
Hébergé gratuitement	168	15,0



Locataire	355	31,6
Propriétaire	41	3,7
Total	1122	100,0

Source : *Enquête PGGV novembre 2025*

Les statistiques ci-dessus démontrent que la population déplacée interne connaît d'énormes difficultés de logement dont pour la plupart sont soit dans les abris de fortune 2,2%, camps en plein air (10,3%), et d'autres sont locataires sans revenu (31,6%) permettant le paiement du loyer par mois, d'autres sont sans abri (37,2%) et sont exposés à toute sorte de catastrophe naturelle, maladie, etc.

3.2.1.4. Accès foncier pour les PDI de la ville de Beni

Dans la zone de Beni et Butembo, le contexte de conflits est aussi alimenté par d'autres milices notamment les ADF qui ne s'attaquent qu'aux populations civiles et aux infrastructures sociales de base, tout en saccageant les moyens d'existence par des engins explosifs. Les engins explosifs improvisés dans les zones de production agricole ont occasionné la restriction des terres agricoles. Plus de quatre (4) millions de personnes vivent dans l'insécurité alimentaire avec des corollaires sur l'état nutritionnel des enfants. La restriction à l'accès aux terres agricoles, par crainte des engins explosifs piégés dans les zones, a occasionné le confinement des populations par l'interdiction expresse aux populations à leurs champs agricoles du fait que les zones n'étant pas encore nettoyées par les services d'anti-mines.

La zone du grand nord compte plus de 40 milices, ce phénomène combiné aux catastrophes naturelles aussi en vogue dans la zone et qui se manifestent par des inondations des rivières et éboulements de terres renforcent la fragilité dans la zone du fait des risques que cela entraîne avec la destruction des champs agricoles, des pertes en vies humaines, la mortalité des bêtes et des habitations ainsi que des épidémies séquentielles ; affectent davantage la population qui se déplace d'une zone à une autre.

Dans les zones d'accueil, quelques PDI qui ont un peu de moyens recourent aux locations des terres agricoles, moyennant 50\$ par hectare (ha) et par saison culturale de 3-6 mois. D'autres se servent des petits espaces urbains de moins de 20m². Cependant, les bétails n'ayant plus accès aux pâturages, exercent une pression sur ces petits espaces cultivés de subsistance. Ceci exacerbe encore **des conflits d'usage fonciers entre voisins PDI et familles hôtes des zones d'accueil, l'insuffisance des espaces de terres cultivables et de pâtures pour bétails, le manque de repos des terres cultivées, l'accaparement de terres par les autorités politico administratives, certains grands commerçants et autres personnes, laissant de grandes étendues inexploitées durant plusieurs années. Il est envisagé d'apporter un appui en moyens d'existence de base par la mise en place des filières d'accès au marché et en intrants agricoles avec accompagnement à la production.**

Le projet PASA-NK, financé par FIDA/OFID et qui intervient dans la zone, accorde un crédit d'accès foncier (FIAT) avec un montant remboursable de 10 % par saison cultivable pour faciliter aux PDI l'accès à la terre agricole. Les initiatives de facilitation l'accès à la terre pourront booster la couverture des besoins de première nécessité.

Photo 9: Illustration des petits champs agricoles dans les petits espaces vides urbains en cohabitation avec les bétails sans pâtures



Photo de terrain, juillet 2025-
FSRDC:
Illustration des petits champs agricoles dans les petits espaces vides urbains en cohabitation avec les bétails sans pâtures.

Les enquêtes réalisées dans la zone de Beni ont prouvé qu'un grand nombre de PDI pratiquaient et ne vivaient que de l'agriculture et se trouvent présentement en difficulté suite à l'accès limité aux terres agricoles, aux semences et instants. **Sur un total de 1122 PDI interrogées, 1029 PDI n'ont pas accès à la terre, sur 93 PDI seulement qui ont bénéficié d'une portion de terres garces à la bienveillance des familles d'accueil ou des organisations agricoles féminines qui appuient les populations en difficulté ; soient 91,7% des PDI n'ayant pas accès à la terre agricole contre 8,3%.**

Le tableau ci-après reprend les principales spéculations des PDI ayant accès aux terres pour l'agriculture.

Tableau 6: Répartition des PDI ayant accès aux terres pour l'agriculture en fonction des spéculations :

Cultures	Effectifs	Pourcentage
	1034	92,2
Autres à préciser	5	0,4
Céréales (Mais, Riz, sorgho...)	5	0,4
Légumineuses (Haricot, Petit pois, soja, Voandzu (Njuku mawe...))	19	1,7
Patate douce	1	0,1
Tubercules (Manioc, pomme de terre, igname, Taro)	58	5,2
Total	1122	100,0

Source : Enquête PGGV, novembre 2025

Le tableau ci-après reprend la situation des revenus des PDI ayant accès aux terres tirés de la production agricole par saison en \$:

Tableau 7: Situation des revenus des PDI

Revenu	Effectifs	Pourcentage
0	48	4,3
5	3	0,3
7	1	0,1
10	4	0,4
18	1	0,1
20	6	0,5
25	4	0,4
30	4	0,4
35	1	0,1
40	3	0,3
50	4	0,4
60	1	0,1
68	1	0,1
70	1	0,1
77	1	0,1
90	1	0,1
100	3	0,3
450	1	0,1
Total	88	7,8
Système manquant	1034	92,2
	1122	100,0

Source : Enquête PGGV novembre 2025

À partir de ce tableau, nous constatons que le revenu moyen par ménage des PDI de la ville de Beni est en dessous de 0,1%. Ceci est dû à l'exiguïté de la superficie agricole exploitée, qui ne suffit pas même à l'autosuffisance.

Le tableau ci-après reprend les principaux pôles d'affectation des revenus des PDI de la Ville de Beni.

Tableau 8: principaux pôles d'affectation des revenus des PDI de la Ville de Beni

Pôles d'affectation des revenus des PDI	Effectifs	Pourcentage
Système manquant	1034	92,2
Nourriture et eau	48	4,3
Articles Ménager	1	,1
Autres à préciser	5	,4
Education	1	,1
Frais scolaire	8	,7
La santé	1	,1
Logement	3	,3
Nourriture et eau	21	1,9
Total	1122	100,0

Source : Enquête PGGV novembre 2025

3.2.1.5.Élevage des PDI dans la Ville de Beni

Quant aux activités d'élevage, la difficulté d'accès à la terre pour l'élevage, d'accès aux services vétérinaires est aussi remarquable. La population étant quasi-totalité "éleveur", quelques bêtes appartenant aux PDI sont à la base de plusieurs conflits. Sur un échantillon de **1122 PDI** enquêtées, **1085 PDI** n'ont pas accès à la terre de pâturage pour l'élevage. La proportion des PDI ayant un endroit pour le pâturage est de **3,3%**.

Le tableau ci-après reprend les types d'élevage domestique :

Tableau 9: Types d'élevage domestique pratiqué par les PDI de la ville de Beni

Type d'élevage	Effectifs	Pourcentage
Système manquant	1085	96,7
Autre type	11	1,0
Cobayes	5	,4
Cuniculture (lapins)	2	,2
Porcs	3	,3
Volaille (poule/canards)	16	1,4
Total	1122	100,0

Source : Enquête PGGV novembre 2025

3.2.1.6.Situation de sanitaire, hydrique, hygiène et assainissement des PDI de la ville de Beni et Butembo

Selon les données collectées aux bureau de l'eau dans les villes de Beni et Butembo renseignent que Beni est desservie a 29 % en eau potable et Butembo 20%. La pression sur l'eau s'accroît avec la présence massive des PDI. Dans la ville de Butembo, le relief accidenté atteignant jusqu'à 2500 m d'altitude, combiné à l'étiage de certaines rivières font que les factures de l'eau sont parfois insupportables. Les données de terrain montrent pour la ville de Beni l'existence de 69 sources d'eau aménagées, dont 21 sont non utilisables, 283 bornes fontaines créées mais 13 sont non fonctionnels, 70 puits de forages dont 18 sont non utilisables. Pour pallier à cette situation, le système d'adduction et de distribution de l'eau dans la zone est servi par de :

- ✓ Forages munis des systèmes de pompage solaire et hybride et/ou extension aux bornes fontaines, eaux de surface, sources souterraines ;
- ✓ Captage des sources naturelles, stockages et distribution gravitaire ;

- ✓ Captage des eaux de surface par système de pompage ou gravitaire, traitement, stockage et distribution gravitaire.

Cependant, plusieurs sources naturelles et fontaines ont déjà séché. Ce qui fait que l'accès à l'eau dans la zone est difficile. Des femmes parcourent des longues distances pour s'approvisionner en eau potable. Certaines sources d'eau impropres qui servent des limites naturelles entre les quartiers et avenues, servent de l'eau de besoins de ménages.

Photo 10: Illustration de la difficulté d'accès à l'eau dans la zone du projet avec des sources non aménagées



Photo de terrain-FSRDC, juillet 2025. Illustration de la difficulté d'accès à l'eau dans la zone du projet avec des sources non aménagées. Des enfants peinent à lécher des gouttes d'eau dans une fontaine qui ne fonctionne plus.

L'impact de la crise en eau dans la zone a occasionné la prolifération des maladies hydriques dans la zone, l'augmentation des taux des violences sexuelles et des conflits liés au secteur de l'eau.

Durant l'année 2024, la ville de Beni a connu de cas d'épidémie ci-après dans sa communauté : Le COVID 19, le choléra, anthrax ou maladie du charbon, la conjonctivite virale ou Apolo avec 467 cas, la rage, le Mpox avec 10 cas, le VIH avec 642 cas et la tuberculose avec 1105 cas. **On assiste dans la région le surpeuplement des malades sans issues dans les centres de santé et hospitaliers. Les établissements de santé dans les zones font face à l'insuffisance des médicaments et l'exiguïté des capacités d'accueil.** L'extension de certaines infrastructures sanitaires, comme le centre de santé de la Police qui accueille les femmes des militaires au front et veuves, se fait sentir pour accroître sa capacité de prise en charge médicale. On assiste le mélange des malades femmes et hommes dans les salles d'urgence, la salle d'accouchement qui ne peut accueillir une seule femme, fait certaines femmes enceintes accouchent dans le couloir avec tous les risques aux nouveau-nés et l'atteinte à l'intégrité de la dignité de la femme.



Photo 11 : de terrain-FSRDC, juillet 2025 illustrant les conditions de sanitaires inadéquates et le emlange des malades femmes et hommes dans une meme salle d'urgence par manque d'espace.

Le manque d'appui au renforcement de services prénataux et d'accouchements, en équipement médicaux et en infrastructures sanitaires pourront accroître les taux de mortalité maternelle et néonatale, ainsi que des traumatismes et les IST surtout aux victimes de VBG du fait que de manque d'accès à des soins médicaux et psychosociaux.

La plupart de ces maladies nécessitent des conditions d'hygiène et d'assainissement adéquates, y compris l'accès à l'eau. Les deux usines de traitement de la REGIDESO de la Ville de Beni (Usine de Tuha d'une capacité actuelle 2.160 m3/jour et l'usine de Kalongo de même capacité que Tuha) qui existent sont constitués de deux réseaux en parallèle à partir du réservoir de Butanuka de 1.600 m3 et le réservoir CICR 200 m3.

Le renforcement en infrastructures d'approvisionnement de l'eau par la REGIDEGO, a été assuré quelques structures locales et internationales, notamment l'ONG TEARFUND et gérée par l'ASUREP-Beni, Mercy Corps, l'ONG PPSSP, UNICEF, etc. avec la construction de quelques ouvrages en adduction gravitaire, en système mixte dont l'extraction par énergie électrique et en source de captage. **L'Oxford For Famine est aussi très actif dans la zone et intervient dans plusieurs territoires. Les interventions de l'OXFAM, bien que connaît la rupture de financement, ont permis de :**

- ✓ Analyses holistiques participatives des contextes et vulnérabilités (promotion des mécanismes des réponses endogènes)
- ✓ Transferts
- ✓ Monétaires (développement et maintien des revenus ciblant principalement les jeunes et les femmes)
- ✓ Informations sur les systèmes de marchés
- ✓ Construction de la paix, gouvernance des ressources dont énergétiques (Eau), de production (Terre), etc. et plaidoyer
- ✓ Promotion du Leadership Humanitaire Local (préparation des acteurs locaux à faire face aux éventualités/situations d'urgence)

L'OXFAM intervient dans plusieurs territoires riverains à la ville de Beni. Il est nécessaire de capitaliser les capacités de l'OXFAM en matières de WASH dans la ville de Beni et environs.

Les Mairies de villes de Butembo et Beni, avaient signé dans le passé des partenariats dans la gestion des déchets dans la ville avec des associations locales, moyennant d'une taxe à payer par les producteurs des déchets. Cependant, ces associations et entreprises privées œuvrant dans la gestion des déchets par évacuation des ordures et immondices vers les décharges publiques reconnues (Bundji et Nzuma) n'ont plus jamais renouvelés leurs contrats avec la Mairie de Beni du fait de manque de paiement des taxes par les populations productrices des déchets du fait de l'incapacité financière accrue dans la zone due à la crise. Actuellement, le tracteur de l'OVD qui sert à désencombrer les lieux publics, notamment : les marchés de Kilokwa, Mayangose et Limanga.

En dehors des Villes de Beni et Butembo, aucune disposition arrêtée par les différents services étatiques pour la gestion des eaux usées, et des déchets solides. Pourtant les deux villes disposent eux grand dépotoirs publics non aménagés. Les populations n'ont pas connaissance de l'usage des poubelles de stockage des déchets et de fosses de décomposition d'ordures, y compris le mode de traitement approprié ou technique de recyclage. Dans les dépotoirs publics, les immondices sont simplement déposées à ciel ouvert, à même le sol, dans un coin de la parcelle ou de la rue, en attendant qu'elles débarquent, le temps venu, dans des décharges d'occasion qui sont des rigoles, des ravins, des cours d'eau, des parcelles vides jusqu'à s'entreposer dans les grandes artères des villes et des quartiers créant un problème de santé publique énorme.

Certaines ONG comme CONCERN, Solidarités International et Yme Grands Lacs, etc. ont déjà appuyés la zone du projet dans la construction des latrines publiques mais dont certaines ne sont plus fonctionnelles. Dans la plupart des sites de déplacés, il n'existe ni adduction d'eau et pas des toilettes. Ces derniers réalisent leurs besoins en recourant aux rivières, caniveaux et d'autres toilettes publiques non entretenues, en plus situées à des longues distances. Les conditions d'hygiène dans les sites de déplacés sont inhumaines.

Pour contribuer à résoudre les problèmes liés à l'eau, hygiène et assainissement dans la zone, les besoins d'intervention sont les suivants :

- ✓ La **capitalisation des dépotoirs publics par l'aménagement et création d'une brigade modelé d'hygiène et d'assainissement.** Ce qui pourra faciliter la création des emplois pour les jeunes PDI, y compris les femmes et jeunes filles. Il est envisageable aussi d'accompagner les services de l'État dans la mise en place d'un **plan directeur urbain et de la politique urbaine d'hygiène et d'assainissement**

- ✓ Renforcer les capacités de service de l'Environnement en matière de santé, d'hygiène et assainissement en les dotant des capacités à réaliser des campagnes de changement de comportement et de sensibilisation à l'endroit de la population et les industriels producteurs des déchets ;
- ✓ Construction/réhabilitation et aménagement des ponts, rues, buses, avenues et canaux de drainage de l'eau ;
- ✓ Doter les structures des matériels spécifiques : Camions de collectes, tricycles d'évacuation, bacs à poubelles publics, etc.

Les préoccupations majeures en matière d'accès à l'eau dans la zone, notent l'existence d'une loi n015/026 du 31 Décembre 2015 relative à l'eau. Cependant, les besoins d'intervention dans la région du projet consistent à :

- Construction et équipement du Bureau de l'eau pour une meilleur gouvernance et gestion des systèmes d'AEP (pompes solaires hybrides de réserve de marque GrundFos,; les tuyaux de qualité PN16 et autres accessoires de réserve; les appareils d'étude géophysiques et géo topographique ; caméra de forage ; les EPI ; une machine de forage muni d'un compresseur de puissance pour le soufflage périodique des forages, panneaux solaires en même temps polycristallin et monocristallin, les réservoirs d'eau plastics de marque GENTEX, installation hybride munies des back-ups pour les bureaux et dépôts ; et autres accessoires de qualité,...).
- La construction des ouvrages d'eau, fontaines solaires
- L'élargissement des réseaux de distribution d'eau de la REGIDESO ;
- Renforcement du système de stockage d'eau et extension ;
- Mettre à place des réseaux de distribution d'eau au niveau des forages les nécessitant ;
- Réhabiliter les réseaux de distribution d'eau en pannes ;
- Faciliter la mobilité du bureau de l'eau par le suivi et évaluation des activités du secteur de l'eau.

3.2.1.7.Enjeux genre, autonomisation de la femme PDI de la Ville de Beni et profil des VBG

La zone de Beni (ville de Beni et territoire de Beni), siège actuel des institutions dans la ville, figure parmi les épïcêtres de cette crise prolongée qui a vu accueillir des populations en masse venues de villes de Goma et Bukavu, et d'autres territoires touchés par la crise due à la recrudescence des affrontements impliquant notamment le M23, les ADF et diverses milices locales. Ces populations dépourvues des moyens d'existence, vivent dans une situation d'insécurité alimentaire, nutritionnelle et sanitaire notoire.

Les données récentes de services étatiques et du monde humanitaire (OCHA et UNHCR) renseignent que la ville de Butembo a accueilli depuis janvier 2025, 57 000 personnes déplacés internes, dont 39 326 individus entre les mois de mai et juillet 2025 venus de 7 700 ménages. Quant à la ville de Beni et Beni territoire, la sous-région a accueilli pour la même période de mai-juin 2025, 435 663 individus personnes déplacées internes, dont 48 409 ménages comptabilisés au mois de juillet 2025 avec un nombre total de 298 034 individus accueilli au même mois. Le total de déplacés internes pour l'ensemble de la province partiellement couverte en termes de statistiques au mois de juillet 2025 est de 219 905 ménages et 1 159 438 individus.

Notons que la crise actuelle dans la zone du projet se double d'une explosion préoccupante des violences basées sur le genre (VBG). Selon le Bureau Genre de Beni, 1 097 cas ont été recensés au premier semestre 2025, contre 856 au dernier trimestre 2024, avec une prédominance de viols collectifs, d'exploitation sexuelle, de mariages précoces et forcés, et de violences conjugales. Ces violences se déroulent dans un contexte d'impunité quasi-totale, de dysfonctionnement judiciaire et de faible accès aux services holistiques. **Le traumatisme que subit les victimes des actes de VBG développe parfois des troubles neuropsychiatriques surtout lorsque la victime se retrouve sans occupation. D'où la prise en charge est nécessaire, mais il faudra penser par après occuper le/la survivant (e).**

Plusieurs enfants garçons et jeunes filles PDI qui n'ont plus de parents sont logés dans les orphelinats parfois non formels et d'autres sont dans des familles d'accueil. Ces enfants sont **victimes d'exploitation économique**. Plusieurs enfants PDI sont parfois utilisés pour les envoyer mendier dans la rue avec une caisse métallique percée d'un trou dont seul le propriétaire n'a la clé et qui a le pouvoir d'ouvrir pour tout récupérer après la

collecte par l'enfant PDI. Les autres enfants PDI sont employés dans la vente des produits en les surchargeant au dépassement de leurs poids respectifs en vue d'attirer la pitié des acheteurs. Dans ces conditions beaucoup d'enfants subissent des abus sexuels.

La situation des femmes PDI sont aussi préoccupante. La plupart étant des veuves, ayant perdus leurs maris pendant la guerre. Certaines femmes PDI se livrent **au sexe de survie et aux sous-métiers pour trouver de quoi survivre avec leurs enfants**. Les autres femmes PDI qui n'ont aucune issue, se livrent au vol et se retrouvent parfois emprisonnées en emportant leurs enfants, manquant de membres de familles pouvant les héberger. Ce qui fait que des enfants garçons et filles innocents se retrouvent dans des conditions difficiles de vie tragique dans des prisons des femmes, dépourvus de l'aide. Tout ceci alimente la vulnérabilité suscitant des phénomènes de survie à hauts risques : sexe de survie chez les femmes et jeunes filles, grossesses précoces, naissances d'enfants issus de viols sans prise en charge, etc.

Avec l'arrêt de financement américain dont les fonds étaient alloués à 70%, les associations de protection et d'insertion sociale de prise en charge des PDI ont perdu les capacités de réponse humanitaire à plus de 30%. Les conséquences d'une réponse insuffisante sur des questions de VBG dans la zone a entraîné des défis multiples et graves du fait de manque de soutien et de services spécialisés aux survivantes, l'exacerbation des inégalités sociales et économiques, problèmes de santé publique, instabilité sociale et politique ainsi que le retard dans l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD). Malgré l'impact direct des VBG sur la santé des victimes, le manque de financement pour les structures sociales qui interviennent dans ce domaine a pé la mise en place adéquate des programmes de santé adaptés notamment en matière de santé sexuelle et reproductive, aggravant ainsi les problèmes sanitaires dans la région qui se manifestent par des séquelles physiques, mentales, durables et sociales exacerbant non seulement la souffrance des survivantes mais limitant aussi leur autonomie.

Quelques associations locales qui offrent des bons services de prise en charge psychosociale, sanitaire et juridique des PDI qui travaillent en collaboration avec le Bureau Genre du Ministère du genre et famille. Il s'agit de FEPSI et ADD.

Les échanges d'expériences capitalisées avec les agences de Nations Unies, notamment OCHA qui est également très active dans la zone, ont permis d'adresser des besoins d'intervention suivants les axes prioritaires ci-après :

- ✓ Construction des infrastructures sociales de secteurs d'éducation et santé,
- ✓ Appui aux survivants de VBG et PVV par la prise en charge nutritionnelle, hygiénique et sécurité ;
- ✓ Appui en WASH (Eau, gestion des déchets avec la mise en place d'une expérience pilote dans la valorisation des déchets plastiques avec la fabrication des pavés et biogaz). Ceci peut créer de l'emploi pour plusieurs jeunes garçons et filles PDI, notamment dans le pavage des rues avec les THIMO et fabrication des foyers améliorés. Ce qui aura une incidence de réduire la pression sur les ressources naturelles, notamment le recours au bois de chauffe ;
- ✓ Appui à l'organisation des coopératives agricoles avec l'appui en intrants agricoles et semences améliorées résilientes aux changements climatiques avec accès au crédit. L'appui peut être focalisé dans le développement du secteur d'agro-industrie : fabrication des pâtisseries, savonnerie, etc. ;
- ✓ Sécurisation par la construction des murs de soutènement et par un système de reboisement modèle des zones accidentées et des versants qui représentent des risques majeurs d'érosion et d'éboulements des terres, souvent fréquentes dans la zone causée par la pression foncière ;
- ✓ Aménagement urbain par le curage des buses et réhabilitation des ouvrages d'arts endommagés (ponceaux, ponts et dalots).

À part les catastrophes naturelles, la situation des crises dans la zone du projet est liée quasi totalement aux conflits armés. Les affrontements souvent orchestrés n'entraînent non seulement des pertes en vies humaines et en bétails, mais aussi, la destruction des infrastructures sociales de base (santé, éducation, énergie, etc.).

La mutualisation des forces congolaises et ougandaises ont permis de réduire l'insécurité dans certains axes, comme l'axe Kasindi-Beni, Beni-Butembo.

Les Associations pour la Défense des Droits de la Femme au niveau de la zone (**ADDF, FEPSI, Collectif des Associations des Femmes** sous la supervision du Bureau Genre de Beni et la DIVS, y compris la **CARITAS**,

PAM, OCHA et UNHCR appuient et encadrent gratuitement les femmes, les jeunes filles et les garçons PDI par la prise en charge alimentaire, sanitaire, psychologique et juridique :

- **UNHCR** a construit des sites d'abris pour les PDI à Beni ;
- **Le Collectif des Associations des Femmes dans la ville de Beni** sous la supervision du Bureau Genre de Beni accompagne les PDI dans l'entrepreneuriat de la femme dans la fabrication des bouillies à base de semoules de soja et maïs, la savonnerie et la facilitation à l'accès au métayage des terres cultivables, l'assainissement avec le triage et compostage des déchets, renforcement des capacités et la prise en charge psychosociale. Il regorge trois (3) associations qui disposent **des chambres d'écoute**. Cependant ces chambres d'écoute ne sont pas bien équipées. La prophylaxie post-exposition (PPE) est en rupture à cause de la recrudescence des cas. Un renforcement de capacités des agents du Collectif des Associations des Femmes est nécessaire. L'Association encadre également des femmes et les enfants vivant p issues des conséquences de la guerre. Cependant, **l'association manque des salles appropriées pour former ces catégories de femmes et des enfants doublement vulnérables**.
- **FEPSI travaille en collaboration étroite avec ADDF œuvrent dans la ville de Butembo**. FEPSI dispose d'un hôpital pour la prise en charge gratuite des personnes vulnérables sur le plan médical, psychologique et juridique. Elle travaille également en partenariat avec la FJDF (Femmes Juristes pour les Droits de la Femme) dans l'accompagnement judiciaire des victimes qui décident de porter plainte. Pour ce faire, elle avait déjà implanté un cabinet juridique au centre hospitalier FEPSI, ce qui permet de sensibiliser les victimes qui arrivent au centre sur l'accompagnement juridique, ainsi celles qui veulent être orientées à la justice était directement accompagnées par la FJDF. FEPSI dispose d'une salle d'écoute avec une équipe d'infirmières-conseillères et des psychologues cliniciens pour les soins des malades avec souffrance mentale. Les victimes y sont écoutées et assistées en counselling et autres techniques de détraumatisation telle que la thérapie de groupes par exemple. L'association enregistre des difficultés dans la rupture prolongée des stocks de prophylaxie post-exposition (PPE). Il faut noter aussi la fragmentation et les inégalités liées au système de prise en charge des victimes de VBG :
 - ✓ Pour la prise charge médicale des PDI victimes de VBG : Seul l'hôpital général de référence de Beni bénéficie d'un appui régulier (quoi que très insuffisant), alors que la majorité des centres de santé manquent de ressources depuis la fin des partenariats de l'USAID.
 - ✓ Pour la prise charge Psychologique : les structures spécialisées sont largement inopérantes et les chambres d'écoute insuffisantes, contraignant les associations féminines à accueillir les survivant-e-s dans des locaux non adaptés.
 - ✓ Pour la prise charge Juridique : bien que le référencement vers les instances judiciaires existe, il reste entravé par des obstacles socioculturels, le manque de suivi et les frais liés aux procédures.

Face aux insuffisances de l'action publique, les associations locales dirigées par des femmes dans la zone du projet, tentent de pallier les manques par la formation et la mise en place d'activités génératrices de revenus (pâtisserie, transformation agroalimentaire, savonnerie, couture, recyclage des déchets, élevage). Toutefois, elles se heurtent à des contraintes structurelles : absence de terres en propriété (recours systématique à la location), faiblesse des capitaux, accès limité aux marchés et précarité des installations.

Tandis que ADDF assiste des enfants vulnérables sortis de groupes armés, des filles mineures exploitées sexuellement dans des QG (Maison de tolérance) et débits de boisson, les enfants abandonnés et les enfants de la rue qui sont sans soutien parental. ADDF encadre ces enfants dans la prise en charge psychosociale et insertion professionnelle.



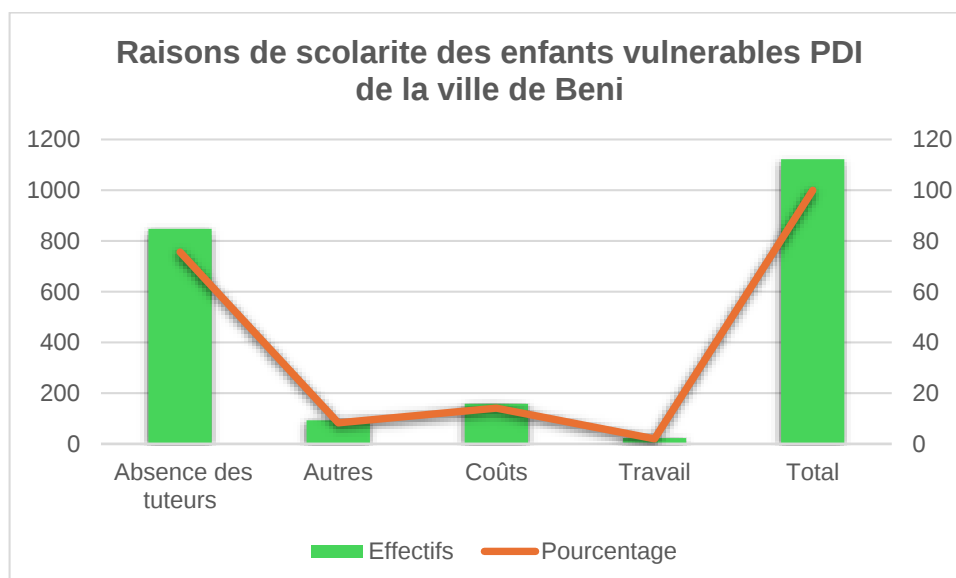
Photo de terrain-FSRDC, juillet 2025 : Illustration des salles de formation du Centre ADDF

Elle dispose une chambre d'écoute avec des psychologues qualifiés, des ateliers de coutures, tissage des paniers et broderie des draps-bébés, d'apprentissage en alphabétisation et en informatique. Cependant, face au besoin très prononcé dans la zone, la nécessité de renforcement des capacités, de réhabilitation de certaines salles de formation du Centre et fourniture des équipements est crucial.

3.2.1.8.Éducation des enfants des PDI de la ville de Beni

La catégorie des enfants issus des PDI de la ville de Beni est constituée des enfants vulnérables sortis de groupes armés, des filles mineures exploitées sexuellement dans des QG (Maison de tolérance) et débits de boisson, les enfants abandonnés et les enfants de la rue ainsi que les enfants malnutris et les enfants orphelins vulnérables, y compris les enfants accompagnés de leurs parents PDI. De toutes ces catégories d'enfants, sur un échantillon de 1122 enfants vulnérables investigués, 530 enfants sont scolarisés grâce au programme de gratuite de l'enseignement du gouvernement congolais pour l'étape de l'école primaire uniquement, et 592 enfants vulnérables non scolarisés. Les raisons de non scolarité se trouvent dans le graphique ci-dessous.

Graphique : raisons de la non scolarité des enfants dans les ménages des PDI enquêtées dans la ville de Beni :



Source : Enquête PGGV novembre 2025

À travers ce graphique, il est observé que l'absence des tuteurs est à la base de la non scolarité de la plupart des enfants vulnérables de la ville de Beni. De quelques enfants qui étudient parfois dans les très mauvaises conditions sont issus de la gratuite de l'enseignement.



Photo 12: Enfants en âge de scolarité dans les sites des PDI à ciel ouvert, mais non scolarisés faute de moyens de leurs parents déplacés internes

Autres groupes vulnérables de la ville de Beni et Butembo

Les autres groupes vulnérables identifiées lors de l'étude de PGGV dans la ville de Beni concernant :

- Les personnes âgées
- Les enfants malnutris
- Les personnes vivant avec handicap (PVH)
- Les victimes des VBG et sinistrées.

1. La population par tranche d'âge (les enfants, les jeunes en chômage, les personnes âgées)

-

➤ Les données collectées renseignent ce qui suit :

- (i) Les enfants (de 0 à 14 ans) représentent 37% de la population totale (907.829 personnes, dont 53 % des filles sur le total des enfants, soit 482.298 filles) ;
- (ii) Les jeunes (de 15 à 24 ans)¹ représentent 19% de la population (457.495 jeunes, dont 52 % des filles sur le total des jeunes, soit 238.295 filles).

Il en résulte que les enfants et les jeunes représentent 53% de la population totale.

Le tableau ci-dessous présente la décomposition de la population de la ville de Beni selon les tranches d'âge :

Tableau 10:la décomposition de la population de la ville de Beni

-	T	-	V	-	V	-	T
	r		i		i		o
	a		l		l		t
	n		e		e		a
	c		d		d		u
	h		e		e		x
	e		e		B		Z
	s		E		u		o
	d		e		t		n
	,		n		e		e
	â		i		m		B
	g				b		e
	e				o		n
							i

¹ Cfr <https://www.un.org/fr/global-issues/youth>; lire aussi : <https://www.observationsociete.fr/ages/jeunes/a-quel-age-est-on-jeune/> (consultés le 19 août 2025).

- S e x e s	- I	- F	- T o t a l	- H	- F	- T o t a l	-	-	- T o t a l
- 1 a n	22.726	24.115	46.841	- 4 7 . 7 6 8	- 5 7 . 7 9 4	105.562	70.494	81.909	152.403
- 1 à 4 a n s	76.507	98.307	174.814	- 6 4 . 3 3 2	- 6 9 . 0 5 7	133.389	140.839	167.364	308.203
- 5 à 9 a n s	87.470	96.099	183.569	- 5 8 . 9 2 5	- 6 2 . 5 8 4	121.509	146.395	158.683	305.078
- 1 0 à 1 4 a n s	75.510	88.086	163.596	- 6 2 . 7 8 7	- 6 8 . 1 6 5	130.952	138.297	156.251	294.548
- 1 5 à 1 9 a n s	72.353	84.353	156.706	- 5 6 . 4 9 4	- 6 7 . 8 5 8	124.352	128.847	152.211	281.058
- 2 0 à 2 4 a n s	29.398	25.762	55.160	- 6 0 . 9 5 5	- 6 0 . 3 2 2	121.277	90.353	86.084	176.437
- 2 5 à 2 9 a n s	27.180	24.448	51.628	- 4 4 . 7 9 8	- 5 0 . 6 6 7	95.465	71.978	75.115	147.093
- 3 0	34.133	27.230	61.363	- 3 6	- 4 0	76.957	71.039	67.281	138.320

à 3 4 a n s				· 9 0 6	· 0 5 1				
- 3 5 à 3 9 a n s	33.722	29.087	62.809	- 3 3 · 5 5 8	- 3 8 · 0 4 7	71.605	67.280	67.134	134.414
- 4 0 à 4 4 a n s	31.312	24.694	56.006	- 2 6 · 7 8 2	- 2 8 · 0 4 8	54.830	58.094	52.742	110.836
- 4 5 à 4 9 a n s	26.460	23.760	50.220	- 2 3 · 4 3 0	- 2 2 · 7 7 2	46.202	49.890	46.532	96.422
- 5 0 à 1 4 a n s	26.908	23.017	49.925	- 1 7 · 3 1 8	- 2 0 · 0 8 4	37.402	44.226	43.101	87.327
- 5 5 à 5 9 a n s	21.456	23.723	45.179	- 1 5 · 9 3 0	- 1 9 · 1 4 0	35.070	37.386	42.863	80.249
- 6 0 à 6 4 a n s	19.824	20.015	39.839	- 1 3 · 9 0 6	- 1 5 · 5 9 4	29.500	33.730	35.609	69.339
- 6 5 à	22.334	16.241	38.575	- 1 0 ·	- 2 0 ·	31.383	32.897	37.061	69.958

6 9 a n s				5 6 3	8 2 0				
- 7 0 à 7 4 a n s	17.857	15.403	33.260	- 5 . 2 7 8	- 7 . 8 3 9	13.117	23.135	23.242	46.377
- 7 5 à 7 9 a n s	13.114	11.963	25.077	- 3 . 3 1 0	- 3 . 7 9 2	7.102	16.424	15.755	32.179
- 8 0 à 8 4 a n s	9.547	9.401	18.948	- 2 . 3 7 0	- 1 . 9 5 1	4.321	11.917	11.352	23.269
- 8 5 à 8 9 a n s	6.972	6.648	13.620	- 7 4 8	- 8 4 6	1.594	7.720	7.494	15.214
- 9 0 à 9 4 a n s	4.853	3.650	8.503	- 3 7 8	- 4 2 6	804	5.231	4.076	9.307
- 9 5 à 9 9 a n s	3.248	2.039	5.287	- 2 0 2	- 1 6 1	363	3.450	2.200	5.650
- 1 0 0 a	350	163	513	- 2 8	- 2 9	57	378	192	570

n s e t +									
- T o t a l	663.234	678.204	1.341.438	- 5 3 8 . 9 9 8	- 6 5 6 . 0 4 7	1.243.813	1.250.0 00	1.334.2 51	2.584.251

Source : données extraites et calculées à partir de (1) Mairie de Beni, *Rapport annuel administratif de la ville de Beni pour l'année 2024*, page 124 - (2) Mairie de Butembo, *Rapport annuel de l'administration de la ville de Butembo-Exercice 2024*, pages 71-72.

À travers ce tableau, il est constaté que la population est majoritairement jeune, soit 70% de la population totale. La plupart de ces jeunes connaît de difficultés de scolarité notamment par manque des moyens, des infrastructures scolaires détruites pendant la guerre, etc. Cette situation favorise la présence d'un grand nombre des jeunes désœuvrés en besoin des moyens de subsistance.

Les populations déplacées internes de la Ville de Beni ont abandonné leurs activités de routine telles que l'agriculture, la pêche, l'élevage, le petit commerce, etc. Cependant, parmi ces déplacés, il faut **noter la présence des personnes de 3^{ème} âge qui sont doublement vulnérable car la plupart sont porteurs des maladies chroniques, et d'autres d'incurables avec un accès limité aux soins médicaux. Dans le cadre de cette étude, une personne âgée de plus de 70 ans a été considérée comme quelqu'un de troisième âge. Dans la ville de Beni, la population totale étant de 1.341.438 habitants, le taux de personnes de troisième âge est de 7,8%, soient un nombre de 105208 personnes, dont 37,2% sont des PDI.**

Illustration d'une PDI de troisième âge dans la ville de Beni souffrant d'une maladie chronique, mais n'ayant pas accès aux soins de santé.



Photo 13: PDI de troisième âge dans la ville de Beni souffrant d'une maladie chronique, mais n'ayant pas accès aux soins de santé. Source : Enquête réalisée auprès un déplacé interne de 3ème âge et paralysé résidant au quartier Rwangoma

A part les personnes âgées, il y a également les femmes enceintes et allaitantes déplacées résidant au bureau du Q. Tamende dans les conditions déplorables, sans l'eau. Parmi les femmes allaitantes et enceintes, il y a des veuves, dont les maris ont perdu la vie pendant les atrocités avec les M23. Le taux de chômage dans la zone de Beni s'est accentué avec la présence des personnes déplacées internes, ces derniers ayant abandonné leurs activités génératrices de revenus, leurs activités agricoles, leurs bétails etc

Toute cette population désœuvrée est en quête des moyens de substance pour leur permettre l'intégration dans la communauté d'accueil. Les PDI de la ville de Beni, n'ont pas de choix de métiers ni de revenus. Elles acceptent d'être payées avec n'importe quel montant si dérisoire qu'il soit pourvu de trouver de quoi se nourrir. La plupart des petits métiers sont récupérés par les PDI en défaveur de la population hôte. Cela suscite des frustrations, la haine et affecte la cohabitation pacifique entre les PDI en quête d'emploi et les populations d'accueil.

Le tableau reprend le type d'AGR souhaité par les ménages des PDI enquêtés :

Tableau 11:d'AGR souhaité par les ménages des PDI

	Effectifs	Pourcentage
Agriculture	605	53,9
Autres (précisez)	428	38,1
Couture	75	6,7
Electricité	1	0,1
Informatique	1	0,1
Mécanique	4	0,4
Menuiserie	8	0,7
Total	1122	100,0

Source : *Enquête PGGV novembre 2025*

2. Les Personnes vivant avec handicap (PVH)

Les villes de Beni et Butembo comprennent un nombre important des personnes vivants avec handicap, qui ne cesse de croître avec l'arrivée des personnes déplacées internes qui sont dans les mêmes conditions suite aux affres de la guerre.

Ces personnes vivant avec handicap font face à des défis d'intégration sociale, professionnelle, d'accès aux moyens de subsistances.



Photo 14 Enquête réalisée auprès un déplacé interne de vivant avec handicap survenu par balle lors des affrontements récents résidant au quartier Kalinda

Le tableau ci-après reprend la situation des personnes vivant avec handicap (PVH) :

Tableau 12:situation des personnes vivant avec handicap (PVH)

	Effectifs	Pourcentage
Sans handicap	417	37,2
Autre à préciser	569	50,7
Mental	18	1,6
Psychique	47	4,2

Visuel	71	6,3
Total	1122	100,0

Source : *Enquête PGGV novembre 2025*

Notons les populations vivant avec handicap PDI sont aussi plus vulnérables, étant au dépourvu de tout dans une zone de vie presque étrangère. Les personnes déplacées interne et vivant avec handicap n'ont presque pas accès à des petits métiers et sont dans l'impossibilité de développer des activités génératrices de revenu pour la survie de leur ménage.

3. Les victimes de Violences dans la zone (Violences sexuelles basées sur le genre, violence physique, violence psychologique etc)

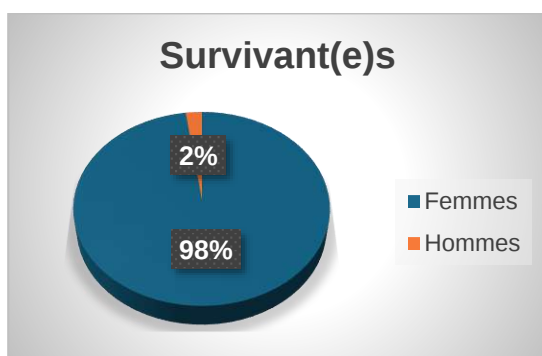
Les résultats d'enquêteur de terrain renseignent que la crise actuelle dans la zone du projet se double d'une explosion préoccupante des violences basées sur le genre (VGB). Selon le Bureau Genre de Beni, 1 097 cas ont été recensés au premier semestre 2025, contre 856 au dernier trimestre 2024, avec une prédominance de viols collectifs, d'exploitation sexuelle, de mariages précoces et forcés, et de violences conjugales.

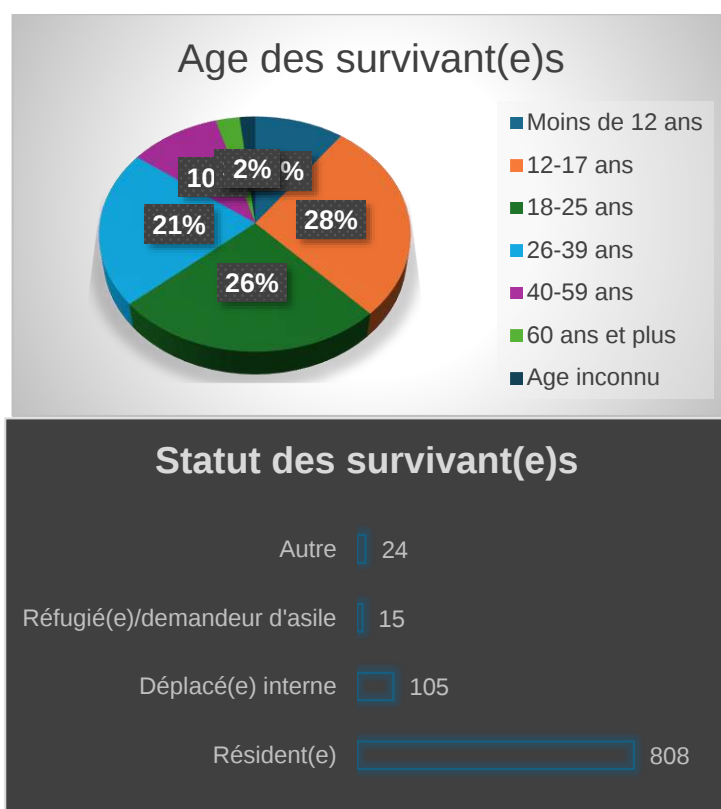
La situation des femmes PDI sont aussi préoccupante. La plupart étant des veuves, ayant perdus leurs maris pendant la guerre. **Certaines femmes PDI se livrent au sexe de survie et aux sous-métiers pour trouver de quoi survivre avec leurs enfants.** Les autres femmes PDI qui n'ont aucune issue, **se livrent au vol et se retrouvent parfois emprisonnées en emportant leurs enfants, manquant de membres de familles pouvant les héberger.** Ce qui fait que des enfants garçons et filles innocents se retrouvent dans des conditions difficiles de vie tragique dans des prisons des femmes, dépourvus de l'aide. Tout ceci alimente la vulnérabilité suscitant des phénomènes de survie à hauts risques : sexe de survie chez les femmes et jeunes filles, grossesses précoces, naissances d'enfants issus de viols sans prise en charge, ect.

De manière générale, les sources contactées font état de la recrudescence des cas des VGB. **L'impunité des auteurs constitue une circonstance d'aggravation et de banalisation de ce fléau.**

Les données recueillies du Bureau urbain Genre, Famille et Enfant de la ville de la zone du projet montrent que les constatations suivantes :

- Les femmes sont les principales victimes ; les tranches d'âge les plus affectées vont de 17 à 39 ans (soit 75%) ;
- Le viol et les agressions sont les principaux types de violence.
- Vue graphique synoptique panoramique des cas de VBG perpétrés dans la zone de Beni :
-

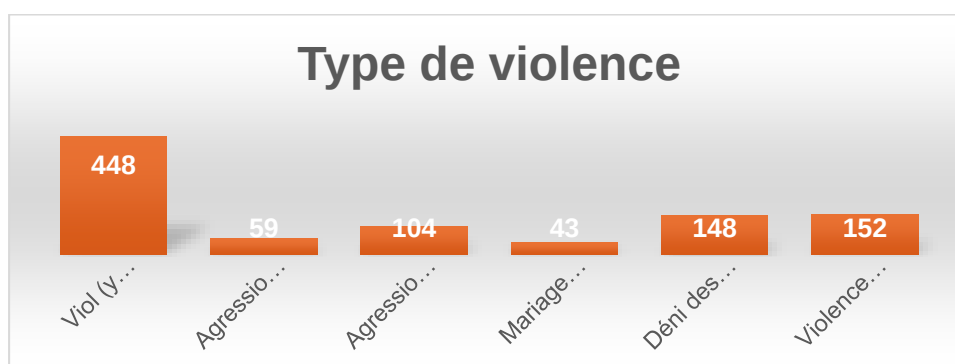




Source : Enquête PGGV novembre 2025

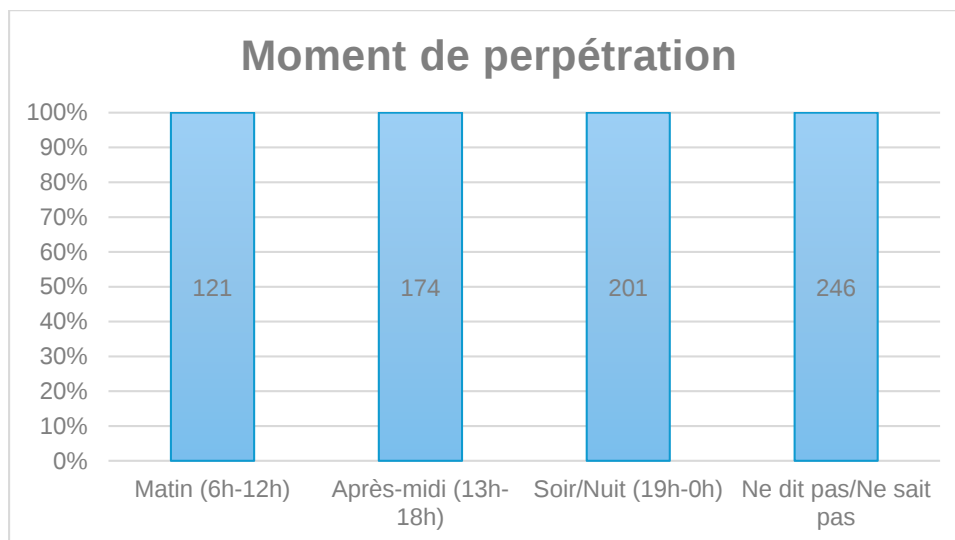
Plusieurs enfants garçons et jeunes filles PDI qui n'ont plus de parents sont logés dans les orphelinats parfois non formels et d'autres sont dans des familles d'accueil. Ces enfants sont **victimes d'exploitation économique**. Plusieurs enfants PDI sont parfois utilisés pour les envoyer mendier dans la rue avec une caisse métallique percée d'un trou dont seul le propriétaire n'a la clé et qui a le pouvoir d'ouvrir pour tout récupérer après la collecte par l'enfant PDI. Les autres enfants PDI sont employés dans la vente des produits en les surchargeant au dépassement de leurs poids respectifs en vue d'attirer la pitié des acheteurs. Dans ces conditions beaucoup d'enfants subissent des abus sexuels.

Figure 3 : Types de violences perpétrés dans la zone du projet a Beni



Source : Enquête PGGV novembre 2025

Figure 4 : Moment de perpétration



Source : Enquête PGGV novembre 2025

Ces violences se déroulent dans un contexte d'impunité quasi-totale, de dysfonctionnement judiciaire et de faible accès aux services holistiques. Le traumatisme que subit les victimes des actes de VBG développe parfois des troubles neuropsychiatriques surtout lorsque la victime se retrouve sans occupation. D'où la prise en charge est nécessaire, mais il faudra penser par après occuper le/la survivant (e).

Figure 4 : Présumés auteurs :

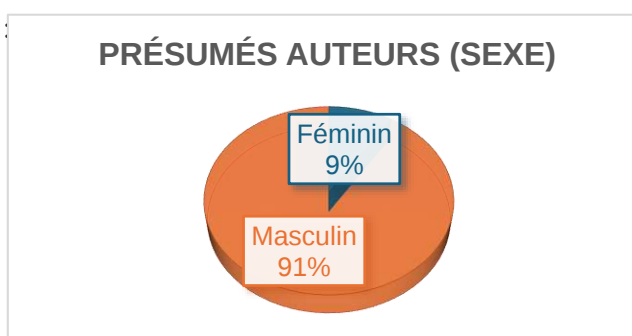
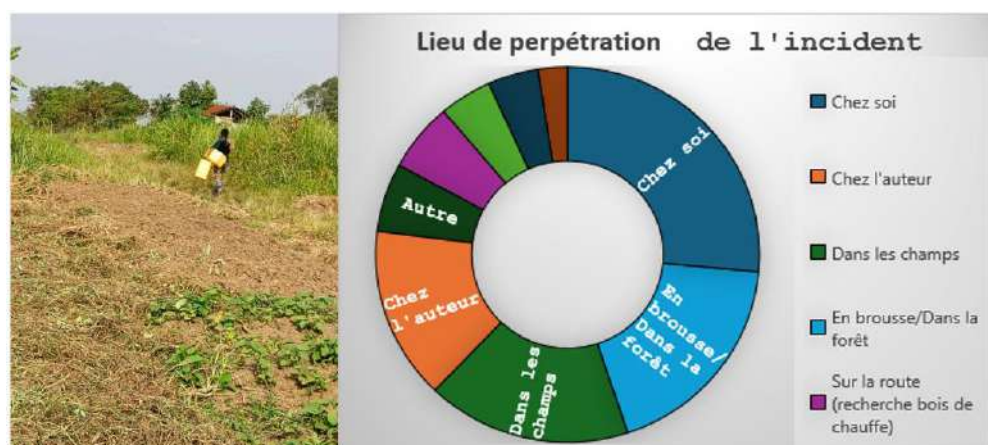
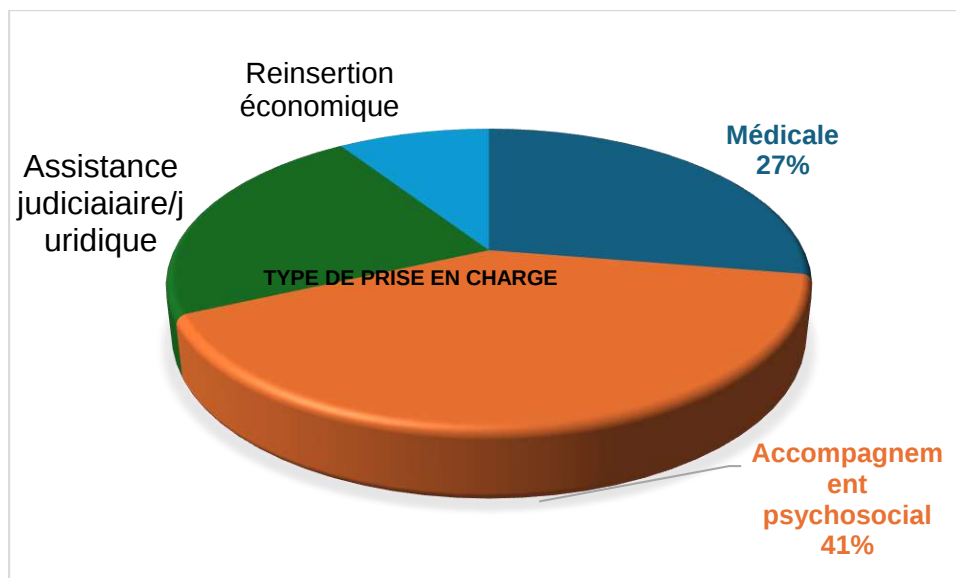


Figure 5: lieu de perpétration :



Source : Enquête PGGV novembre 2025

Figure 6: approche de prise en charge des victimes de VBG



Source : *données traitées extraites* de Mairie de Butembo, *Rapport annuel de l'administration de la ville de Butembo-Exercice 2024*, pages 40-44.

4. Les victimes des catastrophes naturelles dans la zone

Dans la partie Est de la RDC, les éboulements des terres dus à l'érodage des sols à la suite de la destruction du couvert végétal et glissement des terres dans des sites miniers occasionnent plusieurs pertes en vies humaines, des blessés graves laissant certaines victimes dans des conditions d'handicap, des destructions des infrastructures et des moyens de subsistance, etc.

Les villes de Beni et Butembo sont traversées par plusieurs rivières et ruisseaux. Leur topographie dominée par des collines, combinée à une croissance urbaine non planifiée, afflux massif des déplacés venus des zones des conflits armés et à une forte déforestation, aggrave les risques d'inondations et d'éboulements.



La ville est en proie à plusieurs têtes d'érosions, du fait de la nature du sol rocheuse. Avec la nudité du sol, le risque érosif et d'éboulement de terres est permanent. Un danger pour les populations.

Depuis 2013, ces phénomènes provoquent régulièrement des pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables, particulièrement dans les lits de rivières et sur les pentes raides où des habitations sont érigées sans respect des normes urbanistiques. De fortes pluies torrentielles, causent d'énormes dégâts humains, matériels dont :

- ❖ Les inondations du 29 Octobre 2017 ayant causé la perte de vingt-sept (27) personnes par noyade.
- ❖ La catastrophe du 09 septembre 2024 avec quatre (4) décès dont une fillette de 2 ans.
- ❖ Les pluies torrentielles du 22 octobre 2025 dans la ville de Beni ayant causés 2 morts sur le pont maman Top getter sur la rivière Biautu reliant le quartier Biautu et Benengule.²

Plusieurs dégâts matériels dont les bétails, les maisons ont été emportés et détruits par des inondations sur plusieurs cours d'eau en ville de Beni.

² Protection civile-Coord-Urbaine-Beni : *Rapport d'urgence sur la situation des endroits à risque d'inondation et d'éboulement du 23 octobre 2025*

Ces inondations ont souvent eu lieu pendant les périodes de fortes pluies :

- Novembre-janvier
- Mars-avril

Ces risques d'éboulement de terres et des inondations est très élevé. Cela est dû comme indiqué ci-haut à la nature du sol presque sismique, mais aussi à une importante hydrographie que regorge la ville de Beni et territoire de Beni.

On compte des lacs, rivières et plusieurs cours d'eau.

Les lacs :

- ♦ Le lac Edouard : Altitude 916m, superficie 2 236Km², la pêche artisanale y est pratiquée.
- ♦ Les lacs du sommet des massifs de Ruwenzori : De valeur touristique.

Les rivières :

- Semuliki coule du Sud – Est au Nord – Est ; déversoir ISHANGO
- EBIENA, coule vers la Province Orientale.

Les uns déversent leurs eaux dans la rivière Semuliki, affluent du fleuve Nil, les autres coulent vers les affluents du fleuve Congo.

Les cours d'eaux suivants se jettent dans le fleuve Congo par le canal de la rivière Ituri : Byakove, Kamikingi, Kanyangoko, Kimemya, Kithahuha, Kyabuyiri, Loulo, Lukwamihya, Lusiluvi, Loya, Muhila, Tamu, Virendi, Nzuma, Asefu, Bunzumu, Engubo, Ebiena, Kamahumu, Kipabashi, Kiusikivi, Mamiki, Malondo, Mundubiena, Mununze, Limbekwa, Loulo, Tabie, Tuha, Thamu, Tokou, Shamboko.

Les cours d'eau :

Les cours d'eau suivants déversent leurs eaux dans la rivière Semliki: Karururma, Kasaka, Kavaetsa, Kyasenda, Kyaviranda, Kanyamahigha, Lula, Lwandumbi, Museya, Musilipa, Mwaghalika, Nzalire, Thako, Thalihya, Vurondo, Lamia, Mulunguma, Sindi, Lutakila, Malogha, Lubano, Mutakili-Kombo, Luanoli, Lozo et Bangota, Bango, Limbau-vido, Mamundioma, Mutindo et Ngite ; Lwami, Lusiluvi, Lubiriha, Kombo, Nzelube, Nzelele, Byangolo, Byakobhe, Butau, Lutakila, Mbombi, Mukando, Taliha, Lume, Rugets, Hululu, Kalunguta, Mulingolingo, Tungila. Muko et Thumbwe se déversent directement dans le Lac Edouard.

5. Les malnutris

L'Est de la RDC fait face à une insécurité alimentaire critique, dont les enfants sont plus victimes. En octobre 2025, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) avaient lancé une alerte sur l'aggravation préoccupante de l'insécurité alimentaire aiguë dont les cas de faim d'urgence s'intensifient dans les provinces orientales en proie aux conflits.

Selon la dernière analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), 26,6 millions de personnes à l'échelle nationale devraient être confrontées à des niveaux de crise ou pire en matière d'insécurité alimentaire (phase 3 de l'IPC et au-delà) d'ici début 2026, dont 3,9 millions en situation de faim d'urgence (phase 4 de l'IPC). Ces chiffres sont en hausse par rapport aux données actuelles de 24,8 millions et 3,2 millions respectivement.

D'ici janvier 2026, le rapport de PAM indique plus de 10 millions de personnes dans les provinces de Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri,...devraient faire face à des niveaux de crise ou pire, peinant chaque jour à satisfaire leurs besoins alimentaires de base. Parmi elles, 3 millions sont déjà en situation de faim d'urgence, représentant 75 % de l'ensemble des personnes dans cette condition à l'échelle nationale, soit une augmentation de 700 000 depuis mars 2025.

La malnutrition infantile demeure préoccupante dans les provinces de l'Ituri, du Sud-Kivu et du Tanganyika, où la faible diversité alimentaire, l'accès limité aux soins de santé et les épidémies récurrentes aggravent la situation. Au-delà de ces régions, la malnutrition est généralisée dans tout le pays. Près de la moitié des enfants de moins de cinq ans – soit environ 3,2 millions – souffrent d'un retard de croissance dû à une sous-nutrition chronique, compromettant gravement leur développement. Une analyse en cours de l'IPC sur la malnutrition aiguë vise à mieux cerner la gravité de la situation. « L'assistance agricole d'urgence est l'un des moyens les plus rentables pour répondre aux besoins humanitaires immédiats », a déclaré Athman Mravili, Représentant

par intérim de la FAO en RDC.

« En dotant les familles vulnérables et déplacées des outils nécessaires pour produire leur propre nourriture et générer des revenus, cette aide répond non seulement à la faim immédiate, mais renforce également leur résilience. Il est essentiel de noter que les communautés identifient systématiquement l'aide agricole comme une priorité en période de crise. »

Cependant, à la fin août 2025, la FAO n'avait pu assister que 217 000 personnes sur les 3,6 millions prévues, en raison d'un déficit de financement majeur. Pour 2026, la FAO requiert 127 millions de dollars pour intensifier son soutien et venir en aide à environ 2,4 millions de personnes.

Le PAM concentre ses efforts dans les provinces de l'Est, et avait prévu de soutenir 2,3 millions de personnes, mais l'aide a été réduite à 600 000 en raison de pénuries de financement, avec une rupture totale de la chaîne d'approvisionnement anticipée d'ici février 2026. L'opération du PAM en RDC fait face à un déficit de financement de 349 millions de dollars jusqu'en avril 2026.

Les niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë (ou de faim aiguë) correspondent aux populations classées en phase 3 ou plus selon l'IPC. Les populations en phase 3 (crise) et phase 4 (urgence) nécessitent une action urgente pour sauver des vies, réduire les écarts de consommation alimentaire et protéger les moyens de subsistance. En phase 3, les familles peuvent recourir à des aliments moins nutritifs, sauter des repas ou vendre des biens productifs pour se nourrir. En phase 4, elles adoptent des stratégies extrêmes comme vendre leur dernier bétail ou mendier.

- La zone ciblée de Beni et Butembo fortement peuplée avec la présence des personnes déplacées internes de toute catégorie, subit une forte pression notamment sur les ressources alimentaires augmentant ainsi le taux de malnutrition.
- Le tableau ci-après reprends la situation de malnutrition de la population la plus vulnérable, notamment les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les femmes allaitantes.

Ttableau 13: Taux de malnutrition dans la ville de Beni et Butembo

Nombre total de cas de Malnutrition Aiguë ayant besoin d'un traitement (Enfant M5 et FEFA)

Province	Territoire	Zone de Santé (ZS)	Prioisation Cluster	Niveau	Population de moins des Enfants de moins de 5 ans	Malnutrition Aiguë Globale	Malnutrition Aiguë Modérée	Malnutrition Aiguë Sévère	Population Femmes enceintes et allaitantes (FEFA)										
					Courante (Juil-Dec 2024)	Projetée (Jan-Juin 2025)	Filles	Garçons	# MAG Filles	# MAG Garçons	% MAM	# MAM Filles	# MAM Garçons	% MAS	# MAS Filles	# MAS Garçons	Population FEFA	% MAG FEFA	# MAG FEFA
Nord-Kivu	Beni	Beni	Mid	ZS	1	2	33782	32069	3162	3002	3,1	2723	2585	0,5	439	417	29431	11,9	7004
Nord-Kivu	Butembo	Butembo	Mid	ZS	1	2	27931	26515	2614	2482	3,1	2251	2137	0,5	363	345	24334	11,9	5791
Nord-Kivu	Butembo	Katwa	Mid	ZS	1	2	36338	34496	3401	3229	3,1	2929	2780	0,5	472	448	31658	11,9	7534

Source : United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA)/ Rapport de la malnutrition de la population des zones de santé de Beni et Butembo.



Photo 15: Veuves et orphelins des militaires tombés dans les récents combats, cheffe de ménage sans revenue en difficulté de nourrir sa famille.

3.3. ZONE D'UVIRA

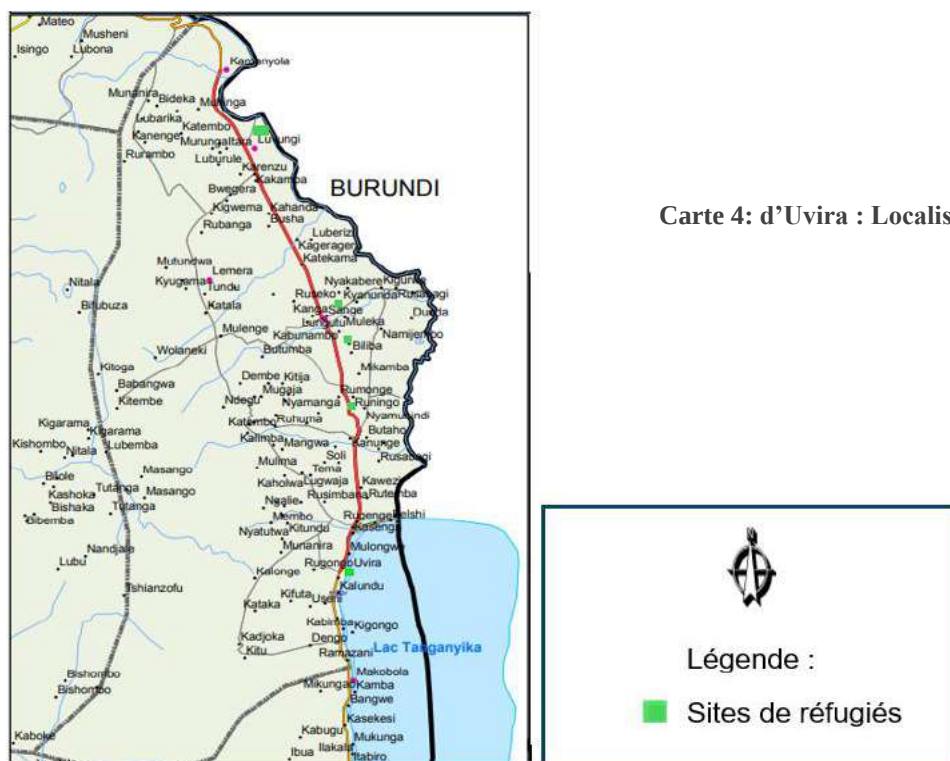
Pour la zone du territoire d'UVira, les catégories des groupes vulnérables identifiés lors de cette étude comprennent notamment :

- ✓ Les réfugiés,
- ✓ Les personnes déplacées internes (PDI), y compris les enfants et jeunes en situation de précarité ;
- ✓ Les victimes de catastrophe naturelles : "sinistrés"
- ✓ Les peuples autochtones pygmées (PAP),
- ✓ Les femmes et filles victimes de violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) ;
- ✓ Les personnes vivant avec handicap (PVH) ;

3.3.1.1. Les réfugiés d'Uvira

3.3.1.2. Historique d'installation et localisation

L'histoire des réfugiés en RDC est marquée par des flux massifs, principalement depuis les années 1990, avec des vagues de réfugiés rwandais, burundais, centrafricains et sud-soudanais fuyant les conflits dans leurs pays, entraînant des défis humanitaires et des situations complexes de retour volontaire ou forcé, notamment avec la présence persistante des groupes armés et les impacts du M23 dans l'Est du pays. D'après les données recueillies UNHCR, la RDC accueille plus de 0,5 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile. L'absence d'un système d'enregistrement civil approprié expose de nombreuses personnes au risque d'apatridie en RDC. La plupart des réfugiés, sont concentrés dans des sites qui se trouvent Sites à Kasenga, Katogota, Luvungi Sange, Biliba, Kavimvira, Sange, Runingu, Mulongwe et d'autres confondus au centre urbain d'Uvira, notamment dans la Commune Kalundu,



Source : Mairie d'Uvira, étude PGGV, novembre 2025

Le Centre de Transit de Kavimvira qui est situé à l'entrée de la ville, sert de premier point d'accueil et d'identification pour les nouveaux arrivants de réfugiés avant leur transfert vers des camps plus permanents. Le Camp des réfugiés de Mulongwe, bien que situé à quelques kilomètres de la ville, ce

site d'accueil des milliers de réfugiés burundais. Contrairement aux camps traditionnels, Mulongwe privilégie une approche d'intégration où les réfugiés vivent dans des abris plus durables et partagent des services (écoles, santé) avec la population locale d'Uvira. Les Réfugiés Urbains comptent un nombre important de réfugiés qui vit de manière autonome dans les quartiers d'Uvira, souvent grâce à des liens familiaux ou ethniques transfrontaliers. Certains réfugiés sont logés dans le camp de transit CTO de Kavimvira et d'autres sont dans des familles d'accueil et d'autres encore sont soit locataires ou de colocataires.

3.3.1.3. Démographie des réfugiés d'Uvira

Le tableau ci-dessous présente la catégorisation des réfugiés présent à Uvira.

Tableau 14 : Répartition de réfugiés présents dans la ville d'Uvira

N°	NOMBRE DE MENAGES	HOMMES	FEMMES	GARÇONS	VEUVES (VEUFS)	PERS. DE 3 ^{ème} AGE	ORPHELINS	NOMBRE DE PERSONNES
1.	2136	750	1005	31	250	50	1100	18 117

Source: bureau de la protection civile de la mairie, novembre 2025

À travers ce tableau, il est observé qu'un nombre total de 2136 ménages de réfugiés que compte actuellement la ville d'Uvira avec un nombre 18 117 réfugiés dont 1005 femmes, 1100 orphelins, 50 personnes de troisième âge.

Le nombre total des réfugiés urbains est de 2516, il y a également des réfugiés qui sont dans le centre de transit en plein centre-ville d'Uvira dont le nombre est de 2300 personnes. Enfin, il a été enregistré 1000 enfants de moins de 2 ans qui attendent le jugement supplétif. Le nombre de demandeurs d'asile est de 1451 personnes. Tandis qu'au niveau de PR/Sange, on dénombre 215 réfugiés³.

La structure démographique des réfugiés à Uvira, principalement originaires du Burundi, est marquée par une asymétrie caractéristique des populations déplacées par des crises prolongées.

1. Une population majoritairement féminine et jeune

- Ratio par sexe : Les femmes et les filles représentent environ 52 % à 54 % de la communauté des réfugiés. Cette prédominance s'explique par le fait que les hommes restent souvent au pays pour protéger les biens ou sont davantage ciblés par les violences politiques.
- Structure par âge : Plus de 55 % de la population réfugiée a moins de 18 ans. Cette forte proportion d'enfants et d'adolescents crée des besoins immenses en scolarisation et en protection de l'enfance.

2. Répartition par groupes d'âge (Estimations 2025)

La pyramide des âges des réfugiés à Uvira est extrêmement large à la base :

- 0-5 ans (Enfants en bas âge) : Environ 18 %. Ce groupe est le plus vulnérable à la malnutrition et aux maladies hydriques (choléra) fréquentes dans la zone du projet.
- 6-17 ans (âge scolaire) : Environ 37 %. La pression sur les infrastructures scolaires de la ville d'Uvira est constante.
- 18-59 ans (Adultes actifs) : Environ 42 %. C'est la force de travail, mais elle fait face à un taux de chômage élevé, se rabattant sur le petit commerce ou l'agriculture journalière.
- 60 ans et plus (Personnes âgées) : Environ 3 %. Ce groupe est très réduit en raison de la difficulté de fuite pour les aînés et de la faible espérance de vie en contexte de crise.

3. Taille et composition des ménages

³ Données d'enquêtes collectées au Bureau de CNR Uvira, novembre 2025

Familles nombreuses : La taille moyenne d'un ménage réfugié à Uvira est de 5 à 7 personnes.

Ménages dirigés par des femmes : Une caractéristique majeure en 2025 est le nombre élevé de ménages dont la femme est le seul chef de famille (environ 30 % des foyers de réfugiés), suite au décès, à l'emprisonnement ou à la disparition du conjoint au Burundi.

4. Statut spécifique des "Réfugiés Urbains"

Contrairement aux réfugiés des camps, ceux installés dans la zone urbaine d'Uvira présentent une structure plus hétérogène. On y trouve des profils plus éduqués (anciens fonctionnaires, commerçants). Leur intégration démographique est facilitée par des mariages mixtes avec des Congolais, ce qui tend à diluer la distinction statistique entre réfugiés et autochtones au fil du temps.

5. Dynamique de mouvement en 2025

Flux continus : Bien que des rapatriements volontaires soient organisés, l'instabilité persistante au Burundi en 2025 maintient un solde migratoire positif (plus d'entrées que de sorties).

Naissances : Le taux de natalité au sein de la communauté réfugiée est élevé, compensant largement les départs par rapatriement.

Pour des données chiffrées précises et mises à jour mensuellement, vous pouvez consulter le Portail des données du HCR pour la RDC, qui répertorie les statistiques par site (Mulongwe, Kavimvira) et par sexe.

Tableau 15: Répartition de la population recensée des réfugiés en fonction du sexe

Groupes d'âge	Hommes (%)	Femmes (%)	Total par tranche (%)
0 - 4 ans	9,10%	8,90%	18,00%
5 - 11 ans	11,50%	11,20%	22,70%
12 - 17 ans	7,60%	7,40%	15,00%
18 - 59 ans	19,80%	21,50%	41,30%
60 ans et +	1,20%	1,80%	3,00%
TOTAL	49,20%	50,80%	100%

Source : HCR (Haut-Commissariat pour les Réfugiés) : Pour les chiffres précis sur les réfugiés burundais et leur structure démographique à Mulongwe et Kavimvira. Consultez le Portail Opérationnel du HCR - RDC. Mai 2025

De ce tableau, il ressort que plus de 50,80 % de la communauté des réfugiés présente sur la zone d'importance du projet est constituée de femmes. Les hommes ne représentent qu'environ 49,20 %.

3.3.1.4.Organisation socio-politique et culturelle des réfugiés d'Uvira

L'organisation socio-politique et culturelle des réfugiés à Uvira (RDC) est gérée par des entités comme le HCR et ses partenaires locaux (ONG), qui coordonnent l'assistance (santé, éducation, protection) via des structures comme les centres communautaires, tout en intégrant les réfugiés dans la culture congolaise et locale (respect des aînés, diversité linguistique), sous la supervision des autorités congolaises et de la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR).

L'organisation de la communauté des réfugiés à Uvira, majoritairement burundaise, est structurée pour assurer une gestion harmonieuse entre les exigences de l'asile et l'intégration dans la ville d'accueil.

a) Organisation politique

L'organisation politique des réfugiés d'Uvira est duale, mêlant encadrement étatique et auto-gouvernance :

Pour ce qui est de l'Encadrement Étatique: La Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR) représente l'autorité de l'État congolais. Elle assure la gestion administrative, l'octroi des documents d'identité et la sécurité juridique des réfugiés en collaboration avec le HCR.

- **Comités de Réfugiés :**

Dans les sites comme Mulongwe ou dans les quartiers urbains, les réfugiés élisent des Représentants de la Communauté. Ces comités sont structurés par secteurs (santé, sécurité, éducation, genre) et servent d'interlocuteurs directs auprès des humanitaires et des autorités locales.

- **Leadership Féminin :**

En 2025, une attention particulière est portée à la parité dans ces comités pour garantir que les besoins spécifiques des femmes réfugiées soient pris en compte dans les décisions politiques internes.

b) Organisation Socio-Économique

Les réfugiés à Uvira ne vivent pas en vase clos, mais participent activement à la vie sociale :

- **Solidarité Communautaire :**

Il existe des systèmes de tontines et de mutuelles de solidarité (MUSO) propres aux réfugiés. Ces groupements permettent de financer des micro-activités commerciales ou de faire face aux urgences médicales.

- **Intégration par le Travail :**

Les réfugiés sont organisés en coopératives agricoles ou de pêche. À Uvira, beaucoup travaillent comme main-d'œuvre journalière ou gèrent de petits commerces transfrontaliers, ce qui facilite leur acceptation sociale.

c) Organisation Culturelle et Religieuse

La culture est le principal vecteur de résilience pour cette communauté :

- **Pratiques Religieuses :**

La majorité des réfugiés s'intègrent dans les églises locales (Catholiques, Protestantes et Églises de Réveil). Les cultes sont souvent des lieux de brassage où se mélangent Burundais et Congolais, partageant des chants en Kirundi et en Kiswahili.

- **Activités Culturelles :**

Des groupes de danse traditionnelle burundaise et des clubs de sport (football) sont organisés, notamment au centre de transit de Kavimvira et à Mulongwe. Ces activités servent d'outils de réduction des traumatismes liés à l'exil et renforcent les liens avec la jeunesse d'Uvira.

- **Éducation :**

Les enfants réfugiés sont intégrés dans le système scolaire congolais. Cette organisation culturelle par l'éducation favorise une "assimilation linguistique" rapide au Kiswahili local.

d) Cohabitation avec la Population Locale

L'organisation socio-culturelle vise à éviter les ghettos. En 2025, la stratégie "Alternative aux Camps" favorise :

- **Le partage des infrastructures :**

Les réfugiés utilisent les mêmes centres de santé et marchés que les autochtones.

- **La médiation communautaire :**

Des comités mixtes (Réfugiés/Autochtones) sont mis en place pour résoudre les petits conflits de voisinage ou les tensions liées à l'accès aux ressources (eau, bois).

3.3.1.5. Description de l'habitat des réfugiés d'Uvira

L'habitation des réfugiés à Uvira présente des formes contrastées selon qu'ils résident dans des sites planifiés ou qu'ils sont intégrés dans le tissu urbain. Ce secteur est marqué par une transition vers des solutions plus durables, malgré une forte précarité.

1. L'habitat en milieu urbain (Réfugiés urbains)

La majorité des réfugiés vivant directement dans la ville d'Uvira partagent les conditions de logement de la population locale : "Co-habitation". De nombreux réfugiés louent de petites maisons ou des chambres dans les quartiers populaires (Kavimvira, Mulongwe). Ces habitations sont souvent en briques de terre crue ou en matériaux de récupération. En raison du coût élevé des loyers à Uvira, plusieurs familles s'entassent fréquemment dans des espaces restreints, augmentant les risques sanitaires. Cet habitat bénéficie d'un accès (bien que limité) aux réseaux d'eau de la ville, mais reste très vulnérable aux inondations récurrentes du lac Tanganyika.

2. L'habitat sur le site de Mulongwe (Modèle d'intégration)

Le site de Mulongwe, situé à la périphérie d'Uvira, n'est pas un camp classique mais un établissement rural privilégiant l'autonomie. On y trouve des Abris semi-durables, Parcelles individuelles, Hangars collectifs, huttes en sacs parfois sans latrines privées.



Photo 16 : Sites des réfugiés d'Uvira à Sange et Mulongwe. Source : Etude PGGV, novembre 2025

Certains sites sont installés autour de points d'eau et de centres de santé construits en matériaux permanents, accessibles également à la population autochtone. Les conditions de vie sont déplorables. Les enfants sont exposés à plusieurs endémies, y compris la malnutrition.

3. L'habitat d'urgence (Centres de transit)

Le centre de transit de Kavimvira représente le premier stade de l'habitat, constitué des Hangars collectifs, où les nouveaux arrivants sont logés dans de grands hangars communautaires en bâches plastiques et structures en bois ou métalliques. Cet habitat dispose d'un caractère temporaire dont les conditions y sont très précaires, avec une promiscuité élevée. L'objectif étant un transfert rapide vers des sites durables.

L'habitat des réfugiés à Uvira, dans l'Est de la RDC, est caractérisé par une **pression démographique et des camps informels** où les familles vivent dans des **abris précaires**, souvent des paillotes ou des constructions légères en matériaux locaux (bambou, tôle ondulée), dans un contexte de conflits récurrents et de déplacement massif, créant une **densité élevée** dans des conditions souvent **insalubres**, avec un besoin urgent d'eau, d'assainissement et de services de base. Ces communautés de réfugiés coexistent avec la population locale, augmentant la **pression sur les ressources** et les infrastructures existantes.



Photo 17: Centre de transit de réfugiés de Kavimvira, à Uvira. Source : Etude PGGV, nov-2025

Principaux défis de l'habitat des réfugiés d'Uvira

L'habitat des réfugiés d'Uvira fait face à la **vulnérabilité climatique**. Les inondations majeures de 2024-2025 ont détruit de nombreux abris de réfugiés situés dans les zones basses proches des rivières ou du lac Tanganyika.

3.3.1.6. Accès à l'énergie et au foncier pour les réfugiés d'Uvira

Les réfugiés n'étant pas propriétaires, ils dépendent de contrats de location précaires ou de la mise à disposition de terres par les autorités coutumières locales, ce qui limite les investissements dans l'amélioration de leur habitat. Les autres n'ayant pas accès à la terre, vivent seulement de la mendicité ou des petits coup-de-main. Le manque d'électricité dans les zones d'habitat des réfugiés impose l'usage du bois de chauffe, ce qui entraîne une dégradation environnementale autour d'Uvira.

3.3.1.7. Système de production des réfugiés d'Uvira

Le système de production au sein de la communauté des réfugiés à Uvira **est passé d'une phase d'assistance pure à une phase d'auto-prise en charge**, bien que les contraintes structurelles de la ville limitent cette autonomie.

Voici les composantes majeures du système de production de ce groupe :

1. Agriculture de subsistance et maraîchage

C'est la base de la production pour les réfugiés vivant sur le site de Mulongwe et en périphérie urbaine. L'accès à la terre est facilité grâce à des accords entre le HCR, la CNR et les chefs coutumiers (Bavira et Bafuliru), des parcelles de culture sont mises à disposition. Les principales cultures sont la production de maïs, haricots et surtout de produits maraîchers (tomates, oignons) destinés à être vendus sur les marchés de la ville d'Uvira pour générer un revenu immédiat.

Tableau 16 : Calendrier annuel des activités des réfugiés d'Uvira

Période de l'année	Désignation locale	Gamme d'activités pratiquées
Janvier-Mars	Uvira (Saison sèche)	Préparation des parcelles agricoles ; Pêche ; Cueillette ; Chasse ; Récolte de miel ; Collecte d'ignames sauvages
Avril-Mai-Juin	Uvira (Période de semis)	Champs ; Cueillette ; chasse aux chiens
Juillet-Septembre	Elanga (Période de récolte)	Récolte agricole ; Ramassage de chenille, Champignons et mangue sauvage ; chasse

Source : étude [PGGV, novembre 2025]

2. Petit commerce et économie transfrontalière

L'activité marchande est le moteur principal pour les réfugiés urbains :

- ✓ **Commerce de détail** : Vente de produits de première nécessité, friperie et produits manufacturés dans les marchés de Mulongwe, Maendeleo et Kimanga.
- ✓ **Lien avec le pays de Burundi** situé à 25 Km de la Ville d'Uvira : Profitant de leur connaissance du réseau burundais, certains réfugiés s'insèrent dans les circuits de commerce informel transfrontalier, malgré les restrictions de mouvement liées à la sécurité en 2025.

3. Artisanat et services (Main-d'œuvre qualifiée)

Un segment important de la population réfugiée utilise ses compétences techniques :

- ✓ **Métiers du bâtiment** : Maçonnerie, menuiserie et soudure. Les réfugiés participent activement à la construction d'abris et d'infrastructures urbaines à Uvira.
- ✓ **Artisanat** : Couture, coiffure et petite mécanique. Ces services sont souvent proposés à des prix compétitifs, facilitant l'intégration économique avec la population locale.

4. Vente de la force de travail (Travail journalier)

Pour les plus vulnérables, le système de production repose sur le travail manuel ponctuel :

- ✓ **Main-d'œuvre agricole** : Travail dans les champs des autochtones de la plaine de la Ruzizi en échange d'une rémunération journalière ou d'une partie de la récolte.
- ✓ **Manutention** : Activités de chargement et déchargement au port de Kalundu ou dans les entrepôts de la ville.

5. Obstacles à la production en 2025

Malgré leur dynamisme, les réfugiés font face à trois freins majeurs :

- ✓ **Manque de capital** : L'accès au crédit bancaire classique est quasi impossible ; ils dépendent des MUSO (Mutuelles de Solidarité) internes à leur communauté.
- ✓ **Insécurité foncière** : Le statut de locataire ou d'usager temporaire des terres limite les investissements à long terme dans l'agriculture mécanisée.
- ✓ **Chocs climatiques** : Les inondations de 2024-2025 ont détruit de nombreuses petites unités de production (boutiques, champs de bord de lac) appartenant aux réfugiés.

3.3.1.8. Mouvements associatifs, religieux et organismes d'encadrement des réfugiés d'Uvira

Le paysage social d'Uvira est structuré par un réseau dense d'acteurs qui pallient souvent les insuffisances des services étatiques, particulièrement dans l'encadrement des 270 000 déplacés internes et des réfugiés. Il existe plusieurs mouvements associatifs d'encadrement des réfugiés d'Uvira :

1. Mouvements Associatifs et Société Civile

La société civile d'Uvira est l'une des plus structurées du Sud-Kivu, articulée autour de la défense des droits et du développement communautaire :

- **Coordination de la Société Civile** : Elle regroupe des noyaux thématiques qui assurent le plaidoyer sur la sécurité, le prix des denrées et la gouvernance locale.
- **Organisations Féminines** : Des structures comme l'AFEM (Association des Femmes des Médias) et la SOPROP luttent contre les violences basées sur le genre (VBG), qui ont touché plus de 1 100 personnes au premier trimestre 2025.
- **Mouvements de Jeunesse** : Des collectifs citoyens encadrent les jeunes pour prévenir le recrutement par les groupes armés via des activités sportives et culturelles.

2. Institutions Religieuses (Acteurs Sociaux Majeurs)

Les confessions religieuses constituent le premier réseau de services de base (santé et éducation) :

- **Église Catholique (Diocèse d'Uvira)** : Via la Caritas Uvira, elle gère des programmes d'aide alimentaire d'urgence, de santé maternelle et d'accueil des sinistrés des inondations du lac Tanganyika.
- **Églises Protestantes (8ème CEPAC, ECC)** : Très actives dans l'encadrement des agriculteurs et la gestion d'écoles secondaires dans la périphérie d'Uvira et la plaine de la Ruzizi.
- **Communauté Musulmane** : Fortement impliquée dans le commerce transfrontalier et les actions de solidarité dans les quartiers populaires comme Mulongwe.

3. Organismes d'Encadrement et Humanitaires

En 2025, la zone est un hub pour les organisations internationales en raison de la crise sécuritaire :

1. Les Agences de l'ONU :

- ✓ Le HCR et la CNR encadrent les réfugiés burundais à Kavimvira et Mulongwe.
- ✓ L'UNICEF et le PAM soutiennent l'éducation d'urgence et la lutte contre la malnutrition.

Le tableau ci-dessous présente les domaines d'intervention et statut d'encadrement de quelques mouvements associatifs des réfugiés d'Uvira.

Tableau 17: domaines d'intervention et statut d'encadrement de quelques mouvements associatifs des réfugiés d'Uvira

Catégorie d'Association	Nom/Type de Structure	Domaines d'Intervention	Statut et Encadrement
Gouvernance Communautaire	Comité des Réfugiés (Urbains & Site)	Représentation légale, médiation de conflits, sécurité.	Agréé par la CNR / HCR.
Économie et Finance	MUSO (Mutuelles de Solidarité)	Micro-crédit, épargne rotative, appui aux petits commerces.	Enregistré à la Division des Affaires Sociales.
Agriculture et Pêche	Coopératives Agricoles de Mulongwe	Gestion des terres partagées, semences, commercialisation.	En partenariat avec la FAO et l'Inspection de l'Agriculture.
Protection et Genre	Comités des Femmes Réfugiées	Lutte contre les VBG, sensibilisation santé maternelle.	Soutenu par les ONG (ex: ActionAid, SOPROP).
Éducation et Jeunesse	Associations des Parents Réfugiés (APE)	Intégration scolaire, suivi des bourses d'études.	En liaison avec l'EPST (Enseignement Primaire).
Culture et Sport	Clubs Sportifs et Groupes de Danse	Cohésion sociale, réduction des traumatismes (PTSD).	Autorisation municipale (Mairie d'Uvira).

Source : CNR & OCHA RDC -Étude PGGV, novembre 2025

3.4. ONG Internationales :

Des acteurs comme le CICR, MSF et Action contre la Faim gèrent les urgences sanitaires et le rétablissement des liens familiaux pour les déplacés de guerre [2].

3.5. 4. Organismes d'Appui Économique

- ✓ La COOPEC et MUSO : ce sont des Coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC) ainsi que les Mutuelles de Solidarité (MUSO) qui sont essentielles pour l'octroi de micro-crédits aux petits commerçants et aux femmes maraîchères réfugiés d'Uvira.
- ✓ Fédération des Entreprises du Congo (FEC) : Elle encadre les opérateurs économiques du port de Kalundu et les exportateurs, jouant un rôle de régulateur informel du marché local.

3.5.1.1. Les personnes déplacées internes d'Uvira

3.5.1.2. Démographie, historique d'installation et localisation des PDI d'Uvira

L'histoire des déplacés internes en RDC est une crise humanitaire majeure, durable et croissante, principalement causée par les conflits armés (M23, ADF, groupes locaux), les violences intercommunautaires (Mbole/Lengola, Enyele/Munzaya), les catastrophes naturelles et l'extraction minière, avec des millions de personnes déplacées, surtout dans le Nord-Kivu, Sud-Kivu et l'Ituri. Les chiffres varient mais indiquent une augmentation constante, atteignant des millions de personnes (plus de 7 millions en 2025), affectant majoritairement les femmes et enfants, et entraînant des violations graves des droits humains.

Selon les Nations unies qui cite le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) comme source principale de l'information, l'escalade des affrontements entre les groupes armés non étatiques et l'armée congolaise dans ces deux provinces intensifie l'une des crises humanitaires les plus alarmantes au monde, dont on ne parle pas assez, marquée par des violations généralisées des droits de l'homme et des déplacements forcés massifs.

Les deux provinces du Nord et du Sud-Kivu abritent déjà 4,6 millions déplacés internes, ce qui fait de la RDC l'un des plus grands foyers d'accueil de personnes déracinées à l'intérieur de leurs propres frontières.

Dans les deux régions, les civils subissent des bombardements aveugles et des violences sexuelles. L'utilisation d'armes lourdes dans les zones peuplées a fait de nombreuses victimes civiles, y compris des enfants⁴.

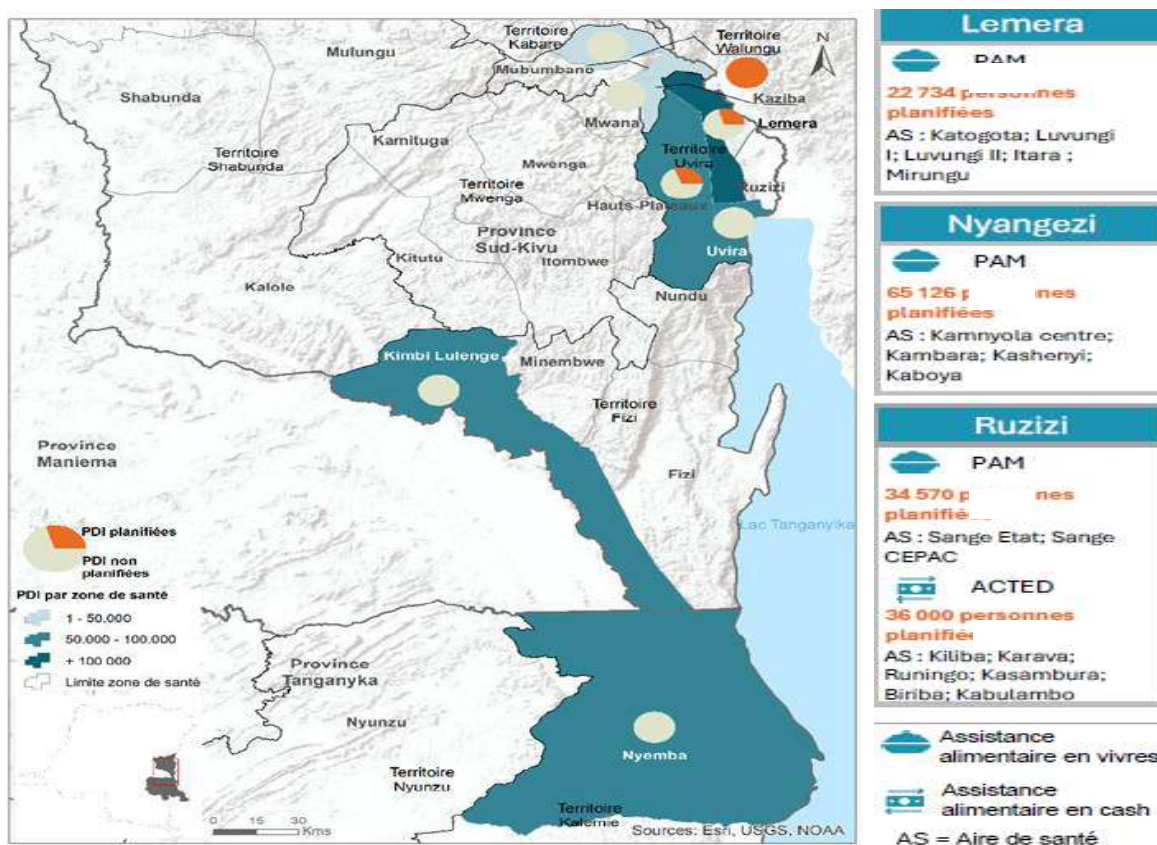
Selon OCHA, entre le 1er et le 14 mars, des affrontements entre les FARDC et le M23 se poursuivent dans les Hauts Plateaux d'Uvira, affectant les localités de Kahololo, Kageregere, Kitembe, Bijombo, Mugete, Mitamba, Magunda et Muranvya, entraînant des conséquences humanitaires susceptibles de s'aggraver.

Dans la ville d'Uvira, les acteurs humanitaires estiment que plus de 554 000 personnes ont été affectées par la crise, dont 270 000 déplacés internes. Parmi ces déplacés, plus de 126 000 ont fui vers la plaine de Ruzizi au mois de février 2025. La dégradation de la situation sécuritaire a entraîné de nombreux cas de violences sexuelles dans la ville. Au moins 127 femmes et filles mineures ont été victimes de violations pendant l'hibernation forcée qu'ont engendré les violents affrontements du 15 au 22 février 2025. Parmi ces victimes, 54 (soit 43 %) ont subi d'une prise en charge médicale dans les 72 heures après l'incident⁵.

Avec les atrocités de M23 soutenu par l'armée Rwandaise, la Ville d'Uvira et ses environs a accueilli un afflux important des PDI venues de Goma, Bukavu, Masisi, Luvungi, etc.

⁴ (<https://news.un.org/fr/story/2025/01/1152221>)

⁵ (<https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/rd-congo-situation-humanitaire-dans-la-province-de-sud-kivu-rapport-de-situation-25-mars-2025>).

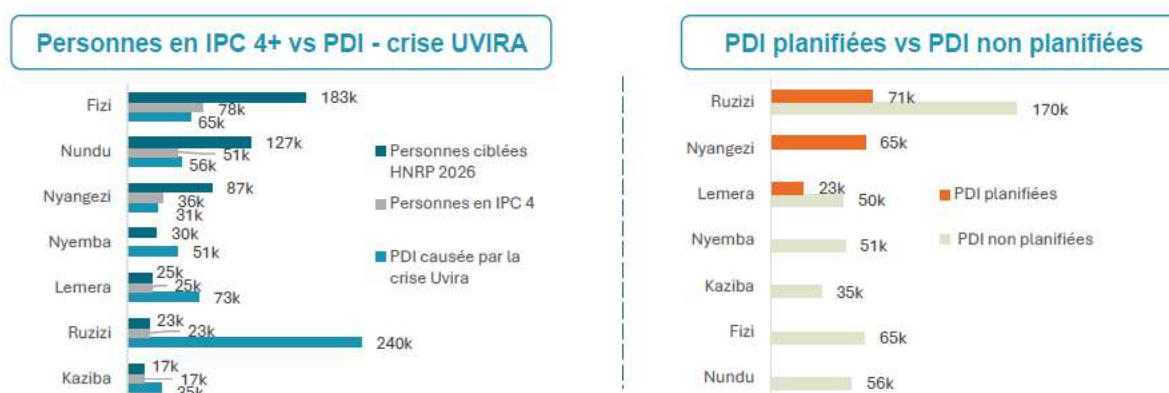


Source : RDC - Cluster Sécurité Alimentaire, WFP & reach-initiative, decembre 2025

La plupart des PDI sont localisés dans la plaine de la Ruzi, Hauts-Plateaux, Ville d'Uvira, Lemera et Nyangezi. Avec la reprise des hostilités entre les FARDC et le M23, 589 000 personnes déplacées internes (PDI) réparties dans sept zones de santé déjà sous forte pression d'Uvira ont été enregistrés.

Cette nouvelle vague de déplacements aggrave la situation socio-économique déjà préoccupante. Les analyses IPC projettent plus de 900 000 personnes en insécurité alimentaire, dont près de 289 000 en phase 4. Toutes les zones concernées sont en phase 3+, et certaines, comme Minova, Nyangezi, Fizi et Nundu, sont classées en phase 4. En réalité, le nombre de personnes nécessitant une assistance urgente est plus de 1.2 million.

Figure 7 : Situation actuelle des PDI d'Uvira site par site



Source : RDC - Cluster Sécurité Alimentaire, WFP & reach-initiative, decembre 2025

Le Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) a publié un rapport faisant état d'une augmentation de plus de 1,6 millions du nombre de personnes déplacées en

République Démocratique du Congo depuis le début de l'année en cours, dont 68% en raison des attaques et affrontements armés dans les provinces du et Nord et Sud-Kivu et en Ituri, dans l'est du pays.

D'après OCHA, ces nouvelles statistiques ramènent à environ 5,28 millions de déplacés internes, les femmes représentent 51% de cette population en détresse.

« Depuis le début de l'année 2025, plus de 1,6 million de personnes se sont nouvellement déplacées en RDC portant le total à environ 5,28 millions de personnes déplacées internes (PDI). Les femmes représentent 51% de la population déplacée. Plus de 68% des déplacements sont dus aux attaques et aux affrontements armés », indique le rapport.

OCHA note de ces nouveaux chiffres sur les déplacements internes, 86% ont eu lieu dans les provinces du Sud-Kivu (33 %), Nord-Kivu (30 %) et Ituri (23 %). « Aussi, 99 % des retours au cours de cette période ont été enregistrés dans les mêmes provinces », ajoute notre source.

Ces chiffres risquent de croître en raison de la poursuite des affrontements armés notamment entre les rebelles de l'AFC/M23 et les forces gouvernementales au Nord-Kivu et au Sud-Kivu⁶.

Selon OCHA, entre le 1er et le 14 mars, des affrontements entre les FARDC et le M23 se poursuivent dans les Hauts Plateaux d'Uvira, affectant les localités de Kahololo, Kageregere, Kitembe, Bijombo, Mugete, Mitamba, Magunda et Muranvya, entraînant des conséquences humanitaires susceptibles de s'aggraver.

Dans la ville d'Uvira, les acteurs humanitaires estiment que plus de 554 000 personnes ont été affectées par la crise, dont 270 000 déplacés internes. Parmi ces déplacés, plus de 126 000 ont fui vers la plaine de Ruzizi au mois de février 2025. La dégradation de la situation sécuritaire a entraîné de nombreux cas de violences sexuelles dans la ville. Au moins 127 femmes et filles mineures ont été victimes de violations pendant l'hibernation forcée qu'ont engendré les violents affrontements du 15 au 22 février 2025. Parmi ces victimes, 54 (soit 43 %) ont subi d'une prise en charge médicale dans les 72 heures après l'incident⁷.

Le tableau ci-dessous présente les données collectées dans trois grands pools des PDI au niveau d'Uvira et environs.

Tableau 18: données collectées dans trois grands pools des PDI au niveau d'Uvira et environs

NOM DE L'AXE	NOMBRE DE MENAGE	HOMME	FEMME	GARÇON	FILLE	VEUVES (VEUFS)	PERS. DE 3 ^{em} AGE	ORPHE LINS	Total
MOYENS ET HAUTS PLATEAUX	2817	554	1878	11	26	258	90	2280	7914
PLAINE DE LA RUZIZI	2290	339	1520	23	65	191	147	1254	5829
VILLE D'UVIRA	1587	405	1143	7	12	13	7	79	3253
TOTAL	6694	1298	4541	41	103	462	244	3613	16996

Source : CNR et CAPRIDIS - Étude de PGGV, Novembre 2025

Il ressort de ce tableau que le total de déplacés internes à ce jour sont évalués à 72061 personnes dont les orphelins, les veuves(fs), de personnes de 3^{ème} âge, de jeunes et de personnes âgées.

⁶ (<https://actualite.cd/index.php/2025/09/22/est-de-la-rdc-plus-de-16-million-de-personnes-deplacees-depuis-le-debut-de-lannee-en>)

⁷ (<https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/rd-congo-situation-humanitaire-dans-la-province-de-sud-kivu-rapport-de-situation-25-mars-2025>)

- **Structure des PDI**

Les personnes déplacées à Uvira, tout comme par ailleurs, sont structurées principalement par des **liens familiaux et ethniques**, se regroupant dans des sites ou des familles d'accueil, et sont souvent gérées par des **structures humanitaires (OCHA, OIM, HCR)** qui les classifient par lieux de refuge (sites vs familles), provinces (Kivu, Ituri), et qui collectent des données via des méthodologies comme la DTM, tout en essayant d'impliquer les **chefs traditionnels et religieux** pour l'organisation et le soutien. La majorité fuit les **conflits armés**, avec une forte présence de femmes et d'enfants.

Cependant, la structuration n'étant pas efficace à cause de flux de PDI, les personnes déplacées à Uvira sont structurées de manière informelle, souvent dispersées dans des **familles d'accueil** (plus des deux tiers), dans des **camps improvisés** (comme Kassenga), ou tentant de retourner dans leurs villages, tout en étant organisées par des **représentants communautaires (chefs, associations)**, face à des besoins immenses et une assistance humanitaire parfois insuffisante, avec des regroupements basés sur des **liens ethniques et familiaux**.

3.5.1.3.Habitat des DPI d'Uvira

L'habitat des déplacés internes (PDI) à Uvira, dans le Sud-Kivu, est caractérisé par une surpopulation et des conditions précaires, avec des familles vivant entassées dans des abris de fortune (tentes, bâches, matériaux locaux), souvent dans des camps improvisés ou chez des hôtes, manquant d'eau, d'assainissement, d'hygiène (WASH) et de services de base, en raison des affrontements armés qui ont provoqué des déplacements massifs, créant des zones de promiscuité et une forte pression sur les infrastructures existantes.

Photo 18: Illustration de 'habitat des PDI à Uvira



Source : Etude de PGGV, novembre 2025

N.B : ces huttes sont souvent fabriquées soit individuellement, soit bénéficiant de l'appui de OCHA. Comme la majorité des PDI est constituée des femmes et enfants, on y rencontre environ 51% des déplacés qui sont des femmes.

3.5.1.4.Système de production de DPI

Le système de production pour les Déplacés Internes (PDI) en RDC est un effort humanitaire massif, axé sur la réponse aux besoins de base (nourriture, abri, eau) via des clusters coordonnés par l'ONU (OIM, HCR), mais souffre d'un sous-financement chronique, avec des acteurs humanitaires fournissant des abris d'urgence, des kits d'hygiène, une assistance santé et un soutien psychosocial dans des camps souvent surpeuplés et sous pression (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri). L'accent est mis sur la coordination, l'amélioration des conditions de vie, mais aussi l'identification de solutions durables, avec une approche de plus en plus participative, bien que l'accès humanitaire reste un défi majeur.

3.5.1.5.Mouvements associatifs et culturels des PDI à Uvira

Plusieurs organisations interviennent dans l'Est de la République Démocratique du Congo pour apporter une réponse (aide humanitaire) aux personnes déplacées internes tel que le rapporte OCHA dans son rapport sur la situation du Sud-Kivu en novembre 2025. Ces organisations ont apporté un certain appui à quelque personnes déplacées et touchées par les maladies contagieuses comme le Mpox.

Dans ce cadre, l'OCHA coordonne les activités humanitaires en collaboration avec le HCR et le CNR qui ont la gestion des sites dans leurs attributions. En plus du ministère des affaires humanitaires, de OCHA, HCR, CNR, d'autres organisations comme l'Unicef, PAM, OIM, Médecins d'Afrique, Médecin sans frontière, Caritas, GRAINE-UNICEF, CONOPRO-PAM, IREDIE, Organisation Mondiale de la Santé, Association pour le Développement Social et la Sauvegarde de l'Environnement, International Medical Corps, Programme Alimentaire Mondial, Jeunesse Active pour le Développement, Norwegian Church Aid, Appui aux Initiatives de Bien-être Familial, Association villageoises d'Épargne et de Crédit, Solidarités Internationale, etc.

Certaines de ces organismes sont présents à Uvira avec de capacités très limitées pour booster les besoins humanitaires et de développement de la population de cette cité.

À ce jour, seuls le PAM et ACTED ont signalé des capacités opérationnelles pour intervenir en sécurité alimentaire, couvrant environ 158.4 K personnes, soit 27 % des besoins à Uvira. La répartition spatiale des acteurs révèle également des déséquilibres importants, plusieurs zones ayant reçu un afflux élevé de PDI ne bénéficiant encore d'aucune planification. Dans ce contexte, un renforcement immédiat du positionnement des acteurs et une mobilisation rapide de ressources s'imposent, sans quoi plus de 1 M de personnes (en incluant les personnes ciblées dans HNRP 2026) risquent de rester sans assistance alimentaire dans les prochaines semaines, avec une aggravation certaine de leur vulnérabilité.

L'organisation sociopolitique et culturelle des PDI en RDC est fragmentée et confrontée à des défis immenses dus aux conflits, avec des structures informelles (chefs de site, groupes communautaires) émergeant pour la survie, tandis que les communautés tentent de maintenir leurs traditions dans des conditions précaires, avec une forte vulnérabilité des femmes et des enfants, malgré les efforts humanitaires et les cadres juridiques internationaux (Principes directeurs) qui peinent à répondre aux besoins massifs de protection et d'assistance.

Chaque site est structuré en camps ou zones d'accueil, comités de gestion des sites (CCCM) ou des chefs traditionnels locaux tentent d'organiser la vie quotidienne, mais souvent avec des ressources limitées et une gouvernance fragile. La gestion est souvent appuyée par des agences humanitaires (CNR, HCR, OIM) où les PDI reçoivent de l'aide. L'OIM (DTM) et l'OCHA collectent des données et coordonnent l'aide. Les chefs traditionnels maintiennent leur rôle de résolution des problèmes. Les chefs traditionnels maintiennent leur rôle de résolution des problèmes. Les Organisations communautaires et associations, y compris les groupes religieux ou politiques jouent le rôle de soutien.

3.5.1.6.Défis liés aux genres et la gouvernance dans les sites des PDI à Uvira

Il arrive de fois que les **Groupes d'Auto-Défense qui sont des** milices locales peuvent émerger pour la protection, mais aussi être sources de tensions intercommunautaires. Les femmes (51% des PDI) jouent un rôle clé dans la survie quotidienne, mais sont particulièrement vulnérables aux violences sexuelles (90% des victimes) et aux recrutements forcés. Elles sont souvent les gardiennes des traditions et vecteurs de résilience, tout en gérant la recherche de ressources de base (eau, nourriture). Des initiatives humanitaires (OIM, HCR) visent à restaurer la santé mentale et le soutien psychosocial, essentiels face aux traumatismes.

L'État est souvent absent ou dépassé, laissant la gouvernance aux acteurs humanitaires (OIM, HCR) et aux structures locales, avec une faible protection juridique effective malgré les principes internationaux. Les PDI s'efforcent de maintenir leurs pratiques culturelles (langues, rites, cohésion familiale) dans les camps pour préserver leur identité. Les violences (pillage, destructions, viols)

détruisent les repères culturels et forcent des adaptations (ex: femmes dormant à la belle étoile), menant à une détresse psychologique généralisée.

3.5.1.7. Les autres groupes vulnérables d'Uvira

A part les PDI et les réfugiés, d'autres groupes subissent une vulnérabilité multidimensionnelle à Uvira, exacerbée par les crises climatiques et la dégradation du tissu social.

Les autres groupes vulnérables identifiés lors de l'étude de PGGV dans la ville d'Uvira comprennent:

- Les Autochtones Sinistrés des Catastrophes Naturelles d'Uvira et victimes de changement climatique
- Les Personnes Âgées Isolées
- Les Enfants et Jeunes "Non Accompagnés" (ENA)
- Les Personnes Vivant avec Handicap (PVH)
- Les Minorités Ethniques Marginalisées
- Les enfants malnutris
- Les victimes des VBG.

3.5.1.8. Les autochtones Sinistrés des Catastrophes Naturelles d'Uvira et victimes de changement climatique

La vulnérabilité de la RDC face à ces chocs ne se limite pas aux impacts climatiques. Elle est également exacerbée par un manque de mesures de préparation, d'adaptation, de mitigation et de réduction des risques, que ce soit en matière de planification urbaine, d'aménagement du territoire, de développement d'infrastructures résilientes, de protection des écosystèmes ou de pratiques agricoles. **Cette situation est aggravée par la faiblesse des systèmes d'alerte précoce et des services de défense civile.**

Les sinistrés des inondations et des éboulements de terres constituent l'un des groupes vulnérables les plus importants et les plus récurrents de la ville d'Uvira. Cette vulnérabilité est structurelle, la ville étant géographiquement coincée entre les montagnes de Mitumba et le lac Tanganyika, ainsi que plusieurs rivières et cours d'eau qui serpent et traversent la ville. Les autochtones Sinistrés des Catastrophes Naturelles d'Uvira et victimes de changement climatique sont localisés au Rondpoint Tupendane, quartier Kanvinvira dans la Commune de Kanvinvira.



Photo 19: Lac Tanganyika (à gauche) et l'un des cours d'eau (à droite) qui traverse la ville d'Uvira et est à la base de plusieurs inondations importantes causant des pertes énormes en vies humaines et destructions des infrastructures. Source : Étude de PGGV, novembre 2025

Ce groupe de sinistrés des inondations et des éboulements de terres inclut les résidents permanents d'Uvira ayant tout perdu lors des inondations récurrentes du lac Tanganyika et des crues des rivières Kalimabenge et Mulongwe (2020-2025). Depuis 2020, la province de Sud-Kivu en général, et la zone d'Uvira en particulier, face à beaucoup de problèmes environnementaux : la pollution du lac Kivu, le

déboisement et la déforestation, la mauvaise gestion des déchets, les inondations, éboulements de terres, érosions, tremblements de terre, etc.

Photo 3: Les inondations et déforestation dans le Sud-Kivu/Territoire d'Uvira :



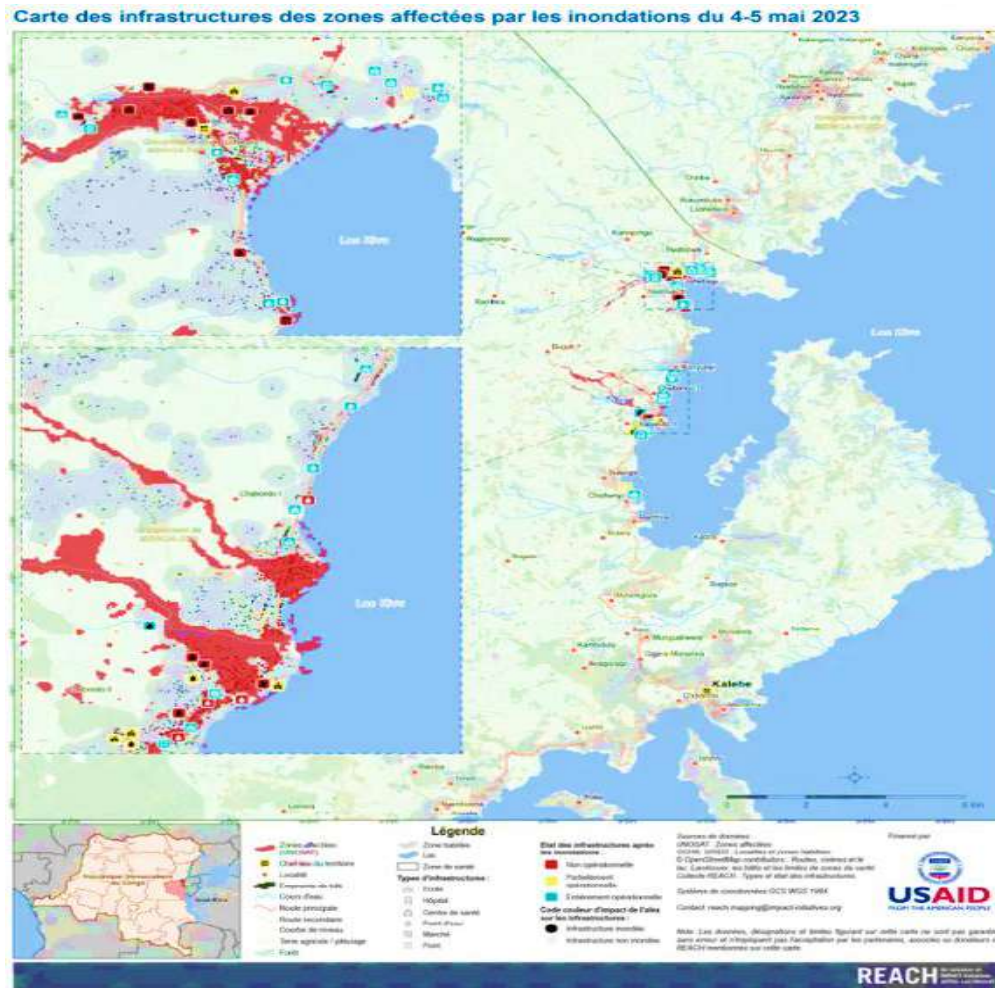
Source : Rapport d'EIES PADCV-PTA-Plaine de la Ruzizi-Sud-Kivu, financement BAD, janvier 2024.

Les catastrophes naturelles font rage dans la province du Sud-Kivu, surtout à Uvira avec la présence du Lac Tanganyika. Au cours du mois de janvier et mars 2024, les groupements kabunambo et Ndunda dans le territoire d'Uvira (zone d'insertion directe du projet) ont connu l'écroulement des murs d'un grand nombre des maisons, accompagnées des blessés et parfois des morts pour d'autres territoires et à la Cite de Sange et Nyamukubi. Le problème d'érosion fait également rage, coupe même les routes, emportent des champs et maisons.

Le territoire d'Uvira fait face à des fortes pluies, suivies des vents violents survenus depuis mai 2023 jusqu'à ce jour, dans plusieurs villages comme Bushushu, groupement de Mbinga Sud, chefferie de Buhavu, territoires de Kalehe, Uvira, Rutshuru, etc. et qui ont provoqué d'importantes inondations des rivières Cishova, Lwano, Nyamukubi, Kabushungu et Cabondo, éboulements des terres, des tremblements de terres, érosions ; qui occasionnent des pertes de vies humaines, la destruction des écoles primaires et d'autres infrastructures de base. Dans le territoire de Kalehe par exemple, trois écoles emportées : EP Buhaire, Luvungi3, Mutumbi, Institut Chiremba et Misimba et a occasionné 2 200 personnes disparues. Le centre de santé Nyamukubi est partiellement détruit et deux postes de santé Umoja et Betsaida sont emportés. Au total 630 champs agricoles dévastés avec cinq ponts emportés. La route nationale n°2 entre Bukavu et Goma était coupée au niveau du Bushushu Centre. Le grand marché de Nyamukubi emporté et marchés emportés, des routes et coupure des systèmes d'approvisionnement en eau, perte d'articles ménagers essentiels et de plusieurs objets de valeur. Six églises rasées : Musulmane, CEPA, BRANAMIST et CEEPD, 8ème CEPAC, CEFCM à Bushushu). Le système d'adduction d'eau de 10 robinets publics emportés à Nyamukubi ainsi qu'un captage d'eau à Bushushu.

Ci-dessous la carte des infrastructures des zones affectées par les inondations au cours de l'année 2023.

Figure 4: carte des infrastructures des zones affectées par les inondations au cours de l'année 2023 :



Source : Rapport de l'USAID, 2023, cité dans l'EIES PADCV-PTA, janv-2024

Selon les informations recueillies, les populations affectées par les inondations dues aux fortes pluies suivies des vents violents, l'insécurité causée par des groupes armés et bandits armés ; se sont réfugiées dans des villages non affectés, notamment dans les localités voisines et camps de réfugiés, et parfois vers des familles d'accueil après la catastrophe.

Photo 5: Photo de **camp des sinistrés de montée des eaux:**



Cette situation cause et accentue la vulnérabilité et la fragilité socioéconomique des ménages, surtout les femmes et les enfants. Les populations déplacées ont des difficultés de trouver du travail, abris, l'eau de boisson et de quoi se nourrir, y compris l'interruption scolaire.

Source :PADCV-PTA-Rapport d'EIES, Sud-Kivu, janvier 2024.

On observe ainsi dans ces zones de refuge, l'apparition de certains conflits sociaux surtout ceux liées

à la terre, la dégradation de la qualité d'hygiène, la montée des prix des biens de consommation, l'accroissement de l'insécurité, la montée de taux de violences et de VIH SIDA et autres maladies sexuellement transmissibles aux quels sont exposées non seulement les populations déplacées mais aussi les populations habitant la zone.

Vu que dans le cadre de ce projet, il sera favoriser l'approche THIMO, ainsi, plusieurs séances de sensibilisation seront menées sur les VBG-EASH, VIH/IST/MST, conditions d'hygiène et santé, pour limiter et éviter toute forme d'injustice sociale et de discrimination, y compris la précarisation.

La ville d'Uvira subit des inondations récurrentes, avec des dates clés en **avril 2020** (pluies diluviennes, débordement rivières Moulongwe/Cavivira), **décembre 2020** (crues du 23-25 déc. touchant Kasenga, Kakombe, Kanvinvira), et plus récemment en **mars 2024** (montée du lac Tanganyika et débordements des rivières, affectant plusieurs quartiers comme Kalundu, Namianda). Ces événements sont souvent liés aux pluies intenses et au débordement des rivières, provoquant destructions et déplacements de population.

• Démographie de sinistrés d'Uvira

Les statistiques des sinistrés causés par les inondations, la montée des eaux du lac Tanganyika et le marais Nyangara dans la ville d'Uvira ont affectés plusieurs ménages.

Tableau 19: statistiques des sinistrés causés par les inondations dans la ville d'Uvira.

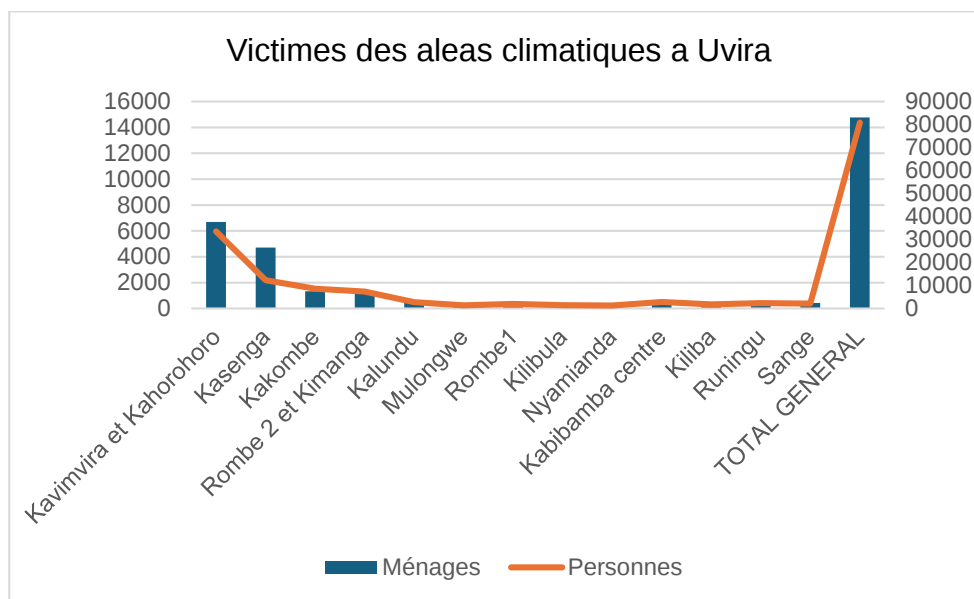
N°	Lieux/Quartier sinistrés	Ménages	Personnes
1	Kavimvira et Kahorohoro	6691	33557
2	Kasenga	4707	12284
3	Kakombe	1332	8597
4	Rombe 2 et Kimanga	1180	7336
5	Kalundu	639	2784
6	Mulongwe	272	1360
7	Rombel	396	1965
8	Kilibula	240	1440
9	Nyamianda	254	1270
10	Kabibamba centre	460	2848
11	Kiliba	359	1795
12	Runingu	470	2350
13	Sange	427	2135
	TOTAL GENERAL	14773	80852

Source: Protection civile et affaire humanitaire, novembre 2025

Selon les informations reprises dans ce tableau, on trouve dans la ville d'Uvira 14773 ménages de sinistrés issus de dernières catastrophes des inondations en l'année 2025 et de la montée des eaux du lac Tanganyika et de la rivière Nyangara et qui continuent à être dans de situations désastreuses.

La représentation graphique ci-dessous illustre la répartition des victimes des Catastrophes Naturelles d'Uvira et victimes de changement climatique.

Figure 6présentation graphique des victimes des Catastrophes Naturelles d'Uvira et victimes de changement climatique



Source : Étude PGGV, novembre 2025

Il faut noter que les ménages sinistrés présentent des besoins prioritaires comme l'eau, la nourriture, l'abris et l'emploi, y compris la terre pour l'agriculture et l'élevage dans les sites d'abris. Ces ménages ont subi des pertes totales de l'habitat et des outils de production (champs submergés, boutiques détruites, bêtes emportées, étangs piscicoles submergés, etc.).

Leur vulnérabilité est beaucoup plus élevée, du fait qu'ils **requièrent un statut de "déplacés dans leur propre ville", et se retrouvent au dépourvu de tout du jour au lendemain**. Les ménages sinistrés vivent dans des familles d'accueil ou des sites de fortune sans bénéficier du même statut juridique que les réfugiés ou les populations déplacées internes issues de conflits armés. Leur situation est moins prise en compte par le gouvernement congolais.

- **Profil et Ampleur de la Sinistralité en 2025**

Le profil des sinistrés à Uvira est de trois catégories :

- Les victimes du Lac Tanganyika
- Les victimes des rivières
- Les victimes des éboulements de terres

Les victimes du Lac Tanganyika : Suite à la montée exceptionnelle des eaux observée entre 2024 et 2025, des milliers de ménages dans les quartiers littoraux (Kalundu, Kimanga, Kavimvira) ont perdu leurs habitations et leurs commerces.

Les victimes des rivières : Les crues soudaines des rivières Mulongwe, Kalimabenge et Kavimvira, chargées de sédiments venant des montagnes déforestées, provoquent régulièrement des destructions massives de maisons et d'infrastructures.

Les victimes des Éboulements de terres : La pression démographique pousse les familles pauvres à construire sur les pentes raides des montagnes. En 2025, les pluies torrentielles ont causé plusieurs glissements de terrain meurtriers dans les quartiers périphériques hauts.

- **Facteurs de Vulnérabilité Spécifiques**

Les sinistrés qui ont subi la perte définitive de l'habitat durable qui, contrairement aux déplacés de guerre qui espèrent rentrer chez eux, mais les sinistrés d'Uvira voient souvent leurs terrains devenir définitivement inconstructibles car submergés ou emportés.

Ces victimes **vivent dans les conditions de précarité sanitaire** du fait de la destruction des latrines et des conduites d'eau de la REGIDESO lors des inondations et qui favorise la stagnation d'eaux souillées, provoquant des épidémies chroniques de choléra dans les quartiers résidentiels.

Certaines victimes subissent une **"Double vulnérabilité"** par le fait que beaucoup de sinistrés sont également des déplacés de guerre qui avaient trouvé refuge à Uvira, subissant ainsi un deuxième traumatisme.

- Structures d'accompagnement et état des lieux de la Prise en Charge

La majorité des sinistrés vivent dans des familles d'accueil déjà paupérisées ou dans des salles de classe et églises, ce qui paralyse d'autres services sociaux. L'aide est principalement assurée par la Croix-Rouge de la RDC et OCHA, qui distribuent des kits de dignité, des bâches et des comprimés de purification d'eau. Le défi majeur auquel fait face les sinistrés d'Uvira **est l'absence de zones de relocalisation sécurisées pour ces milliers de familles. Les autorités locales manquant de réserves foncières viables.**

3.5.1.9. Les Personnes âgées d'Uvira

Les personnes âgées (généralement définies comme ayant plus de 60 ans) à Uvira représentent environ de 0,85%-3 % de la population totale. **Bien que numériquement minoritaires, elles constituent l'un des groupes les plus fragiles en raison de l'effondrement des structures de solidarité traditionnelle.** Notons que la population d'Uvira est composée majoritairement des jeunes de 0 à 17 ans (56,42 %), suivis des adultes de 18 à 60 ans (42,73 %). Les jeunes représentent la force active mais exposée à la précarité, tandis que les personnes âgées de 61 ans et plus (0,85 %) demeurent marginales et particulièrement vulnérables. La population totale est de 766 190 personnes, dont 470 298 femmes qui représentent 61,38% et 295 892 hommes, soient 38,62%. On constate une prédominance féminine (61,38 %) par rapport à la population masculine (38,62 %). **Ce qui fait la plupart des personnes âgées sont plus des femmes, et parfois veuves en même temps.** Les personnes âgées (troisième âge) à Uvira sont une catégorie vulnérable, particulièrement touchée par les **crises humanitaires récentes, comme les inondations de 2024-2025 qui ont déplacé des milliers de personnes, détruit des abris et exacerbé les besoins en vivres, soins de santé, et kits d'hygiène,** nécessitant une attention humanitaire urgente, tout en faisant face aux défis généraux de la RDC, notamment une espérance de vie relativement basse et des besoins en infrastructures. Le tableau ci-dessous présente la répartition par tranche d'âge.

Tableau 20 : Répartition par tranche d'âge :

Tranche d'âge	Effectif	Pourcentage
0-17 ans	432 311	56,42%
18-60 ans	327 355	42,73%
61 ans et plus	6 524	0,85%
Total général	766 190	100%

Source : Mairie de la ville d'Uvira, novembre 2025

Le nombre des personnes âgées est 6 524 (année 2025).

3.5.1.10. Statut et caractéristiques de vulnérabilité des Personnes âgées d'Uvira

Les personnes âgées d'Uvira sont souvent victimes **d'Abandon lors des fuites** pendant des offensives armées ou des inondations subites, surtout au cours de l'année 2025, où de nombreuses personnes âgées à mobilité réduite ont été abandonnées ou séparées de leurs familles. Ceci est à la base de **l'isolement et rupture de Solidarité connue par des Personnes âgées d'Uvira.**

La pauvreté extrême à Uvira fragilise le respect coutumier traditionnel ; les personnes âgées d'Uvira sont parfois perçus comme une charge supplémentaire pour des ménages de déplacés déjà en situation d'insécurité alimentaire aiguë.

3.5.1.11. Les Enfants Orphelins et "Non Accompagnés" ou Abandonnés (EOV-ENA) d'Uvira

Les enfants orphelins et abandonnés à Uvira représentent **une catégorie de vulnérabilité extrême,** dont le nombre a drastiquement augmenté suite aux offensives du M23 et des groupes armés locaux dans les Hauts-Plateaux du Sud-Kivu.

- **Démographie et conditions de vie des EOVS-ENA d'Uvira**

A Uvira les **Orphelins de guerre** ce sont des Enfants ayant perdu leurs parents lors des massacres dans les villages de montagne ou durant la fuite vers la ville d'Uvira. Et, les Enfants Non Accompagnés (ENA, il s'agit des Mineurs séparés de leurs familles lors des mouvements de panique pendant les déplacements massifs (plus de 370 000 personnes déplacées dans la zone début 2025).

Les autres sont dits : **‘‘Abandons liés à la pauvreté’’**, ce groupe d'enfants vulnérables d'Uvira est requis à la suite **de l'insécurité alimentaire aiguë (IPC Phase 4)** qui pousse certains parents en détresse extrême à abandonner des nourrissons près des églises ou des centres de santé.

- **Facteurs de vulnérabilité des EOVS-ENA d'Uvira**

Les différents chocs que connaît l'Est de la RDC exposent continuellement les enfants à des risques de violence, d'exploitation et d'abus qui affectent leur bien-être physique et mental et leur protection, en particulier dans le contexte de conflit. Ainsi, en RDC, 11,5 millions d'enfants sont dans le besoin d'assistance humanitaire.

Les facteurs de vulnérabilité les plus importants auxquels les enfants sont exposés sont :

- les violations graves à leur encontre, notamment le recrutement et l'utilisation dans les groupes armés,
- les violences basées sur le genre, y compris les violences sexuelles,
- la séparation d'avec leurs familles,
- la déscolarisation,
- le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement,
- la faible couverture vaccinale et,
- les mauvaises pratiques alimentaires.

Les Enfants et Jeunes "Non Accompagnés" (ENA) sont victimes d'isolement suite **à la Rupture brutale des liens familiaux suite aux déplacements de guerre où les plus jeunes fuient plus vite**. Dans leur isolement, les Enfants et Jeunes "Non Accompagnés" (ENA) font face à l'accès limité aux soins pour les maladies chroniques dans un système de santé orienté vers l'urgence humanitaire.

Le contexte de 2025 voit une augmentation des mineurs séparés de leurs familles et sont exposés à plusieurs risques sociaux.

- **Risque de recrutement** : Ils sont les cibles prioritaires des groupes armés (Mai-Mai, ADF, M23 et autres milices) actifs dans les hauts plateaux d'Uvira.
- **Risque d'exploitation** : les Enfants et Jeunes "Non Accompagnés" (ENA) sont souvent **victimes de travail forcé dans les carrières de pierre ou la manutention lourde** au port de Kalundu pour survivre.

L'étude de PGGV n'a pas pu avoir leurs statistiques spécifiques d'Uvira des EOVS-ENA dans le temps imparti.

3.5.1.12. Les Ménages dirigés par des Enfants ou des Orphelins

Au cours de l'année 2025, suite à la mortalité élevée liée à la résurgence de choléra et aux conflits, plusieurs parents ont perdu la vie et ont laissé place à des **" Enfants ou des Orphelins Chefs de ménage "** mineurs qui apparaissent après à Uvira, mais aussi dans plusieurs territoires de provinces de Nord-Kivu et Sud-Kivu.

Ce groupe vulnérable **vit entièrement de la cueillette, du glanage sur les marchés ou de la solidarité précaire du voisinage ou voire le vol, la vente des produits, ou le sexe des enfants**.

Les Évaluations de Vulnérabilité de la Croix-Rouge RDC renseignent que durant l'année 2024, l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfant ayant rapporté régulièrement leurs réalisations au sein du mécanisme de coordination ont assuré la prise en charge au total de 1 174 658 personnes soit

une couverture de 63 % relativement à la planification de 2024. Le nombre d'enfants non accompagnés et séparés assistés a doublé atteignant plus de 28 000 cas (53% de garçons), et une forte augmentation du nombre de personnes ayant bénéficié d'une prise en charge en santé mentale et soutien psychosocial est enregistrée (plus de 800 000 en 2023 à plus de 940 000 en 2024). Le nombre d'enfants associés aux groupes armés pris en charge par les acteurs de protection de l'enfant en 2024 a significativement augmenté, atteignant plus de 8000 enfants pris en charge par rapport à plus de 6900 en 2023 soit une augmentation de plus de 1100 enfants associés à des groupes armés par rapport à l'année dernière. Par ailleurs, en 2024, plus de 4 000 violations graves à l'encontre des enfants ont été vérifiées représentant approximativement une augmentation de 7 % par rapport à 2023. Parmi celles-ci, 58% concernent le recrutement et l'utilisation d'enfants - représentant une augmentation de 27% par rapport à 2023 - 20% les cas d'enlèvement d'enfants, 11% les meurtres et mutilations. Les cas de violences sexuelles vérifiées, représentent quant à eux 9 % des violations graves à l'encontre des enfants soit une augmentation de 27 % par rapport à 2023. On note par ailleurs une augmentation de 40% des incidents de refus d'accès humanitaire⁸.

3.5.1.13. *Les Personnes Vivant avec Handicap (PVH) d'Uvira*

- Démographie, localisation et historique d'installation des PVH d'Uvira

- a. Historique des PVH d'Uvira et localisation

La situation qui a basculé de manière rapide et dramatique à partir de la fin du mois de janvier 2025, avec l'offensive du M23, appuyée par le Rwanda, a entraîné de violents affrontements dans des zones densément peuplées, notamment aux abords et dans la ville stratégique de Goma, prise le 27 janvier. Ces combats d'une intensité inédite dans la région depuis plusieurs décennies ont eu des répercussions humaines dramatiques, forçant de nombreuses familles à fuir sous les bombardements et entraînant de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire. La progression du M23 s'est poursuivie avec la prise de Bukavu, capitale du Sud-Kivu le 16 février 2025. L'extension continue du conflit jusqu'à la prise de la ville d'Uvira en décembre 2025, conjuguée à un contexte de militarisation accrue, fait désormais planer un risque majeur de régionalisation de la crise, avec des conséquences potentiellement catastrophiques tant au niveau local que pour l'ensemble de la sous-région⁹ ; induisant ainsi une recrudescence des exactions graves physiques, mentale et psychologique.

- b. Démographie des PVH d'Uvira

Les attaques perpétrées contre des civils, homicides et destructions de biens privés ont entraîné un nombre important de PVH, surtout au cours du premier semestre de 2024 avec l'intensification notable de la violence contre les civils qui a été observée, notamment dans les provinces de l'Est du pays (Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu). Cette escalade a entraîné de sévères atteintes à l'intégrité physique des civils, **avec 31 490 incidents enregistrés en 2023 et environ 9 915 incidents enregistrés** de janvier à août 2024 par le monitoring de protection. Les **coups et blessures représentent 80 %** des violations documentées, contre **14 % d'homicides, et 6 % de tortures** ou autres traitements cruels et dégradants. Certains incidents particulièrement choquants, comme l'attaque de Katoto en février 2024 (Djugu/Ituri) où **15 civils ont été enterrés vivants**, illustrent la sévérité et l'étendue de ces violences¹⁰.

Les statistiques spécifiques et récentes pour Uvira manquent dans les résultats de recherche, mais on sait qu'en RDC, environ 13 millions de personnes vivent avec un handicap (18 % de la population), souvent victimes des conflits, avec une prévalence élevée de handicaps moteurs et sensoriels. Ainsi, près de 3,2 millions de personnes en situation de handicap ont besoin d'assistance en RDC, soit 15 % du total des personnes dans le besoin dans le pays. Les personnes en situation de handicap ne forment

⁸ CLUSTER PROTECTION RDC - RAPPORT ANNUEL 2024

⁹ RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO - BESOINS HUMANITAIRES ET PLAN DE RÉPONSE

¹⁰ Op.cit.

pas un groupe homogène. Elles ont des capacités et des besoins différents et contribuent de différentes manières à leurs communautés. En temps de crise, elles sont exposées à des situations et facteurs qui les rendent particulièrement vulnérables.

- Description de l'habitat des personnes vivant avec handicap à Uvira

Les habitats des personnes handicapées à Uvira, comme dans beaucoup de régions en développement, sont souvent **rudimentaires, peu accessibles**, avec des **barrières architecturales importantes** (pas de rampes, sols irréguliers) et des **ressources limitées** (matériaux simples, manque d'équipements adaptés), rendant la vie difficile et affectant leur participation sociale, malgré des initiatives locales d'adaptation ou d'ONG qui tentent d'améliorer leur quotidien avec des constructions plus inclusives.

- Mode de vie des personnes vivant avec handicaps à Uvira

À Uvira, comme ailleurs en RDC, le mode de vie des personnes handicapées est souvent marqué par l'**exclusion**, la **pauvreté**, le **manque d'accès aux services** (éducation, santé, emploi) et des **barrières physiques** (infrastructures inadaptées). Elles font face à des **préjugés sociaux**, des **difficultés d'inclusion**, et vivent souvent dans la précarité, avec des défis majeurs pour une **vie autonome** et une participation sociale pleine et entière, malgré des efforts d'organisations locales pour améliorer la situation.

- Système de production des PVH d'Uvira

Le système de production des handicaps en RDC, et particulièrement à Uvira, est un processus complexe influencé par des facteurs personnels (déficiences) et environnementaux (barrières sociales, manque d'infrastructures), où des ONG comme Handicap International et des groupes locaux (GAPDI) œuvrent pour la réadaptation, l'éducation inclusive et la défense des droits, malgré des défis majeurs et une approche souvent caritative/médicale prédominante face au modèle basé sur les droits humains, soulignant la nécessité d'une meilleure intégration et d'accès aux services.

Parmi les facteurs de vulnérabilité des personnes en situation de handicap, figurent les risques liés à leur mobilité physique réduite, les abus sexuels et émotionnels, la perte d'accès à leur équipement, aux soins médicaux ou aux services de réadaptation, l'environnement non adapté à leur situation de handicap et l'accès limité aux services essentiels¹¹.

C'est le groupe le plus oublié des infrastructures urbaines d'Uvira avec l'absence totale de programmes d'insertion professionnelle adaptés, **les confinant à la mendicité aux abords des marchés** d'Uvira (Mulongwe, Maendeleo).

À Uvira, les personnes handicapées font également face à d'énormes défis comme **la marginalisation, l'exclusion de l'emploi et les difficultés économiques, exacerbées par les conflits et les catastrophes naturelles comme les inondations.**

- Mouvements associatifs et Collectifs d'encadrement des PVH d'Uvira

Les PVH d'Uvira figurent parmi des groupes de minorités qui bénéficient des interventions limitées, surtout dans le contexte hors crise, alors qu'une PVH est condamnée de vivre avec son handicap toute la vie.

L'organisation socio-politique des personnes handicapées repose sur des associations et collectifs locaux qui militent pour leurs droits, s'appuyant sur des cadres légaux internationaux comme la Convention de l'ONU et nationaux, **visant l'inclusion, l'accessibilité universelle, la protection sociale (éducation, emploi, santé) et la participation pleine à la société**, avec des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux (MINUSCO, ONG, structures spécialisées) qui

¹¹ *idem*

soutiennent ces efforts pour garantir l'égalité et la non-discrimination.

Dans la ville d'Uvira, Handicap International (HI) et Food Security Cluster travaille sur la **réadaptation précoce, l'éducation inclusive (surtout pour les filles handicapées), la formation des professionnels de santé et l'amélioration de l'accessibilité des écoles.**

Il y a également des Agences des Nations Unies (UN) comme MONUSCO, et des ONG et initiatives locales comme Congo Handicap, GAPDI (Groupe d'Action pour la Paix et le Développement Intégré), Fondation Ismaël, CBM) qui tentent parfois d'assister les PVH d'Uvira par **des formations et Renforce les capacités locales, des soins médicaux gratuits, l'amélioration de la santé mentale, réadaptation et des plaidoyers pour leur inclusion, soutien et protection dans la société et les processus de prise de décision**, soulignant leur potentiel en tant qu'acteurs du développement, et et militent pour leur accès aux services.

En RDC, notamment à Uvira, des groupes comme APHAP, COMAVAH, ou COREPH se mobilisent localement pour la réinsertion, la promotion sociale, et la défense des droits des personnes handicapées.

Le gouvernement congolais a initié la mise en place de comités de pilotage pour les états généraux sur le handicap, impliquant les services de l'État et des ONG (OMS, HI, FECOPEHA). **Il est initié au sein du gouvernement de la RDC la mise en œuvre des politiques (Ministère des Affaires Sociales), élaborent des programmes et s'engagent à respecter les conventions internationales. Il existe même un ministère des PVH en RDC, et la politique du gouvernement congolais a permis d'intégrer dans tous les ministères et services de l'État congolais au moins une PVH.**

Cependant, malgré ces initiatives non permanentes, les PVH d'Uvira font face à plusieurs défis majeurs :

- ✓ Accès limité aux soins, manque de soutien économique (la plupart des actifs travaillent dans l'indépendance), stigmatisation, et faiblesse des services inclusifs.
- ✓ Manque de fonds et les défis humanitaires pour des structures d'assistance.

3.5.1.14. Les Victimes de VBG d'Uvira

- **Démographie des victimes de VBG à Uvira**

Les violences basées sur le genre (VBG) restent une préoccupation majeure de protection en RDC, touchant les femmes, les hommes et les enfants dans différentes provinces et en particulier à Uvira. Les femmes et filles sont doublement affectées à cause de leur genre et comme membres des populations touchées. **Rien qu'entre février et mai 2025, plus de 1 100 cas de violences sexuelles qui ont été documentés dans l'espace Uvira-Fizi.**

Ces données se sont confirmées avec l'enquête réalisée sur un échantillon de 2418 ménages, dont 1075 ménages dans la ville de Beni, 850 ménages dans la cite d'Uvira et 493 dans le territoire de Walikale dans le cadre de PGGV. La question était de savoir le nombre des **membres du ménage qui ont été victimes de violence au cours de l'année 2025, de janvier à Novembre.**

Tableau 21: nombre des membres du ménage qui ont été victimes de violence au cors de l’année 2025, de janvier à novembre à Uvira

	Territoire	Total	Walikale	
	Beni	Uvira		
Je préfère ne pas répondre	12	13	21	46
Non	745	684	402	1831
Oui	318	153	70	541
	1075	850	493	2418

Source : Étude de PGGV, novembre 2025.

Le tableau montre que les membres du ménage qui n’ont pas été victimes de violence sont au nombre de 1831 contre ceux qui en ont eu (541 ménages), le taux **est de 22,3%** pour un échantillon de la population pris au hasard. Ceux qui n’ont pas voulu répondre à la question correspond à 3,8%. Ce chiffre s’il est assimilée au taux de victimes, le nombre correspondant serait 25,1%. **Donc a peu pres un quart de la population de la zone de PRECAPE a été déjà victime de violence.** La part d’Uvira est de **28,3%**.

L’instabilité politique couplée avec l’accentuation des conflits à l’Est de la RDC en 2024 a considérablement aggravé les vulnérabilités et la précarité des femmes/filles, notamment à Uvira, face aux VBG. De janvier à décembre 2024, **130 084 survivants de VBG ont été reçus dans les services de prise en charge selon leur besoin**. Parmi ces personnes, les femmes et filles, constituent 91 % et 9 % d’hommes. **Il faut noter que 39 % concernent des enfants, 59 % des adultes et 2 % des personnes âgées. Les personnes handicapées représentent environ 0,8% des cas reçus. Les violences sexuelles représentent 88.5% des cas déclarés**, ce qui confirme le lien fort entre les conflits et l’augmentation des risques de VBG. Les principaux facteurs des risques VBG demeurent les conflits armés et la présence de groupes armés, les mouvements de population, l’insécurité alimentaire et les inégalités de genre, la précarité économique favorisant le recours aux stratégies d’adaptation négatives par les femmes et filles parmi les populations déplacées internes et retournées ainsi que les pratiques culturelles et normes sociales préjudiciables aux femmes et aux filles.

Les femmes et les filles dans l’Est de la RDC en général, et de la zone d’Uvira en particulier sont continuellement exposées à des niveaux alarmants de VBG en raison notamment de la présence de multiples acteurs armés. En plus, l’insuffisance de l’assistance humanitaire et des services sociaux de base aggrave la situation des victimes de VBG. Les conditions de vie sont extrêmement difficiles dans les sites de déplacés et dans les familles d’accueil, tout cela dans un contexte marqué par une impunité quasi-généralisée. Au cours de la période janvier-octobre 2024, 110 000 survivants de violences basées sur le genre ont été reçus dans les services de prise en charge holistique en fonction de leurs besoins. Près de la moitié de ces cas ont été documentés dans les provinces de l’Est, qui ont été impactées par des conflits et des catastrophes naturelles. Parmi les survivants de VBG, 89 % sont des femmes et des filles et 11% des hommes. Il faut noter que 40 % des cas de VBG concernent des enfants (< 18 ans), 58% des adultes (18-59 ans) et 2 % des personnes âgées (> 59 ans). Selon le rapport MARA au second trimestre 2024, le pourcentage de filles touchées par les violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) a augmenté, représentant 39% des cas de VSLC contre 28% au trimestre précédent. Par ailleurs, entre janvier et septembre 2024, les vérifications des Nations Unies des violations graves à l’encontre des enfants font état d’une augmentation de plus de 100% des cas de violences sexuelles à l’encontre des enfants par rapport à la même période l’année dernière.

- **Moment et lieux de perpétration des actes de VSBG à Uvira**

A Uvira, les zones de cueillette situées en altitude sont souvent contrôlées par des groupes armés. Les femmes sont particulièrement exposées aux risques de violences basées sur le genre (VBG) lors **de leurs sorties pour ramasser du bois de chauffe ou des légumes, puiser de l'eau à la source, école, ou lors des travaux champêtres dans les zones périphériques non sécurisées, domicile** (à cause de la promiscuité dans les sites de déplacés et le stress lié à la perte de moyens de subsistance qui ont entraîné une augmentation des violences physiques et sexuelles au sein même des foyers), **ect.** La situation des femmes et des filles victimes de Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VSBG) à **Uvira est qualifiée d'urgence humanitaire majeure.** L'intensification des conflits armés dans les Hauts-Plateaux et la précarité des sites de déplacés ont créé un environnement d'insécurité extrême.

- **Facteurs de vulnérabilité Spécifiques**

À Uvira, trois facteurs ont été identifiés comme favorisant un environnement de la recrudescence des actes de VSBG : **l'impunité, Précarité économique et Stigmatisation sociale.**

- Par l'impunité : il a été constaté dans la zone du projet que les survivants prouvent des difficultés d'accès à la justice équitable et la peur des représailles de la part des groupes armés empêchent de nombreuses victimes de dénoncer leurs agresseurs.
- Par la précarité économique : cela se justifie du fait de la dépendance totale à l'aide humanitaire pousse certaines filles vers des mécanismes de survie risqués (sexe transactionnel) pour subvenir aux besoins de leur famille.
- Par Stigmatisation sociale : Les victimes font souvent face au rejet de leur communauté ou de leur conjoint, ce qui aggrave leur détresse psychologique.

- **Système d'accompagnement et de prise en Charge à Uvira**

Le système d'accompagnement et de prise en Charge des victimes de VBG à Uvira repose sur le modèle des **"quatre piliers"** :

- Pilier 1 : prise en charge Médicale
- Pilier 2 : prise en charge Psychosociale
- Pilier 3 : prise en charge Juridique
- Pilier 4 : la Réinsertion

La prise en charge médicale ou d'urgence qui se fait avec la **méthode de prophylaxie post-exposition dans les 72h** est souvent assurée par l'Hôpital Général d'Uvira avec l'appui de MSF et du CICR.

En ce qui concerne la **prise en charge Psychosociale**, il existe à Uvira des **"Chambres ou Maisons d'écoute"** gérées par des ONG locales comme la SOPROP et l'AFEM offrent un soutien psychologique indispensable.

Sur le plan Juridique, il y a également des Cliniques juridiques tentent d'accompagner les victimes dans les procédures judiciaires, bien que les résultats restent limités par l'instabilité sécuritaire.

La loi n°22/065 (2022) – qui fixe les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes des violences sexuelles liées aux conflits et des victimes contre la paix et la sécurité de l'humanité – prévoit que 3% du financement du Fonds national pour la réparation des victimes des violences en RDC (FONAREV) sont versés aux organisations de femmes et de victimes de violences

sexuelles pour la mise en œuvre de la résolution 1325 [du Conseil de sécurité de l'ONU], a-t-il été précisé. Le budget du FONAREV est alimenté en partie par les ressources tirées de l'exploitation minière, a indiqué la délégation.

Le FONAREV apporte des réparations judiciaires et administratives, individuelles et collectives, a par la suite complété la délégation. Ce Fonds gère aussi un programme en faveur des enfants victimes ou témoins de violences et des enfants nés de viols pendant le conflit dans l'est du pays, a-t-elle précisé. La délégation a assuré que le Gouvernement était conscient du fait que les enfants nés de viols s'interrogeraient nécessairement, à un certain moment, sur leurs origines ; elle a dit s'inspirer de l'expérience du Kosovo à cet égard.

Lors d'une enquête sur la prise en charge juridique, sur un échantillon de 2418 investigué, 896 ont répondu affirmativement à la question liée à l'insécurité dans la dénonciation des actes de VSBG.

Tableau 22: Réponses obtenues à la question liée à l'insécurité dans la dénonciation des actes de VSBG par peur de représailles.

	Territoire		Total	
	Beni	Uvira	Walikale	
Je ne préfère pas répondre	5	7	0	12
Non	662	457	391	1510
Oui	408	386	102	896
	1075	850	493	2418

Source : Étude de PGGV, novembre 2025.

Ceux qui ressentent l'insécurité dans leur coin dans la dénonciation des actes de VSBG sont au nombre de 896 personnes sur 2418 personnes par peur de représailles. La crainte de représailles prouve à suffisance l'importance à que le MGP (Mécanisme de Gestion des Plaintes) du projet ne doit pas être géré par des acteurs locaux (chefs de quartiers ou de sites) mais par une entité tierce neutre (ONG internationale ou consultant indépendant). Ainsi, le canal de plainte VBG sera anonyme, décentralisé et géré via une ligne verte opérée par une structure spécialisée.

Les autres raisons de manque de dénonciation sont à la base de **la honte et la discrimination** que ressent la survivante. Sur un échantillon de 2418 personnes interrogées, 738 personnes ressentent la honte et la discrimination du fait d'avoir subi des actes de VSBG.

Tableau 23: Nombre de personnes ayant ressenti la honte et la discrimination du fait d'avoir subi des actes de VSBG

	Territoire		Total	
	Beni	Uvira	Walikale	
Je ne préfère pas répondre	43	9	0	52
Non	712	570	346	1628
Oui	320	271	147	738
	1075	850	493	2418

Source : Étude de PGGV, novembre 2025.

Ceux qui ne connaissent pas les tensions ou des discriminations sont au nombre de 1628 contre 738 personnes, dont 271 personnes pour la zone d’Uvira.

Quant à la **Réinsertion socioéconomique**, quelques programmes de micro-crédit visent ont appuyée des victimes de VBG à redonner une autonomie financière.

3.5.1.15. Les enfants et jeunes malnutris et en situation de précarité dans la ville d’Uvira.

• Démographie, localisation et historique d’installation

Les enfants et jeunes malnutris en situation de précarité font face à une crise mondiale : un enfant sur quatre souffre de pauvreté alimentaire sévère, manquant des nutriments essentiels, ce qui affaiblit leur immunité, compromet leur développement physique et cognitif, et augmente leur risque de mortalité, surtout dans les régions touchées par les conflits et les crises climatiques comme l’Afrique subsaharienne et l’Asie du Sud, avec des conséquences durables sur leur avenir et celui de leurs familles.

L’Est de la RDC vit une crise majeure, exacerbée depuis janvier 2025 avec comme conséquence, la présence de nombreux enfants malnutris ont besoin de soutien pour rattraper des retards de développement.

L’historique de la malnutrition infantile en RDC, y compris à Uvira (Sud-Kivu), est marqué par une crise chronique exacerbée par les conflits, les déplacements, la pauvreté et les chocs climatiques, faisant des enfants les premières victimes avec des taux alarmants (plus de 48% en 2024), notamment dans les provinces orientales comme le Sud-Kivu où la situation est critique depuis les années 80-90. Les causes principales sont l’insécurité alimentaire, l’accès limité aux soins, les grossesses précoces et la destruction des infrastructures, créant une spirale de faim et de maladies, avec des millions d’enfants n’ayant pas accès au traitement malgré les efforts humanitaires;

L’analyse IPC de la malnutrition aiguë (IPC MNA), conduite en octobre 2025, a couvert 327 unités d’analyse — 311 zones de santé, 11 territoires et 5 provinces. Sur cette base, au cours de la période couverte par l’analyse (juillet 2025–juin 2026), on estime qu’environ 4 180 000 enfants de moins de cinq ans (dont 2 133 000 filles et 2 049 000 garçons) ainsi que plus de 1 537 000 femmes enceintes ou allaitantes seront concernés par la malnutrition aiguë. Parmi ces enfants, plus de 1 345 000 présenteraient une forme sévère de la malnutrition aiguë nécessitant une prise en charge rapide au sein des structures de santé. Étant donné le périmètre partiel de l’exercice, ces résultats ne sont pas strictement comparables aux analyses antérieures conduites en juin-juillet 2024 sur une couverture nationale complète. Toutefois, la situation nutritionnelle semble dégradée par rapport à la dernière analyse.

Le tableau ci-dessous présente les sstatistiques sur la malnutrition dans la ville d’Uvira.

Tableau 24: présentation des sstatistiques sur la malnutrition dans la ville d’Uvira.

Groupe d’âge	Sexe	Malnutrition sévère	Malnutrition modérée
«6mois	F	3	0
	M	7	0
6-23mois	F	413	1214
	M	515	1272
24-59 mois	F	524	1216
	M	405	1166
Total	F	940	2430
	M	927	2438

Source: Zone de santé d’Uvira

Selon les données fournies par la zone de santé d'Uvira, il est constaté que 1867 enfant souffrent de la malnutrition sévère et 4868 sont au stade de la malnutrition modérée. La situation à Uvira est une urgence humanitaire complexe, **où les chocs sécuritaires, climatiques et économiques se combinent pour créer une insécurité alimentaire aiguë**, nécessitant une réponse humanitaire et de développement massive et coordonnée, malgré les défis d'accès et de financement. Les rapports récents de la Zone de Santé Uvira (juillet-août 2025) indiquent qu'Uvira se trouve dans une situation d'insécurité alimentaire alarmante, avec près de 93% des ménages affectés.

- **Structure de la population malnutrie**

Bien que les rapports nationaux classent des zones en Phase 4 (Urgence), Uvira est dans une crise aiguë, en **raison des facteurs aggravants**. La structure de la population malnutrie en RDC touche principalement les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes, avec des prévalences très élevées de malnutrition chronique (retard de croissance) et aiguë, surtout dans les zones instables comme le Nord-Kivu, le Kasaï, le Sud-Kivu, aggravées par conflits, pauvreté et accès limité aux services, affectant des millions de personnes et représentant un défi majeur de santé publique.

- **Facteurs contributifs**

Parmi les facteurs qui contribuent à l'accroissement de taux de malnutrition dans la ville d'Uvira sont :

- Apport alimentaire des enfants et des femmes est inadéquat,
- Accès inadéquat à la nourriture ;
- Accès réduit aux latrines et sources d'eau potable améliorées ;
- Maladie Endémique (IRA & Paludisme) ;
- Épidémie de Rougeole, Monkeypox, Choléra et Ebola : Il convient de noter que plusieurs ;
- Insécurité et déplacement des populations.

L'inadéquation liée à l'apport alimentaire des enfants et des femmes tant au niveau national que local. Selon l'EDS 2023-2024, les jeunes enfants de 6–23 mois présentent des niveaux faibles de diversité alimentaire minimum (MDD = 13,9 %), une faible fréquence minimum des repas (avec une moyenne du MMF = 24,4 %) et un très faible apport alimentaire minimum acceptable (MAD = 5,4 %). Par province, on note une forte hétérogénéité qui varie de 2,9 % au Kasaï (minimum) à 28,5 % au Haut-Lomami (maximum). La MMF varie de 14,6 % au Kasaï Oriental à 38,0 % au Kivu ; et le MAD varie de 0,0 % au Kasaï à 11,9 % au Sud Ubangi. Ainsi, la contribution de cette dimension à la malnutrition aiguë y va d'une contribution moyenne (entre 20 à 40%) à une contribution très élevée (inférieure à 10%).

L'accès inadéquat à la nourriture, dont le dernier résultat de l'analyse IPC de l'insécurité alimentaire aiguë (IAA) pour la période de juin à décembre 2025 montrent que la situation de l'insécurité alimentaire est particulièrement préoccupante, et plus particulièrement dans les territoires de l'est du pays à cause des conflits armés à répétition. Environ 57% de territoires de la RDC sont en insécurité alimentaire de Crise ou d'urgence (Phase 3 et plus de l'IPC IAA avec plus de 21% des ménages qui seront impactés). Cela constitue un facteur de risque élevé qui peut en partie expliquer la difficulté d'assurer un régime alimentaire de qualité pour les enfants avec un impact négatif très marqué sur la situation nutritionnelle.

L'accès réduit aux latrines et sources d'eau potable améliorées, dont les récents résultats de l'ENN 2023, dans 18 des 26 provinces du pays, moins de 50% des ménages déclarent avoir accès à une source d'eau potable améliorée notamment dans les provinces Kwango, Mongala et Sankuru où moins de 15% des ménages ont un bon accès à l'eau potable. De manière plus préoccupante, dans 25 provinces, à l'exception de Kinshasa, la majorité des ménages déclarent ne pas avoir accès à une latrine améliorée.

La Maladie Endémique (IRA & Paludisme) : Les Infections Respiratoires Aiguë (IRA) enregistrées dans les deux semaines précédant le passage des enquêteurs de l'ENN touchent une proportion de l'ordre de 26% à 78% d'enfants de moins de 5 ans. Cette morbidité constitue un déterminant important

de la malnutrition aiguë. De même, la proportion d'enfants présentant une fièvre pendant cette même période variait selon les provinces de 24% à 77%. La proportion d'enfants atteints des diarrhées chez ces mêmes enfants a varié de 08% à 39% selon les provinces.

L'Épidémie de Rougeole, Monkeypox, Choléra et Ebola : Il convient de noter que plusieurs provinces ont enregistré des cas importants de rougeole au cours du premier semestre 2024, notamment le Tanganyika, Nord-Kivu, Maindombe, Sud Kivu, Maniema, Ituri, Tshopo, Tshuapa, et Lualaba. Par ailleurs, entre le 1er janvier et le 31 mai 2025, le pays a enregistré 12 208 cas suspects et 22 décès, représentant plus de 50 % de cas signalés cette année en Afrique. Cette épidémie représente une menace sérieuse pour la santé publique, susceptible de perturber le fonctionnement du système de santé et ses services, de manière similaire à la crise de la COVID-19, qui avait considérablement impacté les performances du système de santé. S'agissant du Mpox, le Nord-Kivu reste un foyer majeur avec près de 3 000 cas à Nyiragongo depuis janvier 2025. Pour la semaine 36, la province du Sud-Kivu avait déjà notifié un cumul de 16 611 cas de mpox dont 18 décès d'où un taux de létalité de 0,11% depuis la semaine 1 (janvier 2025). En septembre 2025, une épidémie de la maladie à Virus Ebola a été déclarée dans la ZS de Bulape dans la province du Kasai Oriental. Selon le sitrep 62 MVE, il y est enregistré à ce jour 53 cas confirmés de MVE dont 45 décès soit une létalité de 70%.

Plusieurs foyers de cholera ont été déclarés en 2025, dans le Haut-Katanga, Kinshasa, Nord-Kivu, Sud-Kivu et particulièrement dans le Tanganyika à cause des inondations ou du faible accès à l'eau potable et aux services d'hygiène et assainissement. Les mauvaises conditions d'hygiène et le faible accès à l'eau potable sont des facteurs favorisant la propagation de la maladie. Les zones de santé de Kalemie, Nyemba, Moba et Kansimba sont sensiblement affectées. Les Zones de Santé (ZS) de Boko, Bolobo, Inongo, Kiri, Mushie, Oshwe et Yumbi sont aussi affectées par l'épidémie de choléra. Selon le ministère de la santé, environ 516 cas ont été notifiés au cours de la semaine 26 contre 1 157 cas la semaine 25 avec un taux de positivité de 37%. La province de la Tshopo vient en tête avec 517 cas, soit 35,7% des cas et 26 décès. Dans la province du Sud Kivu, 386 cas et 4 décès ont été enregistrés de même que 178 cas (avec 9 décès) enregistrés à Kinshasa, 148 cas (avec 4 décès) dans la province de Maniema, 114 cas dans la province Tanganyika. Au Sud Kivu, sur la semaine 36, le choléra avait déjà été notifié avec un total 8 735 cas dont 52 décès pour un taux de létalité de 0,6% depuis la semaine 1.

L'Insécurité et déplacement des populations liées à l'intensification des affrontements entre groupes armés précèdent dans la partie Est du pays continue d'affecter sérieusement la situation sécuritaire des populations de ces provinces (Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, Tanganyika). On y enregistre d'importants déplacements de populations et une précarité des conditions de vie des ménages et la situation nutritionnelle des enfants. Par ailleurs, les conflits interethniques dans le centre du pays provoquent des phénomènes similaires, affectant à la fois les populations déplacées et les communautés hôtes.

L'analyse IPC pour Uvira révèle une **situation humanitaire et de sécurité alimentaire très préoccupante**, avec des niveaux élevés d'insécurité alimentaire (Phase 3 ou plus) dus aux conflits armés, aux déplacements massifs de population depuis les Hauts Plateaux, et aux impacts des inondations, entraînant des ruptures des chaînes d'approvisionnement, la flambée des prix, et des besoins urgents en assistance alimentaire, santé et WASH pour des milliers de personnes. Bien que des rapports récents (2025) mentionnent des territoires voisins en Phase 4 (Urgence), Uvira est au cœur de la crise avec des populations touchées par des crises humanitaires sévères, affectant notamment les déplacés et les résidents.

- **Facteurs aggravants la malnutrition à Uvira:**

Parmi les facteurs aggravants, on peut citer :

- les conflits dus à l'intensification des affrontements armés (notamment M23), causant des pillages de marchés et la fuite des commerçants, perturbant l'approvisionnement.

- Les déplacements de population qui provoque un afflux massif de PDI des Hauts Plateaux, exerçant une pression énorme sur les ressources locales.
- Les inondations qui contribue à la crise humanitaire due aux inondations du lac Tanganyika, déplaçant des milliers de personnes et détruisant des habitations.
- La situation économique avec la flambée des prix des denrées, accès limité aux revenus, impact du COVID-19 sur les zones urbaines.
- La présence des populations déjà vulnérables, notamment les déplacés internes (PDI), les retournés et les résidents, notamment dans les zones urbaines comme Uvira et les hauts plateaux, sont les plus touchés.
- **La réponse et défis liés à la lutte contre la malnutrition des enfants d’Uvira**

Pour lutter contre la malnutrition d’Uvira exige des interventions immédiates et coordonnées pour répondre aux besoins urgents **par l’assistance multisectorielle (alimentaire, santé, abris, WASH) et ciblage des plus vulnérables sont prioritaires.**

Les défis logistiques et financiers sont plus liés aux retards dans l’implémentation des activités, problèmes de financement et de fonctionnement des institutions financières.

3.6. SYNTHÈSE SUR L’ANALYSE DE L’IMPACT DU PRECAPE SUR LES COMPOSANTES DU SYSTÈME DE PRODUCTION DES GROUPES VULNÉRABLES ZONE PAR ZONE

L’ensemble des groupes vulnérables identifiés dans les trois ZIP de PRECAPE sont pour la plupart dépendant de l’agriculture et l’élevage. Cependant par manque d’espaces fonciers, leur système de production repose sur l’offre en main d’œuvre pour services divers par les jeunes et femmes, petit commerce informel, **sexe de survie**, tous-travaux (TT), **la manutention, la mendicité par les jeunes filles et femmes, l’agriculture de subsistance pour les PDI** qui sont dans les familles d’accueil, la manutention, l’artisanat, les petits métiers comme le taxi moto, la coiffure, vente des beignets, galettes, la couture. L’élevage y est également pratiqué. On y a également recensé quelques PDI fonctionnaires de l’État du fait qu’on a délocalisé les sièges des institutions provinciales de chefs-lieux de provinces aux territoires comme la Ville de Goma pour la ville de Beni (Province de Nord-Kivu) et la Ville de Bukavu pour le territoire d’Uvira (Province de Sud-Kivu), mais aussi l’élevage au niveau du ménage pour les PDI qui ont pu se déplacer avec une bête.

Ce système est voué essentiellement à la subsistance. L’agriculture pratiquée uniquement pour des produits vivriers se fait à partir des petites parcelles louées auprès des communautés d’accueil ou offertes par des Associations/coopératives agricoles.

De quelques PDI qui réussissent à pratiquer l’agriculture se plaignent des cas de vol, d’insécurité spontanée des ADF et d’autres milices pour aller au champ, le viol et l’abus de confiance des propriétaires terriens qui changent d’avis avant même qu’elles ne procèdent à la fin de saison agricole convenue. L’élevage de quelques bêtes rescapées des PDI, ne disposant pas d’enclos sont attachées aux coin de la parcelle avec risque de vol. Par manque de pâturage, les éleveurs se promènent avec deux ou trois bêtes le long de la route pour faire pâturer leurs bêtes.

Plusieurs enfants garçons et jeunes filles PDI qui n’ont plus de parents sont logés dans les orphelinats parfois non formels et d’autres sont dans des familles d’accueil. Ces enfants sont **victimes d’exploitation économique**. Ils sont parfois utilisés pour les envoyer **mendier dans la rue avec une caisse métallique percée d’un trou dont seul le propriétaire n’a la clé et qui a le pouvoir d’ouvrir pour tout récupérer après la collecte par l’enfant PDI.**

Les autres enfants PDI sont employés **dans la vente des produits en les surchargeant au dépassement de leurs poids respectifs en vue d’attirer la pitié des acheteurs.** Une technique de vente développée dans la ZIP du projet. Beaucoup enfants surtout les jeunes filles subissent dans ces

conditions de vente des abus sexuels sollicitées sous prétexte d'achat des produits. D'autres ne pouvant pas refuser par sa position de vulnérabilité, se livrent au sexe en échange de miettes d'argent.

Certaines femmes PDI se livrent **au sexe de survie et aux sous-métiers (femmes de ménages, aides à un restaurant, lessive, etc.) pour trouver de quoi survivre avec leurs enfants**. Les autres femmes PDI qui n'ont aucune issue, se livrent au vol et se retrouvent parfois emprisonnées en emportant leurs enfants par manque de membres de familles pouvant héberger ses enfants. Les hommes se livrent aux **tous-travaux (TT)** dans certains chantiers, la **manutention**

Le secteur agricole, bien qu'étant au centre des activités économiques de la plupart des ménages de groupes vulnérables, connaît beaucoup de restriction, suite aux conflits fonciers, l'incidence des catastrophes naturelles et conflits armés, le manque d'appui dans la production et accompagnement dans le développement des chaînes de valeur à l'intérieur des différentes filières, y compris la dégradation des infrastructures de transport et de communication, de stockage et de commercialisation des produits agricoles et alimentaires. L'insécurité des zones rurales, a entraîné des difficultés d'accès aux terres cultivables et la désorganisation des circuits de commercialisation qui ont frappé plus de 80 % de femmes qui dépendaient de l'agriculture vivrière et de la vente de produits agricoles pour vivre. Les conflits **ont également entraîné le pillage et l'incendie des biens de production, l'insécurité des axes routiers et la destruction des réseaux d'entraide (groupes d'épargne, coopératives)**. Il faut aussi noter la saturation, d'une part des vendeurs au niveau des marchés communaux et d'autres petits marchés spontanés, combinée à l'absence de circulation de la monnaie entraîne parfois la périssabilité des produits, combinée à l'afflux massif de déplacés d'autre part, provoque une flambée des prix des denrées alimentaires et paralyse l'agriculture, pourtant jusqu'à présent moteur économique local. Les PDI, dépourvus de moyens d'existence n'ont accès aux produits de marché devenus plus chers. Mais aussi, des conflits entre vendeurs du fait de la duplicité de la même activité dans un même endroit.

Le tableau qui suit donne une analyse de l'impact du projet sur chacune des composantes du système de production des groupes vulnérables.

Tableau 14: Analyse de l'impact du projet sur les composantes du système de production des groupes vulnérables zone par zone.

Composante du système de production	Impact possible du projet sur l'activité
Emploi sur des Petits métiers (TT, Défricheurs, vendeurs, etc.)	Amélioration du revenu des ménages ; Risque d'accident de travail ; perte de la main d'œuvre pour les activités hors projet ; ralentissement de la production des autres activités
Sexe de survie	Survie quotidienne, prolifération des IST/MST, VIH SIDA, libération de la prostitution. Abandon du vieux métier avec l'opportunité de l'approche THIMO dans le cadre du PRECAPE , amélioration de revenu propre du ménage, scolarisation des enfants, amélioration de l'abris
Agriculture	Augmentation de la demande en denrées agricoles ; Risque de vol pour ceux qui n'ont accès au foncier agricole, Augmentation des prix des denrées agricoles et augmentation du revenu agricole des ménages ; Risque de famine dans les villages ; Perte des formations naturelles en faveur des paysages agraires ; Intensification du phénomène de vente de terrain ; accaparement des terres PA Pygmées par les Bantu
Petit commerce	Conflit entre petits commerçants du fait de la duplicité ou multiplicité des produits de vente, perte de la clientèle, diminution des prix, destruction des commerces présents dans l'emprise des ruelles qui seront pavées ; Augmentation de l'activité commerciale ; augmentation des bénéfices des petits commerçants (Restaurants, échoppes, buvettes...) en faveurs des commerçants peuls et des femmes
Artisanat	Pression sur la matière première, risque de viol et violence physique, kidnapping voire de perte en vies humaines, Augmentation du flux de

Composante du système de production	Impact possible du projet sur l'activité
	touriste dès la mise en circulation de l'ouvrage ouvrant des débouchés de marchés pour les artisans
Manutention	Augmentation de revenu du ménage, augmentation de moyens de transport, risque sanitaire intense, disponibilité de la main d'œuvre pour l'évacuation des déchets et curage de caniveau dans le cadre du projet, transport des plantules vers les sites de reboisement
Mototaxi	augmentation de revenu des motards du fait de l'augmentation des flux de clients avec le recrutement des ouvriers ; Risque de d'augmentation des cas d'accidents de la route pour les jeunes
Sous-métiers (femmes de ménages, aides à un restaurant, lessive, etc.)	Risque de grossesses indésirables, augmentation des risques de viol, augmentation de revenu pour la survie du ménage, disponibilité de la main d'œuvre
Coiffure	Augmentation des flux de clients et des gains des salons de coiffure avec le recrutement des ouvriers et la forte migration potentielle des jeunes filles
Mendicité par les jeunes filles et femmes	Dépendance au revenu facile, pression sur le public, perte de la dignité humaine, restauration de la dignité humaine grâce au projet, disponibilité de la main d'œuvre
Couture	Augmentation des flux de clients et des gains des couturiers et couturières avec le recrutement des ouvriers et la forte migration potentielle des jeunes filles, femmes et jeunes garçons
Vente des produits par des enfants mineurs	Exploitation économique des enfants mineurs, perte des droits de l'enfance et de la dignité, exposition au risque des maladies et accident de circulation, Risque d'emploi des mineurs et déperdition scolaire ; augmentation du fléau de prostitution de la jeune fille.
Élevage	Risque de conflits par manque de pâturage du fait des bêtes en divagation peuvent brouter de quelques cultures agricoles de proximité de la ville du fait de l'insécurité qui subsiste pour aller cultiver beaucoup plus loin les champs agricoles, perte de bétail due aux accidents en route et à l'accentuation du vol ; Potentialité d'offres de marchés pour le bétail ; facilitation du transport à voiture du bétail vers les marchés des grands centres urbains pour les éleveurs Bororos.
Fonctionnaires de l'État dans les différents services et ministères	Diminution de revenu du fait de l'allocation des ressources au loyer pour les fonctionnaires PDI qui avaient leurs propres résidences dans leurs milieux hôtes, augmentation de coût de loyer, Amélioration du cadre de travail des fonctionnaires PDI, disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée pour le projet, augmentation de revenu du fait des primes issues de services rendus dans le cadre de PRECAPE.

Source : Étude PGGV novembre 2025

SYNTHÈSE DES INFRASTRUCTURES SOCIALES ET ÉQUIPEMENTS DE L'ENSEMBLE DES GROUPES VULNÉRABLES

Grace à l'enquête réalisée dans les d'étude, quelques infrastructures sociales ont été répertoriés et évaluées. Le tableau ci-dessous présente l'analyse globale de ces infrastructures.

Tableau 15: Synthèse des infrastructures sociales et équipements présents dans les campements et localités d'installation des réfugiés

Province/ Zone de PRECAPE	Groupes vulnérables identifiés	Site/Village/ville de rattachement	Infrastructures sociales et équipements disponibles		École	Abri	Marché	Chambre d'écoute de cas de VBG	Observation générale
			Centre de santé	Point d'eau potable fonctionnel					

Cité de WALIKALE dans la province de Nord-Kivu	✓ Les peuples autochtones pygmées (PAP), ✓ Les personnes déplacées internes (PDI), y compris les enfants et jeunes en situation de précarité ; ✓ Les femmes et filles victimes de violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) ; ✓ Les personnes vivant avec handicap (PVH)	Cité de WALIKALE	- oui	- oui	- non	x	x	Même s'il y a quelques centres de santé inventoriés, mais plusieurs centres de santé et écoles, ont été détruits et font face à l'insuffisance des médicaments du fait de l'augmentation des cas de maladie. Plusieurs patients meurent par manque de prise en charge médicale appropriée. Pour les écoles, il n'y a pas de bancs et pupitres, plusieurs fontaines d'eau ne sont plus fonctionnelles et de quelques forages fonctionnels n'arrivent pas à couvrir le besoin de flux de personnes dans chaque zone. Pour ce qui concerne les marchés de vente de produits, on observe une inondation des vendeurs dans les marchés municipaux, pas de toilettes et pas d'eau de
Ville de Beni dans la province de Nord-Kivu	✓ Les Personnes déplacées internes (PDI) ; ✓ Les Réfugiés ; ✓ Les victimes des inondations des eaux et des éboulements de terres ; ✓ Les personnes âgées ✓ Les enfants orphelins et abandonnés ; ✓ Les femmes et filles victimes de violence sexuelles basées sur le genre VSBG ; ✓ Les victimes des violences physiques ; ✓ Personnes vivant avec handicaps (PVH) ; ✓ Les peuples autochtones pygmées ; ✓ Les enfants et jeunes malnutris et en situation de précarité ✓ Les victimes de catastrophes naturelles (sinistrés climatiques)	Ville de Beni	- oui	- oui	oui	x	oui	
Territoire d'Uvira dans la province de Sud-Kivu	✓ Les réfugiés, ✓ Les personnes déplacées internes (PDI), y compris les enfants et jeunes en situation de précarité ✓ Les peuples autochtones pygmées (PAP), ✓ Les femmes et filles victimes de violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) ; ✓ Les personnes vivant avec handicap (PVH) ✓ Les Personnes Âgées Isolées ✓ Enfants Orphelins et "Non Accompagnés" ou	Territoire d'Uvira	✓	✓ oui	✓	x	x	

	Abandonnés (EOV-ENA) d'Uvira ✓ Les Autochtones Sinistrés des Catastrophes Naturelles d'Uvira et victimes de changement climatique ✓ Les enfants malnutris ✓ Les Ménages dirigés par des Enfants ou des Orphelins								ce marché. Les conditions d'hygiènes et d'assainissements de ces marchés sont inadéquates. La plupart des infrastructures scolaires ont des bâtisses vétustes avec des salles de classes insuffisantes pour supporter le nombre d'élèves surtout avec la gratuite de l'enseignement dans le cycle primaire. Dans la ville de Beni, on ne retrouve qu'un seul centre de prise en charge psychosociale des victimes de VSBG avec une seule chambre d'écoute, zéro pour la ville d'Uvira et Walikale. Les abris des PDI et sinistrés sont en bâches, inappropriés pour des êtres humains
--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

Source : Étude de PGGV, novembre 2025

Il ressort du constat global que les infrastructures sociales retrouvées dans les trois zones du projet devant offrir les services comme Abris pour les réfugiés et PDI, Centre de santé, Point d'eau potable fonctionnel, École, Marché, Chambre d'écoute de cas de VBG souffrent d'une insuffisance en terme

de capacité d'accueil, voir manquement d'équipements ou vétustes. Ils n'en disposent pas de manière autonome et les populations doivent parfois parcourir de grandes distances pour s'offrir les services sociaux de l'État.

3.7. PRINCIPAUX FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ DES GROUPES VULNÉRABLES DE LA ZIP

Du fait du nombre important des groupes vulnérables identifiés dans les zones, au total 42 principaux facteurs de vulnérabilité socio-économique ont été mis en évidence dans la zone d'intérêt du projet PRECAPE et classés par ordre d'importance des groupes touchés comme suit :

- ❖ Facteurs de vulnérabilité des PDI et réfugiés :
 - **L'indifférence de la population hôte envers les réfugiés et PDI qu'elles estiment d'avoir inonder leur marché d'emploi du fait que ces derniers sont prêts à accepter n'importe quelle offre et avec n'importe quel traitement en termes d'honoraires,**
 - **Le manque des sites et abris appropriés pour les PDI, réfugiés et Sinistrés climatiques,**
 - **Manque d'acceptation des réfugiés du fait d'absence d'actes de citoyenneté ;**
 - **La restriction des droits fonciers dont souffrent les PA Pygmées des zones d'Uvira et Walikale, éleveurs, les femmes, les jeunes filles-mère et les éleveurs Bororos ;**
 - **la barrière de langue liées au faible taux d'alphabétisation surtout chez les Baka, éleveurs Bororos et réfugiés centrafricains ;**
 - **le handicap ou la maladie chronique chez les personnes vivant avec un handicap et les personnes du 3ème âge ;**
 - **le repli identitaire et reproduction sociale des PA pygmées Batwa ;**
 - **la restriction de la mobilité dont subissent les réfugiés.**
-
- ❖ Facteurs de vulnérabilité des victimes de violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) :
 - ✓ La promiscuité dans les sites d'accueil,
 - ✓ Le manque de structures de protection et de prise en charge psychosociale, sanitaire et juridique adéquates dans les zones de PRECAPE,
 - ✓ La pauvreté et la dépendance économique ;
 - ✓ L'impunité, Précarité économique et Stigmatisation sociale économique.
 - ✓ La faible sensibilisation aux droits humains et à la prévention des actes de VSBG.

Cette situation nécessite la mise en place, dans le cadre du PRECAPE, de mécanismes communautaires de prévention et de gestion des cas de VBG, en collaboration avec les structures sanitaires, judiciaires et les ONG spécialisées.

- ❖ Facteurs de vulnérabilité des peuples autochtones pygmées :
 - ✓ La dépossession des peuples autochtones pygmées de leurs terres ancestrales est à la base de la perte de leur mode de vie traditionnelle, d'habitat, de leurs cultures et traditions et de leur identité,
 - ✓ L'existence des stéréotypes justifie la discrimination, la marginalisation, la pauvreté, la subordination, l'exclusion et l'aliénation officielles par les institutions gouvernementales et les groupes dominants.
 - ✓ Les pressions anthropiques du fait de l'expansion agricole, l'exploitation forestière et minière, ainsi que les conflits armés ont contraint de nombreuses communautés pygmées à se déplacer et à modifier leurs modes de vie.

- ✓ Les Pygmées sont confrontés à de nombreuses menaces qui mettent en péril leur mode de vie et leur culture :
 - Perte de leur habitat : La déforestation, l'exploitation minière et l'expansion agricole réduisent considérablement leur espace vital.
 - Discrimination et marginalisation : Les Pygmées sont souvent victimes de discrimination et de marginalisation, ce qui limite leur accès aux services sociaux et aux droits fondamentaux.
 - Maladies : Ils sont plus vulnérables aux maladies, notamment celles transmises par les populations sédentaires.
- ✓ Le manque d'accès aux infrastructures de base (école, soins de santé, logement, ...) ;
- ✓ Le manque de représentation dans les structures gouvernementales et institutions de prise de décision ;
- ✓ Elles sont victimes des conflits armés, de plusieurs formes de violence, comme l'esclavage et les viols et leur intégrité physique est menacée ;
- ✓ La non prise en compte de leurs droits spécifiques dans les politiques nationales, ...

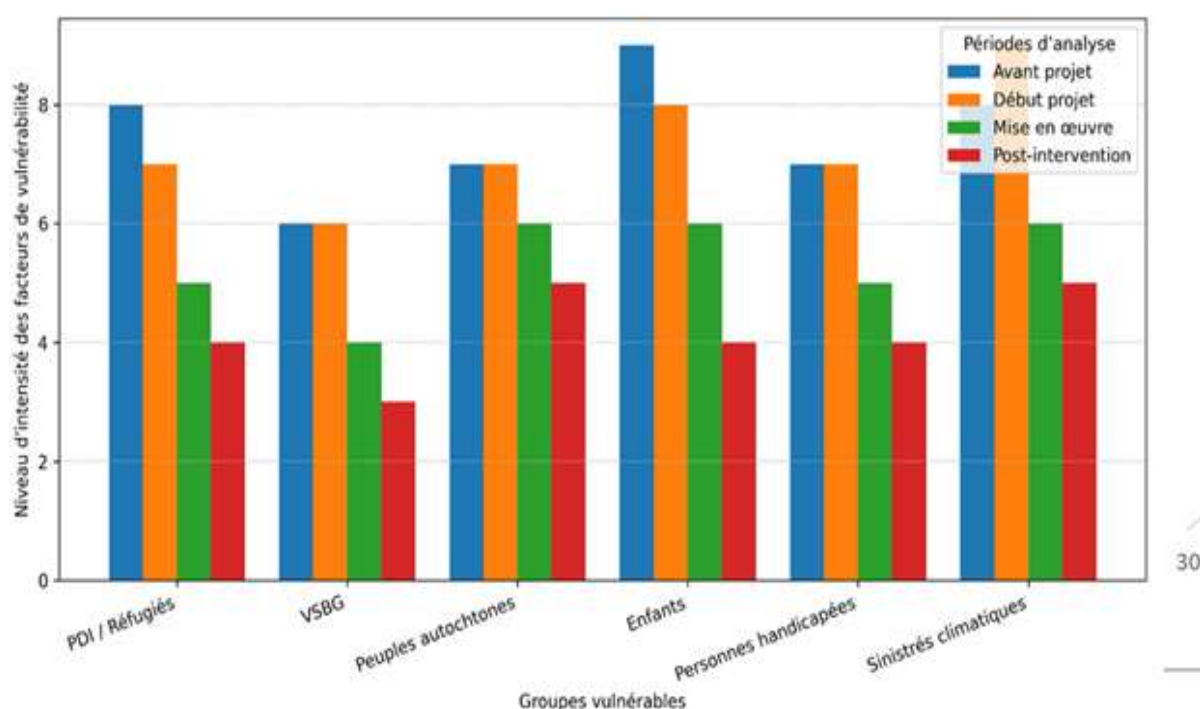
Les droits collectifs à la terre et aux ressources naturelles sont une des demandes les plus importantes des peuples autochtones.

- ❖ Facteurs contribuant à l'accroissement de taux de malnutrition chez les enfants :
 - ✓ Apport alimentaire des enfants et des femmes enceintes et allaitantes est inadéquat,
 - ✓ Accès inadéquat à la nourriture ;
 - ✓ Accès réduit aux latrines et sources d'eau potable améliorées ;
 - ✓ Maladie Endémique (IRA & Paludisme) ;
 - ✓ Recrudescence des Épidémie de Rougeole, Monkeypox, Choléra et Ebola;
 - ✓ Insécurité et déplacement des populations.
- ❖ Facteurs de vulnérabilité des personnes vivant avec handicap
 - ✓ Les risques liés à leur mobilité physique réduite, les abus sexuels et émotionnels, la perte d'accès à leur équipement, aux soins médicaux ou aux services de réadaptation, l'environnement non adapté à leur situation de handicap et l'accès limité aux services essentiels,
 - ✓ Les facteurs personnels (déficiences) et environnementaux (barrières sociales, manque d'infrastructures adaptées et inclusives).
 - ✓ L'absence totale de programmes d'insertion professionnelle adaptés, les confinant à la mendicité aux abords des marchés d'Uvira (Mulongwe, Maendeleo).
 - ✓ La marginalisation, l'exclusion de l'emploi et les difficultés économiques, exacerbées par les conflits et les catastrophes naturelles comme les inondations.
-
- ❖ Facteurs de vulnérabilité les plus importants auxquels les enfants sont exposés:
 - ✓ les violations graves à leur encontre, notamment le recrutement et l'utilisation dans les groupes armés,
 - ✓ les violences basées sur le genre, y compris les violences sexuelles,
 - ✓ la séparation d'avec leurs familles,
 - ✓ la déscolarisation,
 - ✓ le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement,
 - ✓ la faible couverture vaccinale et,
 - ✓ les mauvaises pratiques alimentaires,
 - ✓ l'isolement suite à la Rupture brutale des liens familiaux suite aux déplacements de guerre où les plus jeunes fuient plus vite.
 - ✓ l'accès limité aux soins pour les maladies chroniques dans un système de santé orienté vers l'urgence humanitaire ;
 - ✓ Le recrutement, entant que prioritaires des groupes armés (Maï-Maï, ADF, M23 et autres milices) actifs dans les hauts plateaux d'Uvira ;
 - ✓ L'exploitation des ENA avec des travaux forcé dans les carrières de pierre ou la manutention lourde au port de Kalundu pour survivre.

- ❖ Facteurs de Vulnérabilité des sinistrés climatiques :
- ✓ Perte définitive de leurs terrains et autres infrastructures car submergés ou emportés.
- ✓ les conditions de précarité sanitaire du fait de la destruction des latrines et des conduites d'eau de la REGIDESO lors des inondations et qui favorise la stagnation d'eaux souillées, provoquant des épidémies chroniques de choléra dans les quartiers résidentiels.
- ✓ la "Double vulnérabilité" par le fait que beaucoup de sinistrés sont également des déplacés de guerre mais qui subissent ainsi un deuxième traumatisme.
- ✓ l'absence de zones de relocalisation sécurisées pour ces milliers de familles. Les autorités locales manquant de réserves foncières viables.

La figure ci-dessous présente les résultats de l'analyse des facteurs de la vulnérabilité des groupes vulnérables des zones d'Uvira, Walikale et Beni.

Figure 7: Résultats de l'analyse des facteurs de la vulnérabilité des groupes vulnérables des zones d'Uvira, Walikale et Beni



Source : Étude de PGGV, novembre 2025

Il ressort de l'analyse de la figure que la vulnérabilité est structurellement élevée chez les peuples autochtones pygmées. Cette vulnérabilité demeure presque constante dans le temps tout en traduisant une marginalisation chronique. Par contre, les sinistrés climatiques présentent une aggravation marquée de leur vulnérabilité après les chocs environnementaux du fait de la perte définitive parfois subis, combinées aux manques d'interventions inclusives au niveau des politiques. Ensuite, les enfants et les victimes de VSBG montrent une tendance croissante durant la période de crise en soulignant l'urgence de mesures de protection ciblées. En dernier lieu, les PDI, réfugiés et PVH demeurent durablement vulnérables. Ces derniers sont dans une situation de vulnérabilité structurelle persistante, avec une baisse progressive liée aux actions de protection et d'inclusion.

IV. CONTEXTE POLITIQUE ET JURIDIQUE DE GESTION DES GROUPES VULNERABLES EN RDC

4.1. Contexte politique et stratégique de gestion des groupes vulnérables

En RDC, les groupes vulnérables ont une connotation des “**Groupes pauvres et extrêmement pauvres de la population**” qui sont particulièrement vulnérables, car ils sont, en général, exposés aux chocs sociaux, sécuritaires/sureté et environnementaux et disposent de peu de moyens pour gérer les risques. En plus, une détérioration de leurs conditions de vie, même minime, peut être catastrophique. Ainsi, une proportion de 60% à 80% de Congolais vulnérables survivent avec un revenu de moins de 0,20 USD par jour. Ces personnes vulnérables sont réparties en six grands groupes, répartis à leur tour dans le **Document de Stratégie Nationale de Protection Sociale des Groupes Vulnérables de 2008** comme suit :

- a. Les enfants en situation difficile (enfants abandonnés de la rue, les enfants handicapés, les enfants-soldats, les enfants en conflit avec la Loi) ;
- b. Les femmes en situation difficile (filles mères, les veuves ayant la charge de plusieurs enfants de moins de 18 ans, les femmes divorcées, les femmes abandonnées, violées et esclaves sexuelles) ;
- c. Les personnes vivant avec handicap (PVH en sigle) (les handicapés physiques ou moteurs, les handicapés mentaux, les handicapés senso-moteurs) ;
- d. Les personnes déplacées internes (PDI en sigle) (les PDI femmes, les PDI des forêts, les PDI exposés aux travaux forcés, les PDI qui sont proches de leur foyer d’origine, les familles et les communautés d’accueil) ;
- e. Les personnes vivant avec le VIH SIDA (PVV en sigle) (les personnes adultes vivant avec le VIH SIDA, les enfants des PVV et non contaminés par le VIH SIDA) ;
- f. Les personnes de troisième âge (PTA en sigle) (les PTA en rupture totale avec leurs familles ou vieillards déplacés et non accompagnés, les retraités)

La **Stratégie Nationale de Protection Sociale des Groupes Vulnérables (SNPSGV)** en République Démocratique du Congo a été mis sur pieds par le Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale et a élaboré un avant-projet de loi portant protection sociale des groupes vulnérables qui est toujours en examen au parlement depuis septembre 2010.

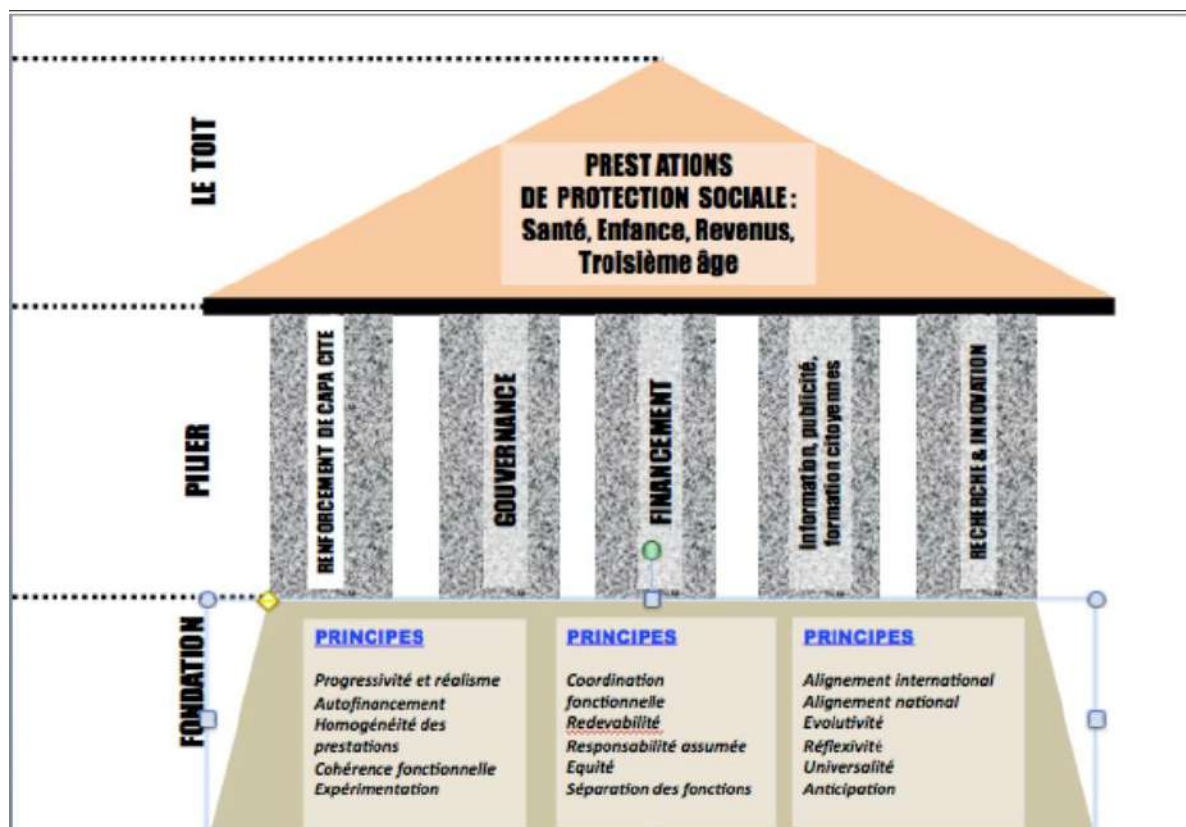
La Politique Nationale de Protection Sociale de la RDC, tel qu’inscrite dans le PNSD-2024-2028 vise une protection efficace de toutes les couches sociales, particulièrement les plus vulnérables et les plus démunies, à l’horizon 2030, en leur octroyant, notamment l’accès aux soins de santé de qualité, à l’éducation de base pour tous, un revenu minimum ainsi qu’une alimentation saine et équilibrée. Elle est stipulée sur quatre axes de Protection :

- ▶ **Axe de Protection 1 : La Non-discrimination** : Égalité devant la loi, sans distinction de race, sexe, handicap, origine, etc..
- ▶ **Axe de Protection 2 : La Réparation** : Indemnisation, réadaptation, réinsertion sociale, restitution (Loi 22/065).
- ▶ **Axe de Protection 3 : La Participation** : Droit des personnes handicapées à participer à la gestion publique.
- ▶ **Axe de Protection 4 : La Prise en charge** : Soins gratuits pour les victimes (Loi 22/065), services sociaux subsidiés, transferts monétaires/nature.

Il faut noter que depuis 2015, que le premier draft de la politique sociale de la RDC a été produit, initié par le FNPSS. Jusqu'alors aucune version définitive n'a été officialisée.

Le draft de la politique de la protection sociale existant depuis 2015 repose sur quatre dimensions et cinq piliers tandis qu'elle mobilise quatre fonctions. La politique de protection sociale de la RDC est synthétisée par le schéma ci-dessous qui montre les prestations dans les quatre dimensions, reposant sur cinq piliers, y compris les fondations solides qu'apportent les principes ou fonctions.

Figure 8: quatre dimensions et cinq piliers tandis qu'elle mobilise quatre fonctions de la politique de la protection sociale de la RDC :



Source : RDC-Politique Nationale de Protection Sociale. Document de travail préparatoire à la Table Ronde Nationale du 7 au 11 septembre 2015

Les Quatre dimensions de la politique de protection sociale de la RDC sont inscrites dans **l'Axe stratégique 1** qui repose sur la **Promotion des mécanismes garantissant l'accès aux services sociaux de base et une sécurité élémentaire de revenus pour les personnes vulnérables**. Les quatre dimensions ou programmes sont les suivants :

- L'accès aux soins de santé (à travers le principe de la couverture sanitaire universelle, la CSU) ;
- L'accès des enfants, garçons et filles, à l'alimentation saine et équilibrée, à l'éducation et aux soins de santé de qualité et de proximité
- Garantir aux personnes en situation difficile
- l'accès à des services sociaux de base et un revenu minimum aux personnes du troisième âge

C'est dans ces quatre domaines que la politique développe des prestations de qualité. Elles prennent leur source dans la recommandation n°202 de l'OIT qui précise en quoi consiste le socle

de la Protection Sociale. Ces prestations sont soutenues par cinq piliers qui conditionnent leur opérationnalité.

La Protection Sociale embrasse la sécurité sociale, l'aide et l'action sociale dans leur triple dimension de promotion, de prévention et d'assistance. **Par sécurité sociale**, on désigne, en RDC, un système reposant sur les cotisations obligatoires des employés et des employeurs provisionnant des ressources destinées à faire face à certains besoins essentiels des travailleurs (principalement la retraite, les allocations familiales, la couverture des accidents de travail et des maladies professionnelles). **Par aide sociale**, on désigne l'ensemble des dispositifs légaux et réglementaires pour venir en aide aux personnes ou ménages en difficulté. **L'action sociale** désigne pour sa part l'ensemble des actions menées pour accorder effectivement une aide, en espèces ou en nature, aux personnes ou ménages en difficulté.

Ainsi, en 2025, la RDC a significativement fait avancer sa politique de protection sociale, notamment avec la promulgation de **la loi n°25/049 du 7 juillet 2025**, qui réforme le régime spécial de sécurité sociale des agents publics, intégrant les forces de défense et de sécurité (FARDC, PNC) et couvrant des catégories auparavant oubliées (agents politiques, temporaires) avec des systèmes par capitalisation. Cette réforme vise à étendre la couverture sociale, comblant les lacunes de la loi précédente (2022) et renforçant la résilience des agents publics face aux risques sociaux, en phase avec la Constitution et les standards internationaux

Les cinq piliers de la politique de protection sociale de la RDC suivants font partie de l'Axe stratégique 3 qui repose sur le **Renforcement du cadre institutionnel, des capacités et le financement de la protection sociale**.

La SNPSGV est renforcée par la **Stratégie Nationale de prévention des conflits, de stabilisation et de renforcement de la résilience des communautés (SNPCSRRC)** qui a été conçue sous l'impulsion de la Présidence de la République pour soutenir la mise en œuvre du plan global de stabilisation, de consolidation de la paix, de gestion des conflits et de renforcement de la résilience des communautés en RDC. La Stratégie vise à relever les défis multisectoriels et multidimensionnels des conflits au niveau national, provincial et local pour répondre aux dynamiques des conflits spécifiques et fournir des dividendes tangibles de paix en renforçant l'engagement politique au processus de stabilisation. La Stratégie Nationale **décrit les mesures concrètes envisagées par le pays pour réduire les risques de conflit et violence**, et les cibles correspondantes sur lesquelles le Gouvernement s'engage à atteindre. La vision du Président de la République dans le cadre de la stabilisation et consolidation de la paix passe par la refonte des structures et programmes nationaux existant (STAREC, UE-PNDDR, CND-SI, FONAREC...) **en une structure globale qui est la SNPSGV et qui tient compte de l'inclusion sociale et communautaire**. La SNPSGV sert ainsi, de courroie de transmission harmonieuse entre, d'une part, la Présidence de la République qui en assure le pilotage et, d'autre part, le Gouvernement central ainsi que les Gouvernements provinciaux qui sont responsabilisés dans la mise en œuvre.

La Stratégie Nationale (SN) assure la fluidité du processus politique sous-jacent à toute stabilisation et assure l'encadrement des stratégies provinciales afin d'éviter aux Provinces stables de basculer dans la violence (vigilance nationale dans les foyers de tension). **Elle aborde des questions spécifiques de la gouvernance, de l'accès à la justice et la lutte contre l'impunité, de la sécurité – stabilisation, et de l'inclusion socioéconomique et du relèvement communautaire comme des piliers prioritaires pour la consolidation de la paix et le renforcement de la résilience des communautés.**

Les orientations stratégiques pour la prévention et la gestion de conflits et violences en RDC rejoignent celles du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) dans ses piliers II et III. Elles guident la configuration des domaines de concentration des interventions des pouvoirs publics, des partenaires sociaux, techniques et financiers nationaux et étrangers au regard de principaux enjeux de renforcement de

la résilience des communautés en RDC. Elles s'inscrivent dans la perspective d'une vision globale de stratégie de sortie de la spirale de conflit et violence, en misant sur la responsabilité partagée dans une trajectoire de développement durable. Parmi les interventions de développement, il sera mis en priorité celles qui contribuent à réduire les risques de conflits, ainsi que celles qui réduisent la fragilité en tenant compte des déficits chroniques de développement et de la précarité sociale.

La Stratégie Nationale de prévention des conflits, de stabilisation et de renforcement de la résilience des communautés s'articule autour de 4 piliers stratégiques suivants : (i) la gouvernance, (ii) l'accès à la justice et la lutte contre l'impunité, (iii) la sécurité et stabilisation, et (iv) l'inclusion socioéconomique et le relèvement communautaire. L'analyse de ces piliers permet de prévenir, d'atténuer et d'éradiquer les conflits locaux pour favoriser la cohésion sociale. Il y a lieu de noter que les priorités stratégiques permettent de poser des indicateurs de pilotage qui relèvent des jalons identifiés et des objectifs opérationnels retenus.

Il existe également au sein du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale un service technique et social doté de l'autonomie administrative et financière dénommé Programme National d'Appui à la Protection Sociale (PNPS), créé sur Décret n°05/176 du 24 novembre 2005. Le Conseil du Programme National d'Appui à la Protection Sociale (PNAPS) comprend comme Membres :

- Le Ministre ayant la Prévoyance Sociale dans ses attributions, Président ; - Le Ministre du Budget, 1er Vice-Président ;
- Le Ministre de la Santé, 2ème Vice-Président ;
- Le Ministre du Plan, 3ème Vice-Président ;
- Le Ministre des Affaires Sociales, 1er Rapporteur ;
- Le Ministre des Finances, 2ème Rapporteur ;
- Le Ministre de la Fonction Publique ;
- Le Ministre de la Justice ;
- Un Représentant du Président de la République ;
- Un Représentant du Vice-Président de la République en charge de la Commission Sociale et Culturelle ;
- Deux Représentants de l'Institut National de Sécurité Sociale ;
- Quatre Représentants des Organisations professionnelles des Employeurs ;
- Quatre Représentants des Organisations professionnelles des Travailleurs ;
- Le Directeur du Programme.

La RDC a développé une stratégie nationale de protection sociale pour les groupes vulnérables, axée sur un cadre légal consolidé, le renforcement institutionnel à travers le **FNPS**, l'intégration socio-économique à travers les ministères de la Santé, Affaires Sociales et Éducation et le ciblage des personnes les plus fragiles (personnes handicapées, enfants en difficulté, sinistrés). L'objectif de la Stratégie Nationale de protection sociale (**SNPS**) est de réduire la pauvreté et la vulnérabilité grâce à des interventions structurées, malgré les défis d'une quasi-inexistence de la protection sociale et un faible budget, en s'appuyant sur des partenaires et des plans nationaux.

Le **FONAREV** également travaille dans la protection sociale. C'est un établissement public à caractère technique, financier et social, doté d'une personnalité juridique, qui jouit d'une autonomie financière et de gestion. Il est sous la tutelle du Ministère ayant les droits humains dans ses attributions. Les textes légaux régissant le FONAREV sont :

- Décret n°22/038 du 06 décembre 2022 fixant les statuts d'un Etablissement public dénommé Fonds National des Réparations des Victimes de Violences Sexuelles liées aux conflits et d'autres crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, FONAREV en sigle.
- Loi n°22/065 du 26 décembre 2022 fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité ;
- Décret n°23/20 du 09 juin 2023 modifiant et complétant le décret n°22/038 mentionné ci-haut.

Pour ce qui est des groupes vulnérables liés aux risques de l'exploitation des mines dans les zones minières, il apparaît que toute action efficace d'assistance aux victimes des mines/REG en République Démocratique du Congo devra être orientée vers les axes suivants :

- Contribuer à l'aménagement de l'environnement juridique et légal du secteur par l'appui d'une part,
- au plaidoyer en faveur de la ratification de la Convention sur les droits des personnes en situation de handicap, CRPD(CDPH) en sigle, que le Gouvernement a signée depuis 2008 et d'autre part, à l'adoption d'une loi nationale sur le handicap;
- Appuyer la mise en place d'une stratégie nationale d'assistance aux victimes des mines / REG;
- Appuyer la mise sur pied d'un mécanisme national de coordination de l'assistance aux victimes des mines/REG, avec une insistance sur la notion de réinsertion sociale pour garantir une assistance durable

Les politiques liées aux groupes vulnérables de VSBG en RDC s'articulent autour de :

- Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté ;
- Politique genre, Protection de la Femme et de l'Enfant de la RDC ;
- Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre révisée (SNVBG), Novembre 2019 ;
- Stratégie Nationale de Communication pour le changement de comportements dans le cadre de la Lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre en République Démocratique du Congo ;
- Politique Nationale d'Intégration du Genre, de Promotion de la Famille et de la Protection de l'Enfant.

4.2. Cadre institutionnel de protection sociale des groupes vulnérables en RDC

Globalement, en République Démocratique du Congo, il y a plusieurs services publics et ministères qui sont parties prenantes dans la protection sociale de manière générale. Il s'agit notamment des ministères et services publics repris dans le tableau ci-après.

Tableau 16: Présentation des ministères et services publics

Ministères/services/organisme ou établissement public	Statut et sous-tutelle	Objectifs stratégiques/mission	Pertinence avec le PGGV	Acteurs clés
Le Fonds Social de la RDC (FSRDC)	Organisme public, Présidence de la République	l'amélioration des conditions de vie de la population congolaise et de leur accès aux services sociaux de base moyennant la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures économiques et sociales communautaires, la création des revenus et des emplois dans les milieux ruraux et urbains par l'exécution ou l'implantation des projets axés sur la revanche du sol sur le sous-sol (Vision du Chef de l'État) en vue d'alléger la pauvreté et promouvoir le développement économique et social	Organisme d'initiation et de mise en œuvre	Agences provinciales
Le Ministère des Affaires Sociales	Ministère	Créé par l'Ordonnance présidentielle n° 80/211 du 27 août 1980, sous la dénomination du Ministère des Affaires Sociales. Ensuite, sous la dénomination du Ministère des Affaires Sociales et de la Condition féminine. Il assure l'égalité des	Le ministère incarne la politique du gouvernement pour la gestion des groupes vulnérables. Il dispose en son sein	Ministères de la Jeunesse, de l'Agriculture, des Travaux Publics et de l'Environnement

Ministères/services/organisme ou établissement public	Statut et sous-tutelle	Objectifs stratégiques/mission	Pertinence avec le PGGV	Acteurs clés
		chances à tous les Congolais à travers l'assistance et la promotion sociale, la justice sociale et l'intégration socio-professionnelle des personnes ou groupes marginalisés	deux sous- secteurs au niveau du Secrétariat Général aux Affaires Sociales : Le sous-secteur de la Protection Sociale des Groupes Vulnérables et celui de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle. Le Minas est considéré comme étant le principal ministère susceptible de répondre aux besoins sociaux de base de groupes vulnérables en RDC.	
La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	Établissement public	Gère la sécurité sociale de la population active du secteur formel. Créé en juin 1961, elle s'occupe des retraités et des invalides du Secteur Privé formel, des entreprises paraétatiques et de la Société Civile (Eglises, ONG,...). Elle perçoit des cotisations mensuelles. Pendant leur retraite ou leur invalidité, elle leur accorde des allocations familiales, leur assure les soins de santé et enterre leurs morts. C'est une forme de prévention pour la population active ;	Cette caisse qui s'occupe également des invalides peut-être contributive pour les groupes vulnérables, notamment les personnes de 3eme âge	Services, divisions provinciales
Le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale dont	Ministère	la mission principale est la législation relative au travail, à l'emploi professionnel, à la prévoyance sociale, au suivi et contrôle technique des entreprises de sécurité sociale, des institutions de la prévoyance sociale, des institutions de sécurité technique, de la formation professionnelle et de l'emploi. La santé et sécurité du travail, l'organisation, la promotion et l'agrément des mutuelles de prévoyance sociale sont également de la compétence de ce Ministère	À travers le PNAPS, son implication dans la promotion des approches a création d'emploi massif pour les jeunes vulnérables	PNAPS
Le Ministère du Genre, famille et enfant	Ministère	se charge de la protection et promotion du statut de la Femme et de la Famille, l'étude et la mise en œuvre de toutes mesures visant à mettre fin à la discrimination contre la femme en vue d'assurer l'égalité en droit avec l'homme, la collaboration avec les Ministères des Droits Humains, de l'Enseignement, de la Justice et des Affaires Sociales pour améliorer le statut de la femme et de l'enfant, l'intégration effective de la	Le Ministère dispose en son sein des services qui traite des questions de victimes des groupes vulnérables, notamment des victimes de VSBG. Le Ministère a bénéficié de plusieurs appuis précédents et	Services du ministère, y compris d'autres ministères, notamment les Ministères des Droits Humains, de l'Enseignement, de la Justice et des Affaires Sociales

Ministères/services/organisme ou établissement public	Statut et sous-tutelle	Objectifs stratégiques/mission	Pertinence avec le PGGV	Acteurs clés
		femme dans les politiques et programmes divers en RDC, le plaidoyer en faveur de la protection légale et sociale de la femme et de l'enfant	dispose même d'une "Ligne verte" (112) du Ministère du Genre pour dénoncer tout abus envers la femme et l'enfant. Cependant, cette ligne souffre d'inaccessibilité du fait qu'elle n'est pas connue parmi le plus grand nombre de la population congolaise, surtout dans les zones du projet. Les activités du présent projet peuvent renforcer la vulgarisation de ces deux lignes en vue de promouvoir la lutte contre l'impunité. Cependant, en plus de la ligne verte 112 que dispose le ministère du genre mais qui est inaccessible et inconnue par le grand public du projet, le PRECAPE mettra en place sa propre ligne dédiée et gratuite afin de répondre au SO 10 qui exige un mécanisme opérationnel.	
Le Ministère de la Santé	Ministère	chargé de l'hygiène et la santé publiques, de l'assistance médicale, des urgences médicales et des actions médicales humanitaires, de l'organisation du système de santé, de la réhabilitation à base communautaire et des soins de santé primaires. Contribuer à l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population congolaise en organisant des services sanitaires de qualité et équitables pour la restauration de la santé des personnes et la promotion du meilleur statut sanitaire possible dans toutes les communautés (Ord. n°014/078 du 7 Décembre 2014).	La prise en charge psycho médicale des survivants de viol, contribuer dans la mobilisation, Participer dans la lutte contre des situations de crises, urgences et catastrophes, déparasitage et deratissage surtout dans les sites de campement collectif des Réfugiés et PDI,	Ministre Provincial en charge de la Santé, Divisions Provinciales de la Santé, Inspections Provinciales de la Santé, de l'hôpital provincial et des autres structures sanitaires à vocation provinciale. Bureaux de Zones de santé
Le Ministère	Ministère	Constitue le cadre de la protection sociale, de la conception, la préparation et	Parmi les ENA, on trouve également des	Le ministère travaille en

Ministères/services/organisme ou établissement public	Statut et sous-tutelle	Objectifs stratégiques/mission	Pertinence avec le PGGV	Acteurs clés
de la Défense Nationale est chargé,		l'exécution de toutes les opérations relatives à la démobilisation des militaires, des enfants soldats, des ex-combattants et des groupes vulnérables non incorporés dans la nouvelle armée. Ce ministère assure également le suivi des militaires invalides de guerre, des retraités et des anciens combattants	anciens enfants soldats. Ce ministère peut-être mis à profit pour intégrer ces enfants dans le programme d'insertion et de démobilisation.	collaboration avec les autres Ministères, plus particulièrement le Ministère des Affaires Sociales, en vue de leur réinsertion sociale.
Ministère de la Solidarité et des Affaires Humanitaires	Ministère	Traiter les conséquences des catastrophes et le lot des problèmes de la période post-conflit soient gérés au mieux des intérêts des victimes et que les actions appropriées en faveur de leur assistance, rapatriement et réinsertion, soient effectives, conformément au Décret Présidentiel n° 03/27 du 16 septembre 2003 fixant les attributions des Ministères.	L'orientation des actions concrètes à travers actions ci-après qui pourront être profitables pour les groupes vulnérables identifiées dans le cadre de cette étude : • Organisation, administration et gestion des centres d'actions sociales tels que les Centres de Promotion Sociale, les Orphelinats, les Homes et les Auspices de vieillards, les Centres d'Apprentissage Professionnel pour les personnes vivant avec handicap ; • Assistance sociale des populations nécessiteuses ;	Services, divisions provinciales

Ministères/services/organisme ou établissement public	Statut et sous-tutelle	Objectifs stratégiques/mission	Pertinence avec le PGGV	Acteurs clés
			• Tutelle et reclassement des enfants en situation particulièrement difficile; • Collaboration à l'élaboration des projets pilotes de lutte contre la pauvreté ; • Protection et insertion sociale des groupes vulnérables ; • Collaboration à l'organisation de l'enseignement spécial au profit des enfants vivant avec handicap; • Organisation de l'éducation non formelle en collaboration avec les Ministères en charge de l'enseignement primaire, secondaire et	

Ministères/services/organisme ou établissement public	Statut et sous-tutelle	Objectifs stratégiques/mission	Pertinence avec le PGGV	Acteurs clés
			professionnel ainsi que celui de la Jeunesse et des Sports	
Le Ministère de la Jeunesse et des Sports	Ministère	chargé de l'organisation, l'administration et la gestion des centres de formation professionnelle et de production agricole pour les jeunes désœuvrés, l'organisation des activités sportives et des loisirs sains, y compris pour les personnes vivant avec handicap	Initier des actions récréatives pour des groupes vulnérables	Services et divisions provinciales
Le Ministère de l'Intérieur	Ministère	chargé du plan de la protection sociale, de la coordination et de la gestion des catastrophes, des réfugiés et des déplacés, en collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale ;	Orientations dans la sécurisation des sites de campements des Sinistrés climatiques, réfugiés et PDI	Gouvernorat provincial, Police, Services et divisions provinciales, Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale
Ministère de la Fonction Publique	Ministère	Grâce à son Secrétariat Général aux Retraités et Rentiers, le Ministère assure la gestion du régime de la pension de retraite et de la rente de survie du personnel de carrière des Services Publics de l'État	Prise en charge des questions des PDI fonctionnaires de l'État, notamment la paie et autres avantages sociaux dans les zones de délocalisation temporaire et assurer leurs retours	Services et divisions provinciales
Ministère de la Justice	Ministère	Le Ministère de la Justice en RDC intervient dans la protection sociale principalement via le système judiciaire pour les droits des vulnérables (enfants, victimes), l'application des lois (protection de l'enfance), la coordination des acteurs, et la supervision des auxiliaires de justice (assistants sociaux judiciaires), tout en collaborant avec d'autres ministères (Affaires Sociales, Travail) pour mettre en œuvre la politique nationale, notamment via le FONAREV, PNAPS, etc.	Prise en charge juridique et mécanismes judiciaires des groupes vulnérables. Mise en œuvre des dispositions de la loi sur la réparation des victimes, supprimant certains frais judiciaires et assurant la prise en charge des avocats pour les plus vulnérables.	FONAREV, Programme National d'Appui à la Protection Sociale (PNAPS) et la création de tribunaux spécialisés comme le Tribunal pour enfants

Source : Étude de PGGV, novembre 2025

Cependant, il faut noter que sur le plan institutionnel et organisationnel de la politique de protection sociale des groupes vulnérables en RDC, il existe plusieurs défis, notamment :

- La faiblesse du budget alloué à la protection sociale et sa faible exécution :
 - ✓ La protection sociale des personnes vulnérables ne constitue pas une priorité pour l'État congolais. Pour mieux s'en convaincre, il suffit simplement de voir la part du budget de l'État réservée aux activités du Minas, lequel n'a jamais dépassé 1,5% dans l'ensemble. Encore que son exécution pose toujours problème au fil des années. Par conséquent, cette situation ne permet pas au Minas de jouer effectivement son rôle de leadership dans le domaine de l'assistance sociale des groupes vulnérables.
 - ✓ Les allocations financières provenant de l'État sont tellement faibles que le Minas peine à intervenir dans le domaine social, notamment dans le cadre de la protection sociale des groupes vulnérables. Il y a donc lieu de noter que les interventions budgétaires de l'État sont destinées en grande partie au paiement des salaires des fonctionnaires et rarement au fonctionnement du Minas.
 - ✓ S'agissant des financements extérieurs, on note un manque de coordination des dons et crédits obtenus des multiples bailleurs de fonds.

- Le chevauchement des attributions

Selon le rapport de l'Audit organisationnel de 2013, les attributions du Minas ont été à certaines époques reprises par d'autres ministères qui les ont conservées même quand les réformes suivantes lui ont redonné les attributions précédemment perdues. Il en découle donc un chevauchement d'attributions avec certains ministères et organismes dû aux imperfections du cadre légal.

Partant du fait que le secteur social a une portée transversale, d'autres entités sont amenées logiquement à interagir et collaborer avec le Minas. Parmi ces entités, nous citerons d'autres ministères du gouvernement, des partenaires techniques et financiers ainsi que des ONG nationales et internationales. Le rapport d'audit note cependant qu'il y a absence de leadership dans le secteur, du fait de l'incapacité technique du Minas, si bien que chaque entité essaye de faire ce qu'il juge nécessaire selon sa propre interprétation des textes légaux. Ce désordre dans ce secteur est lié surtout à l'absence de coordination des intervenants dans le domaine de la protection sociale dans le pays, pourtant rôle qui revient d'office au Minas.

- Sur le plan organisationnel et opérationnel

Le cadre organisationnel et structurel du Minas est lourd et complexe au point de limiter fortement la coordination et la synergie de ses activités. Le diagnostic fait dans le cadre de l'audit organisationnel du Minas en 2013 démontre clairement que l'état actuel des ressources humaines de ce Ministère limite fortement son efficacité.

En effet, le Minas rencontre des problèmes multiples dans le domaine des ressources humaines, à savoir le sursurnuméraire, le manque de compétences des agents, le vieillissement du personnel et le manque de données concernant le personnel. Par ailleurs, l'inexistence des moyens de travail à la disposition des agents du Minas ne fait qu'aggraver l'inefficacité de son personnel.

Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire que l'une des missions principales du Minas reste la protection sociale des groupes vulnérables que compte la RDC. Cependant, il est que cette mission ne peut être possible que si ce ministère bénéficie d'une assistance particulière et soutenue de la part de l'État en termes de subvention. Malheureusement, la réalité sur terrain nous renseigne le contraire. En effet, le Minas ne bénéficie pas d'une allocation conséquente et suffisante du gouvernement qui puisse lui permettre la réalisation de ses activités en matière surtout de l'assistance sociale des groupes vulnérables. Au manque de moyens financiers, matériels et logistiques, s'ajoute l'inefficacité de son personnel, faute de motivation.

Le dysfonctionnement du Minas a pour conséquence immédiate la non-assistance aux groupes vulnérables. C'est pour cette raison d'ailleurs que l'on assiste à des scènes désolantes à travers les principales artères de nos villes où un grand **nombre des PTA, des PVH et des enfants en situation difficile se livrent, à longueur des journées, à la mendicité, sans que cela ne puisse apparemment déranger personne.**

4.3. Cadre juridique et légal

4.3.1. Cadre juridique national

La protection sociale de tous les groupes vulnérables en RDC est régie d'une part, par la **Constitution du pays** qui stipule que le respect de la dignité et de la valeur humaine, tel que proclamé par la **Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la IN°11/002 du 20 Janvier 2011** portant révision de certaines dispositions de la juridiques Constitution, ainsi que par les instruments internationaux, constitue la substance des droits de l'Homme ; notamment à travers l'**Article 49 qui garantit des mesures de protection spécifiques pour les personnes âgées et handicapées. Principes d'égalité, non-discrimination, et droit à l'éducation et aux fonctions publiques pour tous les Congolais** ; d'autre part, la **Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)** ratifiée qui renforce la non-discrimination fondée sur le handicap.

Notons qu'en RDC, il existe tout un arsenal de lois spécifiques sur la protection sociale de tous les groupes vulnérables, tout en étant en préparation d'un avant-projet de loi général sur la protection des groupes vulnérables, qui vise à harmoniser les actions via une politique nationale. Cet **Avant-Projet de Loi vise** à établir une politique nationale cohérente pour tous les groupes vulnérables est en discussion, incluant des concepts comme l'Indice National de Vulnérabilité Sociale (INVS). Lors de l'élaboration de ce PGGV, l'équipe E&S a ainsi utilisé les critères de l'INVS pour l'enregistrement Kobocollect des bénéficiaires qui ont participé aux enquêtes. Les groupes concernés incluent les enfants, les personnes handicapées, les victimes de violences (notamment sexuelles), les peuples autochtones, les personnes affectées par le VIH/SIDA, les sinistrés, et les personnes âgées, avec des cadres légaux dédiés pour chacun. Il s'agit de :

- Arrêté interministériel N° 25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/066/2024 du 21 DEC.2024 ET N° 0008 CAB.MIN/AFF.SOC. A.H.S.N./2024 DU 21/12/2024 **portant organisation et gestion des personnes déplacées internes en République Démocratique du Congo**
- Loi n° 021/2002 du 16 octobre 2002 portant statut de réfugiés en RDC : cette loi établit un cadre juridique pour les réfugiés, créant la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR) et une Commission des Recours pour gérer l'éligibilité au statut, garantir des droits (état civil, travail, santé, éducation) similaires aux nationaux tout en imposant le respect des lois congolaises, et interdisant le refoulement vers un pays où la vie serait menacée, tout en intégrant les principes des conventions internationales.
- Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant : Protège les droits des enfants, y compris ceux en conflit avec la loi, et criminalise les atteintes à l'enfant et à la femme enceinte.
- Loi n° 08/011 du 14 juillet 2008 : Vise la protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes affectées.
- La loi n° 22/030 du 15 juillet 2022, promulguée le 16 novembre 2022 en RDC, est la première législation spécifique portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées. Le PGGV a réalisé une cartographie participative de zonage vital des Pygmées assorti d'un PV définissant le CLIP conformément à la SO 7 du SSI de la BAD qui confirme que les travaux de PRECAPE ne vont pas empiéter leurs sites sacrés et autres zones exploitées pour l'agriculture, la pêche et la pharmacopée. Ce processus est conforme à l'Art. 25 de la Loi 22/030 pour le processus de CLIP avec les Batwa de Walikale. Loi n° 22/065 du 26 décembre 2022 : **Fixe les principes fondamentaux relatifs à la protection et la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et crimes contre l'humanité, créant le FONAREV (Fonds National pour la Réparation des Victimes).**
- Loi organique n° 22/003 (en cours de ratification/application) : Vise spécifiquement la protection et la promotion des droits des personnes avec handicap.

- Note circulaire N°25/CAB/VPM/MININTERSECAC/GKM/001/2021 du 03 février 2021 portant gestion des sites des personnes déplacées internes en République Démocratique du Congo.

Ces lois et projets visent à assurer une prise en charge, une réinsertion, et une réparation (quand nécessaire) pour les catégories les plus démunies, en s'appuyant sur des institutions comme le **Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS)** et le **Fonds National pour la Réparation des Victimes (FONAREV)**. Cependant ces lois souffrent parfois d'application sur le terrain et sont parfois inconnues du grand nombre de congolais.

Pour les populations autochtones pygmées, il faut noter que la Constitution de la RDC ne prévoit pas des dispositions légales et réglementaires spécifiques, mais toutefois, étant tous citoyens congolais ; dans son **article 13**, la constitution stipule qu'aucun Congolais ne peut en matière d'éducation et d'accès aux fonctions ni en aucune manière, faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif, en raison de sa religion, de son origine, de sa famille, de sa condition sociale, de sa résidence, de ses opinions ou de ses convictions politiques, de son appartenance à une race, à une ethnie, à une tribu, à une minorité culturelle ou linguistique. Dans la même optique, l'article 51 de la constitution de la RDC affirme que, « l'état a le devoir d'assurer et de promouvoir la coexistence pacifique et harmonieuse de tous, y compris des groupes ethniques du pays et d'assurer également la protection et la promotion des groupes vulnérables de toutes les minorités.

4.3.1.1. Focus sur le cadre normatif lié aux groupes vulnérables de VSBG en vigueur en RDC

Le cadre juridique a été rendu sensible au genre dans la mesure où la Constitution, à travers les articles 12, 13 et 14, prône la nécessité de mettre en œuvre l'égalité des droits, des chances et des sexes entre les Congolaises et les Congolais, ainsi que l'obligation d'éliminer toutes les formes des violences à l'endroit de la femme dans la vie publique et privée. La mise en œuvre des dispositions constitutionnelles ci-dessus évoquées a nécessité la promulgation des lois suivantes :

- La Loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais criminalise les violences sexuelles et alourdit les peines contre les auteurs ;
- La loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant ;
- La loi n° 08/011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes affectées, intégrant les questions du genre ;
- Le Code du Travail révisé, qui supprime l'autorisation maritale pour les femmes mariées à la recherche d'un emploi ;
- La Loi portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité (loi n°15/013 du 1er août 2015) ;
- La promulgation de la loi sur le code de la famille modifié et complété, intégrant la dimension genre (loi n° 16/008 du 15 juillet 2016).

4.3.1.2. Conventions internationales ratifiées par la RDC la

La protection des groupes vulnérables est régie par un certain nombre de conventions internationales et d'autres accords et protocoles régionaux et sous régionaux, contraignants et non contraignants dont fait partie l'État congolais.

4.3.1.3. Conventions et Accords Internationaux liés aux groupes vulnérables de VSBG ratifiés par la RDC

Sur le plan international, la RDC est signataire de plusieurs Conventions Internationales en matière de VBG. Les Conventions internationales signées par la RDC applicables au projet sont les suivantes :

- La Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes, adoptée par L'Assemblée Générale des Nations Unies le 18 décembre 1979, dont l'adhésion de la RDC le 11 novembre 2001 par l'intégration ainsi ses dispositions dans son droit national, bien que des défis persistent dans l'application effective de ses principes pour garantir la pleine égalité des femmes. Ainsi, la Constitution congolaise de 2006 (Article 14) reconnaît et s'engage à éliminer la discrimination et à promouvoir les droits des femmes, reflétant les principes de la CEDAW, même si l'application concrète nécessite des lois d'application ;
- La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;
- La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993) ;
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et le Protocole de la
- Charte africaine des droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo) (2003) ;
- Le Protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (2006) ;
- La Déclaration de Kampala sur la fin de l'impunité (2003) ;
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (Juillet 1990) ;
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou la déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes (1981) : a été adopté le 18 Décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a été signée en 1980 et ratifiée en 1986 par la RDC. Elle est entrée en vigueur le 3 septembre 1981 après avoir été ratifiée par 20 pays ;
- La Résolution 2011/33 sur la Prévention, la protection et la coopération internationale contre l'utilisation de nouvelles technologies d'information pour abuser et/ou exploiter les enfants (1981) : elle été adopté le 18 Décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a été signée en 1980 et ratifiée en 1986 par la RDC. Elle est entrée en vigueur le 3 septembre 1981 après avoir été ratifiée par 20 pays.

4.3.1.4. Autres conventions spécifiques

En dehors des textes juridiques et conventions susmentionnées, la République Démocratique du Congo a ratifié plusieurs autres conventions internationales spécifiques pour la gestion des différentes catégories de groupes vulnérables.

Tableau 17 Autres conventions internationales spécifiques pour la gestion des différentes catégories de groupes vulnérables en RDC :

Nom de la Convention	Lieu (Pays ou Ville d'adoption)	Date de la signature et/ou de la ratification/Adhésion	Objectif de la convention	Lien de pertinence ou d'implication dans la gestion des groupes vulnérables dans les zones de PRECAPE
Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés signée à Genève en Suisse, complétée par le Protocole relatif au statut des réfugiés	adopté en 1967	Adhésion le 19 juillet 1965, entrée en vigueur le 17 octobre 1965	Assurer la protection internationale des réfugiés en définissant qui est un réfugié, en établissant leurs droits fondamentaux (comme le non-refoulement) et les obligations des États pour garantir leur sécurité, leur dignité, et leur accès à des conditions de vie décentes (logement, travail, éducation, santé), tout en levant les restrictions temporelles et géographiques initiales	Sensibiliser et conscientisation des communautés d'accueil et les réfugiés sur dispositifs définissant les droits et devoirs des réfugiés, ainsi que les obligations des États signataires, en établissant le principe clé de non-refoulement pour assurer leur protection. Adoptée suite à la Seconde Guerre mondiale, elle a été complétée pour lever ses restrictions initiales, devenant le socle mondial de la protection des personnes déplacées par la persécution.

Nom de la Convention	Lieu (Pays ou Ville d'adoption)	Date de la signature et/ou de la ratification/Adhésion	Objectif de la convention	Lien de pertinence ou d'implication dans la gestion des groupes vulnérables dans les zones de PRECAPE
Convention N° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi	Conclue en 1999	20 juin 2001	Elle stipule que les Etats devraient élever progressivement l'âge minimum à un niveau qui permette aux enfants d'atteindre le plus complet développement physique et mental. Elle fixe à 15 ans l'âge minimum d'admission au travail en général.	Vu que le projet impliquera les jeunes vulnérables à travers le THIMO, le projet devrait déterminer l'âge minimal admissible aux opérations du projet. Au cas où la loi congolaise sera au plancher, les dispositions de cette convention primeront quant à ce.
Convention N° 111 concernant la discrimination (emploi profession)	De 1958	20 juin 2001	Prévenir et combattre la discrimination et de promouvoir l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, peut s'avérer la mieux adaptée pour lutter contre la discrimination fondée sur la race, la couleur ou l'ascendance nationale.	Il se peut qu'il soit remarqué quelques abus de pouvoir, d'harcèlement sexuel lors de recrutement de la main, pourtant déjà vulnérables, etc.
Convention n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination	Conclue à Genève le 17 juin 1999	20 juin 2001.	Prendre des mesures immédiates pour interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants	Aider à l'identification de la catégorie des groupes des enfants vulnérables. La loi congolaise et le SSI de la BAD interdisent l'utilisation des enfants mineurs aux chantiers. Les populations et entreprises d'exécution seront sensibilisées quand l'application de cette disposition.
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies	le 10 décembre 1984	Entrée en vigueur le 26 juin 1987. Ratifiée le 24 septembre 1990	Empêcher et de combattre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants partout dans le monde, en obligeant les États parties à prendre des mesures législatives, administratives et judiciaires pour les prévenir et les punir, tout en offrant des garanties de protection et de réparation pour les victimes, y compris l'interdiction d'extrader quiconque risque d'être torturé ailleurs	Une compréhension sur la source plurielle de vulnérabilité, y compris l'imposition des obligations juridiques strictes d'interdire, prévenir et punir la torture, de protéger les victimes (droit à réparation), et d'établir des mécanismes nationaux de contrôle (visites de lieux de détention), un cadre essentiel face aux défis persistants des droits de l'homme et de la justice dans le pays, malgré l'existence d'instruments constitutionnels parfois contradictoires ou non appliqués
Convention n°169, relative aux peuples indigènes et tribaux	adoptée 07 juillet 1989 par l'OIT	entrée en vigueur le 5 septembre 1991	Constitue le traité international contraignant de base reconnaissant les droits des peuples indigènes et tribaux, affirmant leur droit à l'autodétermination, à la consultation et à la participation dans les décisions les affectant, tout en reconnaissant leurs droits à la terre, à la culture, à l'éducation et à la santé, avec des dispositions spécifiques pour garantir l'égalité et lutter contre la discrimination	Sensibilisation sur la protection des droits des peuples autochtones et tribaux (PA Pygmées vulnérables) du fait la RDC s'est engagée de fait sur ses principes notamment à travers le "CLIP" : Consentement Libre, Informé et Préalable) via des politiques nationales et des projets comme le REDD+, ce qui encouragera l'accès équitable aux terres, la participation au développement et la lutte contre la discrimination.

Nom de la Convention	Lieu (Pays ou Ville d'adoption)	Date de la signature et/ou de la ratification/Adhésion	Objectif de la convention	Lien de pertinence ou d'implication dans la gestion des groupes vulnérables dans les zones de PRECAPE
Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP)	adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 13 septembre 2007	Engagement de la RDC à travers l'adoption de la Loi n°22/030 du 15 juillet 2022 pour protéger les Pygmées	établir des normes minimales universelles pour garantir la survie, la dignité, le bien-être et les droits des peuples autochtones, incluant leurs droits collectifs, culturels, à l'autodétermination, à leurs terres et ressources, ainsi que l'accès à la justice et aux services, avec une attention particulière pour les peuples pygmées, en luttant contre la discrimination et en promouvant leur pleine participation et leurs propres priorités de développement.	La RDC, bien que ne figure pas parmi les pays qui ont voté, néanmoins elle a mis en œuvre ses principes, notamment avec la loi de 2022, en reconnaissant les droits des peuples autochtones (Pygmées) à travers des protections contre le travail forcé, l'exploitation et en garantissant le respect de leur culture et éducation. Sensibilisation et contribuer à lever les mêmes défis qui persistent à la reconnaissance des droits des PA vulnérables.
Convention relative aux Droits de l'Enfant	adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989			
Convention relative aux droits des personnes handicapées(CDPH)	adoptée par les Nations Unies le 13 décembre 2006	Approbation parlementaire le 3 /05/2013. Adhésion/Ratification formelle en 2015	Promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales par les personnes handicapées, et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque, en éliminant les barrières et en favorisant une participation pleine et effective à la société sur une base d'égalité avec les autres. Elle vise à transformer le regard sur le handicap, en le considérant comme une question de droits humains et non d'aide sociale, et en renforçant l'autonomie des personnes concernées	Encourager la gestion sociale et économique de la PVH vulnérable dans la zone de PRECAPE par la mobilisation à l'égalité, la dignité et la participation pleine et entière des personnes handicapées, pouvant contribuer à lever les barrières liées à la discrimination, pauvreté, inclusion sociale et infrastructure, meilleure intégration et autonomisation...
Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples	27 juin 1981 à Nairobi, Kenya, lors de la 18e Conférence de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).	Entrée en vigueur le 21 octobre 1986	Promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales sur le continent africain, en tenant compte des valeurs culturelles africaines, et en équilibrant les droits individuels avec les devoirs envers la famille, la société et l'État. Elle vise aussi l'intégration africaine en insistant sur la souveraineté, le développement durable, et la solidarité, tout en reconnaissant les droits économiques, sociaux et culturels	Sensibilisation de la prise en charge d'un cadre juridique fondamental pour la promotion des droits individuels et collectifs, et sensibilisation sur la protection des groupes vulnérables.
Charte Africaine des Droits et du Bien-Être	adoptée le 1er juillet 1990	Ratifiée en 2001, suite à la signature du décret-loi	Promouvoir et protéger les droits de tous les enfants en	Sensibilisation sur la protection et le développement des enfants,

Nom de la Convention	Lieu (Pays ou Ville d'adoption)	Date de la signature et/ou de la ratification/Adhésion	Objectif de la convention	Lien de pertinence ou d'implication dans la gestion des groupes vulnérables dans les zones de PRECAPE
de l'Enfant (CADBEE)		n° 008/01 le 28 mars 2001	Afrique, en offrant un cadre juridique et politique pour leur épanouissement,	a travers les lois nationales déjà en vigueur au pays et les normes africaines et internationales, en abordant des défis spécifiques comme le travail des enfants dans les mines, l'enrôlement dans les groupes armés parmi les facteurs aggravant la vulnérabilité des enfants et tout en renforçant la vulgarisation des droits à l'éducation, à la santé et à l'identité dans les zones de PRECAPE

Source : Étude de PGGV, novembre 2025

Ces instruments juridiques internationaux, régionaux et sous-régionaux consacrent aux principaux groupes vulnérables un ensemble de droits et libertés inaliénables et notamment¹² :

Pour l'individu et les peuples

- L'égalité en dignité et en droit ;
- Le droit à l'assistance des États-parties ;
- Le droit à la libre disposition de leurs richesses et ressources naturelles, et en cas de Spoliation, le droit à la légitime récupération des biens spoliés, ainsi qu'à une Indemnisation adéquate ;
- Le droit à leur développement économique, social et culturel ;
- Le droit à la paix et à la sécurité ;
- Le droit à un environnement satisfaisant et global, propice à leur développement ;
- Le droit pour tous les citoyens de participer librement à la direction des affaires publiques de leur pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis, ce, conformément aux règles édictées par la loi ;
- Le droit de propriété dont l'aliénation n'est possible que par nécessité publique ou dans l'intérêt général de la collectivité ;
- Le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale, le droit à l'assistance médicale en cas de maladie ;
- Le droit à l'éducation ;
- Le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la Communauté ;
- Le droit à la promotion et la protection de la morale et des valeurs traditionnelles reconnues par la communauté par l'État dans le cadre de la sauvegarde des droits de l'homme.

Pour les réfugiés

- Le droit de rechercher et recevoir l'asile en territoire étranger en cas de persécution, conformément à la loi de chaque pays ; l'étranger légalement admis sur le territoire d'un État partie à la présente ne pouvant en être expulsé qu'en vertu d'une décision conforme à la loi ;

Pour la Femme

- L'obligation pour les États-parties à la Convention, de s'abstenir de tout acte ou pratique discriminatoire à l'égard des femmes et de faire en sorte que les autorités publiques et les institutions publiques se conforment à cette obligation ;
- L'obligation pour les États-parties de prendre toutes mesures appropriées pour éliminer la discrimination pratiquée à l'égard des femmes par une personne, une organisation ou une entreprise quelconque.

Pour l'Enfant

- Le droit inhérent à la vie ;

- Le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de reconnaître ses parents et d'être élevé par eux ;
- Le droit à une assistance et à une protection appropriée, pour que son identité soit rétablie aussi rapidement que possible en cas de privation.
- Le droit à la protection et aux soins nécessaires à son bien-être ;
- Le droit à l'éducation ;
- Le droit à la protection contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille.

Pour les personnes vivant avec un handicap

- Le droit à un traitement égalitaire et non discriminatoire ;
- Le droit à la liberté et à la sûreté de leur personne ;
- Le droit de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- Le droit de ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et à la maltraitance ;
- Le droit au respect de son intégrité physique et mentale sur la base de l'égalité avec les autres ;
- Le droit de circuler librement et le droit à la nationalité ;
- Le droit à l'autonomie de vie et à l'inclusion dans la société ;
- Le droit à la mobilité personnelle ;
- Le droit à la liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information ;
- Le droit au respect du domicile et de la famille ;
- Le droit à l'éducation ;
- Le droit à la santé ;
- Le droit à l'adaptation et à la réadaptation ;
- Le droit au travail et à l'emploi ;
- Le droit au niveau de vie adéquat et à la protection sociale ;
- Le droit de participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports.

Par ailleurs, la faiblesse de cadre légal de la RDC, notamment la constitution, du fait de plusieurs conventions et traités pertinents que la République Démocratique du Congo a ratifiés sur les questions liées aux droits des Populations autochtones pygmées ; la pertinence de ces instruments internationaux en République démocratique du Congo découle du fait que dès qu'ils sont ratifiés, et selon la constitution du Février 2006, **ils sont automatiquement inclus dans le droit interne**¹³. Il s'agit notamment :

- ▶ Du pacte international relatif au droit économique, social et culturel
- ▶ Du pacte international relatif aux droits civils et politiques
- ▶ De la convention sur l'élimination des toutes les formes des discriminations raciales
- ▶ De la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants
- ▶ De la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard de la femme
- ▶ De la charte africaine relative aux droits des peuples...

Eu égard au précédent, il sied de soulever la problématique y afférente au droit sur le consentement préalable, libre et clair et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des connaissances, innovations, pratiques des communautés locales et de son pouvoir de décision.

¹³ Conformément à l'article 213 de la constitution, le président de la République négocie et ratifie les traités et les accords internationaux, aussitôt que ces traités et accords internationaux sont promulgués font automatiquement force des lois du pays.

Tel que l'on peut le percevoir, l'État congolais a donc le devoir d'assurer et de promouvoir la coexistence pacifique et harmonieuse de tous les groupes ethniques du pays et d'assurer également la protection et la promotion des groupes vulnérables et de toutes les minorités.

Il faut ajouter à cela, **le fait qu'aujourd'hui, la communauté internationale est unanime pour reconnaître une valeur universelle exceptionnelle aux « Traditions Orales des PA Pygmées de la RDC », proclamées patrimoine Mondial Oral et Immatériel en novembre 2003.** Malgré ces points positifs, il reste un vide juridique sur la situation des peuples autochtones pygmées et plus précisément la prise en compte par exemple de la Convention OIT 169 concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants, adoptée en 1989 et qui reconnaît les diversités culturelles et ethniques, et met en avant les principes de consultation et d'autogouvernement des peuples autochtones.

La Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régimes de sûretés, telle que modifiée et complétée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980 précise que les terres du territoire national, appartiennent à l'Etat. Des dispositions concessionnaires permettant cependant d'établir sur les terres une jouissance privée sûre, aussi bien dans le domaine urbain que rural sont contenues dans cette législation. Ces dispositions ont été complétées récemment par le Code Forestier et le Code Minier. En dehors des concessions (rurales, urbaines, forestières et minières) le droit coutumier s'applique, bien que les ressources concernées soient à tout moment susceptibles d'entrer dans des logiques de concession. Dans les faits, aucune transaction concessionnaire ne se fait en RDC sans que les ayant-droits coutumiers ne perçoivent quelque chose et que, dans le sens commun, ils ne vendent « leur bien ». On achète au propriétaire coutumier et ensuite on fait enregistrer son bien à l'État.

Malgré la Loi n° 11/009 du 09 juillet portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, **cette loi ne dispose pas avec précision sur la situation des populations autochtones pygmées vulnérables.** Néanmoins, on peut présumer que cette loi prend en compte les questions des populations autochtones pygmées vulnérables par la lecture de son exposé des motifs qui stipule « qu'elle s'inspire des principes fondamentaux et universels qui concernent notamment le développement durable et le principe d'information et de participation du public au processus de prise de décisions en matière d'environnement qui concerne toute la population congolaise sans distinction comme le souligne la constitution ». On espère que les lois particulières qui seront prises ne manqueront pas d'être un peu plus explicites sur la question concernant les populations autochtones pygmées vulnérables.

Quant au Code forestier congolais, ce document ne fait aucune distinction entre les droits d'usage et les droits de propriété coutumiers, distinction pourtant centrale de la coutume, et très logiquement puisque la propriété des forêts est affirmée par le Code comme relevant de l'État.

4.3.1.5.Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et leur pertinence dans la gestion des groupes vulnérables

Le groupe de la BAD a révisé en 2023 son Système de Sauvegardes Intégrées (SSI). Le SSI révisé dispose de dix sauvegardes opérationnelles qui sous-tendent la réalisation de tout projet dont ses financements sont mis à contribution. Celles-ci consacrent la 7ème Sauvegarde Opérationnelle (SO7) qui concerne la gestion des ressources culturelles et la vulnérabilité sociale, visant à protéger le patrimoine matériel (sites archéologiques) et immatériel, tout en traitant les vulnérabilités liées au genre, à l'attachement aux ressources naturelles et les droits des populations autochtones ou rurales, pour assurer une croissance inclusive et durable.

C'est la SO7 qui est directement applicable aux Groupes Vulnérables. Ainsi, le SSI révisé de la BAD exige aux emprunteurs de ses financements d'entreprendre un processus de consultation appropriée

adapté aux « minorités rurales très vulnérables » dont le résultat conditionne sa décision quant à l'opportunité d'appuyer le projet proposé ou non.

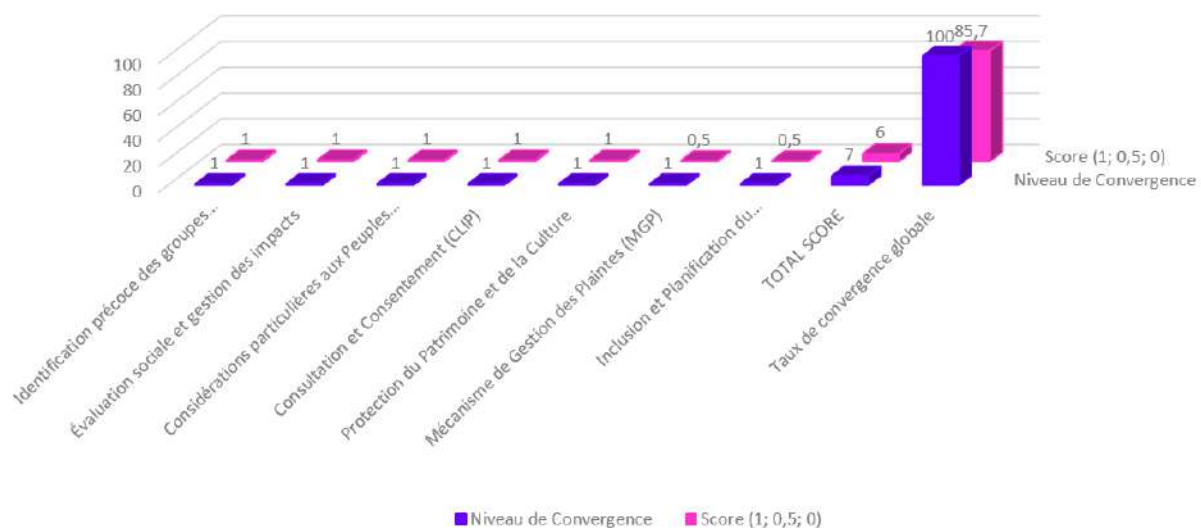
Le SSI de la BAD comprend en outre des dispositifs de recours en cas de plaintes. Les parties affectées par le projet auront accès, selon le cas, aux mécanismes de règlement des plaintes relevant du projet, aux mécanismes locaux de règlement des griefs et au mécanisme indépendant de recours de la Banque. Les populations affectées par le projet PRECAPE utiliseront le mécanisme de gestion des plaintes.

Tableau 18: comparaison du système national aux exigences de sauvegardes sociales de la BAD concernant les groupes vulnérables.

Exigences de la BAD (SSI 2023)	Système National applicable (RDC)	Niveau de Convergence / Justification	Score (1; 0,5; 0)
A. Identification précoce des groupes vulnérables	Loi n° 09/001 (Enfant), Loi n° 08/011 (VIH), et Décret n° 22/038 (FONAREV). Missions dévolues au MINAS et au FNPS .	Élevé : Le cadre institutionnel existe, mais le ciblage opérationnel reste dépendant des financements extérieurs.	1
B. Évaluation sociale et gestion des impacts	Décret n° 14/019 du 02 août 2014 fixant les règles des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement (EIES/PGES).	Élevé : La loi congolaise impose une analyse des impacts sociaux. Le PRECAPE renforce ce cadre par des études spécifiques (PGGV).	1
C. Considérations particulières aux Peuples Autochtones (PA)	Loi n° 22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées.	Total : La RDC dispose désormais d'un cadre légal spécifique parmi les plus avancés d'Afrique, aligné sur la SO 7 .	1
D. Consultation et Consentement (CLIP)	Loi n° 22/030 (Art. 25 & 26) : Consacre le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) pour tout projet touchant les PA.	Total : Alignement strict avec les exigences de la SO 7 et de la SO 10 concernant les minorités rurales vulnérables.	1
E. Protection du Patrimoine et de la Culture	Loi n° 22/030 (Art. 31) et protection constitutionnelle du patrimoine culturel immatériel.	Élevé : La loi reconnaît explicitement le droit des PA à leurs connaissances traditionnelles et sites sacrés.	1
F. Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)	Loi n° 22/065 (FONAREV) et mécanismes judiciaires classiques. Recours croissant aux MGP de proximité dans les projets financés par les BMD.	Partiel : Le système national est fragmenté. Le projet doit mettre en place un MGP autonome pour garantir l'accessibilité réelle.	0,5
G. Inclusion et Planification du développement	PNSD 2024-2028 (Objectif 4) : Vise l'intégration socio-économique des PA et des groupes marginalisés.	Partiel : La volonté politique est affichée, mais les plans d'action sectoriels manquent souvent de budgétisation pérenne.	0,5
TOTAL SCORE		CONVERGENCE GLOBALE : 85,7%	6 / 7

Source : Étude de PGGV, novembre

Figure 9: représentation graphique des scores de comparaison du système national aux exigences de sauvegardes sociales de la BAD concernant les groupes vulnérables



D'après les résultats des scores de comparaison du système national aux exigences de sauvegardes sociales de la BAD concernant les groupes vulnérables ci-hauts, la RDC satisfait à **85,7%**.

La RDC dispose d'un cadre institutionnel et légal performant pour la gestion des groupes vulnérables, mais seulement le niveau opérationnel qui est encore faible.

V. RESULTATS DES CONSULTATIONS AVEC LES GROUPES VULNERABLES ET AUTRES PARTIES PRENANTES

5.1. Objectif de la consultation

La consultation des parties prenantes avait pour objectif de recueillir les avis des parties prenantes, et notamment la perception des groupes vulnérables des risques et impacts du projet de PRECAPE sur leurs conditions de vie, permettant ainsi d'évaluer les craintes et les attentes de ceux-ci. Ainsi, les consultations ont permis de définir les actions et mesures à même de permettre aux personnes et groupes vulnérables, de bénéficier des opportunités et avantages du projet sans compromettre les droits fondamentaux de ces derniers.

Le Plan de Gestion des Groupes Vulnérables qui découle de cette consultation vise entre autres les objectifs suivants :

- Veiller à ce que les groupes et les personnes vulnérables soient identifiés dans le cadre du projet et que l'engagement de ces derniers soit total, tienne compte des spécificités des individus et des communautés, et s'exprime sous une forme, d'une manière appropriée et dans la langue parlée par les concernés ;
- Affirmer, respecter et protéger les droits et les intérêts des personnes et des groupes vulnérables tout au long du cycle de vie du projet ;
- Reconnaître, respecter et préserver la culture, les connaissances et les pratiques des groupes et minorités culturels très vulnérables notamment les populations autochtones, et leur donner la possibilité de s'adapter aux conditions nouvelles qui pourraient résulter des activités du projet, d'une manière et dans un délai acceptable pour eux ;
- Adopter une approche genre-sensible dans la gestion des impacts environnementaux et sociaux, qui tienne compte des droits et des intérêts des femmes et des filles, des hommes et des garçons, notamment une attention particulière à la charge différenciée des impacts à laquelle les femmes et les filles peuvent être confrontées ;
- Identifier et éviter les impacts négatifs potentiels des activités du projet sur la vie et les moyens de subsistance des personnes et des groupes vulnérables, notamment les femmes et les filles, les minorités rurales très vulnérables et les peuples autochtones. Lorsque l'évitement n'est pas possible, réduire, minimiser, atténuer, compenser ou remédier efficacement aux impacts ;
- Obtenir le consentement libre, éclairé et préalable des "minorités rurales très vulnérables" concernées ;
- Promouvoir les avantages et les opportunités de développement pour les groupes vulnérables, y compris les femmes et les filles, les minorités et les minorités rurales très vulnérables, d'une manière qui soit accessible, culturellement appropriée et inclusive ;
- Améliorer la conception du projet et promouvoir le soutien local en établissant et en maintenant une relation continue basée sur une consultation significative avec les groupes vulnérables affectés par le projet.

5.2. Démarche adoptée

Les groupes cibles ont été consultés suivant deux approches : (i) consultation individuelle et (ii) consultation en atelier. La collecte des données a été facilitée par des enquêteurs et superviseurs déployés dans les différentes sites, axes et camps ainsi que dans quelques familles d'accueil des groupes vulnérables

de la ZIP PRECAPE. L'enregistrement des données sur les différents groupes vulnérables ont été obtenu pour la plupart de :

- La Commission Nationale des réfugiés,
- Mairies et Administration du Territoire de villes d'Uvira, Beni et territoire de Walikale, Gouvernement provincial, Bourgmestres des communes, services techniques et spécialisés de l'État, la FEC, REGIDESO, banques Equity BCDC et IMF, Organisations de la société civile, PNC Beni-ville, SENASEM, Bureau de l'eau, Bureau Genre, Bureau des Affaires Humanitaires, Bureau de Protection Civile, ACE Bukavu et Goma... ;
- Des organismes et projets en favorisent l'acquisition (CICR, FAO, UNHCR Beni, OXFAM, PASA Nord-Kivu) ;
- La consultation de quelques sites Internet pertinents traitant de la crise de l'Est de la RDC
- Des ONGs locales et de structures d'accompagnements des groupements vulnérables : FEPSI, ADDF, AFNAC,
- Les chefs de camps et de sites des groupes vulnérables
- Etc.

Les consultations individuelles ont permis d'aborder des questions sensibles et confidentielles avec les groupes vulnérables. Ces consultations se sont déroulées porte-à-porte. Mais également, la population d'accueil a été consultée de façon spontanée dans chaque ZIP.

Photo 20: Consultations individuelles avec les GV personnes de 3eme âge, PVH, femme-PDI



Source : Équipe E&S d'élaboration du PGGV, novembre 2025

Les consultations en atelier, ont été réalisées et regroupées plusieurs parties prenantes venues des services de l'État, des ONGs, privés, coopératives agricoles, représentants des structures des groupes vulnérables, agences des nations unies et ONG internationales. Au total, trois grands ateliers de consultation populaire ont été réalisés, respectivement du 02 au 21 novembre 2025.

Photo 21: Consultations en atelier des institutions/structures et les représentants des GV



Source : Équipe E&S d'élaboration du PGGV, novembre 2025

Les résultats de ces différentes consultations sont consignés dans les points ci-dessous.

5.3. Résultats des rencontres d'information et des consultations

Les différentes personnalités rencontrées lors des échanges d'information et consultation publique, notamment les autorités provinciales, avaient salué la présence du FSRDC dans la zone avec un projet important de réponse à la crise au moment où l'urgence humanitaire mais dont le contexte de la crise nécessiterait des projets de développement pour l'amélioration des conditions de vie de la population et restauration des infrastructures endommagées pendant la guerre.

La plupart des parties prenantes et groupes vulnérables consultés se sont exprimés favorable pour le projet PRECAPE de façon globale. Ils acceptent et accueillent le projet car il vient réellement résoudre un problème vital. Il faut reconnaître que l'expression d'attentes pour ce projet est très élevé.

Les tableaux ci-après donnent une synthèse des problèmes auxquels ces groupes cibles font face ainsi que les craintes, attentes et besoins prioritaires vis-à-vis du projet.

Tableau 19: Synthèse des résultats des rencontres d'information et de consultation des groupes vulnérables dans la ZIP de Walikale

ZIP DE WALIKALE					
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées	Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
			Craintes		
1. Autorités locales (Administrations territoriales, Chefferies, Communes rurales)	Personnes déplacées internes (PDI)	- Accès limité à la terre agricole, - Malnutrition des enfants, - Pas d'emplois/chômage, - habitat précaire et conditions de vie inhumaine	- Exclusion des vrais bénéficiaires en phase de préparation du projet, - insécurité persistante qui pourra encore détruire ou perturber le calendrier de mise en œuvre du projet	- Relance des moyens de subsistance, - Stabilisation sociale	- Appui en agriculture agropastorale, - Accès à la terre, - THIMO (pavage de ruelles), - Reconstruction d'écoles et centres de santé détruites;
2. Bourgmestres 3. Populations rurales pauvres (villages Walikale-centre)	Tous	- Faible productivité, - Manque d'intrants agricoles et semences résistantes aux maladies, - Manque de bureaux fonctionnels, - Pillages systématiques, - Destructures des habitations à cause de la guerre	- Nuisances sonores pendant les travaux ; - Accaparement des terres des PA par des bantous - mauvaise gestion des ouvrages en phase d'exploitation	- Amélioration des rendements, - Encadrement technique - Opportunité d'emploi pour des jeunes désœuvrés	- Construction/réhabilitation des bâtiments administratifs, - appui à la sécurité locale
4. CNR (Commission nationale des réfugiés)	(Réfugiés/retournés installés dans familles hôtes (axes Walikale-Masisi)	- Difficultés d'identification et de suivi des réfugiés et déplacés internes, - manque de moyens de transport	- Non-prise en compte du genre, - Inégalités dans l'accès aux ressources ; - Exclusion des réfugiés pendant le recrutement de la main d'œuvre locale en phase de travaux ; - Discrimination en phase d'exploitation entre les réfugiés-bantous-PA pygmées	- Autonomisation économique, - Promotion de l'inclusion sociale	- Appui logistique, dans la création d'une base de données numériques des catastrophes, - Prise en compte des réfugiés, déplacés internes dans le projet
5. Direction de Protection Civile de la Mairie	- Jeunes sans emploi - Des têtes d'érosion, inondation fréquentes	- Départ des ONG, - Pillages, - Bombardements, - Destruction des infrastructures hydrauliques	- Aggravation des risques d'éboulements/dégradations de terre avec le THIMO ; - Manque d'entretien des ouvrages	- Opportunités de création d'emplois temporaires - Développements des compétences dans certains métiers	- Renforcement des capacités, - Équipements de protection civile, - Renforcement de capacités et mise en place d'un système d'alerte zonale

ZIP DE WALIKALE					
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées	Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
			Craintes		
	- Conflits internes fréquents et persistants				
6. Éducation et formation professionnelle	- Orphelins et enfants vulnérables - Enfants des PA pygmées	- Accès limité à l'éducation, - 34 écoles détruites ou pillées, déscolarisation massive, manque de matériel et enseignants - infrastructures scolaires dégradées	- Non-Construction/réhabilitation effective de toutes les écoles affectées, - Abandon du secteur éducatif ; - Non distribution des Kits Scolaires aux écoliers en phase d'exploitation - Marginalisation des enfants des PA pygmées	- Amélioration de l'accès à l'éducation - Éducation inclusive - Opportunités du développement humain - Développement des métiers artisanaux - Diminution du banditisme - Opportunité de revenus	- Reconstruction/réhabilitation des écoles, - Équipements scolaires ; - Construction/Réhabilitation des écoles, - Dotation en matériels didactiques, appui aux enseignants - Formation dans des métiers porteurs pour plusieurs jeunes sans emplois - développement des THIMO pour les PDI
7. Santé 8. Eau et Assainissement	- Personnes âgées et personnes vivant avec handicap - Enfants des PA pygmées - PDI	- Pillages de structures sanitaires, - Manque de médicaments - Éloignement des zones de santé, - Accès routier difficile pour arriver dans un centre de santé en cas d'urgence - Manque d'eau - Saturation des malades	- Saturation renforcée dans des structures existantes pendant es travaux, - Non-renforcement du système de santé - Non-prise en compte du secteur d'assainissement : toutes les phases - Non-Construction/réhabilitation effective de toutes les centres de santé affectées	- Amélioration de l'accès aux soins de santé - Appui en médicaments	- Réhabilitation/construction des centres de santé, - approvisionnement en médicaments, appui au personnel
9. Agriculture, Élevage, Pêche et Développement rural Environnement	- Ménages agricoles pauvres des PDI - Enfants des PA pygmées	- Accès limité aux semences certifiées, - Absence de l'INERA et SENASEM, - Insécurité et enclavement - Dégradation des écosystèmes,	- Pollution, déchets en phase de travaux ; - Dégradation progressive des infrastructures par manque d'un suivi efficace ; - Empiètement des champs des PDI ; - Accès limité aux ressources à cause de l'insécurité	- Amélioration des rendements, - Encadrement technique - Disponibilité d'intrants agricoles et semences améliorés	- Formation agricole, - Intrants, - Reboisement, - Techniques de valorisation des PFNL des PA pygmées

ZIP DE WALIKALE					
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées	Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
			Craintes		
	Personnes âgées	- Destruction des sources d'eau, - Faible opportunité pour les PFNL		- Développement de l'artisanat des PA pygmées - Promotion du savoir endogène/Pharmacopée - Opportunité des ventes de quelques PFNL de la zone (Champignons, médicaments traditionnels) - Augmentation de revenu	
10. Économie, Industrie, FEC, PME	Petits commerçants et producteurs	- Effondrement des activités économiques et sociales, - Pillages par des milices armées, - Enclavement	- Faible impact économique du projet sur les opérateurs locaux après projet - Exclusion de la main d'œuvre locale - Influence politique - Conflits sociaux en cas d'exclusion de certains GV	- Dynamisation des échanges locaux	- Relance économique locale, - Accès aux crédits, - Réhabilitation des marchés - Réhabilitation des routes - Opportunité de relance économique
11. Société civile ; Collectifs des Femmes, Jeunesse	- Communautés hôtes pauvres - PDI - PVH - EOVS-ENA	- Faible financement, - Accès limité à l'information, - Capacités techniques réduites	- Toutes phases : marginalisation - Exclusion de la communauté hôte - Conflits pendant les travaux	- Cohésion sociale renforcée - Promotion des droits humains - Lutte contre les VSBG - Amélioration de traumatisme des survivants - Intégration sociale	- Reboisement, - Gestion durable des ressources naturelles, - Dialogues communautaires - Chambres d'écoute, - Kits VBG - Prise en charge holistique
12. ONG de jeunes et femmes ; Femmes et filles victimes de VSBG	Femmes et filles victimes de VSBG	- Violences sexuelles et basées sur le genre, - Stigmatisation sociale, - Faible accès aux services - Non sécurisation des cas de survivants - Enrôlement de force des jeunes dans des milices armées - Divulgaration d'information	Insuffisance de prise en charge holistique	- Protection renforcée, - Autonomisation économique - Prise en charge holistique renforcée	- Prise en charge VSBG, - Formation en métiers porteurs, AGR, - Sensibilisation communautaire - Renforcement du système de protection et prévention - Sensibilisation sur les VSBG - Promotion des droits des jeunes et femmes

ZIP DE WALIKALE					
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées	Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
			Craintes		
13. MSF-H / Structures de santé	- Victimes de violence physique, - Femmes et filles VSBG	- Infrastructures sanitaires insuffisantes, - Manque de personnel et médicaments - Recrudescence des cas de viols et violence - manque de continuité des soins par manque de moyens	- Saturation des services en phases d'exploitation	- Amélioration de l'offre de soins	- Réhabilitation des centres de santé, - équipements médicaux, appui psychosocial
14. Chefs coutumiers 15. Culture et arts	- Communautés locales vulnérables	- Conflits fonciers, dégradation sociale	- Contournement des autorités traditionnelles	- Cohésion sociale renforcée	- Implication communautaire, --- gestion foncière concertée
16. ONG spécialisées / Leaders communautaires	- Peuples autochtones pygmées	- Marginalisation, accès limité à la terre et services	- Spoliation foncière, - exclusion	- Reconnaissance des droits	- Accès sécurisé à la terre, agriculture adaptée, inclusion culturelle

Source : Enquête PGGV septembre et novembre 2025

Tableau 20: Synthèse des résultats des rencontres d'information et de consultation des parties prenantes et groupes vulnérables dans la ZIP d'Uvira

ZIP DUVIRA				
Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
1. Les réfugiés	- Aide humanitaire perturbée et insuffisante, stocks épuisés - Choléra - Malnutrition infantile - Écoles transformées en abris, - Pas de toilettes - Vie précaire - Traumatisme accru - Violences d'armées continues	- La sécurité au droit foncier et aux ressources du projet en phase de travaux, - Exacerbation des tensions intercommunautaires pendant le THIMO du fait que la population estime que les réfugiés n'ont pas droit au travail local, - Mauvaise gouvernance du projet et une exploitation sans bénéfices directs pour eux.	- Inclusion sociale - Promotion de droits aux états civils	- Cohabitation pacifique avec les communautés d'accueil - Considération des droits de réfugiés - Facilitation dans l'obtention des droits d'asile - Opportunités du travail - Accès foncier pour l'agriculture - Espace de petits commerces - Facilitation d'accès aux semences de qualité - Sensibilisation sur la cohésion sociale - Intégration socio-économique de réfugiés - Implication et participation dans la mise en œuvre des activités du projet
2. Les PDI	- Manque d'abris, de nourriture et d'eau potable, l'énergie, toilettes - Accès très réduit aux soins de santé (maladies hydriques, paludisme), - Risques accrus de violences sexuelles - Traumatisme psychologique dû aux conflits et violences armées	- L'exclusion des bénéficiaires (accès à la terre, services, ressources), - Le renforcement des tensions avec les communautés hôtes en phase de travaux, - Perturbation du calendrier de mise en œuvre du projet à cause de l'instabilité politique et militaire, - Manque de participation effective des PDI et de protection concrète pendant la mise en œuvre,	- Opportunité d'emplois - Facilitation à l'accès à la terre agricole, pêche et élevage	- La paix et le retour chez nous - Abris appropriés - L'accès à l'eau dans les sites - L'accès à la terre agricole, pêche et élevage - Toilettes en nombre suffisant de box - Aménagement des sites de campement

ZIP DUVIRA				
Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
	- Insécurité permanente - Vie cauchemardesque dans les camps - Dépassement du nombre des PDI			
3. Les victimes d'inondations des eaux et des éboulements de terres : "sinistrés"	- Manque d'accès à l'eau potable et aux soins de santé, - Insécurité alimentaire due à la destruction des cultures, - Manque de logements, - Problèmes de scolarisation des enfants, - Risques sanitaires (malnutrition, maladies hydriques) dans des conditions d'hygiène déplorables, - Manque d'infrastructures essentielles comme les marchés et les routes sont aussi détruites, - Crise économique locale.	- Perte continue des actifs et de la terre pendant la facilitation aux terres agricoles, - Abandon scolaire des enfants - Risques des pluies diluviennes et montée du lac Tanganyika qui pourront impacter la mise en œuvre du projet et endommager des acquis du projet en phase d'exploitation	- Possibilité d'emplois - Opportunités d'abris de qualité - Sécurisation des sites à risques d'inondations par une ceinture verte	- Solutions face aux inondations récurrentes de montée du Lac Tanganyika, pluies diluviennes - Sensibilisation sur la prévention et de reconstruction durable, - Sensibilisation sur le déboisement - Accès aux marchés, à l'agriculture, à l'éducation, à la santé),
4. Les personnes âgées	- Pauvreté aggravée par les crises récentes liées à la guerre et inondations - Manque de logement, eau potable, hygiène, nourriture),	- Manque d'actions spécifiques pour les personnes âgées en phase de travaux	- Inclusion sociale	- Stabilité sécuritaire - Autonomie et soutien à l'accès aux services de base comme l'eau, la nourriture, la santé), - Protection sociale, soutien mental,

ZIP DUVIRA				
Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
	- Insécurité alimentaire et économique, - Manque d'accès aux soins de santé (coûts, manque de médicaments) - L'insécurité liée aux conflits armés (tirs, déplacements) - L'incertitude face à la crise économique, - Les inondations récurrentes - Perte de logement, - Pertes des champs agricoles - Manque de nourriture, - Pas d'accès aux soins), - Manque de soutien social et aux maladies endémiques, - Sentiment permanent d'angoisse par manque d'assurance de survie			- Renforcement des liens communautaires et familiaux
5. Les enfants orphelins et abandonnés ou non-accompagnés	- Pauvreté extrême, - Malnutrition (carences en protéines) - Maladies hydriques et endémiques avec la dégradation des conditions de vie, - Absence de structures d'accueil suffisantes. - Traumatismes et souffrance - Vie de précarité accrue,	- Exclusion des vrais cibles par l'influence de certains acteurs pour prendre les enfants des politiciens ou d'autres groupes acteurs pendant la mise en œuvre	- Nourriture et protection sociale - Opportunités de plusieurs emplois - Métiers porteurs - Amélioration des conditions de vie - Facilitation aux services sociaux	- Facilitation aux soins de santé, sécurisation - Protection des droits des enfants - Mise en œuvre des programmes spécifiques par la formation aux métiers et fonds de démarrage, y compris l'encadrement - Abris

ZIP DUVIRA				
Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables		
		Craintes	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
	- Exposition continue à l'enrôlement par des groupes armées, - Exploitation et négligence sociale, - Perte de vie de plusieurs enfants par de soins			
6. Les femmes et filles victimes de violences sexuelles basées sur le genre (VSBG),	- Impunité et peur des représailles des agresseurs et des hommes armés, - Fractures sociales, traumatisme physiques et psychologiques, dépression, TSPT, - Stigmatisation sociale - Des enfants nés des viols, - Accès difficile aux soins (barrages, insécurité, - Pauvreté accrue, - Persistance des cas de viol et répétés - l'inadéquation des services de prise en charge	RAS	- Une opportunité de prise en charge psychosociale, sanitaire et juridique - Opportunités d'emplois - Insertion et réintégration socio-économique	- La lutte contre l'impunité et protection des survivants contre les représailles des groupes armées - La sensibilisation des agresseurs et des violeurs
7. Les personnes vivant avec handicap (PVH),	- L'exclusion sociale et économique, - Le manque d'accès à l'emploi - Difficulté d'accès aux soins de santé - Manque d'infrastructures adaptées,	- Discrimination et la marginalisation pendant la mise en œuvre - Manque d'infrastructures adaptées en phase d'exploitation - Exclusion par manque de métiers porteurs spécifiques		- Inclusion et participation aux activités du projet

ZIP DUVIRA				
Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
	- Manque d'assistance lors des inondations, conflits			
8. Les peuples autochtones pygmées	- Inondations chroniques, - L'insécurité causée par les groupes armés et aux tensions intercommunautaires, - Déplacements forcés, pauvreté extrême, manque d'accès aux services de santé, éducation, nourriture - Destruction des liens sociaux - Restriction à la terre par des bantous, - Marginalisation - Agression sexuelle - conflits sociaux	- Destruction des liens sociaux - Restriction à la terre par des bantous en phase de travaux (N.B : Une cartographie participative a été réalisé définissant les zones de transhumance des PA afin de ne pas empiéter les zones vitales (chasse, cueillette, pharmacopée et de méditation : site sacrés) lors de l'exécution des travaux de reconstruction/réhabilitation des infrastructures sociales de base (Ruelles, écoles, santé, eau). Bref, la cartographie a permis à ce que le PRECAPE ne puisse pas créer des barrières physiques à leur mode de vie. Un PV accompagnant cette micro-cartographie a été produit et se trouve en annexe du présent PGGV. - Marginalisation et stigmatisation pendant les THIMO - agression sexuelle	- Opportunités de vente des produits artisanaux - Accès aux soins de santé - participation dans les formations sociale-professionnelles	- Stabilisation et accès à la terre - Valorisation de savoirs-endogènes - Pleine participation aux opportunités d'emplois - Intégration dans la mise en œuvre des activités du projet - Faciliter l'accès aux semences de qualité - Formation appropriée aux techniques agricoles et d'élevages - participation dans les formations sociale-professionnelles

Tableau 21: Synthèse des résultats des rencontres d'information et de consultation des parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées dans la ZIP d'Uvira

ZIP DUVIRA				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
1. Mairie de la ville d'Uvira	- L'accroissement démographique dû aux flux des déplacés des conflits armés, des catastrophes naturelles et de la montée des eaux du lac Tanganyika et des inondations à la crue de rivières Mulongwe, Kalimabenge, Kibondwe et du lac Tanganyika affectant près que tous les secteurs de la vie - L'hygiène et l'assainissement posent de sérieux problèmes par rapport à la gestion des déchets et l'état insalubre et surtout poussiéreux des quartiers - Le manque d'un système d'alerte précoce et de gestion de catastrophe naturel - Les ressources financières quasiment inexistantes, l'absence de l'orthodoxie de principe des finances publiques - La démocratie a introduit une notion de libertinage au lieu et la place de la liberté politique d'où la société	- Prendre beaucoup de temps pour le lancement des activités du projet	- Résolution des problèmes réels des groupes vulnérables mais qui affectent aussi les communautés d'accueil - Rance du système socioéconomique - Cohabitation pacifique	- L'accès aux services essentiels : eau potable, assainissement, électricité - -développement économique local : soutien aux commerces, création d'emplois, valorisation des ressources disponibles sur places - La gouvernance participative - l'amélioration de cadre de vie sur tout déplacés à travers le logement, culture et infrastructures

ZIP DUVIRA				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
	est caractérisée par une indiscipline sans loi ni foi et surtout d'incivisme fiscal			
2. Commission nationale des réfugiés (CNR) - CAPRIDIS - PAX CHRISTI UVIRA - APEVOV - CEDIER	- Manque de financement - Difficulté d'accès à la terre et aux activités génératrices de revenus par les réfugiés et les PDI favorisant l'intégration socio-économique ; - L'annonce du PAM de la rupture de l'aide à l'alimentation - L'insécurité persistante due aux groupes armés, - L'accès humanitaire limité - La prolifération des personnes déplacées hors les camps rendant le recensement et l'aide difficile, surtout avec un manque de coordination gouvernementale et des défis infrastructurels et financiers, face à des besoins humanitaires exponentiels.	- La non prise en compte des personnes déplacées lors de travaux nécessitant la participation et l'implication de la main d'œuvre locale - La non prise en compte des questions d'accès à la terre dont l'agriculture serait parmi les premières activités génératrice de revenus dans la ville d'Uvira - La non intégration dans les opportunités d'emplois des groupes vulnérables	- L'aide est alignée sur les priorités des populations. -	- Sensibilisation sur la cohésion communautaire et le savoir-vivre ensemble entre les communautés d'accueil et les populations réfugiés et PDI. - Facilitation à l'enregistrement et procurations des naissances pour l'établissement des états civils. -
- 3. Direction de la Protection Civile de la Mairie	- La surmilitarisation de la ville occasionnant de perturbation sécuritaire - l'assistance logistique aux forces de sécurité - la protection des personnes déplacées	- Retard de lancement et exécution des activités du projet	-	- Mise en place d'un système de gestion des catastrophes -

ZIP DUVIRA				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
	- la nécessité de construire et réhabiliter les infrastructures			
- 4. Bureau de la zone de santé d'Uvira	- L'insuffisance d'équipements sanitaires adaptés aux cas subvenus sur nos patients surtout en période d'hostilité où l'on enregistre des cas de blessées complexes ; - La rupture de stocks en intrants et autres produits pharmaceutiques ; - Insuffisance du personnel qualifié par rapport au standard ; - Le secteur est envahi par des officines non viables et mal à point au plan de la qualité de - Prestations des personnels médicaux perturbées avec l'insécurité ; - Infrastructures routières détruites ; - L'insolvabilité des patients impacte négativement le fonctionnement des structures sanitaires ; - Le manque de subventions en soins médicaux pour les groupes vulnérables	- Exclusion de certains centres de santé et/ou hôpitaux dans le ciblage - la construction des bâtiments non adaptés aux besoins dynamiques et réalités des hôpitaux et centres de santé - Double fardeau des maladies transmissibles comme le VIH, choléra - La mauvaise alimentation et les conditions d'hygiène du milieu inadéquates, rendant ainsi les interventions médicales complexes. - La stigmatisation lors des programmes de prévention et curative des survivants de VSBG.	- Amélioration du cadre médical	- La réhabilitation/construction des bâtiments des hôpitaux et de centres santé, la réhabilitation/construction des installations sanitaires, - La dotation en équipements et intrants médicaux pour les hôpitaux et centres de santé - L'accompagnement technique et appui financier;

ZIP DUVIRA				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
5. Bureau urbain de l'agriculture	- Les espaces fonciers sont presque inaccessibles aux petits exploitants - Les catastrophes naturelles en termes d'inondations qui ravagent les champs des paisibles citoyens - L'apparition des maladies des plantes, - La perturbation du calendrier agricole avec le changement climatique - les pratiques agricoles inadaptées ; - la difficulté d'accès aux intrants et semences améliorées	- La non implication des services étatiques dans la mise en œuvre des activités du projet. - le manque de foncier et la concurrence pour l'acquisition de l'espace cultivable par des privés au détriment des vulnérables - La dégradation de sols -	- L'accès à la terre par des vulnérables - L'appui en intrants et semences résilientes au changement climatique	- La facilitation des bénéficiaires à l'accès à la terre tout en respectant les textes légaux du pays - la vulgarisation des lois et techniques agricoles - la facilité d'accéder aux semences de qualité - Accompagnement technique et financier - le drainage des érosions et eaux pour protéger les cultures de bénéficiaires
- 6. Bureau Urbain de pêche et Élevage	- La ville ne dispose pas de clinique vétérinaire - L'abattage même des petites repousses d'arbres - L'inondations avec destruction des installations de vente de la viande aux marchés de Mulongwe, de Kasenga et l'abattoir public de Mulongwe - l'utilisation incontrôlée des filets prohibé - L'utilisation de techniques de pêche	- Distribution d'animaux non vaccinés et porteurs de maladies contagieuses - la distribution des outils aratoires non adaptés aux réalités du milieu - La distribution de semences non certifiées par les services compétents - la non implication des inspections dans les activités de la mise en œuvre du projet	- Disponibilité des équipements et matériels de pêche ; - Relance agricole et augmentation de revenu - Organisation paysanne des vulnérables	- La sensibilisation de la population d'Uvira sur le respect et la protection de bien d'autrui - La sensibilisation et formation sur les nouvelles techniques de pêches et d'apiculture - la vulgarisation des textes réglementant ce secteur - Formation des structures des pêcheurs sur le littoral du lac Tanganyika sur les pratiques responsables

ZIP DUVIRA				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
	artisanales et des outils non adaptées - Absence de vulgarisation des pratiques de l'aquaculture - Rareté et coûts élevés des produits vétérinaires () - Vol de bétails - Épidémies et maladies de bétails - Vol des matériels et équipements de pêcheurs sur le lac Tanganyika rivières et du lac Tanganyika ; - Faible respect de la réglementation en matière de pêche (pêche dans les zones de frayères) ; - Faible application des méthodes et pratiques culturelles dans les villages démembrés et le groupement incorporé de Kagando. - Le non-respect de 10 mètres de rives ; - Irrégularités dans le respect de la période de fermeture de pêche, etc.) - Destruction des zones de frayères et pêche des alevins			- Construction et opérationnalisation de cantines communautaires - La mise à la disposition de coopératives agricoles et association agricoles des unités de transformation et de conservation de produits agricoles et laitières - La construction/réhabilitation des abattoirs publics de la ville d'Uvira - La construction, équipement et opérationnalisation de centres vétérinaires

ZIP DUVIRA				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables		
		Craintes	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
	- Tracasseries par certains agents et services maritimes sur le lac Tanganyika ; - Cas d'insécurité sur le lac Tanganyika - Confusion des limites et zones de pêche entre sujets Congolais et Burundais sur le lac Tanganyika - Débordement des eaux des rivières qui emportent des petits de bêtes - Vols requérants des poissons dans les étangs (ex : Marais nyangara)			
7. Bureau urbain de l'environnement	- Faible implication de services attitrés dans la gestion de déchets - Faible connaissance et application des méthodes de gestion de déchets par la communauté - Conflits fonciers récurrents - Manque d'un plan d'urbanisation d'Uvira - Forte densité de la population soit 1569 habitants par km² - Occupation des terres arables par les grands concessionnaires privés	- Retard dans la mise en œuvre des activités du projet,	- La contribution à la lutte antiérosive - Vulgarisation des pratiques culturelles résilientes au climat - Réduction de l'insécurité dans la ville	- Reboisement le long des berges du lac Tanganyika - Sensibilisation des populations sur les risques du changement climatique - Protection de la biodiversité, etc - Disponibilité des arbres antiérosives - Sensibilisation des populations sur les VBGH, sur l'hygiène et assainissement, etc

ZIP DUVIRA				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
	- Spoliation de terres du domaine public - Destruction des espaces verts - Faible exploitation des potentialités énergétiques ; - la perturbation climatique affectant la restauration des sites dénudées - Faible fourniture en énergie électrique de la SNEL			
8. Bureau urbain de la coordination humanitaire	- Sécurité extrêmement précaire due aux combats continus, - Problèmes d'accès logistique et administratif, - Crise sanitaire (choléra, maladies hydriques) - Inondations récurrentes du lac Tanganyika - Difficulté d'atteindre des populations déplacées massivement et isolées, - Manque d'infrastructures de base (eau, assainissement) et de ressources.	- La confusion entre urgence et développement pendant la mise en œuvre, - Le détournement ou la politisation de l'aide, - Le manque d'accès et de sécurité pendant le THIMO, - La non-prise en compte des acteurs locaux et étatiques, - Le risque de la perte des principes fondamentaux d'impartialité et neutralité dans le ciblage des vulnérables	- réponse a la crise par des actions plus durables	- Éviter les doublons et les conflits, pour assurer une assistance efficace et coordonnée aux populations vulnérables
9. Bureau PMEI (Petite et Moyenne Entreprise et Industrie)	- Faible production industrielle ; - Insuffisance des industries ;	- Faible organisation des coopératives dans la zone - Crainte de ne pas octroyer des marchés d'exécution et de fournitures des matériels et matériaux aux entreprises locales	- Regroupement des jeunes producteurs en coopératives et facilitation au crédit - Promotion des métiers porteurs	- Réhabilitation et création d'autres marchés de vente de produits - Ouverture des marchés de services et des biens pour les entreprises locales

ZIP DUVIRA				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
	- Faible spécialisation des ouvriers dans des métiers innovants - Difficulté d'accès au crédit	- La crainte de la concurrence incontrôlée - La crainte de monopoliser les marchés à quelques entreprises	- Élargissement de l'espace de vente pour les commerces - Opportunité de marché pour les entreprises privés	- L'accompagnement financier et technique des jeunes - Promotion de l'emploi chez les jeunes - La sensibilisation à la culture fiscale
10. Bureau urbain du mouvement de la population	- L'instabilité sécuritaire - Pauvreté élevée, - Chômage chez des jeunes déplacées, - Instabilité récurrente des familles - Accès limité aux services de base (eau, santé, éducation) -	- La non inclusion des vulnérables - Détournement de l'aide	- Opportunité de l'autonomisation et de réintégration économique - Appui à la constitution d'une base de données de mouvements	- Prise en charge holistique et systémique des PDI
11. Bureau urbain de la Regideso	- L'inondations récurrentes et à la montée du lac Tanganyika impactent les activités de la RGIDESO, - Destruction des infrastructures, routes et habitations, rendant l'accès à l'eau potable difficile pour la population, exacerbant les problèmes d'hygiène, et compliquant la maintenance de ses propres réseaux, - L'insuffisance de financements et des infrastructures vétustes, aggravant une crise humanitaire.	- Destruction des installations de la Regideso pendant l'exécution des travaux - La pollution des eaux et sources de captages -	- Alternance en adduction de l'eau par des forages	- Appui financier pour faciliter l'accès à l'eau potable et la réparation des installations détruites pendant l'exécution des travaux -

ZIP DUVIRA				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
	- Population desservie à moins de 20%			
12. INPP d'Uvira	- L'insuffisance des équipements et outils nécessaires	- Le manque d'un fond de démarrage après formation	- Insertion professionnelle	- Promouvoir les métiers porteurs
13. Bureau de la FEC d'Uvira	- Faibles capitaux des opérateurs/entreprises ; - Accès difficile, et faible accès aux crédits (microfinances) ; - Faible structuration des commerçants et vendeurs par filière ; - Faible connaissance sur la nomenclature des droits, taxes, impôts et redevances ; - Tracasseries administratives et policières. - Faible adhésion des membres aux IMF, AVEC et MUSO - Faible mobilisation des épargnes ; - Faible sensibilisation de la population sur l'épargne et le crédit ; - Banqueroute de quelques IMF et coopératives ; - Insolvabilité de certains membres ; - Faible mobilisation des épargnes surtout chez les gagne-petit ;	- Volatilisation de la sécurité pourra entraver la mise en œuvre du projet, - Risques liés à l'insécurité foncière, conflits d'usage des terres - Poussières avec la circulation des engins - Escalades des guerres d'occupation, - Tensions sociocommunautaires exacerbées par les conflits pour les ressources (terre, bétail) - Risque de promotion des systèmes financiers informels.	- Promotion de l'inclusion économique - Facilitation des revenus de ménages des vulnérables	- Promotion et facilitation a la création des MPME (Micro, Petites et Moyennes Entreprises) et l'inclusion financière pour les jeunes et femmes, en développant des produits adaptés au contexte local,

ZIP DUVIRA				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
	- Détournements dans quelques IMF, AVEC et MUSO ; - Faible sécurisation des fonds des AVEC, MUSO et tontine			
17. Sociétés Civiles d'Uvira	- L'insécurité généralisée due aux groupes armés M23, - L'absence d'autorité de l'État créant un vide sécuritaire et judiciaire, - Pillages et barrières illégales paralysant le commerce, - Menaces et tensions politiques - Le manque de confiance de la population envers les autorités - Communication non-claire du gouvernement face aux défis sécuritaires et humanitaires - L'instrumentalisation ethnique et la désinformation, ce qui paralyse les activités économiques et de certains projets à Uvira	- La faible implication citoyenne pendant la mise en œuvre du projet - Retard de l'exécution des travaux suite à l'insécurité - le projet peut aggraver la vulnérabilité en détruisant les actifs sociaux des populations lors des transports des matériaux et évacuation des démolis des infrastructures détruites	- Facilitation à l'emploi des jeunes vulnérables avec le THIMO - Projet touche la plupart des vulnérables - une réponse aux besoins réels des populations vulnérables	- L'inclusion sociale, - Sensibilisation sur la mobilisation locale pour le projet - Participation active de toutes les catégories des vulnérables
18. Bureau de la protection civile	- Absence des données démographiques à jour en RDC car le dernier recensement date de plus de 5 décennies	- Risques d'accidents avec le flux de la population, des enfants en phase de travaux	- Amélioration des conditions de vie des communautés d'accueil et des vulnérables - Contribution aux risques climatiques	- Appuyer les services de la protection civile dans l'identification et enregistrement des vulnérables - Sensibilisation sur la paix sociale

ZIP DUVIRA				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables		
		Craintes	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
	- Présence dans la ville d'Uvira de plusieurs hommes en armes dont les FARDC, les Wazalendo, les forces Burundaises et très difficiles à contrôler - Présence dans la ville des personnes étrangères non identifiées par les services d'immigration, - Attaques, tueries, vols et pillages, fréquents par les éléments étrangers (rwandais, M23) - Fréquence des catastrophes naturelles : érosion, éboulements, inondations et débordements des eaux du lac Tanganyika - Aggravation des conditions précaires des sinistrés (manque de logement, nourriture, etc.) - Déplacements forcés - Défis environnementaux énormes : gestion des déchets, déforestation			- Mise en place d'un système d'urgence
19. Bureau urbain du genre, famille et enfant	- L'insécurité chronique (violences sexuelles généralisées, pillages), - Le manque de ressources et de soutien institutionnel, - Défis socio-économiques liés aux déplacements forcés, entraînant	Risques de VSBG pendant les travaux THIMO	- Promotion des infrastructures	- Promotion de l'égalité des chances et participation équitable des femmes et des hommes, - l'autonomisation des femmes, la réduction des inégalités et la prise en

ZIP DUVIRA				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
	une surcharge des services, une faible sensibilisation et une complexité accrue dans la prise en charge des victimes, malgré une forte résilience des femmes sur le terrain.			compte des besoins spécifiques de l'éducation
20. Inspection urbaine de l'EPST	- Destruction de certaines infrastructures scolaires et équipements et fournitures didactiques par les déplacés qui en ont occupées comme abris, par les inondations, et la guerre - Insuffisance d'infrastructures et surpeuplement de salles de classes suite aux mouvements de la population dû à la guerre d'occupation rwandaise des villes du Nord et Sud-Kivu, - Difficulté d'accès à l'eau potable dans plusieurs écoles de la ville, - Menace de certaines écoles par les érosions - Insuffisance et parfois en délabrement des infrastructures d'hygiène (toilettes, douches, puits d'eau, etc.) avec la présence des PDI et réfugiés sans abris	- Non implication de services à titre dans la mise en œuvre des activités du projet - Construction des écoles non adaptées aux PVH - Construire pour ne pas équiper - Risque de dérive scolaire pendant les travaux de THIMO	- Amélioration des infrastructures éducatives	- Construction/réhabilitation des infrastructures scolaires - Dotation en matériels didactiques - Promotion de la formation technique et professionnelle - Accompagnement technique et financier - Sensibilisation du corps enseignant sur leur responsabilité éthique et déontologique

ZIP DUVIRA				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables		
		Craintes	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
	- Insuffisance d'équipements et matériels scolaires dans certaines écoles ; - Faible motivation des enseignants;			
21. Bureau urbain des infrastructures	- La dégradation et l'insécurité sur la route principale qui relie Uvira, ville de Bukavu et Kalemie - La ville d'Uvira dispose plus de 71km d'avenues ou ruelles qui sont en dégradation avancée	- Risques de dommages corporels pendant les travaux	- Amélioration de la circulation et mobilité urbaine avec le pavage des ruelles	- Amélioration des infrastructures urbaines par la réhabilitation des routes, avenues ou ruelles -

Tableau 22: Synthèse des résultats des rencontres d'information et de consultation des groupes vulnérables et parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées dans la ZIP

VILLE DE BENI				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables		
		Craintes	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
1. Gouvernement Provincial	- Délocalisation du siège des institutions de la ville de Goma à Beni - Insuffisance des ressources face à l'ampleur des besoins humanitaire et la nécessité des projets de développement pour l'amélioration des conditions de vie de la population et reconstruction des actifs socioéconomiques détruits pendant la guerre	- Lenteur de mise en œuvre	- Réponse humanitaire combinée au développement ;	- Intervention d'urgence en faveur des personnes déplacées internes qui sont éparpillées dans toute la province. (Urgence alimentaire, urgence médicale, abris, moyen de subsistance et création d'emploi) - Projets de développement (réhabilitation des actifs affectés, formation professionnelle des jeunes et des femmes, construction des actifs productifs, etc)

VILLE DE BENI				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables		
		Craintes	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
			- stabilisation socio-économique	
2. Mairie de la ville de Beni	Tout en louant les activités antérieures du FSRDC dans la Zone, l'autorité urbaine de la ville de Beni a exprimé son soulagement de voir le FSRDC faire son retour dans la zone au moment d'une précarité accrue. Les problèmes rencontrés dans la ville sont : - L'engouement des personnes déplacées internes ; - L'augmentation du taux de chômage des jeunes, du taux des enfants non scolarisés ; - L'insécurité résiduelle (banditisme urbain de survie, vol etc) - L'insécurité alimentaire ; - L'augmentation du taux des VBG ; - L'augmentation des cas de maladie suite aux mauvaises conditions d'hygiène (eau, latrines) ; - Difficulté d'accès aux ressources naturelles terre activités agricoles etc	- Attentes très élevées de la population et seront difficiles à gérer au cas où le projet ne sera plus mis en œuvre ; - Risque de frustration si couverture partielle	- Réduction des vulnérabilités ; - Appui aux PDI et aux jeunes	L'attente est tellement grande que ce soit auprès de la population et auprès des autorités qui espèrent que les activités du FSRDC pourront tant soit peu réduire les différents problèmes dont fait face la ville de Beni. - Assistance et réinsertion des déplacées internes (Moyen de subsistance et création d'emploi, Abri, Nourriture, kits médicaux) ; - Assistance aux femmes survivantes des VBG (Kits VBG, kits médicaux, formations) ; - Réhabilitation des actifs productifs ; - Formation des jeunes et femmes aux métiers afin de résorber le chômage ; - Etc -
3. Commune de Mulekera	- Dégradation des infrastructures de franchissement, notamment : - Pont Sivirwa, au quartier Matonge (sécurité des usagers, risques d'accidents) - Bureau de la commune de Mulekera, toilettes Bureau de la Commune Mulekera (présence des PDI hébergés dans le Bureau de l'état-civil en construction) - Pont à réhabiliter près de la commune de Mulekera (problème de sécurité et de mobilité)	- Perturbation durable de l'administration publique ; - Tensions sociales	- Désengorgement des sites ; - Amélioration des services sociaux	- Le besoin urgent ici est l'assistance des personnes déplacées internes qui vivent dans une situation de précarité accrue notamment au bureau de la commune et au bureau du quartier Tamende, perturbant le fonctionnement de l'administration public. Les besoins urgents sont : - Création de l'emploi à travers les THIMO en mettant un accent sur les femmes et les jeunes ; - Moyen de subsistance par l'octroi des AGR ;

VILLE DE BENI				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
	- Abattoir de Beni (problème d'assainissement) - Ma campagne au quartier Kalinda (besoin des Latrines) - Déplacés (épouses et veuves des militaires venus du camp de Katindo à Goma et de Rutshuru) devant le bureau du quartier Tamende (Problèmes d'abris et des latrines pour 400 ménages) - Source d'eau à Kinbwana, quartier Ngongolio, cellule Kisaka (aménagement et assainissement) - Site des déplacés au quartier Ngogolio (appuyés par le HCR)			- Prise en charge des femmes victimes des VBG ; - Réhabilitation et construction des actifs productifs (Ecole, Centre de santé, etc) ; - Formation professionnelle des jeunes et femmes ; - Sensibilisation sur la cohabitation pacifique pour l'intégration des PDI dans la zone ;
4. Commune de Bungulu	- Dégradation des infrastructures de franchissement, notamment : • Décharge publique au quartier Pasisi (traitement des déchets) • Forage au site 300 maisons (construit en 2019, dans le cadre de la MVE par Unicef) • Avenue du Stade (travaux de pavage envisagés autour du stade) • Stade du 15 octobre de Beni, au quartier résidentiel (mur à construire, travaux d'assainissement autour de l'aire des jeux, plantation de la pelouse) • Centre Pilote de formation professionnelle à Beni (capacité d'accueil, équipements et formation) • EGEE (prison des enfants) de Beni, au quartier résidentiel (équipements de formation aux métiers)	- Propagation de maladies en phase de travaux ; - Exclusion des quartiers vulnérables	- Amélioration de l'assainissement et de l'emploi local	- Le besoin urgent ici est l'assistance des personnes déplacées internes qui vivent dans une situation de précarité accrue notamment au bureau du quartier Résidentiel, et dans les cimetières KIMBANGU exposées à toute sorte de maladie. Les besoins urgents sont : - Création de l'emploi à travers les THIMO en mettant un accent sur les femmes et les jeunes ; - Moyen de subsistance par l'octroi des AGR ; - Prise en charge des femmes victimes des VBG ; - Réhabilitation et construction des actifs productifs (Ecole, Centre de santé, etc) ; - Formation professionnelle des jeunes et femmes ; - Sensibilisation sur la cohabitation pacifique pour l'intégration des PDI dans la zone ;

VILLE DE BENI				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
	- Prison des femmes de Beni, au quartier résidentiel (équipements de formation aux métiers) - Marché de Kilokwa au quartier résidentiel à Beni (Besoin des latrines) - CH Police à Beni (Besoin d'extension, d'équipements et de latrines) - Pont Gomez, rue Sivrwa, quartier Résidentiel (voirie et mobilité) - Dalot Ikolo, avenue Ikolo, quartier Kanzulinzuli (voirie et mobilité)			
5. Commune de Beu	- Marché Mayangos (problème d'assainissement) - Dégradation des infrastructures de franchissement, notamment : - Bureau le Bureau de l'état-civil en construction (parachever et besoins en latrines et point d'eau) - Pont sur la rivière Manziko, quartier Benengule (pont en planches avec risques d'accidents) - Prison centrale de Beni-Kangbayi (Latrines des cellules en piteux état) - Mont Mangombi, quartier Benengule (Reboisement) - Source Mangombi et réservoir de stockage, quartier Butanuka (aménagée par PPSP Juillet 2019) - Pont reliant les quartiers Butanuka et Rwangoma (enclavement des quartiers et problème de sécurité) - Pont Kalwaghe, quartier Butanuka, cellule Magherya, avenue Kasindi, sur la rivière Mabakanga (enclavement des quartiers et problème de sécurité)	- Maintien de l'isolement et de l'insécurité même après projet - Risque d'accidents	Désenclavement et accès aux services sociaux	- Création de l'emploi à travers les THIMO en mettant un accent sur les femmes et les jeunes ; - Moyen de subsistance par l'octroi des AGR ; - Prise en charge des femmes victimes des VBG ; - Réhabilitation et construction des actifs productifs (Ecole, Centre de santé, etc) ; - Formation professionnelle des jeunes et femmes ; - Sensibilisation sur la cohabitation pacifique pour l'intégration des PDI dans la zone

VILLE DE BENI				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
	- Centre de Promotion sociale, cellule Graben, quartier Butanuka (bâtiment en planches et mal équipé, latrines à construire) - Institut Bungulu, quartier Butanuka (bâtiments vétustes à reconstruire)			
6. Commune de Ruwenzori	- Dégradation des infrastructures de franchissement, notamment : • Pont sur avenue Ramazani, quartier Paida (désenclavement et sécurité) • Site proposé pour le forage au quartier Paida, cellule Vusamba, avenue Mulekera • Source d'eau Kihotso, entre es quartiers Paida et Kasabinyole (aménagement) • Pont Munyabelu sur l'avenue Saidi reliant le quartier Kasabinyole au quartier Boiken (désenclavement) • Pont sur avenue Munganga reliant le quartier Kasabinyole au quartier Boiken (désenclavement) • Dalot Rukwata, avenue Rukwata, cellule Ruwenzori, quartier Kasabinyole (à réhabiliter) • Pont Saidi au quartier Mabakanga (à construire) • Rivière Malekpe, quartier Mabakanga, cellule Limanga, avenue Saidi (drainage des eaux) • Source Itika, avenue Munganga, cellule Kasabinyole, quartier Kasabinyole (à aménager) • Pont sur l'avenue Hozanda près du CICR, cellule Limanga, quartier Mabakanga (à construire)	- risque de dégradation continue du cadre de vie pendant les travaux de démolition - Risques d'accidents et dommages	- Amélioration de la mobilité, - accès à l'eau potable	- Création de l'emploi à travers les THIMO en mettant un accent sur les femmes et les jeunes ; - Moyen de subsistance par l'octroi des AGR ; - Prise en charge des femmes victimes des VBG ; - Réhabilitation et construction des actifs productifs (Ecole, Centre de santé, etc) ; - Formation professionnelle des jeunes et femmes ; - Sensibilisation sur la cohabitation pacifique pour l'intégration des PDI dans la zone ;

VILLE DE BENI				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables		
		Craintes	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
	- Pont sur l'avenue Malonga, cellule Limanga, quartier Mabakanga, rivière Mabakanga (à construire) - Pont sur l'avenue Butembo, cellule Limanga, quartier Mabakanga, rivière Mabakanga (à construire) - Petit Marché de Munzambae, quartier Boikene (à construire) - EP Kasongo, 8e CPAC, cellule Munzambae, Q. Boikene (bâtiments en planches) - Construction de l'EP Kasongo - Décharge publique au quartier Nzuma, cellule Bandundu (à aménager pour un traitement adéquat des déchets) - Terrain pour forage, cellule Bayengo, quartier Ngadi			
7. Mairie de Butembo	- Tout en louant les activités antérieures du FSRDC dans la Zone, l'autorité urbaine de la ville de Butembo a exprimé son soulagement de voir le FSRDC faire son retour dans la zone au moment d'une précarité accrue. Les problèmes rencontrés dans la ville sont : - L'engouement des personnes déplacées internes ; - L'augmentation du taux de chômage des jeunes, du taux des enfants non scolarisés ; - L'insécurité résiduelle (banditisme urbain de survie, vol etc) - L'insécurité alimentaire ; - L'augmentation du taux des VBG ; - L'augmentation des cas de maladie suite aux mauvaises conditions d'hygiène (eau, latrines) ;	- Attentes sociales élevées en cas de perturbation de mise en œuvre du projet	- Réduction du chômage et relance économique locale - Opportunités d'emploi	L'attente est tellement grande que ce soit auprès de la population et auprès des autorités qui espèrent que les activités du FSRDC pourront tant soit peu réduire les différents problèmes dont fait face la ville de Butembo. - Assistance et réinsertion des déplacées internes (Moyen de subsistance et création d'emploi, Abri, Nourriture, kits médicaux) ; - Assistance aux femmes survivantes des VBG (Kits VBG, kits médicaux, formations) ; - Réhabilitation des actifs productifs ; - Formation des jeunes et femmes aux métiers afin de résorber le chômage

VILLE DE BENI				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
	Difficulté d'accès aux ressources naturelles terre activités agricoles			
8. Commune de Bulengera	- Dégradation des infrastructures de franchissement, notamment : - Pont Karongo, quartier Rughenda, cellule Karongo - Pont Matsinda, quartier Rughenda, cellule Matsinda - Pont Centre de Santé La Vérité, quartier Kyaghala - Érosion, quartier Kalemire, cellule Hangi	- Risques humains dus à l'émanation des poussières - Accidents de circulation	Sécurisation et mobilité améliorée	- Création de l'emploi à travers les THIMO en mettant un accent sur les femmes et les jeunes ; - Moyen de subsistance par l'octroi des AGR ; - Prise en charge des femmes victimes des VBG ; - Réhabilitation et construction des actifs productifs (Ecole, Centre de santé, etc) ; - Formation professionnelle des jeunes et femmes ; - Sensibilisation sur la cohabitation pacifique pour l'intégration des PDI dans la zone
9. Commune de Mususa	Problèmes de dégradation des infrastructures de franchissement : - Pont Limboro, quartier Kitulu, cellule Vutaliria - Pont Kirimavolo, quartier Katwa, cellule Vuhika - Pont Kavusa-Vuhunga, quartier Katwa, cellule Kavisa	Marginalisation continue des populations vulnérables pendant les travaux	Désenclavement et emploi local	- Création de l'emploi à travers les THIMO en mettant un accent sur les femmes et les jeunes ; - Moyen de subsistance par l'octroi des AGR ; - Prise en charge des femmes victimes des VBG ; - Réhabilitation et construction des actifs productifs (Ecole, Centre de santé, etc) ; - Formation professionnelle des jeunes et femmes ; - Sensibilisation sur la cohabitation pacifique pour l'intégration des PDI dans la zone
10. Commune de Vulamba	Problèmes de dégradation des infrastructures de connectivité entre les ruelles : - Pont Kasisirwa, quartier Kambali - Pont Kiriko, cellule Vuliki1 - Pont La Chute, quartier Kambali, avenue Butembo - Pont Kikwangwa quartier Congo ya sika	- Dégradation de l'éducation des enfants - Dérive scolaire pendant le THIMO	Amélioration de l'accès à l'éducation	- Création de l'emploi à travers les THIMO en mettant un accent sur les femmes et les jeunes ; - Moyen de subsistance par l'octroi des AGR ; - Prise en charge des femmes victimes des VBG ; - Réhabilitation et construction des actifs productifs (Ecole, Centre de santé, etc) ; - Formation professionnelle des jeunes et femmes ;

VILLE DE BENI				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables		
		Craintes	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
	- EP Swanga, quartier Matembe (certains bâtiments ont été déjà construits par le projet STEP II). - EP Vuvatsi, quartier Matembe (l'école compte des classes vétustes, inappropriés pour l'éducation des enfants) - EP Maandaliyo, quartier Matembe, cellule Matembe			- Sensibilisation sur la cohabitation pacifique pour l'intégration des PDI dans la zone
11. Association des femmes pour la nutrition à assise communautaire (AFNAC)	- Manque d'appui aux survivantes (encadrement et soutien, y compris des PDI) ; - Réhabilitation la 'chambre d'écoute' de l'Association AFNAC et - Appui aux activités génératrices des revenus des femmes (AGR) ;	- Faible durabilité des appuis	- Autonomisation économique des survivantes	- Octroi des Kits VBG en faveur des survivantes ; - L'appui aux AGR des femmes ;
12. Femmes Engagées pour la Promotion de la Santé Intégrale (FEPSI)	- Manque d'appui aux vulnérables (VBG, PVV, PDI) ; - Difficulté d'octroi du package d'interventions adaptées aux cibles (prise en charge psycho-médicale, kits nutritionnels, articles ménager essentiels, kits hygiéniques, « cash transfert ») ;	- Insuffisance des moyens face aux besoins	- Synergie humanitaire-développement	- Appui aux vulnérables (VBG, PVV, PDI) ; - Renforcement des capacités d'intervention de FEPSI qui dispose déjà des outils de travail et des investissements conséquents (centre hospitalier, expertise et moyens matériels de base)
13. Association pour la Défense des Droits des Femmes (ADDF)	- manque d'équipement des centres de formation professionnelles (atelier de coupe et couture, centre informatique, école maternelle) pour la réinsertion communautaire des survivantes des VBG ;	- Réinsertion incomplète du nombre de survivantes VSBG qui pourront susciter des frustration en phase de mise en œuvre du projet	- Réintégration socio-économique	- Équipement des centres de formation professionnelles (atelier de coupe et couture, centre informatique, école maternelle) pour la réinsertion communautaire des survivantes des VBG ;
14. Cellule Provinciale d'Appui à la pacification (CEPAP)	- Les défis liés au changement d'animateurs au niveau de l'exécutif provincial ; - Recrudescence des conflits sociaux et communautaires liés a la terre et la cohabitation	- Manque d'appropriation locale et risque de sabotage en	- Cohabitation pacifique renforcée	- Appui aux activités du projet afin de garantir la cohabitation pacifique entre les communautés ; - Sensibilisation des parties prenantes au projet ;

VILLE DE BENI				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
		Craintes		
		cas de frustration d'une population déjà traumatisée		
15. UNHCR	- Echanges sur : - L'analyse de la situation de PDI dans la Zone et des défis y relatifs ; - Les passerelles de collaboration avec UNHCR ;	- Duplication ou saupoudrage des actions	- Complémentarité et synergies	- Prise en compte des zones d'intervention et de type d'activités pour éviter la duplication ou le saupoudrage des activités.
16. UNOCHA	- Echange sur : - La situation de PDI dans la Zone et les actions entreprises par les acteurs du secteur humanitaire ; - Les réflexions sur l'interaction entre actions de développement et actions humanitaires ; - Les passerelles de collaboration avec OCHA.	- Exclusion des opérateurs locaux	- Accès équitable aux marchés	- Prise en compte des zones d'intervention et de type d'activités pour éviter la duplication ou le saupoudrage des activités
17. OXFAM	- Echanges sur : - La vue synoptique des activités d'OXFAM Québec et de sa zone d'intervention ; - Le partage des données afin d'envisager des synergies et d'éviter la duplication des interventions ; - Le partage d'expérience des approches communautaires dans le WASH mise en œuvre par OXFAM Québec qu'il importe de densifier, notamment dans les contrées autour de la Ville de Beni	- Mauvaise gestion financière	- Sécurisation financière du projet	- Prise en compte des zones d'intervention et de type d'activités pour éviter la duplication ou le saupoudrage des activités.
18. La Coordination Provinciale du projet STAREST	- Echange sur : - La vue synoptique des activités du Projet STAR-Est et de sa zone d'intervention ; - Le partage des données afin d'envisager des synergies et d'éviter la duplication des interventions	- Aggravation de la crise de l'eau en cas de dommage du réseau pendant les travaux	- Amélioration durable de l'accès à l'eau	- Prise en compte des zones d'intervention et de type d'activités pour éviter la duplication ou le saupoudrage des activités

VILLE DE BENI				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables		
		Craintes	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
19. Programme d'Appui au Secteur Agricole (PASA NK)	- Échanges sur les zones d'intervention du programme (Présence dans les six territoires du Nord-Kivu) et les principales spéculations retenues par le Projet (Cacao, café, maïs, pommes de terre); - L'approche d'intervention (via les organisations paysannes ciblées) et les défis ; - Les perspectives de collaboration avec le FSRDC.	- Duplication ou saupoudrage des actions	- Complémentarité et synergies	- Prise en compte des zones d'intervention et de type d'activités pour éviter la duplication ou le saupoudrage des activités.
20. FEC Beni	- Échanges avec la Présidente de la FEC de Beni-ville sur : - Des informations sur les opportunités d'affaires dans la zone ; - Des informations sur les capacités des membres de la FEC de Beni-ville ;	- Exclusion des opérateurs locaux	- Accès équitable aux marchés	- Nécessité de renforcement de capacité des membres de la FEC sur les procédures des bailleurs des fonds BAD ; - Nécessité d'obtention des documents nécessaires aux organisations membres de la FEC afin d'être éligible pour un éventuel partenariat avec le projet
21. FEC Butembo	- Échange avec le président de la FEC Butembo sur : - Un compromis sur la nécessité de contracter avec les organisations en règle avec l'Etat et non pas celles disposant uniquement des moyens financiers importants (comme c'est le cas de nombreux commerçants présents à Butembo) ; - Des clarifications et mises au point sur les conditions d'attribution des marchés : respect des règles de soumission conformes en conformité aux Directives de chaque bailleur de fonds, en l'occurrence la BAD pour le PRECAPE ;	- Exclusion des opérateurs locaux pendant la mise en oeuvre	- Accès équitable aux marchés	- Nécessité de renforcement de capacité des membres de la FEC sur les procédures des bailleurs des fonds BAD ; - Nécessité d'obtention des documents nécessaires aux organisations membres de la FEC afin d'être éligible pour un éventuel partenariat avec le projet

VILLE DE BENI				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables		
		Craintes	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
	- Des informations sur l'organisation spécifique de la FEC en ville de Butembo¹⁴ ; - Des informations sur les capacités des membres de la FEC de Butembo ; - Des informations sur les opportunités d'affaires dans la zone ;			
22. EQUITY BCDC	- Echanges avec le Chef d'Agence de la banque Equity-BCDC à Beni sur : - La cartographie des institutions financières de la zone ; - Les informations sur les produits financiers et les activités financées par cette banque ; - Les informations sur les opportunités d'affaires dans la zone	- Faible accès au crédit aux opérateurs économiques	- Sécurisation financière du projet	- Nécessité d'identifier une banque, la plus active dans la zone pour l'ouverture d'un compte dédié au projet
23. TMB	- Echanges avec le Chef d'Agence de la banque TMB à Beni sur : - Les informations sur les produits financiers et les activités financées par cette banque ; - Les informations sur les opportunités d'affaires dans la zone	- Mauvaise gestion financière des	- Sécurisation financière du projet	- Nécessité d'identifier une banque, la plus active dans la zone pour l'ouverture d'un compte dédié au projet.
24. Société de Production et de distribution d'eau au Congo (SOPRODEC)	- L'évaluation de la situation de desserte en eau potable dans la ville de Butembo (faible taux de desserte, nombre de ménages desservis, tarissement des sources et diminution du débit ; - Les risques d'effondrement en raison des forages sauvages, sans analyse biologiques	- Aggravation de la crise de l'eau en	- Amélioration durable de l'accès à l'eau	- Amélioration des conditions d'hygiène et santé - La préconisation du PPP pour contenir la « crise de l'eau » dans la ville de Butembo)
25. Association des Consommateurs	- L'évaluation de la situation de desserte en eau potable dans la ville de Butembo qui se traduit par le faible taux de desserte,		- Amélioration durable de l'accès	- La préconisation du PPP pour contenir la « crise de l'eau » dans la ville de Butembo)

¹⁴ La FEC Butembo dispose en son sein d'une organisation appelée Contribution des Opérateurs Economiques aux initiatives des Développement Local (COEIDL) et qui s'occupe des activités à caractère social.

VILLE DE BENI				
Parties prenantes institutionnelles et structures/secteur consultées Groupes vulnérables	Problèmes rencontrés	Perception du projet par les groupes vulnérables		
		Craintes	Avantages majeurs	Besoins prioritaires
urs d'Eau potable Katwa-Vutetse (ACEKAVU)	incapacité de l'opérateur public à desservir toute la population, libéralisation du secteur de l'eau et d l'électricité, nombre de ménages desservis) ;	- Aggravation de la crise de l'eau	à l'eau	
26. HGR KITATUMBA	- Dégradation des infrastructures de franchissement, notamment : • Le HGR de Butembo s'occupe particulièrement des PDI depuis 2022 (50 cas graves pris en charge depuis 2022 : dettes des soins non payées de USD 5.011,37) et des prisonniers (unique hôpital qui soigne les prisonniers ; - L'évaluation des besoins d'appui au HGR pour la poursuite régulière de ses activités	- Rupture de la prise en charge médicale	- Renforcement du système de santé	- L'extension ou l'augmentation d'un bâtiment à l'HGR Kitatumba pour l'appui de la prise en charge médicale des PDI ;

Source : Enquête PGGV septembre et novembre 2025

Synthèse des recommandations pertinentes élaborées par le consultant lors des échanges avec l'ensemble des acteurs

A l'issue de différents échanges avec l'ensemble des groupes cibles, les recommandations pertinentes ci-après sont à considérer dans le cadre de la mise en œuvre du projet PRECAPE dans les trois zones :

- Éviter l'influence politique ou la complaisance dans la sélection des cibles au détriment des groupes vulnérables qui sont vraiment en situation de précarité avancée ;
- Intégrer dans le Cahier des Clauses Particulières des entreprises d'exécution des travaux, la prise en compte des aspects sociaux en matière d'accessibilité des PVH.
- Associer le Ministère des affaires sociales (CNR, FONAREV, Bureau Genre, OXFAM, UNHCR) dans l'implémentation du présent PGGV ;
- Veiller à ce que le projet ne vienne pas accroître les populations déjà vulnérables par des actions inadéquates (détournement, destruction des actifs préexistants, non paiements des travailleurs locaux, etc.)
- appliquer au strict respect le un code éthique et de bonne conduite auquel devront être soumis tous les employés mobilisés pour les entreprises d'exécution de travaux ;
- veiller à ce que les entreprises d'exécution de travaux disposent parmi ses personnels un responsable de sauvegardes sociales permanent ;
- prioriser le recrutement de la main d'œuvre locale ;
- doter à tous les TT de travaux THIMO des EPI;
- appliquer au strict respect des mesures de protection collective des populations riveraines et de leurs biens.

• . Pilier 1 : Intégrité du Ciblage et Lutte contre la "Capture de l'Élite" (SO 1 & SO 10)

- **Mécanisme de Ciblage Neutre** : Remplacer la sélection discrétionnaire par un système de pointage socio-économique (basé sur l'Indice National de Vulnérabilité). Les listes de bénéficiaires (LIPW, kits, intrants) doivent être validées publiquement par des comités communautaires paritaires pour éliminer l'influence politique.
- **Transparence Radicale** : Afficher les critères d'éligibilité et les listes retenues dans les bureaux de quartier et via les radios locales en langues vernaculaires (Swahili/Kitembo) pour permettre le recours social immédiat.

• Pilier 2 : Protection contre les Violences Sexuelles (EAS/HS) et Éthique (Note Pratique VBG)

- **Tolérance Zéro Contractuelle** : Intégrer dans les contrats des entreprises une clause de licenciement immédiat sans indemnités pour tout employé (cadre ou ouvrier) impliqué dans un acte d'Exploitation ou Abus Sexuel (EAS).
- **Code de Conduite Obligatoire** : Chaque travailleur doit signer, après une séance de sensibilisation, un Code de Conduite illustré (pour les analphabètes) interdisant les relations sexuelles avec les membres de la communauté vulnérable et le harcèlement au travail.

• Pilier 3 : Inclusion des PVH et Conception Universelle (SO 1 & SO 7)

- **Standard d'Accessibilité Universelle** : Imposer dans les TDR des entreprises de BTP l'application des normes internationales d'accessibilité (rampes de 5%, signalétique adaptée, sanitaires larges) pour toutes les écoles et centres de santé réhabilités.

- **Quotas THIMO** : Fixer contractuellement un quota de **5% des emplois THIMO** réservés aux PVH (tâches adaptées telles que le pointage, la surveillance ou la pépinière).
- **Pilier 4 : Droits de la Main-d'œuvre et Gestion THIMO (SO 2)**
- **Paiement Sécurisé et Dématérialisé** : Privilégier le **Mobile Money** pour le paiement des salaires des 5000 Travailleurs Temporaires (TT) afin d'éviter les "ponctions" par des intermédiaires et de garantir que l'argent arrive directement dans le ménage.
- **Équipements de Protection Individuelle (EPI)** : Aucune activité de pavage ou reboisement ne peut démarrer sans la dotation complète en EPI (gilets, gants, bottes) certifiés. Le défaut de port d'EPI doit être un motif d'arrêt de chantier par l'Expert Social du FSRDC.
- **Pilier 5 : Redevabilité et Mécanisme de Recours (MGP) (SO 10)**
- **Unité de Gestion des Plaintes (UGP) Indépendante** : Le MGP doit disposer d'une ligne verte gratuite gérée par une structure neutre (ONG spécialisée) pour les plaintes sensibles (corruption, abus sexuels), garantissant l'anonymat total demandé par 25% des sondés.
- **Responsable Social Permanent** : Exiger que chaque entreprise d'exécution mobilise un Spécialiste en Sauvegardes Sociales (Full-time) sur site, chargé du suivi quotidien du Code de Conduite et de la liaison avec les populations riveraines.
- **Pilier 6 : "Do No Harm" et Protection Collective (SO 4)**
- **Protection des Actifs Préexistants** : Réaliser un constat d'huissier (ou photographique géolocalisé) avant travaux pour éviter que l'évacuation des débris ou le passage des engins ne détruise les abris précaires des PDI ou les jardins de subsistance riverains sans compensation immédiate.

VI. EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET, ANALYSE DES FACTEURS DE VULNERABILITE DES GROUPES CIBLES ET PROPOSITION DES MESURES D'ATTENUATIONS

6.1. Perceptions des groupes vulnérables sur le projet

Les différents groupes vulnérables consultés se sont prononcés favorablement pour le projet PRECAPE. Ils se sont dit prêts à accueillir favorablement le projet et le considèrent comme étant une opportunité réelle de réponse durable à la crise et au développement des infrastructures sociales détruites. Ils perçoivent le PRECAPE en ce qu'il vient répondre aux besoins réels des groupes vulnérables, notamment :

1. La création d'emplois pour les jeunes et femmes avec l'approche THIMO,
2. L'obtention de la garantie locative grâce à l'opportunité d'emploi ;
3. L'amélioration des conditions et cadre de vie à travers l'assainissement et l'hygiène ;
4. L'amélioration des conditions de circulation et mobilité urbaine, y compris la facilitation à la connectivité de certains quartiers des villes avec l'aménagement de voies d'accès et pavage des ruelles ;
5. L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base de qualité dont la santé, l'éducation et la formation professionnelle, l'eau,
6. L'amélioration de l'accès aux infrastructures sociales et notamment dans le domaine scolaire et de la santé ;
7. La contribution à la réduction des GES à travers l'agroforesterie
8. La facilitation aux activités commerciales et de vente avec la réhabilitation et l'équipement des marchés et ouvrages associés ;
9. les opportunités d'affaires pour les métiers de restauration et petit commerce ;
10. L'amélioration de revenu du ménage avec l'acquisition et la distribution d'intrants d'élevage-agriculture-pisciculture résilients au changement climatique et petits équipements de transformation pour la relance de leurs activités productives ;
11. L'amélioration de la malnutrition des jeunes et enfants avec l'installation des cantines communautaires
12. La contribution au développement humain garce a la formation professionnelle qualifiante aux métiers porteurs
13. L'amélioration de la cohésion sociale garce aux actions de communication, sensibilisation et des initiatives communautaires
14. La réduction des stress et traumatisme/anxiété et renforcement de la résilience et l'autonomie,
15. La réintégration sociale et professionnelle garce a la prise en charge psychosociale et médicale réduction de l'isolement et de la stigmatisation grâce aux activités de sensibilisation sur les VSBG
16. L'amélioration du système de production locale avec en perspective l'augmentation des bénéfices
17. La diminution des risques de propagation des MST/IST et de recrudescence des actes de banditismes, de vols et de VSBG ;
18. L'obtention de la garantie locative pour les PDI, réfugiés, sinistrés issue des indemnités du projet
19. La facilitation et l'opportunité de vente pour les exploitants ou fournisseurs des matériaux et matériels de construction, permettant d'améliorer davantage la qualité de l'habitat ;
20. La facilitation de l'accès avec baisse des prix d'achat des produits manufacturés et grâce à la production agricole ;
21. Un meilleur accès aux infrastructures socio-éducatives et sanitaires ;
22. Une amélioration des conditions de vie des populations à travers l'écoulement des productions
23. Les opportunités de de renforcement des capacités dans les formations offertes par le projet.

Cependant, ces minorités rurales vulnérables émettent des réserves quant aux risques que pourrait susciter ce projet pendant sa mise en œuvre, notamment :

- ✚ Aggravation des tensions sécuritaires qui pourront perturber le calendrier de la mise en œuvre du projet ;
- ✚ La non distribution des Kits Scolaires et équipements après reconstruction des infrastructures sociales qui pourra renforcer l'expérience des chevaux-blancs comme dans d'autres projets ;
- ✚ Le risque de se tromper des vraies cibles avec l'influence politique et les mensonges résultant de l'enregistrement des bénéficiaires directs, des non-nécessiteux qui s'enregistrent à la place des groupes vulnérables ;
- ✚ La non-prise en charge des autres besoins et la non-satisfaction des autres groupes vulnérables peut dégénérer des tensions dans la zone ;
- ✚ Retard ou insuffisance de l'assistance par rapport au nombre important des groupes vulnérables ;
- ✚ Négligence de leurs besoins spécifiques ;
- ✚ Non-adaptation du projet à leurs besoins ;
- ✚ Risque de dommages corporels et sur les infrastructures pendant l'évacuation des démolis ;
- ✚ Expropriation, perte d'identité culturelle ;
- ✚ Instrumentalisation du projet ou exclusion d'autres structures ou d'autres groupes vulnérables ;
- ✚ les accidents du fait de l'intensification du flux de circulation urbaine ;
- ✚ Le risque de perturbation de la circulation due aux travaux ;
- ✚ les risques de restriction de l'accès aux terres et autres ressources naturelles après reboisement des zones ;
- ✚ le risque de sabotage des plantules reboisés ;
- ✚ le risque de recrudescence des actes de banditismes et de vols dans les champs ;
- ✚ l'exposition des femmes et des jeunes filles aux MST/IST SIDA, aux viols, à la prostitution avec la disponibilité des devises dans la zone;
- ✚ le risque d'accentuation de la déperdition scolaire ;
- ✚ l'exposition des communautés pygmées vulnérables au choc des cultures avec risque d'aliénation des us et coutumes locaux entre autres ;
- ✚ la perte de bénéfices avec la disproportionnalité entre l'offre et la demande avec la multiplicité des vendeurs
- ✚ destruction et empiètement des actifs sociaux pendant la démolition et exécution des travaux
- ✚ émanation des poussières pendant la circulation des engins du projet et pavage des ruelles.

Aussi pensent-elles que la mise en œuvre des recommandations sus-évoquées permettraient de minimiser ces risques, leur permettant de tirer meilleure partie de cette infrastructure sous l'encadrement des structures administratives et sectorielles locales.

6.2. Évaluation des impacts positifs potentiels et mesures d'amélioration

6.2.1. Synthèse des impacts positifs suite aux échanges avec les groupes vulnérables

Les impacts positifs relevés par les différents groupes vulnérables peuvent être regroupés en deux catégories à savoir, les avantages à tirer pendant la phase d'exécution des travaux de construction de reconstruction des infrastructures sociales détruites (marchés et ouvrages connexes, eau, santé, éducation) travaux d'assainissement et d'hygiène, l'agroforesterie, etc. d'une part et après livraison de l'infrastructure d'autre part.

Pendant la phase des travaux, les impacts positifs probables seront :

- ✚ La création d'emplois pour les jeunes et femmes avec l'approche THIMO,
- ✚ L'obtention de la garantie locative pour les PDI, réfugiés, sinistrés issue des indemnités du projet grâce à l'opportunité d'emploi ;
- ✚ Les opportunités d'affaires pour les métiers de restauration et petit commerce ;
- ✚ Les équipements de transformation pour la relance de leurs activités productives ;

- ✚ L'amélioration de la malnutrition des jeunes et enfants avec l'installation des cantines communautaires ;
- ✚ La contribution au développement humain grâce à la formation professionnelle qualifiante aux métiers porteurs ;
- ✚ L'amélioration de la cohésion sociale grâce aux actions de communication, sensibilisation et des initiatives communautaires ;
- ✚ La facilitation et l'opportunité de vente pour les exploitants ou fournisseurs des matériaux et matériels de construction, permettant d'améliorer davantage la qualité de l'habitat ;
- ✚ Les opportunités de renforcement des capacités dans les formations offertes par le projet.

Une fois l'infrastructure livrée, les attentes de ces groupes sont les suivantes :

- ✚ L'amélioration des conditions et cadre de vie à travers l'assainissement et l'hygiène ;
- ✚ L'amélioration des conditions de circulation et mobilité urbaine, y compris la facilitation à la connectivité de certains quartiers des villes avec l'aménagement de voies d'accès et pavage des ruelles ;
- ✚ L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base de qualité dont la santé, l'éducation et la formation professionnelle, l'eau,
- ✚ L'amélioration de l'accès aux infrastructures sociales et notamment dans le domaine scolaire et de la santé ;
- ✚ La contribution à la réduction des GES à travers l'agroforesterie
- ✚ La facilitation aux activités commerciales et de vente avec la réhabilitation et l'équipement des marchés et ouvrages associés ;
- ✚ L'amélioration de revenu du ménage avec l'acquisition et la distribution d'intrants d'élevage-agriculture-pisciculture résilients au changement climatique et petits
- ✚ La réduction des stress et traumatisme/anxiété et renforcement de la résilience et l'autonomie,
- ✚ La réintégration sociale et professionnelle grâce à la prise en charge psychosociale et médicale réduction de l'isolement et de la stigmatisation grâce aux activités de sensibilisation sur les VSBG
- ✚ L'amélioration du système de production locale avec en perspective l'augmentation des bénéfices
- ✚ La diminution des risques de propagation des MST/IST et de recrudescence des actes de banditismes, de vols et de VSBG ;
- ✚ La facilitation de l'accès avec baisse des prix d'achat des produits manufacturés et grâce à la production agricole ;
- ✚ Un meilleur accès aux infrastructures socio-éducatives et sanitaires ;
- ✚ Une amélioration des conditions de vie des populations à travers l'écoulement des productions.

6.2.2. Autres impacts positifs potentiels par composantes du projet

Les groupes vulnérables sont particulièrement sensibilisés aux composantes A et B du Projet PRECAPE.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des impacts positifs par rapport aux différentes composantes du projet.

Tableau 23: Synthèse des impacts positifs par rapport aux composantes du projet

Composantes du Projet	Impacts positifs potentiels
-----------------------	-----------------------------

A. Composante 1 : Renforcement des infrastructures socioéconomiques et des actifs productifs climato-résilientes pour une résilience communautaire inclusive (14.32 MUC) <u>Sous-composante 1.1 : réhabilitation et équipement des infrastructures sociales pour la continuité de l'offre des services sociaux de base</u> <u>Sous-composante 1.2 : reconstitution des actifs productifs pour la résilience communautaire et l'inclusion socioéconomique</u>	- Opportunités d'emplois des jeunes locaux ; - Renforcement du système de production des groupes vulnérables à travers l'appui aux secteur agricole, au secteur élevage et transformation des produits, - Amélioration de la couverture sanitaire et scolaire ; - Amélioration de l'offre en eau potable ; - Amélioration des conditions de circulation, connectivité et mobilité urbaine ; - Opportunités de commercialisation des produits locaux ; - Opportunités de rentabilisation des commerces et restaurants pour les locaux ; - Opportunité de conscientisation de la jeune fille sur la prise en main de son éducation sexuelle et la prévention des violences basées sur le genre ; - Augmentation du revenu des femmes, des jeunes filles et personnes handicapées ainsi que d'autres groupes vulnérables - Opportunité de conscientisation des jeunes et des femmes sur la protection de l'environnement et la lutte contre les effets des changements climatiques ; - Opportunité de transfert des compétences techniques aux jeunes et femmes dans des métiers porteurs, transformation et techniques sylvicultures et piscicoles et autres - Amélioration du plateau technique des centres de métiers ; - Développement/renforcement des capacités et insertion des jeunes, jeunes filles PDI et réfugiés dans les métiers ; - Autonomisation Socio-économique des Femmes, Jeunes et personnes handicapées
B. Composante 2 : Renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles en soutien à la réponse à la crise (7.16 MUC) <u>Sous-composante 2.1 : Appui institutionnel en soutien à la coordination et la gestion de la réponse à la crise en RDC</u> <u>Sous-composante 2.2 : Appui institutionnel en soutien à la protection de la biodiversité et à la gestion des actifs communautaires</u>	- Bonnes pratiques, des formations sur la protection de la - Amélioration des capacités opérationnelles des structures sociales de base, notamment ICCN ; - Renforcement de l'autosuffisance alimentaire et amélioration du revenu des ménages des communautés locales et peuples autochtones ; - Appropriation et pérennisation des infrastructures par les communautés bénéficiaires.

Source : Étude PGGV, novembre 2025

6.3. Évaluation des impacts négatifs et analyse des facteurs de vulnérabilité des groupes vulnérables

Les travaux de construction des i dans leur consistance sont vecteurs d'impacts négatifs dont la synthèse est donnée dans le tableau 18 qui suit.

Tableau 24: Analyse des impacts négatifs des travaux de reconstruction des infrastructures sociales détruites (marchés et ouvrages connexes, eau, santé, éducation) travaux d'assainissement et d'hygiène, l'agroforesterie, etc pour les groupes vulnérables

Phases du projet	Activités sources d'impact	Impacts potentiels/Risques	Manifestation	Groupes vulnérables les plus exposés
	Installation du chantier avec acquisition des sites, matériaux et matériels; aménagement des voies d'accès aux sites	destruction et empiètement des actifs sociaux pendant la démolition et exécution des travaux (Perte des moyens d'existence	Conflits, augmentation de la pauvreté, perte de revenu du ménage, famine	Tous

Phases du projet	Activités sources d'impact	Impacts potentiels/Risques	Manifestation	Groupes vulnérables les plus exposés
Phase de préparation et Construction	Démolition de restes des infrastructures détruites	Risque de dommages corporels et sur les infrastructures pendant l'évacuation des démolis	Perte de revenu, augmentation du taux de pauvreté,	Tous
	Sélection des bénéficiaires et mobilisation de la main d'œuvre	Risque de se tromper des vraies cibles avec l'influence politique et les mensonges résultant de l'enregistrement des bénéficiaires directs, des non-nécessiteux qui s'enregistrent à la place des groupes vulnérables	Sabotage des activités du projet, conflits,	Tous
	Sélection des bénéficiaires et mobilisation de la main d'œuvre	La non-prise en charge des autres besoins et la non-satisfaction des autres groupes vulnérables	Dégénérescence des tensions dans la zone	Tous
	Situation politique et sécuritaire qui sévit dans les zones	Aggravation des tensions sécuritaires qui pourront perturber le calendrier de la mise en œuvre du projet	Augmentation de l'insécurité. Des nouvelles escalades ciblées	Tous
	Démarrage du projet Sélection des cibles	Retard ou insuffisance de l'assistance par rapport au nombre important des groupes vulnérables	Augmentation de taux de mortalité, banditisme, etc.	Enfants malnutris, Enfants abandonnés ou non-accompagnés Enfants orphelins vulnérables
	Recrutement des ouvriers avec l'approche THIMO et déploiement de la main d'œuvre qualifiée	l'exposition des femmes et des jeunes filles aux MST/IST SIDA, aux viols, à la prostitution avec la disponibilité des devises dans la zone	Augmentation du taux de mortalité, Stigmatisation sociale ; Prolifération des MST/SIDA, Grossesses non désirées, Tensions sociales dans les couples ; Rupture des mariages, hostilité des populations vis-à-vis des employés	Jeunes filles/Femmes
		Pression supplémentaire sur les ressources forestières, foncières et les produits agricoles	Augmentation de la demande et du prix des denrées alimentaires	Tous
	Acquisitions des terres pour le reboisement, l'agriculture...	La perte de la stabilité familiale ou sociale, ainsi que de l'équilibre intercommunautaire (conflits fonciers entre groupes d'intérêts et pillage des ressources naturelles...)	Bradage des terres Bantous et accaparement des terres des pygmées pour les activités de reboisement, piscicultures et agriculture ainsi que l'élevage, Migration des peuples pygmées avec l'augmentation de la demande due aux flux migratoires	Populations autochtones pygmées, Personnes de troisième âge, Sinistrés climatiques
		Expropriation, perte d'identité culturelle		
	Approvisionnement en	Risque d'accidents du fait de l'intensification du flux de circulation urbaine	Blessures, perte de bétail, mort d'homme, conflits/plaintes	Tous

Phases du projet	Activités sources d'impact	Impacts potentiels/Risques	Manifestation	Groupes vulnérables les plus exposés
	matériel et matériaux de construction	émanation des poussières pendant la circulation des engins du projet et pavage des ruelles	Recrudescence des pneumonies et autres maladies respiratoires	Personnes à mobilité réduite (handicapées, malades chroniques et personnes du 3ème âge)
	Mobilisation de la main d'œuvre TT et spécialisée	l'exposition des communautés pygmées vulnérables au choc des cultures avec risque d'aliénation des us et coutumes locaux	Conflits sociaux entre bantous et pygmées, recherche des zones	Population Autochtone pygmées
	Dégagement de l'emprise pour le pavage des ruelles, y compris l'acquisition des terres pour le reboisement	La perte de la stabilité familiale ou sociale, ainsi que de l'équilibre intercommunautaire (Destruction des habitations Pertes de terres, pertes d'accès à des terres et à d'autres ressources...)	Conflits et tensions sociales, pressions sur les ressources disponibles	Population d'accueil et Tous les groupes vulnérables
	Mise en place des rigoles/fossés	L'exclusion sociale d'une couche, d'une tranche d'âge, d'une composante sociologique ou d'une catégorie socioprofessionnelle de la population (Réduction de la mobilité des personnes vivant avec un handicap)	Augmentation des obstacles à franchir pour personnes à mobilité réduite	Personnes à mobilité réduite (handicapés, malades chroniques)
	Mobilisation et sélection des bénéficiaires	Instrumentalisation du projet ou exclusion d'autres structures ou d'autres groupes vulnérables	Conflits sociaux Arrêt du projet	Tous
Fin des travaux de construction	Replis du matériel et équipements du chantier	Les détresses et les troubles affectifs ou psychologiques (Risque d'accident de circulation...)	Blessures, perte de bétail, mort d'homme, émeutes/plaintes	Tous
	Démobilisation de la main d'œuvre	Les détresses et les troubles affectifs ou psychologiques (Risque de conflits, perte d'emplois et de sources de revenus...)	Augmentation de la pauvreté et du chômage	Tous
	Mobilisation de la main avec l'approche THIMO (TT)	risque d'accentuation de la déperdition scolaire	Augmentation de l'oisiveté, banditisme, l'enrôlement des jeunes dans les groupes armés/milices	Jeunes filles et jeunes garçons Enfants non accompagnés Enfants orphelins
Phase d'exploitation	Mise en circulation de la route	Les détresses et les troubles affectifs ou psychologiques (Risque d'accident de circulation...)	Blessures, mort d'homme, émeutes/plaintes	Tous
	Agroforesterie / reboisement de plus de 10 ha	risques de restriction de l'accès aux terres et autres ressources naturelles après reboisement des zones	Sabotage des espaces reboisés, Conflits fonciers, Demande accrue sur les ressources naturelles	Population d'accueil Peuples autochtones pygmées

Phases du projet	Activités sources d'impact	Impacts potentiels/Risques	Manifestation	Groupes vulnérables les plus exposés
et entretien des infrastructures sociales de base		La perte de la stabilité familiale ou sociale, ainsi que de l'équilibre intercommunautaire (Augmentation des conflits fonciers entre groupes...) d'intérêts et pillage des ressources naturelles	Bradage des terres Bantous et accaparement des terres des pygmées avec l'augmentation de la demande due aux flux migratoires	Pygmées, PDI, Réfugiés, Femmes et jeunes filles-mères
	Équipements des infrastructures reconstruites de santé, éducation, marché,...	La non distribution des kits scolaires et équipements après reconstruction des infrastructures sociales qui pourra renforcer l'expérience des cheaux-blancs comme dans d'autres projets	Infrastructures reconstruites non fonctionnelles	Tous
	Fonctionnement des infrastructures reconstruites de santé, éducation, marché Pérennisation de l'infrastructure et Communication	Négligence de leurs besoins spécifiques Non-adaptation du projet à leurs besoins	Absence des rampes d'accès Des programmes scolaires non-adaptés Le programme de langue Faiblesse du processus d'inclusion sociale Pression sur les ressources naturelles	Personnes vivants avec handicap Populations autochtones pygmées
	Distribution d'intrants d'élevage-agriculture-pisciculture résilients pour l'accroissement agricole	risque de recrudescence des actes de banditismes et de vols dans les champs	Perte de production agricole Insuffisance de revenu Pauvreté de ménages	Agriculteurs peuples autochtones pygmées, PDI et Réfugiés
	Réhabilitation et l'équipement des marchés et ouvrages associés	la perte de bénéfices avec la disproportionnalité entre l'offre et la demande avec la multiplicité des vendeurs	Insuffisance des acheteurs, Faible profit après-vente, pourrissement des produits, prolifération des mouches et d'autres vecteurs, pauvreté du ménage, dégradation du tissu économique ...	Population hôte, PDI, réfugiés

Source : Étude PGGV, novembre 2025

6.4. Proposition de mesures d'atténuation des impacts négatifs potentiels

Les mesures de mitigation des impacts négatifs potentiels ainsi que les approches non exhaustives de gestion des facteurs de vulnérabilité sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Pour une zone de conflit comme l'Est de la RDC, l'anonymat n'est pas seulement une option, c'est une condition de survie pour les plaignants. Cette clause doit être insérée dans la **Section 6.4** (Proposition de mesures d'atténuation des impacts négatifs potentiels) en tant que mesure transversale obligatoire.

Clause Type : Dispositif de Confidentialité et d'Anonymat du MGP (Projet PRECAPE)

Objet : Sécurisation des voies de recours pour les groupes vulnérables et les survivants de VBG/EAS/HS.

1. Principes Fondamentaux de l'Anonymat

Le projet PRECAPE garantit que tout membre de la communauté, travailleur ou personne vulnérable peut déposer une plainte sans décliner son identité.

- **Dépôt Anonyme :** Le système de gestion des données (KoboCollect ou Registre) autorise l'enregistrement de plaintes sous code alphanumérique unique.

- **Traitement à l'aveugle :** Pour les cas de corruption ou de détournement de l'aide, l'identité du plaignant (si fournie volontairement) ne sera jamais communiquée aux personnes mises en cause, ni aux autorités locales impliquées dans le projet.

2. Canaux de Communication Sécurisés

Pour rendre cet anonymat opérationnel, les canaux suivants seront déployés :

- **Ligne Verte Gratuite :** Un numéro court, accessible 24h/24, géré par un **prestataire tiers indépendant (ONG spécialisée)** non lié contractuellement aux entreprises de travaux.
- **Boîtes à Plaintes Verrouillées :** Installées dans des endroits discrets mais accessibles (ex: derrière les centres de santé, églises ou sites de distribution), dont les clés sont détenues exclusivement par l'Expert Social de l'Unité de Coordination du Projet (UCP).
- **Points Focaux Communautaires :** Désignation de médiateurs Batwa (pour les PA) et de femmes relais (pour les survivantes) formés au protocole de "retransmission anonymisée".

3. Protocole Spécifique pour les cas d'EAS/HS (Approche centrée sur le survivant)

En cas de dénonciation de violences sexuelles liées au projet :

- **Confidentialité Absolue :** Seule l'ONG de prise en charge psychosociale a accès aux détails nominatifs pour les soins.
- **Anonymat dans le rapportage :** Les rapports de suivi destinés à la Banque et au FSRDC ne contiendront que des données agrégées (type d'incident, lieu, statut de l'auteur) sans aucune information permettant l'identification de la victime.
- **Sûreté des témoins :** Tout témoin bénéficie de la même protection contre les représailles que le plaignant.

4. Interdiction de Représailles

- Toute tentative d'identification d'un plaignant anonyme par un cadre du projet ou d'une entreprise partenaire sera considérée comme une **faute lourde** entraînant une sanction immédiate (suspension ou résiliation contractuelle).
- Un mécanisme de veille sera instauré pour surveiller d'éventuelles mesures de rétorsion indirectes (exclusion des listes d'aide après une plainte).

Tableau 25: Mesures d'atténuation des impacts négatifs et approche de gestion des facteurs de vulnérabilité des groupes vulnérables de la ZIP

Impacts possible/rejets/ nuisance	Stratégie de mitigation	Facteur de vulnérabilité pouvant accentuer la menace	Approche de gestion de la vulnérabilité	Responsible d'exécution	Coût associé/\$
Risque de se tromper des vraies cibles avec l'influence politique et les mensonges résultant de l'enregistrement des bénéficiaires directs, des non-nécessiteux qui s'enregistrent à la place des groupes vulnérables	Impliquer les représentants de sites des groupes vulnérables Impliquer la société civile	Faibles revenus, chômage, manque d'accès aux ressources. Exclusion les plus fragiles ou détournements des aides et assistance : Caractéristiques individuelles et contextuelles issue de la pauvreté, handicap, 3eme âge, genre, isolement qui rend difficile la participation par certains groupes vulnérables, les faiblesses systémiques liés à la mauvaise gouvernance, manque de données fiables, corruption, conflits entravant l'identification	Mouvements associatifs. Affichage des listes des bénéficiaires devant les bureaux de chaque quartier des groupes vulnérables.	Mairies, Sociétés, civile FSRDC, Représentants des GV	Budget inclus dans la ligne de suivi de mise ne œuvre du PGGV

Impacts possible/rejets/nuisance	Stratégie de mitigation	Facteur de vulnérabilité pouvant accentuer la menace	Approche de gestion de la vulnérabilité	Responsible d'exécution	Coût associé/\$
		et l'accès, et les risques opérationnels liés à la mauvaise gestion des données, procédures non inclusives, manque de communication			
Destruction et empiètement des actifs sociaux pendant la démolition et exécution des travaux (Perte des moyens d'existence : terres et à d'autres ressources et biens...)	Sensibilisation et accompagnement du processus de dédommagement des GV victimes d'expropriation et leur recasement	Absence d'acte de citoyenneté et de propriété : Restriction des droits fonciers	Accompagnement judiciaire des groupes cibles : Dialogue avec les autorités traditionnelles ; Appui à l'organisation des audiences foraines et organisation des mariages collectifs ; Mise à contribution des CESO et Chefs de Services d'Action Sociale pour la mise en œuvre d'un Plan d'Intervention sociale (accompagnement psychosociale, Information, éducation et communication...	Bureau Urbain Genre, Collectif des femmes de Beni, ADD F, FPESI	Budget inclus dans la ligne de Mise en place de 9 chambres d'écoute, fournitures de Kits VBG et leurs équipements
Prolifération des MST/IST SIDA, des actes de viols, d'adultère Divorces, tensions sociales, VSBG, à la prostitution avec la disponibilité des devises dans la zone	Formations Sanitaires (FOSA), Sensibilisation et éducation à la sexualité ; distribution des préservatifs, appui au dépistage volontaire Mise en œuvre d'un code éthique et de conduite des employés ; Mise en œuvre d'un mécanisme de gestion des plaintes	Nouvelles escalades avec les conflits en cours, Barrière de langue ; Reproduction sociale des peuples ; Représentation, Tolérance culturelle	- Appui au dépistage volontaire ; - Affichage des images liés aux risques de VSBG - Causeries éducatives; - Prise en charge juridique des survivants	Bureau Genre, ONGs spécialisées	Budget inclus dans la ligne de Sensibilisation de 3000 personnes sur les VBG/EAS et HS ainsi que sur le Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), y compris la mise en place de signalétiques d'alerte sur tous les sites de travaux avec le numéro de la ligne

Impacts possible/rejets/ nuisance	Stratégie de mitigation	Facteur de vulnérabilité pouvant accentuer la menace	Approche de gestion de la vulnérabilité	Responsible d'exécution	Coût associé/\$
	intégrant des mesures correctives				verte
Instrumentalisation du projet ou exclusion d'autres structures ou d'autres groupes vulnérables	Mobilisation des acteurs locaux et les représentants des groupes vulnérables dans l'identification et analyse des besoins Mise en œuvre du mécanisme de gestion de plainte accessibles pour les exclus	Inégalités existantes face à l'accès aux ressources et au pouvoir décisionnel Exclusion des femmes, jeunes, minorités ethniques/religieuses, personnes handicapées, etc dans les activités de développement	- Approche axée sur la participation inclusive et communautaire. - Organiser des séances de consultations ciblées, mise en place des comités de suivi externes et mixtes impliquant la société civile, les autres acteurs et groupes vulnérables), des critères d'éligibilité équitables basés sur le besoin (et non le favoritisme de chaque groupe spécifique),	- FSRD C - Structures des GV	Budget inclus dans la ligne de suivi de la mise en œuvre du PGGV
Pression supplémentaire sur les ressources forestières, foncières et les produits agricoles	Appuis aux activités agro-sylvo-pastorales	Restriction des droits fonciers	Appui aux groupes associatifs	Affaires foncières et Direction de Cadastre Direction d'Habitat	Budget inclus dans la ligne de suivi de Mise à disposition d'une garantie locative terrienne à 250 ménages des GV
Les Risques d'accidents du fait de l'intensification du flux de circulation urbaine (risque de conflits, perte d'emplois et de sources de revenus ...),	Sensibilisation des conducteurs et entretien permanents des engins roulants Sensibilisation des groupes vulnérables; Formation des communautés au secourisme ; Amélioration du plateau technique des FOSA	Détresses et les troubles affectifs ou psychologiques Barrière de langue ; Repli identitaire ; Restriction de la mobilité ; Handicapé ou maladie chronique	Campagnes de sensibilisation sur les risques liés aux travaux Approche par images ; Campagnes de démonstration dans les communautés	Entreprises de travaux	Budget inclus dans l'EIES assorti du PGES
Risque de dommages corporels et sur les infrastructures pendant l'évacuation	Mise en œuvre d'un mécanisme de gestion	Faible résilience des personnes de 3 ^{ème} âge, PVH et exposition aux aléas naturels,	Campagnes de sensibilisation sur les risques liés aux	ONG spécialisée	Inclus dans le budget de

Impacts possible/rejets/ nuisance	Stratégie de mitigation	Facteur de vulnérabilité pouvant accentuer la menace	Approche de gestion de la vulnérabilité	Responsible d'exécution	Coût associé/\$
des démolis, tensions sociales	des plaintes intégrant des mesures correctives Sensibilisation des populations et groupes vulnérables. Sensibilisation des entreprises d'exécution de travaux	Fragilité accrue face aux catastrophes dans la zone, système critiques réseaux énergétiques Manque de plans d'urgence mauvais état des constructions existantes	travaux Approche par images ; Campagnes de démonstration dans les communautés, Exercices sur le code de bonne conduite avec les conducteurs d'engins et respect des mesures de sécurité et du protocole d'entretien	FSRDC	la la rubrique d'alerte précoce et système signalétique
La perte des moyens de subsistance ou la dégradation du pouvoir d'achat (Destruction des habitations...)	Formation aux techniques moderne de construction ; Équipement en matériels de fabriques ; Recasement	Reproduction sociale ; Restriction des droits fonciers ; Restriction de la mobilité,	Mise en place des centres d'apprentissage à proximité des cibles	Bureau Urbain Genre, Collectif des femmes de Beni, ADDF, FEPSI	Inclus dans le suivi d'appui à la prise en charge psychiatrique des survivants de VBG
Émanation des poussières pendant la circulation des engins du projet et pavage des ruelles	Arrosage systématique de la bande de roulement pendant les travaux : Appui en équipements de protection contre la pollution atmosphérique	Handicape ou maladie chronique	Distribution ciblée d'équipements de protection	AFNAC Beni et Collectif de femmes FEPSI	Inclus dans le suivi d'appui en intrants et matières premières pour la production des savons, bouillie nutritive à base de Soja et maïs
L'exclusion sociale d'une couche, d'une tranche d'âge, d'une composante sociologique ou d'une catégorie socioprofessionnelle de la population (Augmentation des obstacles à franchir pour personnes à mobilité réduite...)	Prise en compte des questions d'accessibilité universelle (Construction des rampes pour personnes à mobilité réduite : Aménagement des passerelles pour franchissement des rigoles et traversées de la chaussée...)	Handicape ou maladie chronique	Signalisation appropriée pendant les travaux ;	Entreprises de travaux	Inclus dans le budget de l'EIES/GES-C des entreprises

Impacts possible/rejets/ nuisance	Stratégie de mitigation	Facteur de vulnérabilité pouvant accentuer la menace	Approche de gestion de la vulnérabilité	Responsible d'exécution	Coût associé/\$
La non-prise en charge des autres besoins et la non-satisfaction des autres groupes vulnérables	Approche participative dans l'identification des besoins spécifiques	La fragilité face aux chocs sociaux et environnementaux : la pauvreté, l'isolement, le manque d'accès aux soins et au logement, le chômage, la marginalisation et l'exploitation, affectant les enfants, personnes âgées, handicapés,	Implication de la société civile, les représentants des groupes vulnérables spécifiques, sensibilisation	Société civile Structures de VG	Inclus dans le budget de suivi
Aggravation des tensions sécuritaires qui pourront perturber le calendrier de la mise en œuvre du projet	Prioriser les zones contrôlées par l'armée loyaliste Cartographie des zones rouges sur le plan sécuritaire	Tensions politiques et communautaires (émeutes, conflits fonciers), Mouvements ou déplacements des population, le manque d'accès aux services, la fragilité de l'État, Barrières liées aux différences culturelles/linguistiques, et les problèmes de gouvernance	Création des groupes évaluation continue et inclusive, et d'analyse participative des risques sécuritaires en développant des scénarios plus adaptés au contexte sécuritaire renforcement des capacités locales, et mise en place de mesures d'atténuation flexibles notamment la planification adaptative, diversification des approches mise en place de systèmes d'alerte précoce pour assurer la résilience et ajuster le calendrier de la mise en œuvre du projet	ONG	Inclus dans le P3P
La perte de la stabilité familiale ou sociale, ainsi que de l'équilibre intercommunautaire (Augmentation des conflits fonciers entre groupes d'intérêts et pillage des ressources naturelles...)	Mise en place d'un dispositif de veille, d'alerte et de règlement des conflits fonciers	La faiblesse dans la protection, précarité et chômage, Restriction des droits fonciers ; Repli identitaire ; Handicapé ou maladie chronique	Application de l'approche solidarité intergénérationnelle et l'équité entre familles (bio-psycho-sociale) Mise en œuvre du Mécanisme de gestion des plaintes	CGP	Inclus dans le MGP
Retard ou insuffisance de l'assistance par rapport au nombre important des groupes vulnérables	Renforcement de la résilience à travers l'approche Nexus (eau, énergie, alimentation), des transferts. Le respect du calendrier d'intervention L'utilisation de technologies comme la Matrice de suivi des déplacements	Amplification des barrières sociales, géographiques et économiques Retard de financement à cause de faible taux de décaissement pour des projets similaires	Sensibilisation et séances d'information des bénéficiaires sur le projet et facilitation pour la priorisation des interventions selon la réponse à l'urgence et son impact. renforcement des capacités locales et la participation communautaire (approche intégrative)	ONG	Inclus dans le P3P

Impacts possible/rejets/nuisance	Stratégie de mitigation	Facteur de vulnérabilité pouvant accentuer la menace	Approche de gestion de la vulnérabilité	Responsible d'exécution	Coût associé/\$
	(DTM) par le Bureau de Mission de contrôle et l'UCGP.				
Risque de conflits, perte d'emplois et de sources de revenus	Accompagnement des employés au développement des activités alternatives ; Formation/Renforcement des capacités à des métiers autonomisant.	Répercussion du Choc de changement de statut social/Folie de grandeur	Accompagnement psychologique des ouvriers dans la gestion des revenus	INPP FEC ADDF	Inclus dans le budget d'appui à la prise en charge psychiatrique des survivants de VBG
l'exposition des communautés pygmées vulnérables au choc des cultures avec risque d'aliénation des us et coutumes locaux	Valorisation des savoirs traditionnels. la protection des droits fonciers et culturels, et la participation communautaire et intégration des groupes minoritaires dans la mise en œuvre du projet	Barrières à l'éducation adaptée (bilingue/interculturelle),	Sensibilisation des populations Causerie avec des groupes	ONG , UNICEF FSRDC ESPT	Inclus dans le budget de P3P
Risque d'accentuation de la déperdition scolaire	Sensibilisation des groupes spécifiques et conscientisation	Absentéisme, déscolarisation, décrochage scolaire Pléthores des écoliers avec la gratuite d'enseignement primaire	Causeries éducatives, dialogue, Mouvements associatifs	FEC, UNICEF FSRDC ESPT	Inclus dans le budget de Formation en coiffure et fourniture et distribution des équipements
La non distribution des kits scolaires et équipements sanitaires après reconstruction des infrastructures qui pourra renforcer l'expérience des chevaux-blancs comme dans d'autres projets	distribution des kits scolaires réalisation des activités de l'engagement citoyen et de pérennisation des ouvrages sanitaires et scolaires	Faiblesse dans le suivi scolaire-démotivation			
Négligence de leurs besoins spécifiques Non-adaptation du projet à leurs besoins	Diagnostics participatifs de l'approche CVCA / VRA (Care Vulnerability and Capacity Assessment) / (Vulnerability and Risk Assessment, VRA) pour identifier les fragilités (facteurs climatiques/non-	Exclusion des cibles Manque d'information	Consultation continue Comités d'identification et intégration des actions correctives (résilience, partage des bénéfices) dès la conception pour éviter les impacts négatifs sur les groupes vulnérables	CGP de PGGV et de P3P	Inclus dans le budget de MGP du PGGV et du P3P

Impacts possible/rejets/nuisance	Stratégie de mitigation	Facteur de vulnérabilité pouvant accentuer la menace	Approche de gestion de la vulnérabilité	Responsable d'exécution	Coût associé/\$
	climatiques), évaluer les capacités d'adaptation				
risque de recrudescence des actes de banditismes et de vols dans les champs	Approche intégrée qui pouvant combiner la sécurité physique moyennant les haies de protection/clôtures, gardiennage,	Persistance des causes profondes (pauvreté, chômage, désespoir, cadastres naturelles), l'isolement social, la rupture familiale, mauvais parcours scolaire, manque d'opportunités d'emploi et au logement, et la présence d'armes. La précarité économique et sociale, activités illicites	Renforcement communautaire (organisation en groupes de surveillance) sensibilisation, mise en place d'un système d'alerte précoce	ONG spécialisée FSRDC	Inclus dans le budget de la la rubrique d'alerte précoce et système signalétique
La perte de bénéfices avec la disproportionnalité entre l'offre et la demande avec la multiplicité des vendeurs	Capacité d'adaptation ou de résilience des consommateurs (effet cliquet Mise en place d'un système de régulation du marché	le déséquilibre des prix / baisse des prix en cas d'excès d'offre, hausse en cas de pénurie, Variations des coûts de production/matières premières, main-d'œuvre Situation sécuritaire volatile Crises économiques, sanitaires ou politiques Événements imprévisibles (catastrophes)/pertes considérables ou interruption de l'activité	Formation et sensibilisation l'approche de Rotation de vente Sensibilisation et formation sur la réduction l'exposition et l'accroissement de la résilience via la diversification (produits, marchés) et l'agilité (adaptation rapide), le développement de niches (offre spécialisée), ainsi que l'innovation dans l'approche de la vente, pouvant faciliter à créer l'équilibre entre l'excès d'offre ou le manque de demande en opportunités plutôt qu'en pertes.	Comité du marché,	Budget inclus dans la ligne de Formation sur le système de vente rotative

Source : Équipe d'élaboration du PGGV, novembre 2025

VII. MESURES DE GESTION DES GROUPES VULNERABLES DE LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET

7.1. Objectifs de gestion

Pendant la mise en œuvre du projet PRECAPE, des mesures seront prises pour sauvegarder les droits fondamentaux des minorités vulnérables en vue de s'assurer de la prise en compte de leurs intérêts surtout lors de l'exécution des travaux de reconstruction des infrastructures sociales détruites (marchés et ouvrages connexes, eau, santé, éducation) travaux d'assainissement et d'hygiène, l'agroforesterie, afin de contribuer au relèvement de leur pouvoir économique tout en garantissant leur pleine insertion dans la vie sociopolitique du pays.

Ainsi, spécifiquement la gestion des groupes vulnérables pendant la mise en œuvre du projet consistera à :

- sécuriser la citoyenneté des groupes vulnérables pour garantir leur intégration dans la vie socioéconomique et politique par l'obtention des états civils des enfants nouveau-nés ,
- améliorer le cadre de vie des groupes vulnérables ;
- faciliter à l'adduction de l'eau potable et aux conditions d'hygiène et assainissement des sites des groupes vulnérables ;
- promouvoir la paix et la cohabitation pacifique entre les réfugiés et population d'accueil, Bantous et PA pygmées Batwa ;
- renforcer le système économique résilient à travers la production agricole et en apport en protéines issues des produits de pêche et élevage ;
- renforcer le système économique des jeunes et femmes et la lutte contre la malnutrition infantile ;
- promouvoir à la protection et prévention des GV et population de la ZIP, y compris la facilitation à l'accès aux soins médicaux avec fournitures de Kits VBG, mise en confiance et soutien psychosocial et accompagnement juridique des victimes de VBG ;
- promouvoir la culture, le savoir et le savoir-faire des peuples autochtones de la zone du projet pour 100 ménages.

7.2. Portée géographique socioculturelle du plan de gestion

Le présent plan de gestion concerne les groupes vulnérables localisés dans les trois ZIP de PRECAPE. Les groupes vulnérables concernés par le présent plan de gestion sont notamment :

Tableau 26:Portée géographique socioculturelle du plan de gestion

	Province/Zone de PRECAPE	Groupes vulnérables identifiés	Situation géographique
01	Walikale	Les peuples autochtones pygmées Batwa	Kigoma, Kamisuku et Cité 1 ET 2
		Les personnes déplacées internes et les enfants en situation de précarité (EOV-ENA)	Q. Kangambili Nyalusukula , Cite1 et 2, Nyabangi 1 et 2
		Les femmes et filles victimes de VSBG	Kangambili, Kamisuku, Kisima,nyabangi1 et 2, Cite 1et 2, Nyalusukula
		Les personnes vivant avec handicap	Kangambili, Kisima, Kailenge, Mombo, Cantempe, Kamisuku,
		Les personnes de troisième âge	Mopti / kangambili, Cite, Kisima, Kailenge , Nyabangi, Nyalusukula
02	BENI	Les Personnes déplacées internes (PDI) dont les dépendants des militaires et policiers venus de Goma avec 79.536 personnes au 31 juillet 2025, dont 21.477 filles et 23.672 femmes, soit 48% enfants PDI et 33% femmes.	concentrées dans la commune de Mulekera (soit 58%), quartier Tamende, Oicha (territoire de Beni, Q.Mabalako
		Les Réfugiés ;	Q.Mambango, Mangoko), Kasabinyole, Avenue Mgr Munzenda.

		Les victimes des inondations des eaux et des éboulements de terres ou de catastrophes naturelles (sinistrés climatiques)	Q. Benengule, Rwangoma, Butanuka, Kanzulinzuli, et Macampagne
		Les personnes âgées	Q. Ngadi, Kasabinyole, Boikene, Paidi, Mabakanga, Nzuma) des communes Beni, Bungulu, Ruwenzori, et Mulekera) et dans les zones de santé de Oicha, Mutwanga, Kalunguta, Mabalako, Lisasa.
		Les enfants orphelins et abandonnés	Bureau du quartier Résidentiel, et dans les cimetières KIMBANGU
		Les femmes et filles victimes de violence sexuelles basées sur le genre VSBG et des violences physiques sont au nombre de 75% de la tranche de la population de 17-39 en 2024, soit 11 697,62 personnes	Ville de Beni. Ne sont pas dans un site spécifique
		Personnes vivant avec handicaps (PVH)	bureau du quartier Résidentiel, et dans les cimetières KIMBANGU
		Les peuples autochtones pygmées	Dans la périphérie de la ville de Beni/Beni territoire, Quartier Sayo-Camp Manjuwa, Kitchwatembo en cellule Kibari quartier Ngongolio, commune de Mulekera/quartier Masyane, Beni-Byakato et Beniamino gigli
		Les enfants et jeunes malnutris et en situation de précarité	bureau du quartier Résidentiel, et dans les cimetières KIMBANGU
	Uvira	Les Réfugiés	CT Kavimvira, PR/Sange et Ville d'Uvira, Q. Molongwe...
03		Les Personnes déplacées internes (PDI) y compris les enfants et jeunes en situation de précarité	Sites EP NDUNDA, EP RUSABAGI 2, EP SASIRA, EP KIGURWE, EP KARAVA, EP KIMUKA, EP LOA Sites FADO, Églises 8e CEPAC RUSABAGI et KIGURWE et 8e CEPAC NDUNDA et familles d'accueils a Uvira, KABERAGULE, RULIMBI, MWABA, RUZIA, KIBIRIZI, NGENDO et RWENENA
		Les peuples autochtones pygmées (PAP) Batwa	Axes Lubumbashi-Kasomeno-Fizi-Uvira-Kamvivira et Zones adjacentes au Parc national de Kahuzi-Biega.
		Les femmes et filles victimes de violences sexuelles basées sur le genre (VSBG)	Ville de Beni. Ne sont pas dans un site spécifique
		Les personnes vivant avec handicap (PVH)	Ville d'Uvira
		Les Personnes Âgées Isolées	Q Gatumba, Cibitoke, sites de Gatumba Barrière ainsi que dans les camps de transit de Cibitoke, Gisenyi et Kaburandwa
		Enfants Orphelins et "Non Accompagnés" ou Abandonnés (EOV-ENA) d'Uvira	Sites EP NDUNDA, EP RUSABAGI 2, EP SASIRA, EP KIGURWE, EP KARAVA, EP KIMUKA, EP LOA Sites FADO, Églises 8e CEPAC RUSABAGI et KIGURWE et 8e CEPAC NDUNDA
		Les Autochtones Sinistrés des Catastrophes Naturelles d'Uvira et victimes de changement climatique	Rondpoint Tupendane, quartier Kanvinvira dans la Commune de Kanvinvira
		Les enfants malnutris	Sites EP NDUNDA, EP RUSABAGI 2, EP SASIRA, EP KIGURWE, EP KARAVA, EP KIMUKA, EP LOA Sites FADO, Églises 8e CEPAC RUSABAGI et KIGURWE et 8e CEPAC NDUNDA
		Les Ménages dirigés par des Enfants ou des Orphelins	Dans la rue sans adresse et parfois sont localisés dans les Sites EP NDUNDA, EP RUSABAGI 2, EP SASIRA, EP KIGURWE, EP KARAVA, EP KIMUKA, EP LOA Sites FADO, Églises 8e CEPAC RUSABAGI et KIGURWE et 8e CEPAC NDUNDA

Source : Équipe d'élaboration du PGGV, novembre 2025.

7.3. Description des programmes d'actions de gestion des groupes vulnérables

La gestion des groupes vulnérables de la zone d'intervention du projet se décline autour huit programmes d'actions à savoir :

- Appui à la sécurisation de la citoyenneté des groupes vulnérables pour garantir leur intégration dans la vie socioéconomique et politique par l'obtention des états civils des enfants nouveaux-nés
- Appui à l'amélioration du cadre de vie des groupes vulnérables
- Facilitation à l'adduction de l'eau potable et aux conditions d'hygiène et assainissement des sites des groupes vulnérables

- Appui à la paix et la cohabitation pacifique entre les réfugiés et population d'accueil, Bantous et PA pygmées Batwa
- Appui au renforcement du système économique résilient à travers la production agricole et en apport en protéines issues des produits de pêche et élevage
- Appui au système économique des jeunes et femmes et la lutte contre la malnutrition infantile
- Appui à la protection et prévention des GV et population de la ZIP, y compris la facilitation à l'accès aux soins médicaux avec fournitures de Kits VBG, mise en confiance et soutien psychosocial et accompagnement juridique des victimes de VBG
- Promouvoir la culture, le savoir et le savoir-faire des peuples autochtones de la zone du projet pour 100 ménages.

7.3.1. *Programme d'appui à la sécurisation de la citoyenneté des groupes vulnérables pour garantir leur intégration dans la vie socioéconomique et politique par l'obtention des états civils des enfants nouveau-nés*

L'objectif de ce programme vise à la sécurisation de la citoyenneté des groupes vulnérables pour garantir leur intégration dans la vie socioéconomique. Cependant, l'usage de la biométrie (CNR) devra être encadré par un protocole strict de protection des données personnelles pour éviter tout risque de ciblage politique des PDI/Réfugiés. Ce protocole sera signé par le Service approprié avec l'appui de l'ANR et du FSRDC.

Ce programme sera mis en œuvre suivant trois axes :

- * Axe 01.1. Appui de la CNR dans l'identification et enregistrements des enfants nouveau-nés dans les différents sites des réfugiés et PDI et familles d'accueil.
- * Axe 01.2. Appui à la production des "procurations de naissances" contenant des données de la maternité dans les centres de santé. (Le nombre moyen est de 30-50 naissances par mois. Le nombre max. de 50 a été considéré).
- * Axe 01.3. Établissement et production des registres-cahiers des nouveau-nés en faveur des états civils.

7.3.2. *Programme d'appui à l'amélioration du cadre de vie des groupes vulnérables*

Ce programme a pour objectif de faciliter les groupes vulnérables (GV) aux conditions dignes d'habit. Il sera articulé en quatre axes :

- * Axe 02.1. La sécurisation et l'assistance aux groupes vulnérables qui vivent dans une situation de précarité accrue au bureau du quartier Résidentiel, et dans les cimetières KIMBANGU y compris ceux d'Uvira au niveau de Sange, Kamvimvira, Baraka...
- * Axe 02.2. Construction de deux hangars d'accueil au centre de transit collectif de Kavimvira pour 952 personnes
- * Axe 02.3. Construction des toilettes publiques au Centre de Transit des réfugiés à Kamvimvira et pour les PDI à Sange à Uvira et au Quartier Résidentiel et dans les cimetières KIMBANGU, Bureau du Quartier et Av. Safari
- * Axe 02.4. Mise à disposition d'une garantie locative terrienne à 250 ménages des GV

7.3.3. *Programme Facilitation a l'adduction de l'eau potable et aux conditions d'hygiène et assainissement des sites des groupes vulnérables*

Ce programme articulé en deux axes, vise à promouvoir le WASH aux GV :

- * Axe 03.1. Adduction de l'eau potable par la construction des fontaines d'eau dans certains sites des groupes vulnérables
- * Axe 03.2. Réalisation des activités d'assainissement dans les sites des PDI (évacuation des déchets),

7.3.4. *Programme d'appui à la paix et la cohabitation pacifique entre les réfugiés et population d'accueil, Bantous et PA pygmées Batwa*

Ce programme va contribuer à la promotion de la paix dans la zone et la bonne intégration communautaire des groupes vulnérables. Il s'articule autour de deux axes :

- * Axe 04.1. Sensibilisation des population de la ZIP sur la cohabitation pacifique avec les groupes vulnérables
- * Axe 04.2. Sensibilisation sur la non-discrimination des PA pygmées Batwa et l'intégration dans les opportunités de développement dans la ZIP du projet, y compris la mise en place de Clubs spécifiques de gestion des plaintes des PA Pygmées dans leurs villages autochtones pygmées pour la résolution des conflits entre les PA-PA et PA- Bantous.

7.3.5. *Programme d'appui au renforcement du système économique résilient à travers la production agricole et en apport en protéines issues des produits de pêche et élevage*

Ce programme tient à renforcer le revenu du ménage par la relance du secteur agricole des groupes vulnérables ainsi que la diversité alimentaire riche en protéines. Le programme est subdivisé en cinq axes :

- * Axe 05.1. Mise à disposition d'une garantie locative foncière ou terrienne pour 500 ménages agricoles des GV
- * Axe 05.2. Acquisitions des semences améliorées et résilientes pour 500 ménages maïs, haricot, pomme de terre et manioc dont 1 Kg de semences et 70 ml de boutures par ménage
- * Axe 05.3. Formation et sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles résilientes au changement climatique et techniques agricoles améliorées, et sur l'agroforesterie et le maillon des cultures rotatives en agriculture intensive
- * Axe 05.4. Distribution des filets de pêche à grosse mailles à 300 pêcheurs
- * Axe 05.5. Formation sur le système de vente rotative afin de palier au déficit de la demande par rapport à l'offre due à la multiplicité des vendeurs

7.3.6. *Programme d'appui au système économique des jeunes et femmes et la lutte contre la malnutrition infantile*

Ce programme tient à renforcer le revenu du ménage et promouvoir la santé infantile des groupes vulnérables. Il sera mis en œuvre à travers cinq axes :

- * Axe 06.1. Appui en intrants et matières premières pour la production des savons, bouillie nutritive à base de Soja et maïs...pour des enfants malnutris
- * Axe 06.2. Formation en coiffure et fourniture et distribution des équipements (peignes, miroirs, 2 chaises plastiques, deux paires de ciseaux+ une tondeuse) pour 150 jeunes et filles coiffeurs et mise en place d'un salon en triplex, d'un panneau solaire et batterie pour raccordement photo électrique

- * Axe 06.3. Formation et appui en matériels de cordonnerie (cirage, support en bois, 2brosses) pour 100 jeunes
- * Axe 06.4. Formation en tresse de cheveux, beignets, et coupe et couture de 300 EOY-ENA et Femmes de tous les GV
- * Axe 06.5. Appui ADDF en équipement informatique pour la formation des 200 jeunes en informatique et distribution des kits d'ordinateurs et photocopieuses.

7.3.7. *Appui à la protection et prévention des GV et population de la ZIP, y compris la facilitation à l'accès aux soins médicaux avec fournitures de Kits VBG, mise en confiance et soutien psychosocial et accompagnement juridique des victimes de VBG*

Le présent programme vise la restauration de la confiance des survivants des actes de VBG et l'élimination des traumatismes, et la prévention de ces violences en changeant les mentalités et les comportements des groupes communautaires, ainsi la lutte contre l'impunité afin de promouvoir les droits et bâtir une société digne et responsable où tout le monde peut vivre librement. Ce programme s'articule autour de trois axes :

- * Axe 07.1. Mise en place de 9 chambres d'écoute, fournitures de Kits VBG et leurs équipements
- * Axe 07.2. Appui à la prise en charge psychiatrique des survivants de VBG
- * Axe 07.3. Sensibilisation de 3000 personnes sur les VBG/EAS et HS ainsi que sur le Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE)

7.3.8. *Promouvoir la culture, le savoir et le savoir-faire des peuples autochtones de la zone du projet pour 100 ménages*

Ce programme dispose en deux sous-activités ou axes :

- * Axe 08.1. Promotion de l'auto prise en charge à travers la valorisation des savoirs endogènes et pharmacopée des autochtones pygmées vivant dans les zones de santé
- * Axe 08.2. Appui à la production et commercialisation de produits forestiers non ligneux (PFNL).

L'objectif de ce programme vise à sensibiliser les populations de la ZIP sur les valeurs nutritives et pharmaceutiques endogènes des PA pygmées. Cela contribue de lutter contre la pauvreté grâce à l'augmentation des revenus issue de la commercialisation des PFNL.

7.4. Évaluation budgétaire pour la mise en œuvre du PGGV

Le tableau qui suit donne l'évaluation budgétaire liée à la mise en œuvre du Plan de Gestion des Groupes Vulnérables pour une période de trois ans.

Les coûts unitaires relatifs ont été estimés sur la base de la consultation des prix unitaires des projets réalisés dans la zone. D'autres prix proviennent issus de la consultation des structures locales de la ZIP.

Tableau 27: Évaluation budgétaire de la mise en œuvre du PGGV

N°	Produits/Activités	Sous-activités	Résultats / commentaire	Groupes vulnérables cibles	Province/ Zone de PRECA PE	Nombre	Fréquence	Coût de référence/\$	CT	Responsable d'exécution	IOV	Commentaire/observation
							Durée du projet=3 ans					
01.	Appui à la sécurisation de la citoyenneté des groupes vulnérables pour garantir leur intégration dans la vie socioéconomique et politique par l'obtention des états civils des enfants nouveau-nés	01.1. Appui de la CNR dans l'identification et enregistrement des enfants nouveau-nés dans les différents sites des réfugiés et PDI et familles d'accueil.	La CNR bénéficie d'un renforcement pour l'enregistrement biométrique des enfants nouveau-nés, notamment des moyens de déplacement (6Motos) et fournitures équipements informatiques (6) un logiciel spécifique (1)	PDI, réfugiés	UVIRA, Beni et Walikale		1	3 motosx5000=15 000\$ 1logiciel (acquisition et formation)=2000 0\$ 6Ordinateurs et connexes=18000 \$	530 00	CNR FSRDC	Pièces d'achat, Bon de livraison Photos d'équipements fournis	Normalement les états civils sont gratuits en RDC sauf en cas de la déclaration tardive (plus de 3 mois), où il faut d'abord obtenir un Jugement Supplétif auprès du Tribunal de Paix (ou Tribunal pour Enfants) avant que l'officier puisse délivrer l'acte définitif. C'est ce jugement supplétif qui coûte très cher en RDC. Le montant concernant l'appui à l'état des actes de naissance dans le délai est d'ordre purement technique et logistique.
		01.2. Appui à la production des "procurations de naissances" contenant des données de la maternité dans les centres de santé. (Le nombre moyen est de 30-50 naissances par mois. Le nombre	Facilitation aux Officiers de l'État Civil comprenant les screening des données de protection, enregistrement biométrique, fournitures pour la constitution des dossiers de DSR (Bourgmestres, Administrateurs de territoire) dans l'établissement des certificats de naissance	PDI, réfugiés	UVIRA, Beni et Walikale	50	36 mois X 50= 1800	10	360 00	CNR, HCR	Nbre de procurations produit,	Les procurations des naissances souvent produites par la CNR facilitent aux Maires de ville, Bourgmestres et Administrateurs de territoires d'avoir déjà une base de données biométriques des cas de naissances déjà contenant toutes les informations avec un logiciel approprié. Cela facilite l'élaboration rapide des certificats de naissances des enfants de PDI et réfugiés

N°	Produits/Activités	Sous-activités	Résultats / commentaire	Groupes vulnérables cibles	Province/ Zone de PRECA PE	Nombre	Fréquence	Cu de référence/\$	CT	Responsable d'exécution	IOV	Commentaire/observation
							Durée du projet=3 ans					
		max.de 50 a été considéré).										
		01.3. Établissement et production des registres-cahiers des nouveau-nés en faveur des états civils	Facilitation dans la constitution des bases des données par la CNR pour l'enregistrement des états-civils	PDI, réfugiés	UVIRA, Beni et Walikale	50	36 mois X 50= 1800	10	36000	CNR, HCR	Nbre de registres produits	
	S/T 1								125000			
02	Appui à l'amélioration du cadre de vie des groupes vulnérables	02.1. La sécurisation et l'assistance aux groupes vulnérables qui vivent dans une situation de précarité accrue au bureau du quartier Résidentiel, et dans les cimetières KIMBANGU y compris ceux d'Uvira au niveau de Sange,	Les PDI de Beni et Uvira qui vivent à ciel ouvert bénéficient d'un abri de qualité de 9m ² pour la protection des enfants, femmes allaitantes et enceintes contre les intempéries, dont 2000 ménages pour Uvira et 517 ménages pour Beni, soient 3 619 personnes : 7 pers. En moyenne par ménage	PDI	BENI, Uvira	4000	1	1 abris en tôle et bâche= 221\$ Acquisition du terrain=0	556257	CNR UNHCR	Nbre. De ménages servis en abris Nombre d'abris construits	L'acquisition du terrain est en charge de l'État congolais. Toutefois, il est préférable que ces abris soient construits dans les sites où les PDI habitent déjà à ciel ouvert. Sauf, si l'État congolais en dispose d'autres sites beaucoup plus sécurisés.

N°	Produits/Activités	Sous-activités	Résultats / commentaire	Groupes vulnérables cibles	Province/ Zone de PRECA PE	Nombre	Fréquence	Cu de référence/\$	CT	Responsable d'exécution	IOV	Commentaire/observation
							Durée du projet=3 ans					
		Kamvimvira, Baraka...										
		02.2. Construction de deux hangars d'accueil au centre de transit collectif de Kavimvira pour 952 personnes	Les réfugiés burundais trouvent un site d'accueil approprié avant leur déploiement dans les PR/Sange.	Réfugiés burundais	Uvira	2	1	59 985 1 hangar de 75 m2x2=150m² avec blocs d'assises	119 970	OXFAM CNR FSRDC Mairie d'Uvira CAPRIDIS, PAX CHRISTIAN I UVIRA APEVO V CEDIER	Nbre d'hangars construits	Les réfugiés Burundais qui arrivent dans le centre de transit de Kamvira, actuellement au tour de 952 personnes sont dans les conditions inadéquates.
		02.3. Construction des toilettes publiques au Centre de Transit des réfugiés à Kamvimvira et pour les PDI a Sange à Uvira et au Quartier Résidentiel et dans les cimetières KIMBANGU, Bureau du Quartier et Av.Safari	12 toilettes publiques avec 10 boxes, soient 120 boxes à fosse sèche avec 24 boxes pour de douches, et deux douches pour PVH pour plus ou moins 5000 personnes, bien que cela	réfugiés, PDI, PVH, OEV-ENA	Uvira et Beni	12	1	10.000	120 000	OXFAM FSRDC Mairie de villes	Nbre. de toilettes construits	Il est vrai que les normes d'OMS et de SSI de la BAD prévoient au moins 10 personnes par box. Cependant, les ressources disponibles y compris le besoin en espace terrien ne permettent pas de construire d'autant de nombre de box de toilettes en fonction de nombres des groupes vulnérables.

N°	Produits/Activités	Sous-activités	Résultats / commentaire	Groupes vulnérables cibles	Province/ Zone de PRECA PE	Nombre	Fréquence	Cu de référence/\$	CT	Responsable d'exécution	IOV	Commentaire/observation
							Durée du projet=3 ans					
		02.4. Mise à disposition d'une garantie locative terrienne à 250 ménages des GV	Les sinistrés climatiques trouvent une possibilité de se procurer d'un abri	PA pygmées sinistrées , Population bantous sinistrées	Beni et Uvira	250	1	60 1mois de location=20\$x3=60\$	15000	Direction d'Habitat Affaires foncières et Direction de Cadastre	Nbre de ménages logés	A cause de l'absence de zones de relocalisation sécurisées pour ces milliers de familles par manque de réserves foncières viables de l'État congolais dans la zone, la facilitation a l'obtention de la garantie locative en faveur des victimes de chocs climatiques va leur permettre de se trouver un abri. La suite de couverture des coûts de cette location pourra être substituée grâce aux activités THIMO que ce projet pense mettre en place ou à l'encadrement du projet dans des métiers porteurs
	S/T 2								811227			
03	Facilitation à l'adduction de l'eau potable et aux conditions d'hygiène et assainissement des sites des groupes vulnérables	03.1. Adduction de l'eau potable par la construction des fontaines d'eau dans certains sites des groupes vulnérables	5 forages d'eau sont construits aux sites des réfugiés de Kamvira et des PDI à Sange à Uvira et au Quartier Résidentiel et dans les cimetières KIMBANGU, Bureau du Quartier et Av.Safari	réfugiés, PDI, PVH, OEV-ENA, personnes de 3 ^{ème} âge, sinistrés climatiques	Uvira et Beni	5	1	1 forage dont deux a moins de 20 m de profondeur pour 15000\$ et trois a plus de 50 m pour 54000\$, y compris pose citerne et raccordement	69000	Bureau de l'eau FSRDC	Nombre de forage d'eau construit dans chaque de réfugiés et PDI	La plupart des sites ne facilitent pas l'accès à l'eau potable. cela accentue les risques de contaminations aux maladies de choléra et autres maladies hydriques et infectieuses
		03.2. Réalisation des activités d'assainissement	La réalisation des salongo par évacuation des tas de déchets, curages des	réfugiés, PDI, PVH,	UVIRA, Beni	1	1fois /trimestre	Achats de 100 balletsx1\$; 100 Peles+10\$;	36100	Service d'hygiène et	Nbre de salongo réalisés	Les sites où vivent les groupes vulnérables sont dans un état d'insalubrité accrues, exposant

N°	Produits/Activités	Sous-activités	Résultats / commentaire	Groupes vulnérables cibles	Province/ Zone de PRECA PE	Nombre	Fréquence	Cu de référence/\$	CT	Responsable d'exécution	IOV	Commentaire/observation
							Durée du projet=3 ans					
		ent dans les sites des PDI (évacuation des déchets),	caniveaux autour des sites des groupes vulnérables y compris l'installation des bacs à poubelles	OEV-ENA, personnes de 3 ^{ème} âge, sinistrés climatiques				50 bacs à poubelles x 700\$		d'assainissement de la Mairie FSRDC	Nbre de ballets, Pêles et bacs à poubelles fournis	les groupes vulnérables et habitations de la population d'accueil aux risques de maladies environnementales. Quelques canaux d'évacuation d'eau servent parfois des récepteurs de tous les déchets provoquant leur bouchement, stagnation des eaux usées, d'autres rivières qui sont dans la zone servent de réservoir de jet des déchets alors ces sources servent de l'eau de boisson pour certains GV, de vaisselles, baignade, et lessives et de cuisines pour les populations hôtes.
	S/T 3								105 100			
04	Appui à la paix et la cohabitation pacifique entre les réfugiés et population d'accueil, Bantous et PA pygmées Batwa	04.1. Sensibilisation des population de la ZIP sur la cohabitation pacifique avec les groupes vulnérables	Une bonne intégration est acquise des groupes vulnérables dans la ZIP du projet	réfugiés, PDI, PVH, OEV-ENA, personnes de 3 ^{ème} âge, sinistrés climatiques	UVIRA, Beni et Walikale	2	1 séance/semaine x 3 ans	2000	120 00	Commission de groupe de paix, Société civile	Nbre de séances réalisées	Plusieurs conflits résultant de la quête d'emploi entre les réfugiés et population d'accueil, Bantous et PA pygmées Batwa. Notons que la population hôte perçoit que les réfugiés n'ont pas droit d'acquiescer du travail dans le pays de refuge au détriment des fils du pays. D'autres conflits résultent dans la pression exercée sur l'eau, mais aussi les populations hôtes estiment que les PDI et réfugiés

N°	Produits/Activités	Sous-activités	Résultats / commentaire	Groupes vulnérables cibles	Province/ Zone de PRECA PE	Nombre	Fréquence	Cu de référence/\$	CT	Responsable d'exécution	IOV	Commentaire/observation
							Durée du projet=3 ans					
												ont facilement l'accès à certains avantages, notamment la nourriture distribuée, semences, lopins de terres alors que certaines populations hôtes sont aussi pauvres qu'elles n'ont pas accès à ces avantages. Cela crée parfois des frustrations, ce qui ne permet pas une cohabitation pacifique entre les groupes vulnérables PDI et réfugiés avec la population d'accueil.
		04.2. Sensibilisation sur la non-discrimination des PA pygmées Batwa et l'intégration dans les opportunités de développement dans la ZIP du projet, y compris la mise en place de Clubs spécifiques de gestion des plaintes des PA Pygmées dans leurs villages	Un MGP intégré pour résoudre les conflits entre les PA-PA dans leurs villages autochtones et PA Batwa - Bantous sont réglés à l'amiable.	PA Batwa, Population bantous	Walikale et Beni	2	1	3500 pour l'installation et fonctionnement de chaque CGP	7000	FAO ONGs d'accompagnement	Nbre de CGP installés Nbre de conflits résolus dans l'amiable	Les PA pygmées sont souvent marginalisées lors des initiatives de développement communautaire. Du fait qu'elles sont souvent considérées comme des 'sous-hommes', ces derniers manifestent parfois leur mécontentement dans le vol ou destruction des actifs du projet. D'où leur intégration est nécessaire

N°	Produits/Activités	Sous-activités	Résultats / commentaire	Groupes vulnérables cibles	Province/ Zone de PRECA PE	Nombre	Fréquence	Cu de référence/\$	CT	Responsable d'exécution	IOV	Commentaire/observation
							Durée du projet=3 ans					
		autochtones pygmées pour la résolution des conflits entre les PA-PA et PA-Bantous										
	S/T 4								19000			
05	Appui au renforcement du système économique résilient à travers la production agricole et en apport en protéines issues des produits de pêche et élevage	05.1. Mise à disposition d'une garantie locative foncière ou terrienne pour 500 ménages agricoles des GV	Les GV agricoles trouvent l'accès à la terre pour l'agriculture grâce à la garantie locative foncière	PA pygmées sinistrées , Population bantous sinistrées , population de 3 ^{ème} âge, PDI et réfugiés	Beni et Uvira	500	1	50 0,5ha=25\$	12500	Direction d'Affaires, FSRDC, Mairie	Nbre de ménages ayant trouvé l'accès à la terre pour l'agriculture	La ZIP regorge des espaces agricoles énormes pour l'agriculture, mais pour des privés. Le manque de réserves foncières viables propre de l'État congolais dans la zone, la facilitation à l'obtention de la garantie locative foncière en faveur des GV va contribuer à la réduction la pauvreté des GV.
		05.2. Acquisitions des semences améliorées et résilientes pour 500 ménages maïs, haricot, pomme de terre et manioc dont 1 Kg de	Les ménages de GV ont accès aux semences améliorées résilientes au climat. Les ménages ont accès aux techniques agricoles améliorées .	PA pygmées sinistrées , Population bantous sinistrées , population de	Beni et Uvira	500	1	4 kg =8\$ Une botte de boutures de 70Ml=10	9000	AGRIPE L SNV SENAS EM INERA FAO	Quantités de semences distribuées	Les semences résilientes au climat sont rares dans la zone. Alors que ces semences sont rentables du fait qu'elles sont restantes aux maladies de plantes et aux aléas climatiques. Ainsi, la combinaison avec l'accès aux techniques agricoles améliorées pourra avoir un impact majeur dans

N°	Produits/Activités	Sous-activités	Résultats / commentaire	Groupes vulnérables cibles	Province/ Zone de PRECA PE	Nombre	Fréquence	Cu de référence/\$	CT	Responsable d'exécution	IOV	Commentaire/observation
							Durée du projet=3 ans					
		semences et 70 ml de boutures par ménage		3 ^{ème} âge, PDI et réfugiés								l'accroissement du rendement agricole.
		05.3. Formation et sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles résilientes au changement climatique et techniques agricoles améliorées, et sur l'agroforesterie et le maillon des cultures rotatives en agriculture intensive	Les ménages agricoles des GV sont sensibilisés sur les bonnes pratiques agricoles résilientes au climat	PA pygmées sinistrées, Population bantous sinistrées, population de 3 ^{ème} âge, PDI et réfugiés	Beni, Uvira, Walikale	2	Saison culturale = 6	1000	6000	DIPROVEG	Nbre de ménages sensibilisés	Par manque de terres agricoles, une nécessité de former les GV sur les techniques d'agroforesterie et sur le maillon des cultures rotatives en agriculture intensive
		05.4. Distribution des filets de pêche à grosse mailles à 300 pêcheurs	Les ménages de GV ont accès à l'amélioration du taux de protéines dans les corps et accroissent leur revenu par la vente des produits de la pêche	PDI, Sinistrés climatiques, réfugiés, OEV-ENA	Uvira, Beni, Walikale	300	1	400	120000	Direction de pêche et élevage FSRDC	Nbre. De filets à grosses mailles distribués	la pêche étant une activité très développée dans la zone a cause de l'opportunité du lac Tanganyika et plusieurs rivières que regorgent la ZIP, la distribution des filets aux GV pêcheurs vont permettre d'augmenter le revenu du ménage.

N°	Produits/Activités	Sous-activités	Résultats / commentaire	Groupes vulnérables cibles	Province/ Zone de PRECA PE	Nombre	Fréquence	Cu de référence/\$	CT	Responsable d'exécution	IOV	Commentaire/observation
							Durée du projet=3 ans					
		05.5. Formation sur le système de vente rotative afin de palier au déficit de la demande par rapport à l'offre due à la multiplicité des vendeurs	Plus ou moins 10.000 vendeurs GV et population d'accueil sont formés dans l'approche vente rotative	Tous	Uvira, Beni, Walikale	10.000	1	ff	3000	Comite du marché, Vendeurs	Nbre de vendeurs formés	Plusieurs conflits sont enregistrés du fait de la multiplicité des vendeurs improvisés des PDI et réfugiés qui cherchent un moyen de survivre. On observe la duplicité des produits, le manque d'étalages, la vente a même le sol, pourrissement des produits par manque de d'acheteurs. La vulgarisation de l'approche "Rotation de la vente" s'avère une solution adéquate.
	S/T 5	-							150500			
06	Appui au système économique des jeunes et femmes et la lutte contre la malnutrition infantile	06.1. Appui en intrants et matières premières pour la production des savons, bouillie nutritive à base de Soja et maïs...pour des enfants malnutris	L'amélioration de la nutrition des enfants	Enfants de 0-10ans des GV	Walikale, Uvira et Beni	1T de farine 200 L huile 100 Kg Soude	1/trimestre=12 fois sur 3 ans	1T de farine de maïs=1000\$ et de soja=10.000\$ 200 L huile=200\$ 100 Kg Soude=400\$	139200	AFNAC Beni et Collectif de femmes	Nombre d'enfants nourris	Il existe des structures de Collectif de Femmes qui distribuent gratuitement des savons et bouillies à base de soja et maïs dans la ZIP. En renforçant ces structures en intrant va permettre de lutter contre la malnutrition des enfants des GV dans la ZIP.
		06.2. Formation en coiffure et fourniture et distribution	Les jeunes formés trouvent du travail et augmentent leur revenu grâce à l'ouverture de salon de coiffure.	OEV-ENA	Walikale, Uvira et Beni	1 kit de coiffure	1	200\$ Ciseau=2\$ 2 peignes=2\$	30000	FEC, UNICEF FSRDC	Nombre de kit distribués, salons installés pour des	L'élimination des exploitations économiques des enfants, et a d'autres formes de VBG envers les jeunes et filles, ainsi que de

N°	Produits/Activités	Sous-activités	Résultats / commentaire	Groupes vulnérables cibles	Province/ Zone de PRECA PE	Nombre	Fréquence	Cu de référence/\$	CT	Responsable d'exécution	IOV	Commentaire/observation
							Durée du projet=3 ans					
		des équipements (peignes, miroirs, 2 chaises plastiques, deux paires de ciseaux+ une tondeuse) pour 150 jeunes et filles coiffeurs et mise en place d'un salon en triplex, d'un panneau solaire et batterie pour raccordement photo électrique				simple+ 1 mun i kit solaire pour 150 jeunes		1pcquet gilet=1\$ 1Tondeuse=25\$ 1kit solaire(batterie et panneau)=170\$		Conseil de jeunes	jeunes étant fonctionnels	l'oisiveté et le risque d'enrôlement dans les groupes armés
		06.3. Formation et appui en matériels de cordonnerie (cirage, support en bois, 2brosses) pour 100 jeunes	Les jeunes formés trouvent du travail et augmentent leur revenu grâce à la formation et l'acquisition en leur faveur des matériels de cordonnerie	EOV-ENA	Walikale, Uvira et Beni	100	1	24 1brosse=2\$ 1support en bois =10\$ 3 boites cirages=6\$ 2 aiguilles et files=4\$	2400	FEC INPP FSRDC	Nbre de jeunes formés et de kits matériels distribués	L'élimination des exploitations économiques des enfants, et a d'autres formes de VBG envers les jeunes et filles, ainsi que de l'oisiveté et le risque d'enrôlement dans les groupes armés

N°	Produits/Activités	Sous-activités	Résultats / commentaire	Groupes vulnérables cibles	Province/ Zone de PRECA PE	Nombre	Fréquence	Cu de référence/\$	CT	Responsable d'exécution	IOV	Commentaire/observation
							Durée du projet=3 ans					
		06.4. Formation en tresse de cheveux, beignets, et coupe et couture de 300 EO-ENA et Femmes de tous les GV	Les jeunes formés trouvent du travail et augmentent leur revenu grâce à la formation et l'acquisition en leur faveur des kits matériels de tresse de cheveux à main, de préparation des beignets, et coupe et couture	EO-ENA Femmes de tous les GV	Walikale, Uvira et Beni	300	3=1/an	ff	300 00	FEC INPP FSRDC	Nbre de jeunes formés et de kits matériels distribués	Idem
		06.5. Appui ADDF en équipement informatique pour la formation des 200 jeunes en informatique et distribution des kits d'ordinateurs et photocopieuses	Les jeunes sont formés en informatique, trouvent du travail et augmentent leur revenu grâce à la formation en informatique des centres AFNAC et ADDF renforcés en équipements	EO-ENA Tous les jeunes de GV	Walikale, Uvira et Beni	200	3=1/an	500\$ 200 kits informatiquesx1 00\$	100 000	ADDF, INPP FSRDC	Nbre de kits informatiques fournis	ADDF dispose d'un centre en informatique pour la formation des jeunes de GV gratuitement.
	S/T 6								301 600			
07	Appui à la protection et prévention des GV et population de la ZIP, y compris la facilitation à l'accès aux soins médicaux avec fournitures de Kits	07.1. Mise en place de 9 chambres d'écoute, fournitures de Kits VBG et leurs équipements	Élimination de traumatisme et réintégration sociale acquise	Femmes, jeunes filles et Victimes de VBG	Walikale, Uvira et Beni	9	1	6000	540 00	Bureau Urbain Genre, Collectif des	Nbre. De chambres d'écoute mis en place et équipés	A Beni, le Collectif de femmes dispose d'une seule chambre d'écoute mais mal équipée, aucun centre de prise en charge psychosociale et juridique. Cela n'existe pas également à Uvira ni à Walikale. On trouve à

N°	Produits/Activités	Sous-activités	Résultats / commentaire	Groupes vulnérables cibles	Province/ Zone de PRECA PE	Nombre	Fréquence	Cu de référence/\$	CT	Responsable d'exécution	IOV	Commentaire/observation
							Durée du projet=3 ans					
	VBG, mise en confiance et soutien psychosocial et accompagnement juridique des victimes de VBG	07.2. Appui à la prise en charge psychiatrique des survivants de VBG	Renforcements des capacités de personnels médicaux de FEPSI sur la prise en charge en charge neuro- psychiatrique	Victimes de VBG	Walikale, Uvira et Beni	600	tous les mois sur 3 ans	10000	300 00	femmes de Beni, ADDF, FEPSI	Nbre de personnels formés Nbre. de cas neuro-psychiatrique pris en charge	Butembo, FEPSI qui dispose d'un centre médicale de prise en charge sanitaire, juridique et psychosociale des victimes de VBG, mais ne dispose pas des capacités sur la prise en charge en charge neuro- psychiatrique
		07.3. Sensibilisation de 3000 personnes sur les VBG/EAS et HS ainsi que sur le Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), y compris la mise en place de signalétiques d'alerte sur tous les sites de travaux avec le numéro de la ligne verte	Les types et formes, et conséquences des actes de VBG sont vulgarisés	Tous	Walikale, Uvira et Beni	300 0	500 personnes par semestre sur 3 ans. Soit 6 séances de sensibilisation organisées dans la ZIP	5500	330 00	Bureau Genre, ONGs spécialisées	Nbre.de personnes sensibilisées.	Ces sensibilisations incluront les acteurs de développement et populations riveraines à la ZIP. La gestion de la ligne verte sera gérée par un prestataire neutre (ONG) pour briser le lien de subordination et d'influence politique.
	S/T 7								117 000			

N°	Produits/Activités	Sous-activités	Résultats / commentaire	Groupes vulnérables cibles	Province/ Zone de PRECA PE	Nombre	Fréquence	Cu de référence/\$	CT	Responsable d'exécution	IOV	Commentaire/observation
							Durée du projet=3 ans					
08	Promouvoir la culture, le savoir et le savoir-faire des peuples autochtones de la zone du projet pour 100 ménages	08.1. Promotion de l'auto prise en charge à travers la valorisation des savoirs endogènes et pharmacopée des autochtones pygmées vivant dans les zones de santé	Une banque des savoirs pharmacologiques endogènes qui est propriété exclusive des communautés Batwa est constituée et validée De paillotes – vitrines de la pharmacopée de PA pygmées vulnérables sont construites	PA Pygmées Batwa	Walikale, Uvira et Beni	100	Tout e la durée du projet	ff	500 00	FAO ONGs spécialisées	Rapport d'évaluation de PNFL et sur les savoirs pharmacologiques endogènes de PA est rendu disponible. Nbre.d epaillotes – vitrines de la pharmacopée de PA construites	-- --
		08.2. Appui à la production et commercialisation de produits forestiers non ligneux (PFNL)	Une évaluation de PFNL de PA dans la zone du projet est réalisée. La construction de points de vente ou paillotes/vitrines de savoirs endogènes pour promotion de la pharmacopée de PA dans la zone du projet, y compris l'appui à la production de champignons est accordé. Les ressources en PFNL sont évaluées (localisation, quantité, niveau de récolte, taux de croissance/ régénération etc.).			100						
	S/T 8										50000	
	Audit d'évaluation de performances					3	3	20000	600 00			

N°	Produits/Activités	Sous-activités	Résultats / commentaire	Groupes vulnérables cibles	Province/ Zone de PRECAPE	No mbr e	Fréq uenc e Durée du projet=3 ans	Cu de référence/\$	CT	Respons able d'exécution	IOV	Commentaire/observation
	Suivi de mise en œuvre, fonctionnement de la Ligne Verte et la protection des témoins.					8	8	10000	800 00			
	S/T 9						1400 00					
	CT								1 81 9 42 7			

Source : Équipe d'élaboration du PGGV, novembre 2025

Le budget total de mise en œuvre du présent PGGV est de **1.819.427 USD**. Ce budget inclut les missions de suivi de sa mise en œuvre et **les trois (3) audits de performance** et un audit de performance E&S annuel indépendant pour mesurer le taux de satisfaction des plaignants (KPI > 80%). Le budget de **80 000 USD** pour le suivi de mise en œuvre (S/T 9) inclut aussi le fonctionnement de la **Ligne Verte** et la protection des témoins. Ainsi, vu que l'étude de PGGV a montré la vulnérabilité des PA Batwa reste "chronique et constante", il a été intégré des budgets sanctuarisés (Ring-fencing) uniquement pour les activités spécifiques aux PA, notamment la promotion de la culture, le savoir et le savoir-faire des peuples autochtones de la zone du projet pour 100 ménages, l'appui à la production et commercialisation des PFNL, etc. Ceci est conforme aux Standards de la BAD qui encouragent les projets de viser une discrimination positive pour des situations évoquées, du fait que si le projet PRECAPE se contente d'être inclusif, la situation des Batwa ne changera pas.

VIII. MISE EN ŒUVRE DU PGGV

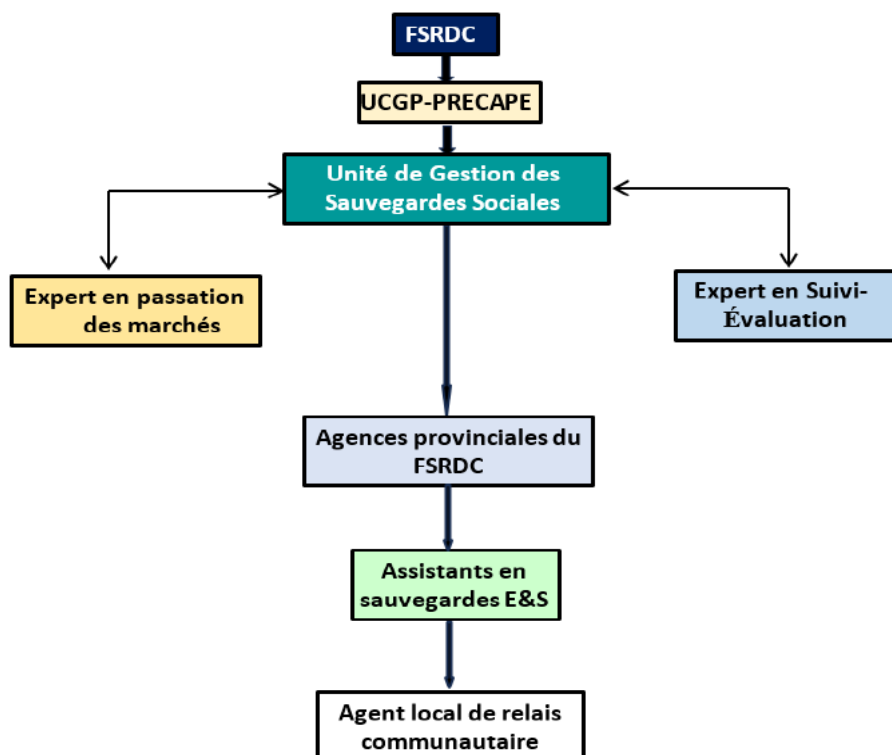
Ce point traite la mise en œuvre du présent plan de gestion des groupes vulnérables. Il détermine les modalités suivantes :

- ✓ Le rôle et responsabilités de l'organe de mise en œuvre du PGGV
- ✓ la définition des rôles et responsabilités des différentes parties prenantes,
- ✓ la définition de la stratégie d'engagement des acteurs de mise en œuvre ; et
- ✓ le mécanisme de gestion des plaintes.

8.1. Organes de mise en œuvre du PGGV et modalités de gestion

La mise en œuvre du présent PGGV sera assurée le gouvernement congolais à travers le FSRDC qui est le Maître d'Ouvrage du Projet PRECAPE. L'UCGP sera logée au sein de la Coordination nationale du FSRDC dont relève la mise en œuvre de l'ensemble des activités du projet PRECAPE. Le FSRDC étant composée des compétences nationale et internationales en matière de sauvegarde E&S, l'exécution de ce présent PGGV relève directement de l'Unité de gestion des Sauvegardes environnementales et sociales. La coordination directe reviendra à la responsabilité de l'Expert en sauvegarde sociale, sous la supervision de l'expert International en sauvegarde environnementale et sociale, qui sera appuyée par l'expert en passation des marchés du FSRDC, ainsi que par l'expert en suivi-évaluation et les Assistants en sauvegardes E&S des Agences provinciales du FSRDC qui sont dans les provinces du projet (Nord-Kivu et Sud-Kivu). Un agent local qui servira de relais communautaire ayant une solide expérience de travail avec les groupes vulnérables devra être mobilisé afin d'appuyer la mise en œuvre du PGGV. Il est préférable que cet Agent puisse provenir, soit des divisions provinciales du ministère des Affaires Sociales ou de services de la Mairie à travers les directions des affaires de protection civile ou des Affaires humanitaires. Soulignons que ces désignations des représentants des GV seront présidés par les maires et Administrateurs selon le cas et le contexte de chaque milieu (Beni, Walikale, et Uvira) tout en tenant compte de la société civile qui assurera la coprésidence de ces dans chaque ville ou territoire.

L'organigramme de la structure de gestion est illustré par la figure ci-après.



Source : Équipe E&S d'élaboration du PGGV, novembre 2025

Figure 13 : Organigramme de la structure de mise en œuvre du PGGV

L'organigramme de mise en œuvre ci-haut définit les principales missions assignées à l'Unité de Gestion des Sauvegardes environnementales et Sociales, à travers la coordination directe de l'expert en sauvegarde sociales. Ces missions sont les suivantes :

- Sous la supervision de l'Expert International en sauvegardes E&S, l'Expert en sauvegarde sociales sera chargé d'assurer la coordination et le suivi du respect des sauvegardes opérationnelles en ce qui concerne les groupes vulnérables ;
- Avec l'expert de passation de marchés, contribuer à la préparation des dossiers des marchés d'acquisitions des équipements et organiser les remises auprès des groupes vulnérables bénéficiaires ;
- s'assurer de la prise en compte des aspects genre dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet en termes de formations, emplois et partage des bénéfices du projet en faveur des groupes vulnérables ;
- élaborer les termes de références et conduire la mise en œuvre des activités ;
- accompagner les structures déconcentrées de mise en œuvre dans l'exécution des activités transférées ;
- assurer le traitement et l'archivage des dossiers soumises par les instances locales de gestion des plaintes dont la gestion relève de la compétence du FSRDC/UCGP PRECAPE.

8.2. Rôles et responsabilités des différentes parties prenantes et cadres de concertation

La mise en œuvre du présent PGVV requiert la contribution et la participation des parties prenantes issues des structures de l'administration publique, des collectivités territoriales décentralisée, des ONG internationales et nationales, de la société civile, du secteur privé, des autorités traditionnelles des communautés locales cibles y compris les peuples autochtones pygmées.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des acteurs impliqués avec leurs rôles et responsabilités respectives.

Tableau 28: Synthèse des rôles et responsabilités des différents groupes d'acteurs de mise en œuvre du PGVV

Thème sectoriel de base	Niveau opérationnel	Partie prenante/Groupe d'acteurs	Rôle et responsabilités	Mode d'implication
Culture et Sport	Clubs Sportifs et Groupes de Danse	Mairie d'Uvira, Beni et Walikale	Autorisation municipale Cohésion sociale, réduction des traumatismes (PTSD).	mise en œuvre du projet et après projet
Communications, information/ réunions techniques sur le projet, désignation des Agents locaux de relais communautaires	Autres services déconcentrés de l'État	Gouvernorat/Min. Affaires Sociales du Nord-Kivu Gouvernorat/Min. Affaires Sociales du Sud-Kivu UCGP-PRECAPE CN-FSRDC	Convocation et présidence des réunions de concertation des parties prenantes ; Mise en place et suivi des comités de vigilance au sein des groupes de minorités rurales vulnérables	Au début et pendant la mise en œuvre du projet
		Parquet de Grandes Instances de Beni, Walikale et Uvira	Conduite des audiences foraines en vue de l'établissement des actes d'état civil ; Acteur de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes	Mise en œuvre du projet et après projet
		CNR	Appui dans les screening de protection, sécurisation des états civils ou citoyens, obtention des jugements supplétifs des naissances, enregistrement biométrique	
		FEPSI Butembo, HG de Beni, Uvira et Walikale et autres CM situés dans la zone du projet	Acteurs de facilitation de l'accès des groupes vulnérables aux soins de santé	
		Divisions provinciales des Affaires Sociales de Beni et Uvira, FNPSS Mouvements Associatifs des Groupes vulnérables, Maire de la ville de Beni Bureau Genre de Beni Administrateurs du territoire	Repérage, sélection et suivi personnes vulnérables ; Contrôle de la conformité sociale des actions du projet en faveur des groupes vulnérables ; acteur de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes ;	

Thème sectoriel de base	Niveau opérationnel	Partie prenante/Groupe d'acteurs	Rôle et responsabilités	Période d'implication
		d'Uvira et Waliakle, Chefs de quartiers Société civile		
Gouvernance Communautaire, Mobilisation, encadrement, conscientisation, dialogues et sensibilisation des GV	ONG, Associations d'encadrements et mouvements Services de l'État	Bureau de protection civile d'Uvira Bureau des Affaires humanitaires de la Mairie d'Uvira, Beni et Walikale MINUSCO, ONG, structures GAPDI (Groupe d'Action pour la Paix et le Développement Intégré), Fondation Israël, CBM) APHAP, COMAVAH, ou COREPH, FECOPEHA	Médiation de conflits et sécurité. Encadrement et sensibilisation des Couches et minorités vulnérables Contribution dans le vivre-ensemble et cohésion sociale entre les GV et population d'accueil	
Protection et Genre		Bureau Urbain Genre, Famille et Enfant de la ville de Beni, ADDE, Collectif des Femmes : FEPSI, FJDF, Heal Africa, SAFDEF ; Comités des Femmes Réfugiées d'Uvira, ONG SOPROP, Associations des Parents Réfugiés (ARE), EPST (Enseignement Primaire). Collectifs citoyens AFEM (Association des Femmes des Médias	Collaboration étroite avec les organisations de lutte contre les violences liées au genre : Participation à la lutte contre les VBG, sensibilisation santé maternelle. Contribution dans l'encadrement des jeunes GV pour prévenir le recrutement par les groupes armés via des activités sportives et culturelles.	Mise en œuvre du projet
Éducation et formations professionnelles sur des métiers porteurs Ainsi les Droits Humains		Coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC), Mutuelles de Solidarité (MUSO), Fédération des Entreprises du Congo (FEC) Union pour l'Émancipation de la Femme Autochtone (UEFA)	Encadrement des opérateurs économiques ruraux Sensibilisation sur l'agriculture intégrée et résiliente au climat, Vente rotative-micro-crédit, épargne rotatif. Encadrement des femmes en termes de formation aux métiers de l'économie social et familiale à travers les centres de promotion de la femme et de la famille Soutien aux initiatives socioéconomiques, juridiques et culturelles des femmes autochtones, la promotion de l'entraide et la coopération entre les femmes autochtones et l'appui aux initiatives de développement durable	Vers la fin de travaux de construction des marchés
			Conception et implémentation des sessions de formation diplômantes en faveur des jeunes	Mise en œuvre du projet
		GRAINE-UNICEF et directeurs d'écoles	Suivi du processus d'encadrement scolaire des enfants vulnérables bénéficiaires des subventions du projet dans les écoles primaires	
		Sous-Proved, Inspections de l'Éducation...	Suivi du processus d'encadrement scolaire des enfants vulnérables bénéficiaires des subventions du projet et Facilitation des activités de sensibilisation des jeunes filles dans les écoles primaires et humanités	Fonctionnement des infrastructures
			Conception et implémentation des modules de formation techniques en faveur des jeunes vulnérables	Idem
Élevage, Système économique et finance, et Pêche et Agriculture		AGRIPEL, IPAGRI, Coordinations de Gestion de l'eau dans les blocs de la Plaine, et des Associations de développement agricole de ADASA de Sange/uvira et de Runingu (ADARU), Organisations Communautaires de base	Encadrement des éleveurs Bororos et groupes associatifs en matière de production et santé animale ; encadrement du processus de mise en place de l'aire de pâturage, Encadrement des agriculteurs et groupes associatifs en matière de production agricole ; mise en place et renforcement des capacités des groupes associatifs	Mise en œuvre du projet
Reboisement et gestion des ressources naturelles		MEDD/REDD+	Régulation de l'exploitation des ressources forestières, fauniques et des PFNL	Mise en œuvre du projet
			Passation et Suivi des marchés de construction et	Mise en œuvre

Thème sectoriel de base	Niveau opérationnel	Partie prenante/Groupe d'acteurs	Rôle et responsabilités	Mode d'implication
	Collectivités territoriales décentralisées	Maires de la Ville/Administrateurs- Beni-Waliakale-UVIR	équipement des Centres sociaux ; Facilitation de l'organisation des audiences foraines dans l'établissement des actes d'état civil ; Sensibilisation des Groupes vulnérables	du projet
	Organisations internationales/partenaires au développement	UNHCR	Collaboration et expertise en matière d'encadrement des réfugiés centrafricains	Mise en œuvre du projet
		CNR / HCR, UNICEF CICR, MSF et Action contre la Faim Oxfam, OCHA l'Unicef, PAM, OIM, Médecins d'Afrique, Médecin sans frontière Norwegian Church Aid	Collaboration en matière de parrainage des enfants et appui à la santé, prise en charge psychosociale, gestion des sites de GV, Contribution dans la prise en charge des enfants vulnérables Gestion des urgences sanitaires et le rétablissement des liens familiaux pour les déplacés de guerre Encadrement dans le WASH Contribution dans l'implantation et distribution des aliments dans les cantines communautaires	Mise en œuvre du projet
		REDD+/Ministère de l'Environnement et Développement durable UEFA, PREPPYG, REPALEF/RDC	Collaboration et expertise en matière d'encadrement des peuples autochtones sur l'Émancipation de la Femme Autochtone, l'assainissement, la citoyenneté responsable, le plaidoyer et la protection de l'environnement, la participation des populations autochtones et locales dans la gestion des écosystèmes forestiers	Mise en œuvre du projet
		PIDEP	Collaboration dans l'assistance aux peuples autochtones Batwa de Walikale	Mise en œuvre du projet
Protection et prévention	Organisation de la Société civile, ONGS, Presse	Bureau de l'eau de Beni, Uvira et Walikale	Mobilisation et accompagnement social ; Protection et gestion de proximité des terres et de l'eau. Prévention, Hygiène et assainissement,	
		FDAPID-Hope for indigenous LINAPYCO, Le PIDP, Coordinations Urbaines de la Société Civile, Comités de gestion de plaintes préexistant, coopératives de développement agricole de Runingu (OPADARU et OPADARU) et de Sange (COPABA, COPRITO, ASPADA, FONDATION MUKENDI, AFEM (Association des Femmes des Médias)	Protection et la promotion des droits des peuples autochtones et de leur identité culturelle Expertise en matière de Association de Défense des droits et d'accompagnement des peuples autochtones pygmées dans la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes, contribution dans les activités d'engagement citoyen et conscientisation, l'information et la sensibilisation des populations sur les bonnes pratiques agricoles et d'élevage de culte et contribution à la gestion des plaintes ou litiges dans les sites de groupes vulnérables, y compris sur les questions liées aux VBG, incluant l'EAS/HS	Mise en œuvre du projet
		AFEENB, Mouvements de Jeunesse Collectifs citoyens	ONG local d'accompagnement des femmes et de promotion des PFNL	Mise en œuvre du projet
	Autorités traditionnelles	Chefferies-Mwami, Chefferies de Cités d'Uvira, Beni, Uvira-Sange et Runingu, Chefs de groupement, de villages et Notables de Kabunambu, de quartiers Bwiza, de Kajembwe et Kinanira et Musenyi ; -Chefferies des villages ; -Animateurs de développement rural ; -Agronome de la Cité	Interface entre les communautés et les structures étatiques et non étatiques ; Règlement coutumier des différends entre les composantes sociologiques de leurs localités -Faire partie du Comité de gestion plaintes, contribution dans les activités d'engagement citoyen et conscientisation, l'information et la sensibilisation des populations sur les bonnes pratiques dans les lieux de culte et contribution à la gestion des plaintes ou litiges dans les sites de groupes vulnérables, y compris sur les questions liées aux VBG, incluant l'EAS/HS	Mise en œuvre du projet
		MSF	appui pour les enfants de moins dans la prise en charge médicale, alimentaire et adduction de l'eau potable	Mise en œuvre du projet

Thème sectoriel de base	Niveau opérationnel	Partie prenante/Groupe d'acteurs	Rôle et responsabilités	Mode d'implication
	Groupes Vulnérables	Communautés des PA pygmées	Groupe cible du projet	Mise en œuvre du projet
		Communautés des réfugiés Burundais	Groupe cible du projet	Mise en œuvre du projet
		Agriculteurs et éleveurs PDI	Groupe cible du projet	Mise en œuvre du projet
		Femmes ; Filles mères et enfants	Groupe cible du projet	Mise en œuvre du projet
		Personnes vivant avec un Handicap	Groupe cible du projet	Mise en œuvre du projet
		EOV-ENA	Groupe cible du projet	Mise en œuvre du projet
		Personnes du 3ème âge	Groupe cible du projet	Mise en œuvre du projet
Actions et aide d'urgence	Confessions religieuses	Église Catholique (Diocèse d'Uvira) : Via la Caritas.	Sensibilisation des groupes cibles, Gestion des programmes d'aide alimentaire d'urgence, lutte contre la malnutrition, de santé maternelle et d'accueil des sinistrés des inondations du lac Tanganyika.	Mise en œuvre du projet
		Curés des paroisses de l'Église Catholique Romaine de la ZIP		
		Églises Protestantes (8ème CEPAC, ECC)	Encadrement des agriculteurs et la gestion d'écoles secondaires dans la périphérie d'Uvira et la plaine de la Ruzizi	
		Communauté Musulmane	impliquée dans le commerce transfrontalier et les actions de solidarité dans les quartiers populaires comme Mulongwe	
		Églises de réveil	Sensibilisation des groupes cibles	
Entreprise des travaux		Entreprise d'exécution selon la sélection	Mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental et Social du Chantier (PGES-C) et respect strict du Code de Conduite VBG/EAS.	Mise en œuvre du projet

Source : Équipe d'élaboration du PGGV, Novembre 2025

8.3. Stratégie d'engagement des acteurs de mise en œuvre

Les travaux de reconstruction des infrastructures sociales détruites (marchés et ouvrages connexes, eau, santé, éducation), d'assainissement et d'hygiène, l'agroforesterie, etc dans les villes de Beni, Walikale et Uvira sont susceptibles d'impacter certains groupes et personnes vulnérables, notamment les minorités rurales très vulnérables (PA autochtones, personnes de 3ème âge, PDI réfugiées installés sur ce tronçon. Comme illustrés ci-hauts, ces risques et impacts négatifs peuvent-être :

- le risque d'expropriation des espaces terriens qui dépendent les PA pygmées ;
- la destruction des actifs sociaux lors de la démolition des infrastructures sociales détruites ;
- l'augmentation des risques d'accidents surtout pendant l'évacuation et le transport des débris de démolition, des matériels et matériaux de construction ;
- le risque de prolifération des actes de violences, viols, EAS/HS, IST/MST et autres maladies virales ;
- la risque de dégradation du tissu social ;
- les déperditions scolaires ;
- le risque d'augmentation des inégalités sociales ;
- le risque de dégradation des us et coutumes et d'acculturation des peuples autochtones pygmées
- etc.

L'UCGP de PRECAPE, afin de palier à ces risques et impacts négatifs précités, devrait donc renforcer les capacités opérationnelles des mouvements associatifs et structures d'encadrement des groupes vulnérables, construire les infrastructures sociales de base détruites et leurs équipements, développer le système de production des minorités rurales vulnérables et garantir la sécurité des hommes et des leurs

actifs sociaux.

Ainsi, il est recommandé à ce que l'UCGP puisse garantir la participation active des groupes cibles et des structures locales d'encadrement, à la mise en œuvre des différents programmes du présent plan d'action. Pour se faire, la mobilisation de différents acteurs par l'UCGP PRECAPE se fera grâce aux canaux ci-après :

- Lancement des invitations formelles auprès des groupes vulnérables cibles et aux structures locales identifiées pour participer à certaines réunions, communication et concertations à leur intention ;
- La participation effective de l'UCGP aux réunions de coordination technique organisées par les structures locales d'encadrement des groupes vulnérables avec d'autres partenaires techniques et financiers ;
- L'implication des différentes parties prenantes, notamment les structures techniques compétentes et les représentants des groupes vulnérables dans la planification et la mise en œuvre des activités du projet ;
- La signature des contrats de services avec les structures locales pour la réalisation des activités afférentes.

L'UCGP PRECAPE devrait recruter trois agents locaux de relais communautaire dans chaque zone du projet (Uvira, Beni et Walikale). Ces derniers appuieront l'Unité des sauvegardes environnementales et sociales et pourront interagir avec les groupes cibles de la zone du projet et les structures locales d'encadrement des personnes et groupes vulnérables.

Les modalités de participation de ces différentes parties prenantes dans la mise en œuvre de ce projet sont bien orientées dans le plan de participation des parties prenantes (P3P) élaboré dans le cadre de ce projet. Le P3P, en effet, précise de manière détaillée, les mécanismes à mettre en place pour assurer leur mobilisation et participation.

8.4. Mécanisme de participation des groupes vulnérables à la mise en œuvre du PRECAPE

Pendant la mise en œuvre du PRECAPE, les représentants des différentes personnes et groupes vulnérables identifiés seront intégrés et impliqués dans le suivi des activités relatives aux travaux de reconstruction des infrastructures sociales détruites (marchés et ouvrages connexes, eau, santé, éducation), d'assainissement et d'hygiène, l'agroforesterie, etc. Ce mécanisme est mis en place afin d'assurer la pleine participation des groupes vulnérables dans le projet PRECAPE.

Les représentants des groupes vulnérables qui feront partie dans la mise en œuvre du projet devraient être désignés par leurs communautés respectives lors d'une campagne de sélection conduite par un comité présidé par les Maires de Ville/Administrateurs de territoire de Beni, Uvira et Walikale.

Le comité de désignation des représentants des groupes vulnérables dans chaque ville/territoire du projet sera composé des membres ci-après :

- le Maire de la ville/Administrateur de territoire (1);
- un Représentant du Ministère des Affaires Social (1) ;
- Le Représentant de l'UCGP (1)
- Un membre de la Société civile (1).

En outre, il sera également mis en place un Comité urbain/territorial de suivi externe des activités du projet avec pour mission principale de s'assurer de la réalisation effective et suivant les règles prescrites. Ledit Comité devra regrouper en son sein :

- 01 Représentant des Réfugiés ;
- 01 Représentant des PDI ;
- 01 Représentants des PA pygmées ;
- 01 Représentant de l'Association des personnes vivant avec un handicap ;
- 01 Représentant des personnes du 3ème âge ;
- 01 Représentante du Réseau des femmes ;

- 01 Représentant des jeunes OEV-ENA
- 01 Représentant des Sinistrés climatiques
- 01 Représentant des enfants malnutris

Les représentants désignés de ces groupes vulnérables doivent obligatoirement prendre part à toutes les communications importantes sur le projet PRECAPE, aux missions de suivi-évaluation et aux réunions de concertation, ainsi qu'aux commissions de réceptions des différents marchés en lien avec les travaux de reconstruction des infrastructures sociales détruites (marchés et ouvrages connexes, eau, santé, éducation), d'assainissement et d'hygiène, l'agroforesterie, etc dans les villes de Beni, Walikale et Uvira. Ils ont l'obligation de rendre compte des conclusions des activités auxquelles ils participent à leurs communautés respectives à la fin de chaque mission ou des réunions tenues régulièrement ou autres communications importantes sur le PRECAPE.

8.5. Suivi-évaluation du PGGV

Le suivi-évaluation (S&E) pour ne pas nuire (approche de sauvegarde ou de protection) sera fait en intégrant des indicateurs spécifiques, des discussions collectives et des outils adaptés pour observer les changements comportementaux, relationnels et les inégalités, en collectant des données désagrégées (genre, etc.) pour identifier les effets négatifs non intentionnels, et en utilisant ces apprentissages pour ajuster rapidement les activités, assurant ainsi une protection continue des populations affectées.

- Durée d'exécution du plan de gestion des groupes vulnérables

La durée du projet PRECAPE est prévu pour 3 ans. Ainsi, le présent PGGV est élaboré pour une période d'exécution de trois (03) ans également, au terme de laquelle il est prévu une évaluation pour déterminer le niveau de mise en œuvre des activités planifiées, les impacts positifs et négatifs observés et les difficultés rencontrées. L'analyse de ces impacts et difficultés va servir comme élément de base pour la révision dudit plan et la prise de relais par d'autres projets visant les groupes vulnérables dans la même zone et au-delà.

- Suivi et évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des groupes vulnérables relatif au projet de travaux de reconstruction des infrastructures sociales détruites (marchés et ouvrages connexes, eau, santé, éducation), d'assainissement et d'hygiène, l'agroforesterie, etc dans les villes de Beni, Walikale et Uvira se fera d'une part sur la base du chronogramme du plan d'action triennal et du plan de travail et budget annuels (PTBA) qui sera élaboré avant le début de chaque année. Le suivi se fera au quotidien par l'UCGP à travers une matrice de suivi des indicateurs de réalisation des activités conçu à cet effet et sera documenté dans les différents rapports mensuels et annuels d'activités.

► Pour le suivi du PGGV :

Le suivi du PGGV devra être effectué de façon continue de manière à corriger « en temps réel » les insuffisances éventuelles relevées dans les méthodes d'exécution des interventions permettant l'atteinte des objectifs visés.

► Pour l'évaluation du PGGV :

En définitive, l'évaluation vise à :

- ✓ vérifier si les objectifs ont été respectés et
- ✓ tirer les enseignements d'exploitation pour modifier les stratégies futures d'intervention.

La vérification des indicateurs sur le partage des bénéfices sera réalisée au cours de l'exercice d'évaluation en fonction des activités programmées dans la mise en œuvre du PGGV, y compris la participation des personnes et groupes vulnérables.

L'audit de performance du PGGV sera annuellement. Cet audit permettra d'évaluer le niveau de mise en œuvre des mesures définies dans le PGGV, relever les éventuels écarts entre les actions proposées et celles mises en œuvre sur le terrain, et de proposer plan d'action contenant des mesures mise en conformité. De ressources nécessaires pour l'audit de performance sont définies dans le budget de ce

PGGV.

Dans le cadre de ce PGGV, les questionnements suivants contribueront à cette évaluation¹⁵ :

- dans quelle mesure les activités prescrites dans le PGGV ont-elles été exécutées ?
- quels problèmes ont empêché la réalisation des activités ?
- les activités programmées étaient-elles réalistes et réalisables dans les délais prévus ?
- le volume des activités était-il réaliste dans le temps imparti ?
- le budget était-il suffisant ?
- les ressources humaines mobilisées étaient-elles en adéquation en termes d'effectif et de qualification ?
- toutes les parties prenantes ont-elles joué pleinement chacune leur rôle ?
- y a-t-il eu de nouvelles données qui ont changé la pertinence de certaines activités ?
- y a-t-il eu des changements politiques ou de personnels qui ont empêché l'atteinte de certains résultats ?
- les activités réalisées ont-elles produit des impacts positifs perceptibles sur les groupes vulnérables ?
- les actions proposées ont-elles été mises en œuvre dans le temps ?
- les préoccupations et avis des personnes et groupes vulnérables ont-elles réellement été prises en compte par le projet ?

7.2 Diffusion du PGGV et des informations relatives à la mise en œuvre des activités

Après l'approbation du présent Plan de Gestion des Groupes Vulnérables par la BAD, il sera publié dans le site web de la BAD et du FSRDC, et sera également diffusé par l'UCGP logée au FSRDC dans les trois zones du projet PRECAPE (Uvira, Beni et Walikale). Au niveau local, des exemplaires de ces rapports de PGGV seront déposés aux bureaux des mouvements associatifs des groupes vulnérables, bureaux communaux et Gouvernorat à travers le Ministère provincial des Affaires Sociales pour faciliter la consultation par différents acteurs y compris les groupes vulnérables. Un registre de consultation accompagnera le dépôt de ces rapports. La diffusion sera renforcée par des communiqués radios, des informations à travers les radios communautaires, les affiches et banderoles dans les villages en langue locales et grandes artères de la ville.

Les évidences de cette diffusion seront transmises à la Banque. Ces évidences seront composées :

- Liens de site web à travers lesquels le PGGV a été publié,
- Les communiqués de diffusion déposés dans les radios communautaires, églises et autres plateformes de diffusion ;
- D'un registre de consultation du rapport déposé dans chaque zone du projet ;
- Les listes de présence des ateliers de diffusion ;
- Les PVs d'acceptation, énumérant les recommandations nécessaires qui pourront être capitalisées pour d'autres projets ;
- Les photos d'ateliers.

Les parties prenantes aux ateliers de diffusion du PGGV seront :

- les autorités politico-administratives et coutumières (Gouvernorat, communes, quartiers, chefferies, chefs de clans et de terres, chefs de villages, etc) ,
- les mouvements associatifs ou structures d'encadrement des groupes vulnérables ;
- la société civile ;
- les représentants de différents groupes vulnérables
- des chefferies et des groupes associatifs des personnes et groupes vulnérables.

¹⁵ Rapport du PGGV, RDC, financement BAD

8.6. Mécanisme de gestion des plaintes

Rappelons que la réalisation du PRECAPE est sujette à plusieurs types de plaintes et sources de conflits qui peuvent se manifester lors de la mise en œuvre et l'exploitation du projet pour diverses raisons. Impacts sociaux pendant les travaux : occupation temporaire de terrains privés, restriction d'accès aux espaces de commerces, abattage d'arbres fruitiers et destruction de cultures, perturbation des activités socio-économiques, de revenus, dégradation des biens immobiliers et accidents, perturbation de la circulation urbaine, etc.

Les impacts négatifs qui pourront se révéler pendant la mise en œuvre du PRECAPE sont susceptibles de renforcer la vulnérabilité des groupes vulnérables s'ils ne sont pas bien gérés.

La mise en place de ce mécanisme est sous la responsabilité de l'Équipe de Sauvegarde Environnementale et Sociale du PRECAPE qui s'appuie sur les Responsables environnement et social des Entreprises exécutant les travaux et la Mission de contrôle.

L'objectif principal du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est de contribuer à régler des plaintes et des griefs d'une façon opportune et efficace qui puisse satisfaire toutes les parties concernées. Ce mécanisme de plainte permet de garantir un environnement de confiance et de coopération entre la structure de gestion du projet et les groupes vulnérables, facilitant ainsi les actions correctives.

De manière spécifique, le MGP a pour but de :

- Fournir aux personnes affectées des pistes pour déposer une plainte ou résoudre n'importe quel conflit qui peut surgir pendant l'exécution du projet ;
- Garantir la mise en œuvre des actions de réparation appropriées et acceptables mutuellement identifiées et mises en application à la satisfaction des plaignants ;

Éviter la nécessité de recourir à des démarches juridiques, sauf en cas des plaintes EAS/HS, le dossier sera transmis **directement et uniquement** à l'ONG spécialisée et à l'Expert International E&S, sans passer par le niveau "Village".

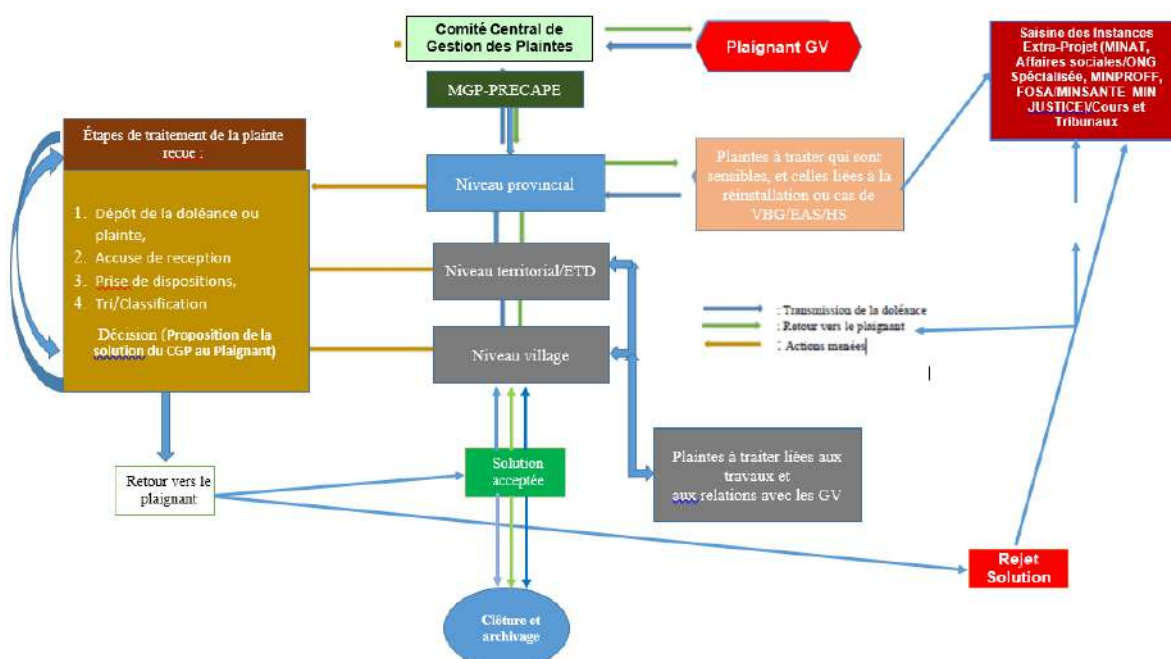
-
- L'organisation du mécanisme de gestion des plaintes est structurée autour de trois niveaux à savoir :
 - Niveau provincial
 - Niveau territorial/ETD
 - Niveau village

Chaque niveau du MGO devrait compter en son sein un représentant des personnes et groupes vulnérables.

- Communiquer la procédure de gestion des plaintes structurée en six (6) étapes :
 1. Etape 1 : Dépôt ou Soumission de la doléance ou plainte et accuse de réception des plaintes ;
 2. Etape 2 : Tri ou classification de la plainte
 3. Etape 3 : Traitement des plaintes et investigations ;
 4. Etape 4 : Décision ou Réponse des instances de gestion à la plainte ;
 5. Etape 5 : Prisse de disposition pour retour vers le plaignant
 6. Etape 6 : Clôture et archivage de la plainte.

La figure qui suit donne une représentation schématique du mécanisme de gestion de plaintes proposé.

Figure 10: Logigramme du mécanisme de gestion des plaintes des groupes vulnérables dans le cadre de la mise en œuvre du projet PRECAPE



Source : Équipe d'élaboration du PGGV, novembre 2025

Le MGP du PGGV PRECAPE mis en place présente trois niveaux et la classification de leurs rôles et missions, y compris le degré de satisfaction du plaignant PG qui de son plein gré peut recourir aux instances supérieures en cas de non satisfaction, surtout pour les plaintes sensibles liées aux actes de VBG/EAS/HS qui seront traitées uniquement au niveau provincial à travers une ONG spécialisée et anonyme qui pourra être identifiée par le Ministère des en charge des affaires sociales.

L'intégralité du MGP se trouve en annexe 2.

IX. DOCUMENTS CONSULTÉS

Les principaux documents consultés et exploités sont énumérés ci-dessous :

1. Femmes Engagées pour la Promotion de la Santé Intégrale (FEPSI), *Registre prise en charge des personnes déplacées internes*, Avril-Juin 2025
2. Femmes Engagées pour la Promotion de la Santé Intégrale (FEPSI), *Registre prise en charge les survivantes des violences sexuelles*, Avril-Juin 2025
3. Femmes Engagées pour la Promotion de la Santé Intégrale (FEPSI), *Registre prise en charge des personnes vivant avec le VIH SIDA*, Avril-Juin 2025
4. Femmes Engagées pour la Promotion de la Santé Intégrale (FEPSI), *Rapport des activités annuelles du Secrétariat Exécutif de FEPSI : Exercice 2024*
- 5.
6. Province du Nord-Kivu, Ville de Beni/Commune de Beu, *Rapport administratif annuel de la commune de Beu*, Exercice 2024
7. Province du Nord-Kivu, Ville de Beni/Commune de Beu, *Rapport de l'État-civil et de Recensement du 1^{er} Trimestre de l'Exercice 2025*, 02 Juin 2025
8. Province du Nord-Kivu, Ville de Beni/Commune de Beu, *Statistiques de l'État-civil du mois d'Avril de l'Exercice 2025*, 02 Juin 2025
9. Province du Nord-Kivu, Ville de Beni/Commune de Beu, *Statistiques de l'État-civil du mois de Juin de l'Exercice 2025*, 03 Juillet 2025
10. Province du Nord-Kivu, Ville de Beni/Commune de Beu, *Statistiques de l'État-civil du mois de Mai de l'Exercice 2025*, 03 Juin 2025
11. Province du Nord-Kivu, Ville de Beni/Commune de Mulekera, *Rapport annuel de l'administration du territoire de la commune de Mulekera en ville de Beni pour l'exercice 2024*
12. Province du Nord-Kivu, Ville de Beni/Commune de Ruwenzori, *Données administratives*, 31 Juillet 2025
13. Province du Nord-Kivu, Ville de Beni/Commune de Ruwenzori, *Rapport annuel de la commune de Ruwenzori*, Exercice 2024
14. Province du Nord-Kivu, Ville de Butembo, *Plan de développement local de la ville de Butembo*, Période : 2020-2024, Juin 2020
15. Province du Nord-Kivu, Ville de Butembo/Bureau urbain de l'Etat-Civil, *Tableau récapitulatif des déplacés internes Rapport annuel 2024*, 21 Mars 2025
16. Province du Nord-Kivu, Ville de Butembo-Hôtel de Ville, *Rapport annuel de l'administration de la ville de Butembo*, Exercice 2024
17. République Démocratique du Congo/Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, *Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG)*, Kinshasa, Novembre 2009

- ANNEXE
- Annexe 1 : Termes de référence de la Mission



**FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

**TERMES DE REFERENCES POUR L'ÉLABORATION D'UN
PLAN DE GESTION DES GROUPES VULNÉRABLES
(PGGV) DU PROJET DE RÉPONSE À LA CRISE EN APPUI
AUX POPULATIONS AFFECTÉES PAR LA CRISE DE L'EST
DE LA RDC (PRECAPE)**

TERMES DE REFERENCE

Octobre 2025

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION :	2
II.	DESCRIPTION DU PROJET	3
2.1.	Historique du Projet	3
2.2.	Situation actuelle du projet	4
2.3.	Objectif de développement du projet	4
2.4.	Théorie du changement	4
2.5.	Composantes du projet	5
2.6.	Classification environnementale du projet	7
III.	ETAT DES LIEUX DES MINORITES LOCALES ET AUTRES GROUPES VULNERABLES	8
3.1.	Les réfugiés et leurs conditions de vie	8
3.2.	Les déplacés internes	8
3.3.	Les victimes d'inondations des eaux	9
3.4.	Les personnes âgées, enfants orphelins et abandonnés	9
3.5.	Les victimes de violence	9
3.6.	Les personnes souffrant de handicaps physiques ou mentaux	9
3.7.	Les enfants malnutris	10
3.8.	Les victimes des éboulements de terres	11
IV.	OBJECTIFS DU PGGV	12
4.1.	Objectif global	12
4.2.	Objectifs spécifiques	12
4.2.1.	Délimitation du champ d'application spatial du PGGV	13
4.2.2.	Principales caractéristiques des personnes et des groupes, et la nature de la discrimination dont ils souffrent et de leur vulnérabilité (y compris les	

	inégalités et les pratiques d'exclusion existantes)	13
4.2.3.	Localités et cadre de vie de ces groupes vulnérables y compris la cartographie de ces groupes vulnérables.....	13
4.2.4.	Cadre juridique et institutionnel du pays déterminant l'identification des peuples autochtones, des minorités et des autres groupes vulnérables.....	14
4.2.5.	Exigences du SSI de la BAD en lien avec la Gestion des Groupes Vulnérables, leur consultation et participation dans les projets de développement.....	14
4.2.6.	le contexte juridique régional et international.....	15
4.2.7.	Statut juridique actuel concernant le genre.....	15
4.2.8.	Identification et évaluation des impacts du projet sur les Groupes vulnérables identifiés	15
4.2.9.	Identification des Mesures appropriées	16
4.2.10.	Identification et présentation des parties prenantes impliquées,	16
4.2.11.	Identification des lacunes potentielles du cadre juridique en vigueur	16
4.2.12.	Identification et évaluation des besoins en assistance technique	16
4.2.13.	Modalités de mise en œuvre.....	16
4.2.14.	Suivi, évaluation et rapportage.....	16
4.2.15.	Calendrier de mise en œuvre du PGGV	17
4.2.16.	Budget de mise en œuvre du PGGV	17
V.	APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	18
VI.	ZONE D'INFLUENCE DU PROJET	18
VII.	Responsabilités de l'Emprunteur/Client :	18
VIII.	CONTENUE MINIMUM :	18
IX.	METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT	19
X.	OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE	20
XI.	OBLIGATIONS DU CONSULTANT	20
XII.	DUREE ET ORGANISATION DE L'ETUDE	20
XIII.	LIVRABLES	21
XIV.	PROFIL DE L'EQUIPE DE LA MISSION. Error! Bookmark not defined.	
XV.	COUT DE LA PRESTATION	21

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

Le Gouvernement de la RDC, à travers le Ministère des Finances, avait sollicité un prêt de 25 Millions d'Unités de Comptes (MUC) au Guichet Facilité d'Appui à la Transition (FAT)/Pilier I du Groupe de la Banque Africaine de Développement en vue de financement du Projet de réponse à la crise en appui aux populations affectées par la crise à l'Est de la RDC (PRECAPE).

Le projet s'aligne sur la Stratégie 2022-2026 du Groupe de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique. Il répond aux trois priorités de la stratégie : (i) renforcer les capacités institutionnelles, (ii) construire des sociétés résilientes et (iii) catalyser les investissements privés. Il est également aligné au DSP 2023-2028 de la Banque pour la RDC et répond à l'option levée dans le DSP à savoir, adopter un programme de prêt flexible, permettant d'envisager les opérations alternatives mais cohérentes avec les orientations stratégiques, compte tenu de la complexité du contexte du pays. Il est en cohérence avec les priorités institutionnelles et stratégiques du groupe de la Banque à savoir « Nourrir l'Afrique », « Industrialiser l'Afrique » ; et « Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique ». Il s'inscrit dans diverses stratégies sectorielles du groupe de la Banque, notamment (i) le Renforcement des capacités en Afrique (2021-2025) ; (ii) la Stratégie de la Banque pour l'emploi des jeunes (2022-2025) ; (iii) le Plan d'action pour le développement des compétences (2022-2025); (iv) la Stratégie de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2021-2025) ; (v) la Stratégie décennale de la Banque sur le changement climatique et la croissance verte (2021-2030) ; et (vi) la Stratégie du Groupe de la Banque africaine de développement en matière de genre (2021-2025).

Le projet vise à répondre à la crise qui sévit à l'Est du pays, due aux hostilités de M23. Il prévoit des actions palliatives de développement des infrastructures socioéconomiques détruites pendant la guerre pour une relance à l'amélioration des conditions de vie devenues désastreuses.

La nature des activités prévues dans le cadre de ce projet seront susceptibles d'engendrer des risques et impacts environnementaux et sociaux.

Sur le plan environnemental, les activités de construction et réhabilitation des infrastructures sociales de base(éducation, assainissement et santé), la gestion du flux important de réfugiés, la gestion des déchets biomédicaux et l'utilisation des ressources naturelles pourront engendrer la déforestation pour le bois de chauffage, la dégradation des sols, la pollution de l'eau et des sols par la mauvaise gestion des déchets/absence de structures sanitaires adéquate, le risque de fragmentation de l'habitat de la faune terrestre, risque de dégradation de la qualité de l'air, risque d'augmentation de la pression sur les ressources naturelles.

Sur le plan social, les activités du projet sont de nature à engendrer des risques sociaux tels que : risque de conflit avec les communautés hôtes, risque de violences basées sur le genre (Exploitation et Abus Sexuel, Harcèlement Sexuel, Violence Contre les Enfants),, risque de sécurité des communautés, risque de détérioration des conditions de vie des réfugiés, , de conflits (liés au recrutement de la main d'œuvre, à la mauvaise information des bénéficiaires sur les appuis et les formations prévues pour les couches vulnérables, et à la dépravation des mœurs et coutumes locales), le risque de santé et sécurité de travail, risque de propagation des maladies vectorielles.

Risques et considérations spécifiques au genre: Les femmes et les filles sont exposées à un risque accru de VBG, notamment l'exploitation lors de la distribution de l'aide, l'accès non sécurisé à l'eau, au bois de feu et aux services de santé. Les ménages dirigés par des femmes, les femmes enceintes et allaitantes, les adolescentes et les femmes en situation de handicap peuvent faire face à des obstacles disproportionnés pour accéder aux avantages du projet. Les hommes et les garçons peuvent également être confrontés à des vulnérabilités spécifiques au genre, telles que les pressions de recrutement exercées par des groupes armés et la stigmatisation liée au chômage et au déplacement. Les besoins en santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles risquent d'être négligés dans les contextes d'urgence et de reconstruction, ce qui nécessite des mesures dédiées.

C'est dans ce contexte, conformément au SSI de la BAD et à la Loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n° 23/007 du 03 mars 2023, qui renvoie l'évaluation environnementale et sociale au Décret n° 14/019 du 02 août 2014 fixant les règles des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement, qu'il est prévu de préparer un certain nombre d'instruments de sauvegarde, dont un (01) Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P), un (01) Plan de Gestion des Déchets Dangereux/Biomédicaux (PGDD), trois (03) Études d'Impact Environnemental et Social (3EIES), assorties de trois (03) PGES.

En dépit de ces études E&S, l'Emprunteur qui est représenté par le FSRDC devrait identifier les personnes et les groupes qui pourraient être vulnérables et risquer de subir des impacts négatifs, aggravés ou disproportionnés, d'être discriminés, marginalisés, mal desservis ou exclus des bénéfices attendus dans le contexte du projet.

L'emprunteur devrait s'assurer de la présence de tout groupe de personnes ayant des droits particuliers qui devront être respectés, par exemple les minorités rurales très vulnérables y compris les peuples autochtones, les groupes tribaux et ethniques minoritaires, les enfants. Une analyse de haut niveau de la nature et du degré de discrimination et de vulnérabilité dont souffrent déjà les individus, les communautés et/ou les groupes dans le contexte du projet sera effectuée. L'analyse intégrera les vulnérabilités différenciées selon le genre, en tenant compte des expériences distinctes des femmes, des hommes, des filles et des garçons au sein des communautés hôtes, déplacées et minoritaires. L'emprunteur mettra en œuvre des mesures différenciées appropriées afin que les impacts négatifs ne se répercutent pas de manière disproportionnée sur ces groupes vulnérables, et afin qu'ils ne soient pas désavantagés dans le partage des avantages et des opportunités de développement tels que les routes à paver, les écoles et les établissements de santé à construire, le reboisement, etc. Les mesures comprendront des actions sensibles au genre, telles que des parcours d'accès sécurisés, la réduction des risques de VBG, des quotas pour la participation des femmes aux consultations et aux programmes de moyens de subsistance, des mécanismes de recours adaptés au genre, ainsi qu'une conception d'infrastructures sûres et inclusives. C'est dans ce contexte que les présents termes de référence sont préparés par l'Emprunteur en vue de l'élaboration du Plan de Gestion de Groupe Vulnérables (PGGV). Le PGGV intégrera un cadre d'intégration du genre garantissant un accès équitable, un soutien ciblé pour les femmes et les filles, ainsi qu'un suivi systématique des résultats liés au genre.

•

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Historique du Projet

Le projet fait suite à une requête d'appel du gouvernement congolais à la Solidarité internationale et aux soutiens de ses partenaires techniques et financiers face à la crise qui sévit l'Est de la RDC depuis janvier 2025 due aux hostilités de M23.

La Mission de préparation/pré-évaluation de ce projet diligentée par la BAD au mois de juillet 2025, avait permis de définir les zones d'intervention directe du projet et la mise en place des équipes pour les missions de collecte des données dans les zones ciblées, notamment dans le territoire/ville de Walikale, villes de Beni et Uvira. C'est cette Mission qui a permis d'avoir une compréhension nette sur la formulation des composantes et activités du projet.

Lors de la Mission de dialogue de haut niveau du Directeur du Département d'Appui à la Transition, il a été indiqué que le projet de réponse à la crise en appui aux populations affectées par la crise de l'Est de la RDC (PRECAPE) n'est pas un projet humanitaire mais d'un projet de développement qui doit être géré selon les procédures accélérées eu égard aux besoins immédiats. Le caractère des activités développées dans le projet consiste à une réponse durable à la crise, visant à atténuer les impacts de la situation d'urgence par la restauration des services de base, la protection de la santé et la résilience des communautés de l'Est du pays sévèrement touchées.

C'est donc un projet qui cadre avec les trois principaux types de situations d'urgence qui sont indiquées dans les Directives et Procédures en matière de politique d'aide d'urgence de la BAD, notamment en cas de catastrophes naturelles, accidents et conflits. Les populations de l'Est de la RDC, en plus de conflits armés, sont aussi victimes des catastrophes naturelles à répétition (inondations, éboulements, volcans, etc.).

Le Projet va être mis en œuvre dans les deux provinces de la RDC affectées par la crise, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu.

2.2. Situation actuelle du projet

Le projet est actuellement en phase de préparation. Sa soumission aux Conseils d'Administration de la Banque est prévue pour le 10 décembre 2025. Les études d'APD pour les travaux de construction des ouvrages et infrastructures prévus, y compris les autres études E&S seront produites après le passage du projet au Conseil. Pour les études E&S, une dérogation a été préparée par le Gouvernement et devrait être soumise à la Banque.

Dans la requête reçue par la Banque en date du 7 avril 2025, les zones initiales d'intervention étaient Goma dans le Nord-Kivu et Bukavu dans le Sud-Kivu qui sont encore occupées par le M23. Les échanges avec le système des nations-unies ont permis de noter que le M23 effectue des prélèvements de force sous forme de taxes sur certaines organisations qui interviennent dans ces zones. Pour la Banque, cela poserait un sérieux risque réputationnel si les ressources du projet venaient à être utilisées pour financer les activités dans les villes sous-occupation du M23. En outre, l'accord de prêt pourrait ne pas être ratifié au niveau du parlement qui n'approuverait pas un projet avec des activités dans les zones sous-occupation. Compte tenu de cette situation, en accord avec les parties prenantes notamment le FSRDC, la mission a convenu de prévoir deux phases pour le projet : la première phase va concerner trois pools dans les zones qui sont sous le contrôle du Gouvernement à savoir Uvira dans le Sud-Kivu, ainsi que Walikale et Béni dans le Nord-Kivu. Ces zones ont accueilli des populations ayant fui la crise ou déplacées de force après le démantèlement des camps des réfugiés autour de Goma. Cette première phase couvrira les activités pouvant se réaliser en trois ans maximum. La seconde phase, intégrera les activités non couvertes pendant la phase 1 et éventuellement dans les zones occupées actuellement par le M23 après son départ. Cette option a l'avantage de laisser le temps d'observer l'évolution de la situation, notamment la mise en œuvre de l'accord du 27 juin 2025 à Washington, et celui de Doha dont les négociations sont en cours ; de préparer la seconde phase avec toutes les études appropriées (études environnementales et sociales, étude de faisabilité technique, études de faisabilité des activités économiques d'envergure régionales entre le Burundi et la RDC, etc.

2.3. Objectif de développement du projet

L'objectif de développement du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vies des populations affectées par la crise (jeunes, femmes et enfants incluant les personnes déplacées internes et communautés hôtes) en apportant une réponse fondée sur une approche holistique et le triple nexus humanitaire-développement-paix. Les objectifs spécifiques du projet sont : (i) le renforcement des infrastructures socioéconomiques durables favorisant l'accès aux services sociaux de base et la reprise des activités économiques ; (ii) le renforcement de la cohésion sociale et de la résilience communautaire ; (iii) la promotion de solutions durables pour le développement des économies locales et l'inclusion socioéconomique des groupes vulnérables ; et (iv) le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de coordination de la réponse à la crise.

L'approche multisectorielle intégrée vise à relever simultanément et de manière coordonnée de multiples défis afin de répondre aux besoins complexes créés par la crise, en privilégiant une prestation intégrée des services sociaux. L'intégration de différents services est un effort coordonné qui reflète les priorités communautaires, où les différents secteurs œuvrent vers un objectif commun et permettent de mesurer l'impact global sur les communautés touchées. Fondé sur le principe « Ne pas nuire », le projet accorde une attention particulière à la préparation et la mise en œuvre des activités afin que les résultats du projet n'aient pas d'effet secondaire négatif sur les populations ciblées ou non.

2.4. Théorie du changement

En RDC, les réponses aux crises dues à l'escalade de violences dans la partie Est du pays ont jusque-là porté essentiellement sur les aspects humanitaires sans réellement développer une approche de durabilité, loin du triple nexus humanitaire-développement-paix. L'offre des services sociaux de base n'est pas assurée de manière continue à la suite de la destruction des infrastructures de base et des moyens

de production et de subsistance. L'approche du PRECAPE est plus holistique et systémique afin de s'attaquer aux causes et aux effets de la crise avec des interventions sur les solutions durables. Le PRECAPE, en misant sur une série d'investissements à fort impact sur la stabilisation, le relèvement et la résilience communautaire, apporte un changement de paradigme majeur dans la nature des réponses aux crises dans le pays. Le projet est axé sur une approche intégrée qui combine à la fois les actions de développement avec la mise place de solutions durables et des actions d'urgence humanitaire en recourant à l'expertise et à la complémentarité avec des organisations dont l'action humanitaire est le cœur de métier. Cette approche vise à contribuer à la réduction de la fragilité et au renforcement de la résilience, améliorer ainsi les conditions de vie des populations affectées par la crise.

Pour atteindre ce résultat, le projet mettra l'accent sur les interventions suivantes : (i) le renforcement des infrastructures sociales et économiques durables favorisant l'accès aux services sociaux de base et la reprise des activités économiques ; (ii) le renforcement de la cohésion sociale et de la résilience communautaire ; (iii) la promotion de solutions durables pour le développement des économies locales et l'inclusion socioéconomique des groupes vulnérables; et (iv) le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de coordination de la réponse à la crise. Elles contribueront à la réalisation de deux résultats majeurs à moyen et long termes : (a) l'accès et l'offre de services sociaux de base sont renforcés pour une meilleure résilience communautaire à travers la reconstitution des infrastructures sociales; (b) la résilience communautaire et l'inclusion socioéconomique des jeunes et femmes sont renforcées à travers la reconstitution des infrastructures économiques et actifs productifs.

Cependant la réussite du projet repose sur les hypothèses suivantes : (i) le retour à la paix et le maintien d'un niveau minimal de sécurité sont nécessaires pour la conduite du projet et l'atteinte des objectifs de stabilisation et de relèvement ; (ii) l'offre de services sociaux de base est améliorée dans la zone d'intervention grâce à des infrastructures et des équipements renforcés, des intrants disponibles, un personnel qualifié ; et (iii) la réduction des inégalités de sexe, des VBG, des différentes formes de stigmatisation et discrimination y compris les personnes en situation de handicap. L'annexe technique 2-1 fournit plus de détails sur la théorie de changement.

2.5. Composantes du projet

Le PRECAPE est structuré autour de trois principales composantes : (i) Composante 1 : Reconstitution des infrastructures socioéconomiques et des actifs productifs climato-résilientes pour une résilience communautaire inclusive ; (ii) Composante 2 : Renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles en soutien à la réponse à la crise ; (iii) Composante 3 : Coordination, Gestion, Suivi-Evaluation, Redevabilité et Communication.

Composante 1 : Renforcement des infrastructures socioéconomiques et des actifs productifs climato-résilientes pour une résilience communautaire inclusive (14.32 MUC)

L'objectif de la première composante est d'assurer la continuité et de renforcer l'accès à une offre de services sociaux de base de qualité pour une meilleure résilience communautaire. Cette composante vise à mettre en œuvre des solutions durables qui contribueront à rétablir, accroître l'offre et améliorer la qualité des services sociaux de base dont la fourniture est interrompue ou perturbée par la crise. Elle comprend deux sous-composantes.

Sous-composante 1.1 : réhabilitation et équipement des infrastructures sociales pour la continuité de l'offre des services sociaux de base

Cette sous-composante est consacrée à la réhabilitation et l'équipement des infrastructures sociales résilientes au climat pour assurer la reprise et la continuité des services sociaux de base dont la santé, l'éducation et la formation professionnelle, l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Elle couvrira principalement les activités suivantes : (i) la réalisation d'études techniques préalables au démarrage des travaux ; (ii) la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures sociales dans le pays, incluant 05 centres de formation professionnelle, 07 écoles, 07 centres de santé ; l'aménagement de 05 ouvrages d'eau et d'assainissement, en utilisant les installations résilientes au changement climatique ; et (iii) l'engagement des communautés dans les travaux à haute intensité de main d'œuvre pour la réhabilitation des infrastructures détruites.

Sous-composante 1.2 : reconstitution des actifs productifs pour la résilience communautaire et l'inclusion

socioéconomique

Cette sous-composante vise à soutenir la reconstitution des moyens de production afin de favoriser l'inclusion socioéconomique des jeunes et femmes à travers des activités économiques, et de contribuer à la nutrition et la sécurité alimentaire. Elle comprend principalement les activités suivantes : (i) l'aménagement de voies d'accès et ruelles y compris pavages par l'approche THIMO au profit de 5000 jeunes et femmes incluant les PDI ; (ii) la réhabilitation et l'équipement des marchés et ouvrages associés pour favoriser la reprise des activités économiques au profit des populations ; (iii) l'acquisition et la distribution d'intrants d'élevage-agriculture-pisciculture résilients au changement climatique et petits équipements de transformation pour la relance de leurs activités productives en faveur de 15 000 personnes y compris les PDI réparties dans 3000 ménages ; (iv) l'installation et l'équipement de 03 cantines communautaires afin de favoriser l'accès à une alimentation saine ; (v) la formation professionnelle qualifiante aux métiers porteurs au profit 1500 jeunes et femmes ; (vi) le renforcement des capacités et en éducation financière au profit de 2000 jeunes et femmes ; (vii) la prise en charge psychosociale et médicale de 4500 femmes victimes de violences basées sur le genre ; et (viii) l'organisation des actions de communication, sensibilisation et des initiatives communautaires d'appui à la cohésion sociale.

Composante 2 : Renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles en soutien à la réponse à la crise (7.16 MUC)

L'objectif de la deuxième composante est de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles nécessaires à une meilleure coordination de la réponse à la crise, et de gestion de la problématique de la fragilité et de la résilience en RDC. Elle comprend deux sous-composantes.

Sous-composante 2.1 : Appui institutionnel en soutien à la coordination et la gestion de la réponse à la crise en RDC

L'objectif de la sous-composante est de doter les parties prenantes impliquées de capacités institutionnelles qui favorisent une meilleure coordination des actions de réponse à la crise. Elle vise également favoriser la production de connaissances nécessaires sur la fragilité et la résilience pour la prise de décisions stratégiques pour répondre à la crise. Elle intègre les activités suivantes : (i) l'appui au mécanisme national de pilotage et de suivi des stratégies de réponse à la crise (Delivery Unit) en collaboration avec le PNUD (mise en place de système digital de suivi des projets, formation des ministères sectoriels dans la structuration, la mise en œuvre des projets et réformes critiques) ; (ii) le recrutement d'un consultant international en fragilité et résilience pour soutenir les stratégies nationales de réduction de la fragilité et de renforcement de la résilience ; (iii) le renforcement des capacités de la cellule technique fragilité et résilience du FSRDC (formation, conception d'outils d'analyse et de suivi) ; et (iv) le renforcement de la sécurité sanitaire et de la résilience communautaire aux frontières de la RDC dans un contexte de réponse humanitaire intégrée.

Sous-composante 2.2 : Appui institutionnel en soutien à la protection de la biodiversité et à la gestion des actifs communautaires

Cette sous-composante comporte principalement trois activités : (i) en collaboration avec l'institut congolais de la conservation de la nature (ICCN), le projet soutiendra l'organisation d'ateliers d'échanges de bonnes pratiques, des formations sur la protection de la biodiversité et des activités d'agroforesterie (reboisement) dans le cadre du corridor vert Kivu-Kinshasa ; (ii) la promotion de la gestion durable et équitable des actifs communautaires dans le cadre du programme AXIS (la mise en place des plateformes de facilitation des échanges des valeurs ainsi que de valorisation d'actifs communautaires, installation d'un dispositif de gestion et de commerce équitable des ressources à travers le blockchain) ; (iii) la réalisation d'études d'impact environnemental et social, la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social.

Composante 3 : Coordination, Gestion, Suivi-Evaluation, Redevabilité et Communication (4.17 MUC)

L'objectif de la troisième composante est d'assurer une coordination, une mise en œuvre et un appui institutionnel efficaces et conformes aux dispositions prévues dans le rapport d'évaluation et dans l'accord de prêt du projet. Les principales activités prévues sous cette composante comprennent : (i) la mise en place d'une unité de coordination et gestion dotées de moyens adéquats pour la rendre capable de couvrir

de manière rapide les activités; (ii) la mise en place de diverses conventions avec des structures tierces pour la mise en œuvre de certaines activités en tenant compte de leur avantage comparatif ; (iii) la supervision du projet incluant la production de rapports trimestriels de suivi de la performance en sauvegarde environnementale et sociale et les rapports trimestriels d'activité; (iv) la communication sur les actions du projet ; et (v) l'organisation des sessions du comité de pilotage du projet. L'annexe 2.2 fournit plus de détails sur les activités par composante.

2.6. Classification environnementale du projet

Conformément à la législation de la RDC et au SSI de la Banque, la catégorie de projet a été confirmée comme Catégorie 2 (Risque Modéré) en date du 31 octobre 2025). Cette catégorisation est justifiée par la nature des activités (construction/réhabilitation de petites infrastructures sociales, travaux THIMO, appui aux moyens de subsistance). Étant donné ce contexte de crise et les contraintes de délais, le pays a adressé à la Banque une demande de dérogation afin de lui permettre de finaliser et de publier les instruments de sauvegarde environnementale et sociale (EIES, PGES, P3P, etc.) après l'examen par le Conseil. Un mémorandum sollicitant l'approbation de cette dérogation par l'autorité compétente de la Banque sera adressé au Conseil pour examen.

III. ETAT DES LIEUX DES MINORITES LOCALES ET AUTRES GROUPES VULNERABLES

Conformément à la SO7 et selon le contexte spécifique du projet et sa zone d'influence, les groupes vulnérables peuvent inclure, entre autres, les ménages dirigés par une femme, les défavorisés, les sans terre, les personnes âgées, les jeunes et les enfants, les personnes vivant avec un handicap, les groupes marginalisés sur la base de l'ethnicité, de la religion, langue ainsi que l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et les minorités rurales très vulnérables, y compris les groupes appelés peuples autochtones dans certains contextes. Les individus ou les groupes peuvent également être vulnérables pour plusieurs raisons. Les individus et les groupes vulnérables peuvent également être appelés "défavorisés".

Lors de la Mission de collecte de données sur terrain du mois de septembre 2025, la typologie identifiée des groupes vulnérables de la ZIP sont :

- les réfugiés,
- les personnes déplacées internes
- Les victimes d'inondations des eaux,
- Les personnes âgées ;
- Les enfants orphelins et abandonnés,
- Les enfants malnutris ;
- Les victimes de violence ;
- Les personnes souffrant de handicaps physiques ou mentaux ;
- Les victimes des éboulements de terres.

L'étude va permettre la description succincte et la cartographie de ces groupes vulnérables.

3.1. *Les réfugiés et leurs conditions de vie*

Le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) renseigne que la République Démocratique du Congo (RDC) regorge sur son sol plus de 512 000 réfugiés, principalement originaires des pays d'Angola, République du Congo, Cameroun, Tchad, Syrie, Mali, Centrafrique, Burundi et Rwanda.

En RDC, il existe plusieurs catégories des réfugiés qui sont classés en fonction de leur milieu d'habitation : les réfugiés urbains et les réfugiés de villages. Sont considérés comme réfugiés urbains en RDCongo, les réfugiés reconnus individuellement et vivant dans les villes de Goma, Kinshasa, Lubumbashi et Bukavu. Un enregistrement continu est effectué dans ces zones. Ils sont tous en possession des documents d'identité délivrés par le gouvernement avec l'appui du HCR.

Les statistiques disponibles ont donné un total de 6497 réfugiés dont 3231 femmes et 3266 hommes. Les réfugiés font face à des conditions de précarité très avancée, marquées par le manque d'abris, de nourriture, de soins de santé appropriés et d'eau potable, des installations sanitaires adéquates, y compris l'accès à l'éducation et aux confrontés à des tensions avec les populations locales en raison de la pression exercée sur des ressources déjà limitées. Les raisons de leur déplacement est principalement due en raison des violences armées qui continuent d'affecter leurs pays. Le HCR et le gouvernement congolais travaillent sur des solutions, y compris des programmes de retour volontaire et de réintégration lorsque les conditions le permettent. L'étude de PGGV pourra fournir la situation spécifique des réfugiés retrouvés dans les zones de PRECAPE, notamment dans la ville de Beni, Uvira et territoire de Walikale.

3.2. *Les déplacés internes*

Les déplacements des populations internes sont souvent à la base de conflits armés impliquant notamment le M23, les ADF et diverses milices locales et communautaires. La RDC recense 5,78 millions de personnes déplacées à l'intérieur de ses frontières. Dans les zones de PRECAPE, les données récentes de services étatiques et du monde humanitaire (OCHA et UNHCR) renseignent que la ville de Butembo a accueilli depuis janvier 2025, 57 000 personnes déplacés internes, dont 39 326 individus entre les mois de mai et juillet 2025 venus de 7 700 ménages. Quant à la ville de Beni et Beni territoire, la sous-région a accueilli pour la même période de mai-juin 2025, 435 663 individus personnes

déplacées internes, dont 48 409 ménages comptabilisés au mois de juillet 2025 avec un nombre total de 298 034 individus accueilli au même mois. Le total de déplacés internes pour l'ensemble de la province partiellement couverte en termes de statistiques au mois de juillet 2025 est de 219 905 ménages et 1 159 438 individus.

3.3. Les victimes d'inondations des eaux

Les victimes d'inondations en RDC, font face à des conséquences désastreuses prononcées par des pertes en vies humaines, des cas de blessés, des déplacements massifs des populations dus aux destructions de logements et d'infrastructures (voies d'accès, infrastructures sanitaires, scolaires et énergétiques, etc), destruction des champs agricoles, une augmentation des risques de maladies, etc. Les autorités mettent en place des centres d'hébergement d'urgence, mais la situation reste critique en raison de la multiplication des inondations causées par les pluies diluviennes, et de nombreux sinistrés demandent des actions concrètes de la part du gouvernement. Les statistiques de cas de sinistrés ne sont pas connus actuellement.

Assistance humanitaire : Des organisations comme le PAM fournissent une aide alimentaire et financière essentielle aux populations affectées.

3.4. Les personnes âgées, enfants orphelins et abandonnés

Les conditions de vie des personnes âgées, enfants orphelins et abandonnés dans les camps de réfugiés varient ou des PDI varient d'un camp à l'autre dans un même pays et font face régulièrement au manque d'accès à des possibilité d'éducation, soins médicaux, de la nourriture et de l'eau, l'insécurité et le manque de protection, entre autres problèmes, etc. L'étude de PGGV va permettre à décrire la situation réelle des personnes âgées, enfants orphelins et abandonnés dans les zones ciblées par le PRECAPE.

3.5. Les victimes de violence

Notons que la crise actuelle dans la zone du projet se double d'une explosion préoccupante des violences basées sur le genre (VBG). Selon le Bureau Genre de Beni, 1 097 cas ont été recensés au premier semestre 2025, contre 856 au dernier trimestre 2024, avec une prédominance de viols collectifs, d'exploitation sexuelle, de mariages précoces et forcés, et de violences conjugales. Ces violences se déroulent dans un contexte d'impunité quasi-totale, de dysfonctionnement judiciaire et de faible accès aux services holistiques. Le traumatisme que subit les victimes des actes de VBG développe parfois des troubles neuropsychiatriques surtout lorsque la victime se retrouve sans occupation. D'où la prise en charge est nécessaire, mais il faudra penser par après occuper le/la survivant (e).

Plusieurs enfants garçons et jeunes filles PDI qui n'ont plus de parents sont logés dans les orphelinats parfois non formels et d'autres sont dans des familles d'accueil. Ces enfants sont **victimes** d'exploitation économique. Plusieurs enfants PDI sont parfois utilisés pour les envoyer mendier dans la rue avec une caisse métallique percée d'un trou dont seul le propriétaire n'a la clé et qui a le pouvoir d'ouvrir pour tout récupérer après la collecte par l'enfant PDI. Les autres enfants PDI sont employés dans la vente des produits en les surchargeant au dépassement de leurs poids respectifs en vue d'attirer la pitié des acheteurs. Dans ces conditions beaucoup d'enfants subissent des abus sexuels.

La situation des femmes PDI sont aussi préoccupante. La plupart étant des veuves, ayant perdus leurs maris pendant la guerre. Certaines femmes PDI se livrent au sexe de survie et aux sous-métiers pour trouver de quoi survivre avec leurs enfants. Les autres femmes PDI qui n'ont aucune issue, se livrent au vol et se retrouvent parfois emprisonnées en emportant leurs enfants, manquant de membres de familles pouvant les héberger. Ce qui fait que des enfants garçons et filles innocents se retrouvent dans des conditions difficiles de vie tragique dans des prisons des femmes, dépourvus de l'aide. Tout ceci alimente la vulnérabilité suscitant des phénomènes de survie à hauts risques : sexe de survie chez les femmes et jeunes filles, grossesses précoces, naissances d'enfants issus de viols sans prise en charge, ect.

Les personnes souffrant de handicaps physiques ou mentaux

Les zones du projet PRECAPE regorgent plusieurs personnes souffrant de handicaps physiques ou mentaux à la suite des catastrophes naturelles (éboulements des terres, glissements des terrains, etc.), guerres et des violences sexuelles ou physiques. Les conséquences d'une réponse insuffisante sur des questions de VBG dans la zone a entraîné des défis multiples et graves du fait de manque de soutien et de services spécialisés aux survivantes par exemple, dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, de la réintégration sociale et sanitaire, et du soutien inclusif, cela accroît les conséquences physiques, mentales et sociales à long terme, en particulier pour les femmes et les filles, l'exacerbation des inégalités sociales et économiques, problèmes de santé publique, instabilité sociale et politique ainsi que le retard dans l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD). Malgré l'impact direct sur la santé des victimes, l'insuffisance dans le renforcement des capacités des structures sociales qui interviennent dans le domaine de protection et prévention des populations dans les zones du projet et le manque de financement pour permettre la mise en place adéquate des programmes de santé adaptés notamment en matière de santé sexuelle et reproductive, d'insertion sociale et sanitaire ont aggravé les problèmes sanitaires dans la région qui se manifestent par des séquelles physiques, mentales, durables et sociales exacerbant non seulement la souffrance des survivantes mais limitant aussi leur autonomie.

3.6. Les enfants malnutris

L'Est de la RDC fait face à une insécurité alimentaire critique, dont les enfants sont plus victimes. En octobre 2025, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) avaient lancé une alerte sur l'aggravation préoccupante de l'insécurité alimentaire aiguë dont les cas de faim d'urgence s'intensifient dans les provinces orientales en proie aux conflits.

Selon la dernière analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), 26,6 millions de personnes à l'échelle nationale devraient être confrontées à des niveaux de crise ou pire en matière d'insécurité alimentaire (phase 3 de l'IPC et au-delà) d'ici début 2026, dont 3,9 millions en situation de faim d'urgence (phase 4 de l'IPC). Ces chiffres sont en hausse par rapport aux données actuelles de 24,8 millions et 3,2 millions respectivement.

D'ici janvier 2026, le rapport de PAM indique plus de 10 millions de personnes dans les provinces de Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri,...devraient faire face à des niveaux de crise ou pire, peinant chaque jour à satisfaire leurs besoins alimentaires de base. Parmi elles, 3 millions sont déjà en situation de faim d'urgence, représentant 75 % de l'ensemble des personnes dans cette condition à l'échelle nationale, soit une augmentation de 700 000 depuis mars 2025.

La malnutrition infantile demeure préoccupante dans les provinces de l'Ituri, du Sud-Kivu et du Tanganyika, où la faible diversité alimentaire, l'accès limité aux soins de santé et les épidémies récurrentes aggravent la situation. Au-delà de ces régions, la malnutrition est généralisée dans tout le pays. Près de la moitié des enfants de moins de cinq ans – soit environ 3,2 millions – souffrent d'un retard de croissance dû à une sous-nutrition chronique, compromettant gravement leur développement. Une analyse en cours de l'IPC sur la malnutrition aiguë vise à mieux cerner la gravité de la situation. « L'assistance agricole d'urgence est l'un des moyens les plus rentables pour répondre aux besoins humanitaires immédiats », a déclaré Athman Mravili, Représentant par intérim de la FAO en RDC. « En dotant les familles vulnérables et déplacées des outils nécessaires pour produire leur propre nourriture et générer des revenus, cette aide répond non seulement à la faim immédiate, mais renforce également leur résilience. Il est essentiel de noter que les communautés identifient systématiquement l'aide agricole comme une priorité en période de crise. »

Cependant, à la fin août 2025, la FAO n'avait pu assister que 217 000 personnes sur les 3,6 millions prévues, en raison d'un déficit de financement majeur. Pour 2026, la FAO requiert 127 millions de dollars pour intensifier son soutien et venir en aide à environ 2,4 millions de personnes.

Le PAM concentre ses efforts dans les provinces de l'Est, et avait prévu de soutenir 2,3 millions de personnes, mais l'aide a été réduite à 600 000 en raison de pénuries de financement, avec une rupture totale de la chaîne d'approvisionnement anticipée d'ici février 2026. L'opération du PAM en RDC fait face à un déficit de financement de 349 millions de dollars jusqu'en avril 2026.

Les niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë (ou de faim aiguë) correspondent aux populations classées en phase 3 ou plus selon l'IPC. Les populations en phase 3 (crise) et phase 4 (urgence) nécessitent une action urgente pour sauver des vies, réduire les écarts de consommation alimentaire et protéger les moyens de subsistance. En phase 3, les familles peuvent recourir à des aliments moins nutritifs, sauter des repas ou vendre des biens productifs pour se nourrir. En phase 4, elles adoptent des stratégies extrêmes comme vendre leur dernier bétail ou mendier.

3.7. Les victimes des éboulements de terres

Dans la partie Est de la RDC, les éboulements des terres dus à l'érodage des sols à la suite de la destruction du couvert végétal et glissement des terres dans des sites miniers occasionnent plusieurs pertes en vies humaines, des blessés graves laissant certaines victimes dans un condition d'handicap, des destructions des infrastructures et des moyens de subsistance, etc. L'étude de PGGV devrait contribuer à cartographier les zones de restriction issues des éboulements de terres et fournir des statistiques récentes dans les provinces ciblées par le PRECAPE.

IV. OBJECTIFS DU PGGV

4.1. Objectif global

L'objectif de ce PGGV est de garantir que les groupes vulnérables soient identifiés, protégés et soutenus tout au long du cycle de vie du projet, en respectant les politiques nationales en vigueur, les politiques de la Banque Africaine de Développement (BAD) et le système de sauvegarde intégré révisé en 2023. Ce plan va être développé en vue de répondre aux besoins spécifiques des femmes, des enfants et des jeunes, qui sont particulièrement exposés aux abus et à la violence sexuelle basée sur le genre de par leurs statuts de personnes déplacées internes/externe, tout en incluant la mise en place d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes performant.

Le Plan de Gestion des Groupes Vulnérables vise les objectifs suivants :

- veiller à ce que les groupes et les personnes vulnérables soient identifiés dans les opérations du Groupe de la Banque et que l'engagement soit total, tienne compte des spécificités des individus et des communautés, et s'exprime sous une forme, d'une manière appropriée et dans la langue parlée par les concernés ;
- affirmer, respecter et protéger les droits et les intérêts des personnes et des groupes vulnérables tout au long du cycle de vie du projet ou de l'investissement ;
- reconnaître, respecter et préserver la culture, les connaissances et les pratiques des groupes et minorités culturels très vulnérables notamment les populations autochtones, et leur donner la possibilité de s'adapter aux conditions nouvelles qui pourraient résulter des activités du projet, d'une manière et dans un délai acceptable pour eux ;
- adopter une approche genre-sensible dans la gestion des impacts environnementaux et sociaux, qui tienne compte des droits et des intérêts des femmes et des filles, des hommes et des garçons, notamment une attention particulière à la charge différenciée des impacts à laquelle les femmes et les filles peuvent être confrontées ;
- identifier et éviter les impacts négatifs des opérations de la Banque sur la vie et les moyens de subsistance des personnes et des groupes vulnérables, notamment les femmes et les filles, les minorités rurales très vulnérables y compris les peuples autochtones. Lorsque l'évitement n'est pas possible, réduire, minimiser, atténuer, compenser ou remédier efficacement aux impacts ;
- obtenir le consentement libre, éclairé et préalable des "minorités rurales très vulnérables" concernées;
- promouvoir les avantages et les opportunités de développement pour les groupes vulnérables, y compris les femmes et les filles, les minorités et les minorités rurales très vulnérables, d'une manière qui soit accessible, culturellement appropriée et inclusive ;
- améliorer la conception du projet et promouvoir le soutien local en établissant et en maintenant une relation continue basée sur une consultation significative avec les groupes vulnérables affectés par le projet, une série d'activités ou des initiatives tout au long du cycle de vie du projet.

4.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, il est attendu dans le cadre de cette étude de :

- Délimiter le champ d'application spatial du PGGV ;
- Décrire les principales caractéristiques des personnes et des groupes, et la nature de la discrimination dont ils souffrent et de leur vulnérabilité (y compris les inégalités et les pratiques d'exclusion existantes) ;
- Présenter les localités, le cadre de vie de ces groupes vulnérables y compris la cartographie de ces groupes vulnérables ;
- Présenter le cadre juridique et institutionnel du pays déterminant l'identification des peuples autochtones, des minorités et des autres groupes vulnérables ;
- Présenter les Exigences du SSI de la BAD en lien avec la Gestion des Groupes Vulnérables, leur consultation et participation dans les projets de développement ;
- Identifier le statut juridique actuel concernant les relations entre les sexes et les droits et le statut des femmes et des filles, minorités rurales très vulnérables y compris les populations autochtones et les paramètres associés, tels que le régime foncier indiquant la base de la reconnaissance, l'utilisation coutumière de la terre, toute réclamation/action potentielle, selon le cas dans la zone d'influence de l'opération ;
- Identifier et évaluer le type, la portée et l'étendue des risques et des impacts liés au projet, qu'ils

soient négatifs ou non, sur ces individus et ces groupes, dans le contexte du cadre institutionnel et juridique du pays et des normes et pratiques discriminatoires existantes ou prévues à leur rencontre, y compris les pratiques coutumières qui peuvent être discriminatoires à l'égard des femmes, des filles, des garçons et des hommes ;

- Identifier et évaluer les mesures spéciales et actions spécifiques qui doivent être prises pour éviter, minimiser, ou autrement atténuer ou remédier aux impacts négatifs du Projet sur les individus et les groupes vulnérables, et pour renforcer les effets positifs le cas échéant ;
- Identifier et présenter les parties prenantes impliquées, dans la gestion de ces groupes vulnérables dans les zones ciblées par le projet, notamment des Agences des Nations Unies, les ONG internationales et ONG locales ;
- Identifier les lacunes potentielles du cadre juridique et institutionnel pour atteindre les objectifs de cette norme, en particulier en ce qui concerne l'engagement et la mise en œuvre ;
- Identifier et évaluer la nécessité d'une assistance technique ou d'un renforcement des capacités de l'Emprunteur ou d'autres parties pour faciliter la gestion efficace des risques et des impacts identifiés plus haut.
- Élaborer les Modalités de mise en œuvre
- Élaborer un cadre de Suivi, évaluation et de rapportage
- Élaborer un Calendrier de mise en œuvre du PGGV
- Estimer et présenter un Budget de mise en œuvre du PGGV.

4.2.1. Délimitation du champ d'application spatial du PGGV

Le PGGV devra comporter une délimitation justifiée de son champ d'application. Celle-ci peut s'étendre au-delà de la zone d'influence du projet lui-même, des circuits de trafic des produits de faunes pour la prise des mesures de contrôle des courants d'exploitation illicite, les circuits empruntés par les groupes nomades le cas échéant.

Bien qu'aucune EIES n'existe à ce jour, le consultant doit effectuer une analyse des informations de milieux de référence, les plans communaux de développement, les plans d'aménagement, afin de déterminer la nécessité d'informations et de mesures supplémentaires dans le cadre du PGGV. Le consultant doit concevoir le PGGV de manière à ce qu'il soit cohérent et complémentaire avec les plans et procédures généraux de gestion environnementale et sociale du projet.

4.2.2. Principales caractéristiques des personnes et des groupes, et la nature de la discrimination dont ils souffrent et de leur vulnérabilité (y compris les inégalités et les pratiques d'exclusion existantes)

Le Consultant fera une description des principales des personnes et des groupes vulnérables (peuples autochtones, personnes âgées, défavorisés socio-économiques, les réfugiés, etc.) et la nature de la discrimination dont ils souffrent et de leur vulnérabilité (y compris les inégalités et les pratiques d'exclusion existantes). Il se rapprochera des services compétents de la Mairie/Services de protection civile et Affaires Humanitaires, de l'UNHCR et des OSC opérant dans la ZIP pour compléments d'informations. A chaque étape, il posera un diagnostic des mesures à prendre. Il fera l'évaluation technique et financière et discriminera celles qui peuvent être intégrées au Cahier de charge du Projet.

4.2.3. Localités et cadre de vie de ces groupes vulnérables y compris la cartographie de ces groupes vulnérables

Le Consultant fera une cartographie de ces groupes vulnérables (peuples autochtones, personnes âgées, défavorisés socio-économiques, les réfugiés, ...etc) , Localités et cadre de vie de ces groupes vulnérables. Il se rapprochera des services compétents de la Mairie/Services de protection civile et Affaires Humanitaires, de l'UNHCR et des ONG nationales, internationales y compris les Agences des Nations Unies opérant dans la ZIP pour compléments d'informations. À chaque étape il posera un diagnostic des mesures à prendre. Il fera l'évaluation technique et financière et discriminera celles qui peuvent être intégrées au Cahier de charge du Projet.

4.2.4. Cadre juridique et institutionnel du pays déterminant l'identification des peuples autochtones, des minorités et des autres groupes vulnérables

Le consultant doit fournir un exposé détaillé du cadre politique, juridique et institutionnel national relatif aux groupes vulnérables, y compris les législations nationales et locales (par exemple, au niveau de l'État, de la Région, du département, de la municipalité, etc.). De façon indicative et sans se limiter à cela, Il fera un parcours analytique du cadre institutionnel et des textes juridiques et réglementaires en vigueur.

Au niveau national :

- ✓ La loi constitutionnelle de la République Démocratique du Congo est la Constitution du 18 février 2006, qui est la loi suprême du pays,
- ✓ La loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant, ainsi que la version révisée du code de la famille de 2016, constituent la base juridique pour la protection de l'enfance, selon UNICEF ;
- ✓ La Loi sur les droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA n° 08/011 du 14 juillet 2008),
- ✓ La Loi sur la protection et la promotion des droits des peuples autochtones pygmées n° 22/030 du 15 juillet 2022).
- ✓ la loi n° 22/065 de décembre 2022 pour les victimes de violences sexuelles liées aux conflits, et un projet de loi en cours pour les personnes handicapée
- ✓ etc.

4.2.5. Exigences du SSI de la BAD en lien avec la Gestion des Groupes Vulnérables, leur consultation et participation dans les projets de développement

Le Consultant devra présenter les exigences de la Sauvegarde E&S opérationnelle SO7 : relative aux Groupes vulnérables ;

Les individus et les groupes vulnérables i) sont généralement exposés simultanément à plusieurs risques et impacts négatifs ; ii) sont plus sensibles à ces risques et impacts, ayant été sujets à une discrimination préexistante, à des inégalités financières, socio-économiques, culturelles et/ou de genre, à leur situation géographique, à leur dépendance vis-à-vis de l'environnement et/ou à un accès limité à la justice et à la prise de décision ; et iii) ont une capacité d'adaptation plus faible pour faire face à ces risques et impacts et pour s'en remettre en raison d'un accès limité au soutien, aux actifs et/ou aux ressources nécessaires.

En conséquence, ils risquent d'être affectés de manière disproportionnée par les risques et les impacts négatifs liés au projet.

Selon le contexte spécifique du projet et sa zone d'influence, les groupes vulnérables peuvent inclure, entre autres, les personnes déplacées internes, les réfugiés, les ménages dirigés par une femme, les ménages avec des enfants malnutris, défavorisés, les sans terre, les personnes âgées, les jeunes et les enfants, les personnes vivant avec un handicap, les groupes marginalisés sur la base de l'ethnicité, de la religion, langue ainsi que l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et les minorités rurales très vulnérables. La SO7 contribue à la réduction de la pauvreté et au développement durable en veillant à ce que les projets appuyés par la Banque renforcent les possibilités pour les groupes vulnérables de participer au processus.

"Les minorités rurales très vulnérables" désignent des groupes minoritaires socioculturels spécifiques, dans les zones rurales, dont la culture et la vie dépendent de manière vitale et durable des ressources naturelles et/ou des paysages de leur cadre de vie, et dont les cultures et la qualité de vie sont menacées chaque fois que les caractéristiques de ces ressources ou paysages sont fortement dégradées. Cela comprend les minorités qualifiées de peuples autochtones en vertu de la législation nationale, les habitants des forêts, les pasteurs traditionnels, chasseurs-cueilleurs, groupes nomades, etc.

Afin de se conformer à ces exigences, et en conformité avec les avis des Parties Prenantes consultées sur le terrain et au niveau central, un Plan de Gestion des Groupes vulnérables (PGGV) est requis ; le PGGV devra faire une description précise de la nature des habitats en présence (naturels, modifiés ou

essentiels) et des services écosystémiques qu'ils fournissent, évaluer les risques et impacts potentiels sur les Groupes incriminés, et proposer une approche systématique de gestion de ces risques et impacts. Cette approche devra, en conformité à la SO 7, adopter la hiérarchie d'atténuation, en appliquant de manière séquentielle, les mesures d'évitement, de minimisation et de restauration, afin de protéger la biodiversité.

4.2.6. Le contexte juridique régional et international

Le Consultant présentera le contexte juridique régional et international sur la promotion et la protection des droits fondamentaux et des intérêts des pygmées, et des autres groupes vulnérables (les conventions, les protocoles, les accords, les plans d'actions régionaux et sous régionaux

Les bonnes pratiques internationales devront être présentées. Le consultant devrait se référer entre autres à :

- la Convention Internationale sur les droits de l'homme;
- la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples
- la Convention sur les droits des peuples autochtones
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales (1965)
- Déclaration des nations unies sur les droits des peuples autochtones, art 7, art 10, art 11, art 26, art 18, art 23, art 28, etc
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981) Le plan de convergence 2015-2025
- La Sauvegarde opérationnelle S07 de la Banque sur les Groupes vulnérables Consulter l'organisation CFAID au besoin.
- Identifier et décrire comment ces textes seront appliqués dans le cadre du PGGV du projet notamment (droit à l'égalité, droit d'usage, droit au respect, droit à l'autodétermination, droit à la non-discrimination, droit à la vie, droit à l'intégrité physique et morale, droit à la liberté et à la sécurité, droit à la justice, liberté d'opinion, droit à l'éducation et à la sante, droit à un niveau de vie satisfaisant, droit aux terres et territoires traditionnels, droit au consentement libre et préalable, droit à l'indemnisation, droit au travail , droit à un environnement sain, etc.

4.2.7. Statut juridique actuel concernant le genre

Les individus et les groupes vulnérables i) sont généralement exposés simultanément à plusieurs risques et impacts négatifs lors de la mise en œuvre des projets; ii) sont plus sensibles à ces risques et impacts, ayant été sujets à une discrimination préexistante, à des inégalités financières, socio- économiques, culturelles et/ou de genre, à leur situation géographique, à leur dépendance vis-à-vis de l'environnement et/ou à un accès limité à la justice et à la prise de décision ; et iii) ont une capacité d'adaptation plus faible pour faire face à ces risques et impacts et pour s'en remettre en raison d'un accès limité au soutien, aux actifs et/ou aux ressources nécessaires. En conséquence, ils risquent d'être affectés de manière disproportionnée par les risques et les impacts négatifs liés au projet.

Le Consultant s'attèlera à présenter le Statut juridique actuel concernant le genre, les relations entre les sexes et les droits et le statut des femmes et des filles, minorités rurales très vulnérables y compris les populations autochtones et les paramètres associés, tels que le régime foncier indiquant la base de la reconnaissance, l'utilisation coutumière de la terre, toute réclamation/action potentielle, selon le cas dans la zone d'influence de l'opération.

4.2.8. Identification et évaluation des impacts du projet sur les Groupes vulnérables identifiés

Le Consultant procédera à l'Identification et l'évaluation , la typologie, la portée et l'étendue des risques et des impacts liés au projet, qu'ils soient négatifs ou non, sur ces individus et ces groupes vulnérables, dans le contexte du cadre institutionnel et juridique du pays et des normes et pratiques discriminatoires

existantes à leur rencontre, y compris les pratiques coutumières qui peuvent être discriminatoires à l'égard des femmes, des filles, des garçons et des hommes ; Il pourra s'inspirer des pratiques observées dans des projets antérieurs de la localité, ou ailleurs sur les communautés vulnérables.

4.2.9. Identification des Mesures appropriées

Le Consultant procèdera à l'identification et l'évaluation opérationnelle des mesures spéciales et actions spécifiques qui doivent être prises pour éviter, minimiser, ou autrement atténuer ou remédier aux impacts négatifs du Projet sur les individus et les groupes vulnérables, et pour renforcer les effets positifs le cas échéant ; Les acteurs impliqués devront également être précisés, qu'il s'agisse du projet PRECAPE ou d'autres acteurs institutionnels étatiques ou de la Société civile.

4.2.10. Identification et présentation des parties prenantes impliquées,

Le Consultant devra identifier et présenter les Parties prenantes dans la gestion de ces groupes vulnérables notamment les services de la Mairie de Protection Civile, des Affaires humanitaires, les autorités coutumières, la société civile, les ONG locales et internationales et Agences des Nations Unies (PAM, FAO, HCR, etc), etc.

4.2.11. Identification des lacunes potentielles du cadre juridique en vigueur

Le consultant s'attèlera à Identifier les lacunes potentielles du cadre juridique et institutionnel pour atteindre les objectifs de la norme S07, en particulier en ce qui concerne l'engagement et la mise en œuvre du PGGV ; Il présentera et évaluera les lacunes au plan des textes en vigueur, au plan administratif, au plan technique et au plan de l'allocation budgétaire.

4.2.12. Identification et évaluation des besoins en assistance technique

Le Consultant s'attèlera à Identifier et évaluer la nécessité d'une assistance technique ou d'un renforcement des capacités de l'Emprunteur ou d'autres parties pour faciliter la gestion efficace des risques et des impacts identifiés plus haut. Le consultant doit inclure un état des lieux des capacités des différentes parties prenantes à mettre en œuvre des actions identifiées par le PGGV, les exigences en matière de formation et de renforcement des capacités qui reflètent une compréhension des besoins et des capacités du client, des autorités gouvernementales locales, des entrepreneurs et des parties prenantes locales ayant une influence sur les Groupes vulnérables et la gestion des services éco systémiques.

4.2.13. Modalités de mise en œuvre

Le consultant doit décrire les structures de gestion et d'administration ainsi que le soutien nécessaire pour mettre en œuvre avec succès le PGGV, y compris les détails sur les rôles, les responsabilités et les compétences des différents postes de gestion requis. Le PGGV indiquera les modalités de collaboration avec les organisations ou institutions partenaires ayant une expérience dans l'évaluation des services écosystémiques, ainsi qu'avec les communautés de la zone. Le PGGV doit prévoir des appuis aux structures régaliennes de l'Etat impliquées.

4.2.14. Suivi, évaluation et rapportage

Le consultant doit préparer un programme détaillé de suivi et d'évaluation, comprenant une identification des responsabilités des parties prenantes en lien avec le rapportage, des propositions d'indicateurs pour mesurer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre, ainsi que l'efficacité du PGGV dans la réalisation de ses objectifs. Ce programme doit être assorti des coûts de mise en œuvre des différentes activités entrant dans le cadre du suivi.

Le consultant doit proposer un calendrier de reporting pour le PGGV, y compris les types de canaux à utiliser, les types de publications populaires ou scientifiques qui devraient résulter du PGGV.

4.2.15. Calendrier de mise en œuvre du PGGV

Le consultant élaborera un calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre des activités. Le calendrier comprendra le plan de consultation, les mesures de gestion et de suivi de surveillance et d'évaluation du PGGV

4.2.16. Budget de mise en œuvre du PGGV

Le consultant élaborera un budget prévisionnel pour la mise en œuvre des activités. L'estimation budgétaire devra couvrir les coûts des mesures proposées, de la consultation, du processus de suivi, de la surveillance et de l'évaluation ainsi de la production des rapports.

V. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

En cette phase de préparation du projet, vu qu'aucune procédure de passation de marchés n'est mis en place, le PGGV va être élaboré avec par la Mission de l'Assistance Technique, composée des Experts Internationaux, notamment un Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale qui va superviser l'étude. Une mission composée de trois équipes va être mise en place. Chaque équipe sera coordonnée par un Chef de Mission Spécialiste Sociologue et Genre, y compris des Environnementalistes et Expert SIG. Ces équipes seront déployées sur terrain pour collecter les données de production de rapport de PGGV en fonction des objectifs spécifiques assignés. Des visites de sites seront effectuées in situ en vue de repérage géographique des groupes vulnérables de la zone de PRECAPE ; L'organisation des séances de collectes de données sur la vulnérabilité à travers une grille de questionnaire qui sera mise en place avec l'appui des personnels d'appui au niveau des zones du projet. Une revue bibliographique basée sur l'exploitation des rapports des institutions étatiques, organisations des Nations Unies et ONG, notamment des structures de paix et de protection civile qui œuvrent dans la zone.

La collecte des données sera effectuée auprès des ménages, des services sectoriels et organismes spécialisés sur base du logiciel Kobocollect.

Vu le temps imparti, les ateliers de restitution des résultats des consultations après compilation seront directement organisés dans la zone. Les procès-verbaux regroupant leurs commentaires seront établis et intégrés dans le rapport final.

VI. ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

La zone d'influence du projet est composée de 3 villes à savoir les villes de WALIKALE et de BENI dans la province du Nord-Kivu et de la ville d'UVIRA dans la province du SUD-KIVU en République Démocratique du Congo.

VII. Responsabilités de l'Emprunteur/Client :

Le Plan de Gestion de Groupe Vulnérables (PGGV) devra être préparé et soumis à la Banque par l'Emprunteur/Client avant la date du Passage du projet au conseil et publié sur leur site officiel.

VIII. CONTENUE MINIMUM :

Le Plan de Gestion des groupes vulnérable devra contenir au minimum les points suivants :

- Un Résumé analytique (ES) : Un résumé analytique complet et cohérent, rédigé dans la langue officielle du pays ainsi qu'en anglais ou en français.
- Cartographie des groupes vulnérables : Une cartographie approfondie des groupes et sous-groupes de personnes vulnérables menacées, incluant leurs facteurs de vulnérabilité spécifiques.
- Description des activités du projet : Une description complète des activités spécifiques du projet et des questions, risques et impacts E&S qui affecteront leur vie (santé, sûreté, moyens de subsistance, richesse culturelle, etc.) tout au long du cycle du projet et au-delà.
- Plan d'engagement : Un plan d'engagement détaillé sur les trois phases pertinentes du projet (préparation, mise en œuvre, achèvement), comprenant :
 - Les questions E&S prioritaires sur lesquelles s'engager.
 - Une information/communication préalable d'une manière culturellement appropriée et accessible (conversations avec les représentants traditionnels, groupes de discussion, etc.).
 - La planification participative des activités (mesures E&S) qui confortent la durabilité de leur culture/mode de vie et/ou moyens de subsistance ;
 - Les résultats attendus/KPI de chaque activité ;
 - Le plan de mise en œuvre estimé des activités convenues, y compris le coût total
 - Un processus spécifique de résolution des conflits basé sur leurs coutumes/traditions (dans le cadre du MGP du projet)

- Mise en œuvre du plan de préservation : Des dispositions pour une mise en œuvre réussie du plan de préservation de la culture et des moyens de subsistance (rôles et responsabilités au sein de l'arrangement institutionnel du projet).
- Preuve des consultations : Preuve des consultations effectuées lors de la préparation du PGGV (lieux, dates, documentation et publications), y compris le CLIP.

IX. METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

L'Etude sera menée par l'assistance technique du FSRDC composés des experts suivants :

1 expert sauvegardes sociale et VBG chef de mission (X années d'expérience Bac+x en sciences sociales tect...*)

1 expert ...

A. Chef de Mission :

- Le Chef de Mission devra avoir le profil de Sociologue, Environnementaliste ou autre spécialiste du développement rural de niveau Bacc+5
- Avoir une bonne maîtrise des exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD et de la loi nationale en matière de protection des vulnérables
- Justifier une bonne connaissance des enjeux de développement durable, avoir déjà réalisé au moins un PGGV ou un plan de gestion des peuples autochtones.
- Justifier de compétences en matière d'analyse des impacts des projets d'infrastructures en particulier sur les Groupes vulnérables,
- En outre, il devra disposer d'une connaissance du cadre normatif et réglementaire régional et international en matière de promotion des peuples autochtones.
- L'expert devra également posséder une bonne maîtrise des exigences réglementaires nationales en matière de protection des peuples autochtones, la protection et la gestion de l'environnement et aussi la réglementation du transfert des compétences aux collectivités décentralisées. La connaissance des procédures de la BAD, de la Banque mondiale/SFI en matière de sauvegarde environnementale et sociale est un atout.
- La maîtrise du français oral et écrit est une exigence.

B. Expert Environnementaliste :

Le Chef de Mission sera appuyé par un Expert Environnementaliste. L'Expert Environnementaliste devra avoir le profil ci-après :

- Diplôme BAC +5 en sciences de l'Environnement
- Avoir une bonne maîtrise des exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD et de la loi nationale en matière de protection des vulnérables
- Justifier une bonne connaissance dans la gestion des impacts environnementaux et sociaux des projets d'infrastructures, nécessaires pour orienter l'élaboration du PGGV.
- Etc.

C. Expert en Conformité Sociale et VBG :

Le Chef de Mission sera appuyé par un Expert en Conformité Sociale et VBG. L'expert en Conformité

Sociale et VBG devra avoir le profil ci-après :

- Diplôme BAC +5 en sciences Sociologie, Psychologie, Genre, Gestion des projets, Médecine ou discipline similaire,
- Avoir une bonne maîtrise des exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD et de la loi nationale en matière de protection des vulnérables
- Avoir une maîtrise dans l'identification et analyse de la situation des groupes vulnérables avec une attention particulière aux dynamiques de genre, à l'égalité entre les sexes et aux besoins spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons dans le contexte des zones du projet etc.

D. Expert SIG :

Le Chef de Mission sera également appuyé par un Expert SIG. L'Expert SIG devra avoir le profil ci-après :

- Diplôme BAC +5 en sciences de la Terre, Géologie, Géographie, Géomatique ou discipline similaire,
- Avoir travaillé dans les zones du projet ;
- Avoir déjà réalisé la géolocalisation des parties prenantes au projet dans le contexte des zones du projet
- etc.

suite

X. OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE

Le Maître d'Ouvrage devra communiquer au Consultant toutes les données et informations et tous les documents en sa possession relatifs à cette étude. De manière générale, le consultant ou l'équipe de la Mission sera appuyé par :

- Par l'Expert International en Sauvegarde E&S pour le suivi de l'exécution de l'étude ;
- la facilitation de l'acquisition de données et informations de base et des informations complémentaires recherchées ;
- le rapport d'évaluation du PRECAPE ;
- la planification et l'organisation selon un calendrier convenable des concertations relatives à la validation et à l'adoption de résultats de l'étude.

XI. OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Pendant toute la durée de sa mission, le Consultant s'acquittera de sa mission dans les règles de l'art et maintiendra une communication permanente et satisfaisante avec le Maître d'Ouvrage. Il devra prendre en compte toutes les observations formulées sur le document et provenant aussi bien du Maître d'ouvrage, de la Banque, et des autres parties prenantes

Le Consultant devra mobiliser tous les moyens humains, financiers et matériels nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans les meilleures conditions possibles ; il fera la restitution des résultats de l'étude auprès des communautés concernées et des autres parties prenantes. Par ailleurs, ce dernier fera un usage confidentiel des informations reçues du projet.

XII. DUREE ET ORGANISATION DE L'ETUDE

La mission est prévue pour vingt jours (20 jours), à partir de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations. Le consultant effectuera le travail dans les zones suivantes :

Province	Ville/Territoires	Équipe 1	Rôles et responsabilités
1. Expert Sociologue et Genre (1)			Chef de Mission
Nord-Kivu	Walikale	1. Expert Environnementaliste (1)	Personnel d'appui au Chef de Mission. Il est chargé d'appuyer le Consultant à identifier tous les aspects des facteurs, impacts et effets climatiques accentuant les incidences de vulnérabilité climatique dans les zones
		2. Expert en Conformité Sociale et VBG (1)	Personnel d'appui au Chef de Mission. Il est chargé d'identifier et décrire les groupes vulnérables, y compris leurs besoins spécifiques
		3. Expert SIG (1)	Personnel d'appui au Chef de Mission. Il est chargé de cartographier les groupes vulnérables
	Beni/Butembo	1. Expert Environnementaliste (1), 2. Expert en Conformité Sociale et VBG (1) ; 3. Expert SIG (1)	IDEM
Province		Équipe 2	
Sud-Kivu	Uvira	1. Expert Environnementaliste 2. Expert en Conformité Sociale et VBG (1) ; 3. Expert SIG (1)	IDEM

XIII. LIVRABLES

La version finale du rapport du Plan de Gestion des Groupes Vulnérables couvrant l'ensemble des exigences nationales et de la Banque devra être finalisée suivant le calendrier ci-dessous :

- To : Début des prestations
- To+ 4 jrs : Rapport de démarrage
- To + 10 jours : Rapport provisoire
- To +5 jours : Rapport final.

Le rapport provisoire sera transmis à la Banque pour avis. Les commentaires de la banque seront intégrés pour finaliser le rapport qui sera diffusé.

-

XIV. COUT DE LA PRESTATION

Le consultant fera une proposition technique et financière. La proposition financière couvrira tous les frais inhérents à la réalisation de sa prestation.



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



LISTE DE PRESENCE DE PROMAPAC

Moif : Collectes de données sur terrain et consultations publiques

Date :

Lieu :

N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'ÂGE					TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus			
1	EVELYNE CIRAGAME	ENQUÊTE		F	✓	✓				08 10 59 69 20		
2	JULIENNE KARANGA	-11-		F	✓					085 7 47 55 54		
3	AÏCHA JULU FU	-11-		F	✓					098 54 60 285		
4	DAÏETTE ABUUNE	-11-		F	✓					08 44 2 02 23		
5	ASHA SIFA	-11-		F		✓				085 37 80 85		
6	JOSAPHINE ISSA	-11-		F		✓				08 98 59 31 1		
7	RIZIKI KIZA	-11-		F		✓				097 83 74 123		
8	ALBA KASONGE	-11-		F		✓				—		
9	MARWALD FURAH	-11-		F		✓				—		
10	CECILE KALENGA	-11-		F		✓				—		
11	TECLA ETUNGANO	-11-		F					✓	—		
12	JOSAPHINE HOREDI	-11-		F					✓	—		
13	RDOA NOCHI	-11-		F	✓					—		



FONDS SOCIAL
DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO



N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'AGE						TELEPHON F.	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus				
14	AZIZA SADIKI	-11-		F		✓					0925080353		AS
15	CHARITAL DAWAZA	-11-		F	✓						0994057240		CS
16	ORITHME DETHIDI	-11-		F	✓						0980619047		CS
17	PAULA FELSTA	-11-		F	✓						0994404991		CS
19	HELENA SHABANI	-11-		F		✓					0820638816		NY
20	PATIENCE REHEMA	-11-		F		✓					0977610661		NY
21	BAHATI MUBALIMA	-11-		M		✓					0979005408		NY
22	ESPOIR BULAMBO	-11-		M									
23	GETAO KINEMBE	-11-		M									
Note spéciale réservée au Consultant													
E&S				Oui	Non	Nombre		Sexe					
								F					
								M					
> Femmes enceintes				✓		8		F					
> Femmes allaitantes				✓		9		F					
> Personnes avec handicap				✓		4		F					
> Enfants de moins de 18 ans				✓		1		M					

Noter ici brièvement les préoccupations des femmes par rapport au projet :

- Nous avons besoin d'une assistance.
- Prise en charge de la Malnutrition.
- Nous voulons être formés en petit commerce
- Que l'état nous vienne en aide pour résoudre les problèmes de nos familles.

KASONGO KASUKU Joseph
CS



FONDS SOCIAL
DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO



LISTE DE PRESENCE DE PROMAPAC

Motif : Collectes de données sur terrain et consultations publiques

Date : 24/11/2025

Lieu : Antenne

N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'AGE					TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus			
1	BAHUIBWA MUDERE RO	Cultivateur	SANGE	M					✓			
2	MBATHONDI KALETHA	Cultivateur	SANGE	M	✓					6974065569		
3	MATANDI KALAKU	Cultivateur	SANGE	F	✓							
4	SAMBA LUYEYE	Cultivateur	SANGE	M					✓	6992736055		
5	MUDERE MABOQO	Cultivateur	SANGE	M					✓			
6	KIFITA BISEBWA	-/-	SANGE	M					✓			
7	BAHATI KARINA	-/-	SANGE	F					✓			
8	BULOZE KABETWA	-/-	SANGE	F				✓				
9	BONGE BARUTI	-/-	SANGE	M		✓						
10	AHADI BATHINGE	-/-	SANGE	M		✓						
11	CECILE CHANGELINE	-/-	SANGE	F		✓						
12	CHANGELINE SAKINA	-/-	SANGE	F	✓							
13	BUSASAPHANE MUYONE	-/-	SANGE	M	✓							



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



PROJET DE LOI
N° 10/001/2013
DU 15 JANVIER 2013

N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'ÂGE					TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus			
14	BUTTO NABWITZEE	Administratif	SANGE	F	✓							
15	CYNTHIA KHEMBA	-11-	SANGE	F	✓							
16	DESOBIA MUKAZIYA	-11-	SANGE	F	✓							
17	MOPENZI KRISTINA	-11-	SANGE	F	✓				0999434144			
19	MARENDO MAMUKUBA	-11-	SANGE	F			✓					
20	SIFA YVONE	-11-	SANGE	F	✓				0979882917			
21	ONGEZA ANTOINETTE	-11-	SANGE	F		✓						
22	MUSEMBA KIRIGA	-11-	SANGE	M					0991354737			
23	FRAOJA ERNEST	-11-	SANGE	M		✓			0971322144			
Note spéciale réservée au Consultant												
E&S				Oui	Non	Nombre		Sexe				
				✓		5		F		M		
Femmes enceintes				✓		6						
Femmes allaitantes				✓		2						
Personnes avec handicap												
Enfants de moins de 18 ans												

Noter ici brièvement les préoccupations des femmes par rapport au projet :

- Permettre l'accès équitable à l'éducation et à l'emploi dans le projet.
- Création des centres d'accueil et de protection pour victimes sexuel
- Faire le suivi et prvenir des auteurs des violences sexuels dans

Noter ici brièvement les préoccupations des femmes par rapport au projet:

- Permettre l'accès équitable à l'éducation et à l'emploi dans le projet.
- Création des centres d'accueil et de protection pour victimes sexuelles.
- Faire le suivi et garantir des auteurs des violences sexuelles dans le projet.
- Faire l'agriculture comme priorité dans le projet.



FONDS SOCIAL
DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO



LISTE DE PRESENCE DE PROMAPAC

Motif : Collectes de données sur terrain et consultations publiques

Date : 14 Mars 2025

Lieu : KACENGA

N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'AGE					TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus			
1	RAHMA KITUNFANO	ENQUETE		F	V							
2	ADJITA SAIDAT	ENQUETE		F	V							
3	RUSINA DJUMAINÉ	ENQUETE		F	V					0977817311		
4	BUSHA BALE WASHINDU	ENQUETE		F		V				0818213585		
5	BOUINGO ELIDA	ENQUETE		F	V					0976880621		
6	NAMAGABO ELIMU	ENQUETE		F	V					0996874937		
7	SITA MARIE	ENQUETE		F	V					0854607204		
8	SIVUKURANI	ENQUETE		F	V					0833445114		
9	KIZA - AZIZA	ENQUETE		F	V					-		
10	BUSIME - OMARI	ENQUETE		F	V					-		
11	AMINA-SIBAKURI	ENQUETE		F	V					-		
12	ZENA - UWÉZO	ENQUETE		F	V					-		
13	FEZA - MANCALA	ENQUETE		F	V					-		



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE LA
FAMILLE

LISTE DE PRESENCE DE PROMAPAC

Motif : Collectes de données sur terrain et consultations publiques

Date : 12.11.2025

Lieu : WILKON

N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'ÂGE					TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus			
1	CHARLES MWARABU	Enquêteur	MWABUKA	M		✓				0871448450	Clathwa Mwabuka	
2	KAKURU BUKUTA	ENQUÊTEUR	COORDI. S/PROJ.	M		✓				0970334618	0871448450	
3	NAHAMBWA MUNBEKE P	Enquêteur	KAP/ASBL	M		✓				0819633340	Patrick Munbeke	
4	MONIQUE MBUZA	Enquêteur	COORDI. S/PROJ.	F		✓				0816918050	Monique Mbuza	
5	SINAOFU BINUBINDO	Enquêteur	KAP/ASBL	F		✓				0815047565		
6	GUILLAUME ONGWAMBIKA	Enquêteur	KAP/ASBL	M		✓				0824701318	Guillaume Ongwambika	
7	OMBERTI MWENYIKORO	Enquêteur	KAP/ASBL	M		✓				0814495370		
8	SADI HASSAN	Enquêteur	KAP/ASBL	M		✓				0818940835		
9	KAMANDU HANGI	Enquêteur	KAP/ASBL	M	✓					082242456		
10	RIZIKI AMULI	Enquêteur		F	✓					0816892409		
11												
12												
13												



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'ÂGE					TELEPHON E	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus			
14	AKINGU ESAMBEHO	ENQUETE		M						0999955775		
15	JUSTIN AVEREE	ENQUETE		M	✓							
16	ZUBERI OMARI	ENQUETE		M	✓							
17	NUNU TUMA HA	ENQUETE		F	✓					09771291021		
19	KIZA MUBENQWA	ENQUETE		M		✓						
20	BIEN KINE ZAGE	ENQUETE		M						0995070557		
21	WILONDA BAWILI	ENQUETE		M								
22	GANCY AMINA	ENQUETE		M								
23	JANNE ELIZA	ENQUETE		F								

Note spéciale réservée au Consultant	E&S			Sexe
	Oui	Non	Nombre	
➢ Femmes enceintes			8	F
➢ Femmes allaitantes			5	F
➢ Personnes avec handicap			5	M
➢ Enfants de moins de 18 ans			4	M

Noter ici brièvement les préoccupations des femmes par rapport au projet :

* Culture maraichères pour évier la
sécurité alimentaire.
* Petit commerce pour évier la
finance (AGE) pour évier la
dépendance.
* Construction des centres d'accueil
des femmes, espace malin
et personnes vivant avec handicap.
* Soins de santé.
* Nécessité de...

ANZURONI HANZA JAW



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



LISTE DE PRESENCE DE PROMAPAC

Modif : Collectes de données sur terrain et consultations publiques

Date : 26.11.2025

Lieu : ...Congo...Santé Kalundu - Etat

N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'ÂGE					TELEPHON	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus			
1	Shokou Maria	Enquêteur		F		✓			✓	093352698		
2	Bakanza Ngela	Enquêteur		M					✓			
3	Prisca Aina	Enquêteur		F	✓							
4	Stavri Sifa	Enquêteur		F	✓							
5	Angie Mafefa	Enquêteur		F	✓					097819838		
6	Alphonse-Bapaza	Enquêteur		M	✓							
7	Alphonse-Largo	Enquêteur		M	✓							
8	Assouani-Abdul	Enquêteur		F	✓							
9	Francine-Bernadit	Enquêteur		F	✓							
10	Charlotte-Kayanda	Enquêteur		F		✓						
11	Tomouini-Bakaza	Enquêteur		F		✓						
12	Selima-Malipo	Enquêteur			✓							
13	Ki za Clementine	Enquêteur				✓						



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'ÂGE					TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus			
14	Rixiri - Baraka	Enquêteur		F	✓							
15	Tumaini - Ndakouya	Enquêteur		F	✓							
16	Zaina - Kadina	Enquêteur		F	✓							
17	Uwini - Toto	Enquêteur		F		✓						
19	Françoise - Maria	Enquêteur		F		✓						
20	Faïda - Byamungu	Enquêteur		F	✓							
21	Nyeta - Kalizi	Enquêteur		F		✓						
22	Samba - Mukenge	Enquêteur		F		✓						
23	Mireil - Kama lela	Enquêteur		F	✓							
Note spéciale réservée au Consultant E&S												
		Oui	Non		Nombre							
	Femmes enceintes	11111	X		5							
	Femmes allaitantes	11111111	X		12							
	Personnes avec handicap											
	Enfants de moins de 18 ans	111	X		5							

Noter ici brièvement les préoccupations des femmes par rapport au projet :

- Nous avons besoin d'un bon centre de santé avec un équipement adéquat car les gens ont du mal de mourir par à cause des virus en charge non adaptés.
- Nous avons besoin que le projet nous aide à équiper les maternités et organiser des formations aux personnes.
- Nous voulons que le projet nous donne les moyens pour acheter les pilules de mariage car nous n'en avons aucune.

Fidèle ASRAM
Mireil



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



LISTE DE PRESENCE DE PROMAPAC

Moif : Collectes de données sur terrain et consultations publiques

Date : 11 NOVEMBRE 2021

Lieu : LAKE... ..

N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'ÂGE					TELEPHON E	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus			
1	NOELIA MUKENISI	Cultivatrice	Sange/Kuba	F	✓					0972084414		
2	WDEGEKO MURIMU	Commerçant	Sange/Kuba	F		✓				09721308295		
3	KASIGWA VOLANTE	Cultivatrice	Sange-R	M			✓			0972049514		
4	ALLIANCE KALUGUTA	ENSEIG	S-RUTANGA	M		✓						
5	BUSI ME ESPEKA	Cultivatrice	Rutanga	F	✓							
6	PENDEGE BYIMBA	Cultivatrice	S-Rutanga	F		✓						
7	AIMEE VICTORINA	Cultivatrice	Rutanga	F	✓					0972445746		
8	FRANCOIS EKOPÉ	Cultivatrice	Rutanga	F	✓							
9	CONSOLE ADA	Cultivatrice	Rutanga	F	✓							
10	MURINDI VURILI YA	Cultivatrice	Rutanga	F		✓						
11	FRANCOISE BATHATI	Commerçant	MuSanyu	F				✓				
12	MALEZI KITEGA EXAMBA	Cultivatrice	Rutanga	M			✓					
13	JANICE PHELINE ELUSHA	Cultivatrice	Rutanga	F	✓							



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'ÂGE					TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus			
14	CLAUDE NGUYEN	Cultivatrice	Kinshasa	F		✓						
15	KIZIAKI SAKWA	Cultivatrice	Kinshasa	F	✓							
16	ANDRÉE FUMBU	Cultivatrice	Makindu	F		✓						
17	FUMBU ELEM	Cultivatrice	Kinshasa	F		✓						
19	MATINDI EUPHROSINE	Cultivatrice	Kinshasa	F			✓					
20	DORCAS ABA	Cultivatrice	Kinshasa	F	✓							
21	KYIA KIZIA	Cultivatrice	Kinshasa	F		✓						
22	MUMILYA MUMILYA	Cultivatrice	Kinshasa	F			✓					
23	SOLANGE ELENA	Cultivatrice	Kinshasa	F		✓						

Note spéciale réservée au Consultant E&S		Oui	Non	Nombre	Sexe	F	M
> Femmes enceintes		✓		7		7	0
> Femmes allaitantes		✓		12		12	0
> Personnes avec handicap		✓		3		3	0
> Enfants de moins de 18 ans		✓					

Noter ici brièvement les préoccupations des femmes par rapport au projet :

- Renforcement de productivité dans les quartiers, sans pollution
- Electricité
- Ouverture et travaux sur les routes de la zone agricole
- Crédit agricole
- Travaux
- Lancement de femme dans le commerce
- Semences améliorées



FONDS SOCIAL
DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO



LISTE DE PRESENCE DE PROMAPAC

Moif : Collectes de données sur terrain et consultations publiques

Date :

Lieu :

N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'AGE						TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus				
1	RIZIKI BUSI FO	Enquêteur		F	✓						-		
2	ZAWABI MULHERO DERUIT	-11-		F	✓						0971545542		
3	KAVIRA SIKITV	-11-		F		✓					-		
4	AKI ZA KAVIRAZAVI	-11-		F	✓						0975238588		
5	ZAWABI KENNOG	-11-		F	✓						0993154735		
6	JO LIE RUHARURA	-11-		F		✓					0934364515		
7	AKI ZA TATRAKI	-11-		F	✓						-		
8	NEEMA THEMELA	-11-		F	✓						0817782253		
9	JEANETTE MBURU	-11-		F	✓						0836556759		
10	SANDY DECILLO	-11-		F	✓						0835421116		
11	MAUDE GEROME	-11-		F		✓					0972756570		
12	MACHOZI BAHAM	-11-		F		✓					-		
13	LILIANE RUHANIKI	-11-		F	✓						-		



FONDS SOCIAL
DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO



N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'AGE					TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus			
14	BERTHE MUGABE	-11-		F		✓				-		
15	GASTON MOUNDO	-11-		M	✓							
16	ASOKOLO MUMBAWA			M	✓					09770 841186		
17	NATHI AREAY	-11-		M	✓					08796 16176		
19	BATATI KUZALIND	-11-		M		✓				0978005408		
20	JUSTIN JULES	-11-		M						-		
21	PASCALE MUMBAWA	-11-		M						-		
22	BONA LABLEND	-11-		F						-		
23	KAMFUA BYEMUNGA	-11-		M						-		

Note spéciale réservée au Consultant	E&S	Oui	Non	Nombre	Sexe	
					F	M
➤ Femmes enceintes				2	2	0
➤ Femmes allaitantes				6	6	0
➤ Personnes avec handicap				0	0	4
➤ Enfants de moins de 18 ans				1	1	3

Noter ici brièvement les préoccupations des femmes par rapport au projet :

- former les mamans sur différentes activités génératrices
- vector Alpha à des actions durables pour l'autonomie et la dignité
- soutenir financièrement pour permettre de améliorer les activités
- Aide alimentaire

NANLY BOUVIE



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



LISTE DE PRESENCE DE PROMAPAC

Motif : Collectes de données sur terrain et consultations publiques

Date : 11/11/2025

Lieu : KALENDA

N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'ÂGE					TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus			
1	TOLYA BALEKE	-/-		F	✓					082 26 85 553		
2	MAYWA GRACE	-/-		F	✓					-		
3	SIKITU DJUMA	-/-		F	✓					0925 79165		
4	ALINE MATARISHI	-/-		F		✓				079908450		
5	BRIGITE	-/-		F	✓					-		
6	LYDIA HELENA	-/-		F	✓					079645025		
7	BISTHO KIZOMBO	-/-		F		✓				0790645894		
8	BHATI BULOZE	-/-		F	✓					-		
9	JEANNESTTE RENZI	-/-		F	✓					-		
10	EVERINE NDI BERA	-/-		F	✓					-		
11	JUWITA KIVUNZA	-/-		F	✓					-		
12	MARENZI MULUMBA	-/-		F	✓					-		
13	MUNOKIRA BWEHERE	-/-		F	✓					-		



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'ÂGE					TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus			
14	STANISLAS KOTAHUWA	ENQUÊTEUR		M				✓		071 174 45 48		
15	ASSA MIBOKO	ENQUÊTEUR		M		✓				084 89 26 15 7		
16	FABON KIMBUKUNDU			M		✓				077 9 24 95 24 0		
17	ALINE NOELIA			F		✓						
19	CLAUDE OALISI			M								
20	SIRITO FURRHO			F								
21	DOMINIQUE PAIRICE			M								
22	JESSICA MATUMU			F								
23	ADELINÉ SWEBY			F								
Note spéciale réservée au Consultant E&S Femmes enceintes +++++ Femmes allaitantes +++++ Personnes avec handicap +++++ Enfants de moins de 18 ans +++++												
Noter ici brièvement les préoccupations des femmes par rapport au projet : - Avec des petits commerces, on peut s'en sortir (Age) - Culture maraichère pour éviter la malnutrition - Puis en charge aux actions liées à la culture - Construction de bornes fontaines dans - des villages, Pavement des avenues - Aide alimentaire NGUZO MATINDO la fouie 												



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



LISTE DE PRESENCE DE PROMAPAC

Motif : Collectes de données sur terrain et consultations publiques

Date : 24.11.2025

Lieu : CENIRE... DE SANGHE KALUNDU ETAS

N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'ÂGE					TELEPHON E	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus			
1	MWAMINI AEGINA	ENQUETEE		F		✓				-		
2	MWANIGAZA ONGE	ENQUETEE		F		✓				0973886406	-	
3	MUTARIDI BUNIA	ENQUETEE		M		✓				0826638202		
4	UEEMA CHRISTINE	ENQUETEE		F	✓					0814680397		
5	ROZE MWEMA	ENQUETEE		F	✓							
6	KALENGA PACIFIDE	ENQUETEE		M		✓				0977668112		
7	USUBA MUDAJUMA	ENQUETEE		F					✓	0825546037		
8	HELENE RASHIDI	ENQUETEE		F		✓				0837510330		
9	SIKUTUBU -ZALUKO	ENQUETEE		F	✓					-		
10	BUSINYE KASEJE	ENQUETEE		F	✓					-		
11	SEATRICE BAHATI	ENQUETEE		F	✓					-		
12	NEEMA RIZIKI	ENQUETEE		F		✓				-		
13	REHEMA NAMBA	ENQUETEE		F		✓				-		



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'ÂGE						TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus				
14	CHARLOTTE BENAMI	ENQUÊTE		F	✓								0205
15	JENNIFER - ISABELLA	ENQUÊTE		F	✓								
16	MAYAZO GRACE	ENQUÊTE		F		✓							
17	SIFA AMOSI	ENQUÊTE		F		✓							
19	BENEFICE - BAHATI	ENQUÊTE		F			✓						
20	BAMILI - ATOSHA	ENQUÊTE		F		✓							
21	GLORIA OLANGE	ENQUÊTE		F		✓							
22	REBECCA - NZOMBILA	ENQUÊTE		F		✓							
23	AMULI BAHATI	ENQUÊTE		M		✓							
Note spéciale réservée au Consultant E&S					Oui		Non		Nombre		Sexe		
Femmes enceintes HHH-1					✓				8		F		
Femmes allaitantes HHH					✓				6				
Personnes avec handicap HHH					✓				6		4		2
Enfants de moins de 18 ans					X				-		-		-

Noter ici brièvement les préoccupations des femmes par rapport au projet :

- J'ai eu de grandes difficultés de trouver de l'argent pour acheter des produits agricoles, fruits de saison.
- Nous souhaitons avoir un autofinancement afin de nous lancer dans des activités génératrices de revenus.
- Renforcer la sécurité dans notre environnement (MNP) nous aide avec des baches, des vêtements de la nourriture, des médicaments.
- Sensibilisation de la population sur la gestion des déchets, la création d'emplois pour la population.

AKUBUSOKA - MURAMBA A DEBORAH



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

LISTE DE PRESENCE DE PROMAPAC

Motif : Collectes de données sur terrain et consultations publiques

Date : 18.11.2025

Lieu : CENATRE DE SANAITE KALUNDU-ETAT



N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'ÂGE					TELEPHON E	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus			
1	MARCELINE RACHEL	ENQUETEE	KALUNDU ETAT	F	✓					0820462392		
2	KIZIKI FURAPA	ENQUETEE	KALUNDU ETAT	F	✓					0814973035		
3	SAFI NGOYI	ENQUETEE	KALUNDU ETAT	F		✓				08120781932		
4	LUMANI ANTOINETTE	ENQUETEE	KALUNDU ETAT	F				✓		0816286484		
5	ATSA SATI	ENQUETEE	KALUNDU ETAT	F	✓							
6	REBEKA MAOMBI	ENQUETEE		F	✓							
7	WIVINE GODETTE	ENQUETEE		F	✓							
8	ANYESI BERNADETTE	ENQUETEE		F	✓							
9	REBEKA KABAKA	ENQUETEE		F	✓							
10	MADO TARAJA	ENQUETEE		F	✓							
11	MATENDO HURUMA	ENQUETEE		F	✓							
12	ELIZA KASUMIBA	ENQUETEE		F	✓							
13	FATUMA KALEZA	ENQUETEE		F	✓							



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'ÂGE					TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus			
14	NEEMA WATUTA	ENQUETEC		F	✓							C43
15	ZUENA KILD	ENQUETEC		F	✓							C43
16	SIBAZUZI BASEME	ENQUETEC		F	✓							Qu
17	ROSINE CIZA	ENQUETEC		F	✓							Qu
19	KYEUSI MANDA	ENQUETEC				✓						Qu
20	KASONGO LUBOEYI	ENQUETEC				✓						Qu
21	ANITA BYAMUNGU	ENQUETEC					✓					Qu
22	FRANÇOIS AMANI	ENQUETE		M	✓							Qu
23	WASSO KAPITA	ENQUETE		M	✓							Qu

Noter ici brièvement les préoccupations des femmes par rapport au projet :

- Je veux un capital pour que lorsque l'emploi sera me que j'ai que lui donner donc pour du travail.
- Le projet est le bienvenu pour nous aider si nous sommes comme ça parce que il y a pas les seules de revenu.
- Si le projet va nous donner à manger vraiment qu'il ne tarde pas la guerre rendra toute chose difficile.
- Nous exposé à la famine aidez-nous.

SHUKURU KILIMBI ELISEE



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



LISTE DE PRESENCE DE PROMAPAC

Motif : Collectes de données sur terrain et consultations publiques

Date : 14.11.2025

Lieu : LUKA.....

N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'ÂGE					TELEPHON E	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus			
1	KIONDO BOKY	Ingénieur		F		✓				0972757135		
2	PARADJA ARIJA	-11-		F		✓				083795468		
3	ZUBENA MULASI	-11-		F		✓				098064504		
4	BALEWA HERRIER	-11-		F		✓				097923639		
5	MARONDO MUTHIGIKWA	-11-		F		✓				0849275575		
6	MEDA LITOMA	-11-		F		✓				0218694983		
7	YANOA CELINE	-11-		F		✓				0976622180		
8	FURATHA NIKIRAN	-11-		F		✓				-		
9	LUCIE FURATHA	-11-		F	✓					-		
10	TERENNETTE KAMUNYI	-11-		F	✓					-		
11	VICTORINE SUGI	-11-		F		✓				099060139		
12	ARIJA ENYAMINI	-11-		F	✓					0975235388		
13	ATDISHA BLONDINE			F	✓					0979205014		



FONDS SOCIAL
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



N°	NOMS ET PRENOM	FONCTION	INSTITUTION	SEXE	TRANCHE D'ÂGE						TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
					20-30	30-40	40-50	50-60	60 et plus				
14	Filo Bulobye	arguete		F	✓					0977591487			
15	RYANA NGOSI	-11-		M		✓				0813079603			
16	MUSO WIKIRA	-11-		M		✓				-			
17	BATERINA NIANTÉ	-11-		F			✓			-			
19	EMANCA MUASA	-11-		M	✓					0110936591			
20	TOYI NGONGO	-11-		M									
21	ESTA ALAMBE	-11-		F									
22	RITHI BRIDE	-11-		F									
23	ESPOIR NALUGUWA	-11-		M									
Note spéciale réservée au Consultant													
E&S				Oui	Non	Nombre		Sexe					
				✓				F					
Femmes enceintes				✓				6					
Femmes allaitantes				✓				8					
Personnes avec handicap				✓				1					
Enfants de moins de 18 ans				✓		4		2		2			

Noter ici brièvement les préoccupations des femmes par rapport au projet :

- Penner les femmes par les AGR.
- Connaître les bons jardins.
- Organiser la distribution des
matériaux et les vivres, kits de
cuisine, etc.
- Appuyer les femmes dans leur
travail agricole.

NYAMALI AMANI DOKAS

								
Mission d'identification et de collecte des données en vue de la structuration du Projet Multinational d'Appui aux Populations Affectées en République Démocratique du Congo (PROMAPAC)								
COORDONNEES DE CONTACT DES PERSONNES RESSOURCES ET DOCUMENTS RECUS								
N°	Noms, Post-noms & Prénom	Organisation	Fonction	Téléphone	Courriel	Date entretien	Documents recus	Observation
BENI								
1	Général KARAWA Louis-Second	Gouvernorat	Vice-Gouverneur	243 813 509 033		28/07 et 08/08/2025		
2	LUANDA KAMALA Prisca	Gouvernorat	Conseillère au Gouvernorat	243 997 794 691		28/07/2025		
3	FARINI BINDU Serge	Gouvernorat	DirCab Gouverneur	243 991 992 112		28/07 et 08/08/2025		
4	KAZABE Espérance	Gouvernorat	Conseillère au Gouvernorat	243 993 922 180		08/08/2025		
5	Colonnel NYOFONDO Jacob	Mairie Beni	Maire de la ville	243 999 938 286		28/07/2025	Rapport Annuel et plan local de developement de la ville	
6	Colonnel KAHUMA Sebastien	Police Nationale Congolaise	Commandant ville de Beni	243 998 722 266		02/08/2025	Documents parcelle du bureau de la PNC Beni	
7	DIKOMA Reagan	Equity BCDC	Chef d'Agence de Beni	243 818 302 582	reagan.dikoma@equitybcdc.cd	28/07/2025		
8	LUKUSA Pierre	Equity BCDC	Senior Relationship Manager	243 818 302 695	pierre.lukusa@equitybcdc.cd	28/07/2025		
9	KASOMO Jean-Claude	STAR-EST	Coodonnateur Provincial	243 999 107 965	jckasomo@gmail.com	28/07/2025		
10	KITABI Paul	STAR-EST	Spécialiste en sauvegarde	243 812 446 187	kitabi79@gmail.com	28/07/2025	Instruments de sauvegardes	
11	MAHAMBAMBA NZANZU Gabriel	UNHCR	Assistant Protection Officer	243 829 425 026	nzanzu@unhcr.org	29/07/2025	Base des données des PDI	
12	MASEMO Jean-Serge	OXFAM	Responsable bureau Beni	243 812 248 156	JSMasemo@oxfam.org.uk	29/07/2025	10 rapports sectoriels recus par mail	
13	MUSHAGALUSA SENGHI Marc	OXFAM	Resilience capacity and partnership	243 999 084 318	MMushagalusa@oxfam.org.uk	29/07/2025		
14	KABIKABI Michelle	OXFAM	Plaidoyer Officer	243 810 245 998	MKabikabi@oxfam.org.uk	29/07/2025		
15	MBUNGU Anatole Job	OXFAM	EFSL Officer	243 826 628 217	Ambungu@oxfam.org.uk	29/07/2025		
16	KAMBALE Germain	OXFAM	Ir PHE Officer	243 997 742 449	gmambale@oxfam.org.uk	29/07/2025		
17	XARIA	OXFAM	Gender HSP	243 819 380 201		29/07/2025		
18	NGONGO MAYANGA Dieudonné	COMMUNE DE MULEKERA	Bourgmestre	243 990 277 464		30/07/2025	Pan local de developement de la commune	
19	MUKENDI TSHINGOMA	COMMUNE DE BEU	Bourgmestre	243 997 401 616	mukenditshingoma49@gmail.com	31/07/2025	Pan local de developement de la commune	
20	KAHINDO VIHUMBIRA Gertrude	FEC BENI	Présidente	243 998 298 882		02/08/2025		
21	BENGE MUKENGERE Eminence	AFNAC	Coordonatrice	243 991 635 767	afnabenige@gmail.com	02/08/2025		
22	BASTOLA KAHINDO Mammy	CEFEDIP	Coordonatrice	243 972 505 959	cofedipbeni@gmail.com	02/08/2025		
23	SABUNI Ruth	Division Genre Famille et Enfant	Chef de Division	243 997 082 692	ruthsabuni@gmail.com	02/08/2025		
24	HANGI Serge	TMB Beni	Chef Agence	243 846 681 069	s.hangi@tmb.cd	02/08/2025		
25	ADUBANGO Franck	UNOCHA	Assistant Humanitarian officer	243 829 111 585	franck.adubango@un.org	08/08/2025		
26	Mme Marie Ines	Centre de Promotion Social de Beni	Directrice	243 990 582 424		31/07/2025	Documents du centre de formation professionnel de Beni	
27	Mr Seth	Centre de Santé de la PNC Beni	Médecin directeur	243 819 120 607		31/07/2025	Rapports mensuels janvier-juin de l'hôpital PNC Beni, Documents parcelle CS PNC	
28	BEKELI Christophe	Prison des femmes et enfants	Encadreur surveillant	243 990 410 656		31/07/2025		
DOCUMENTS RECUS								
							Rapport Annuel de la commune de Bungulu	
							Arrêté du dépotoir de PASISI	
							Rapport semestriel SENASEM Juin 2025	
							Documents EP KASONGO	
							Rapport du bureau de l'eau de la ville de Beni	
BUTEMBO								
	Colonel MOWA-BAEKI TELY Roger	Mairie Butembo	Maire de la ville	243 828 132 885		04/08/2025	Rapport Annuel, Plan local de developement de la ville et Tableau récapitulatif des déplacés de Butembo	
2	KASEREKA Gédéon	CEPAP	Coordonnateur	243 994 007 136	cpapnordkivu1@gmail.com	04/08/2025	Arrêté portant création de la CEPAP	
3	RAMAZANI Pepin	FEC Butembo	Chef de Bureau	243 998 386 076	fecbutembo2@gmail.com	04/08/2025	Tranches d'identification de différentes structures	
4	KATEMBO NDIVITO	COEIDL	Coordonnateur	243 998 385 587	coeidl2004@gmail.com	04/08/2025		
5	Ir JONAS	PASA NK	Chargé de la planification et Suivi évaluation	243 975 636 660		05/08/2025		
6	LUBULA Freddy	CARE INTERNATIONAL	Chargé de projet	243 814 700 797		04/08/2025		
7	MASIKAFANYA Marie Dolorosa	FEPSI	Secrétaire Exécutif	243 997 719 375	fepsibutembo@gmail.com	06/08/2025	Documents de l'organisation FEPSI	
8	KAHAMBU SONGO Lea	FEPSI	Psychologue	243 970 191 301	sonoleachristmas@gmail.com	06/08/2025		
9	Ir MUHINDO KAHOLONGU Achille	SOPRODEC	Associé	243 997 333 974	contactbeenk@gmail.com	06/08/2025		
10	KAHINDO VISIRI Isaac	SOPRODEC	Associé	243 998 383 757		06/08/2025		
11	WASINGYA NZANZU	ACKAVU	Secrétaire exécutif	243 994 298 259	ackavuvash10@gmail.com	06/08/2025		
12	KAMBALE MASINGO Esdras	HOPITAL DE REFERENCE DE BUTEMBO KITATUMBA	Médecin directeur	243 992 093 384	esdrasmasingo@gmail.com	06/08/2025	Liste des dettes des déplacés internes au niveau de l'hôpital	
13	KAKULE MAKOKOTO Benjamin	HOPITAL DE REFERENCE DE BUTEMBO KITATUMBA	AGIS	243 993 920 174	kumenako@gmail.com	06/08/2025		
14	KAVIRA Marie Jeanne	ADDF	Coordonatrice	243 998 909 664	addfmmebut@gmail.com	07/08/2025	Documents de l'organisation ADDF	

(I)

PROCES - VERBAL DE CONSETIMENT LIBRE ET
ECLAIRER DES REALISATION DE LA CARTOGRAPHIE
PARTICIPATIVE AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES
PYGMEES BATOUA A WALIKALE

Nous peuples autochtones batoua de Walikale du groupe EFE (MBUTI) et les Aka vivant dans le Campement de collectivité BAKORD ET de WALIKALE y compris les 63572 ayant fait la guerre autour du parc de Katuzi Biega à ITEBERO et qui habite actuellement dans les familles d'accueil situées à 12 km de la périphérie de Walikale Centre dans les villages de Kibati, Njingala et Kigoma de la localité du secteur Cwanianga et Bakano vivant de la chasse, agriculture, pêche, cueillette et pharmacopée ainsi que la fabrication des produits artisanaux issus de la forêt claire et des montagnes autour du parc Katuzi Biega, Maiko, et la Réserve Kisiimba-Ikobo et Muttayna. Nous participons librement sans être forcés à la matérialisation d'une cartographie de sites prévus pour les travaux et de nos zones sacrées et de réservoirs des produits de venaison de pratiques agricoles, pêche et élevage durant la période du 07 au 08 novembre 2025. Après avoir été informés clairement et compris les activités prévues dans le cadre du projet PRECAPE, nous remercions le FSRDC car la plupart des projets qui viennent ici ne nous consultent pas et ne nous ne nous font pas participer aux activités. Cependant puisque les activités prévues vont se réaliser dans les milieux urbains, nous sollicitons du FSRDC de veiller à ce que nos infrastructures qui sont détruites dans nos villages soient aussi réhabilitées, quand la paix sera revenue. Toutefois nous confirmons qu'à travers la cartographie participative réalisée, que les travaux qui vont être exécutés dans le cadre de PRECAPE, n'empièteront pas nos terres utilisées pour l'agriculture et habitations et les travaux prévus vont être réalisés dans centralité - Centre.

Nous recommandons au FSRDC de nous utiliser aussi comme main d'œuvre locale pendant les travaux. Vu que il y a aussi parmi nous il y a plusieurs pygmées qui sont déplacés internes et manquent de quoi survivre. En foi de quoi, le présent PV est signé à la date de 10 Novembre 2025 à Walikale.

(II) Pour les représentants PA Pygmées BATWA
Messieurs
MUNGO - WAKAMANDA NATHANIEL
LAWANDA - DANIEL

Pour le FSRDC
Hain DIANGINDU MATONDO
Expert SIG

Sylvain MAHAMBWA
Expert en Sauvegarde sociale

① PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE
CONSULTATION ET LA RESTITUTION DU PLAN DE
GESTION DES GROUPES VULNERABLES
DANS LE CADRE DU PROJET PRECAPE

Le 20 octobre 2025, il s'est tenu dans la salle de réunions de la paroisse catholique de WALIKALE, une séance de restitution du Plan en faveur des groupes vulnérables.

Étaient présent dans cette séance les représentants des différents groupes des personnes rencontrés durant les consultations populaires réalisées au près des groupes vulnérables, ainsi que les partenaires et acteurs qui travaillent avec les derniers du 20 au 21 octobre 2025, y compris les autorités administratives militaires et locales en vue de l'élaboration d'un Plan des groupes vulnérables.

Cette séance de restitution du Plan des groupes vulnérables a eu lieu dans le cadre de réalisation des activités du Projet de prévention et réponse à la VBG, EARS, en WALIKALE/ Nord-Kivu.

L'objectif de la séance était de mettre à disposition des personnes ayant pris part aux consultations publiques les informations relatives au contenu du Plan des groupes vulnérables à travers son comité exécutif.

Les résultats attendus de la séance sont :

- Partager avec le public à travers ses représentants, le contenu du Plan en faveur des groupes vulnérables à travers son

⑤ Resumé exécutif.

- Recueillir les suggestions/Recommandation des participants.

- Faire comprendre à chacun des intervenants dont roles pour la réussite de la mise en oeuvre du Plan des groupes vulnérables.

Présence/participation: Confer la liste de présence en Annexe de ce Procès-Verbal (PV).

Déroulement de la Séance

À l'ouverture de la séance, le responsable de la Sauvegarde Environnementale & Sociale du FSRDC souhaites la bienvenue à l'ensemble des participants tout en insistant sur l'importance de la séance. En suite le CSÉS du FSRDC Monsieur Sylvain MAMAMBA a présenté brièvement le projet ainsi que ses composantes.

L'Ordre du jour de la séance a porté sur les points suivants:

- La présentation sommaire du Projet PRECAPE et de ses activités

- Présentation de Plan des groupes vulnérables à travers son résumé exécutif;

- Une séance de question-réponses;

- La rédaction et la validation du PV par les participants.

1. La présentation sommaire du FSRDC a porté essentiellement sur sa création, sa formation juridique et tutelle et sa mission.

Numéro du questionnaire

|_|_|_|_|_|

Enquête Baseline Elevage 2025

Comment vous présenter et présenter l'objectif de l'entretien :

- Je m'appelle _____ et je travaille pour le Fond-social RDC.
- Votre ménage a été sélectionné aléatoirement parmi tous les ménages de la région pour cette enquête. L'objectif de cet entretien est de recueillir des informations actualisées sur le niveau de la consommation alimentaires des ménages.
- L'enquête est menée sur la base du volontariat et les informations que vous donnerez seront confidentielles. Ces informations serviront à l'élaboration de rapports, mais aucun nom ne sera cité. Il n'y aura aucun moyen d'identifier les personnes qui ont fourni les informations collectées.
- Auriez-vous un instant à m'accorder (30 minutes environ) pour cet entretien ? Consentement donné "

Ne dites rien qui laisse à penser que les résultats de l'entretien pourraient avoir une incidence sur les droits du ménage, car cela risquerait d'influencer les réponses.

Date de l'entretien |_20_|10_| jour |_0_|10| mois |_2_|0_|2_|5_|
année

Code du superviseur |_|_|_|_|

(À remplir
par le superviseur)

SECTION 0 : IDENTIFICATION

Q001	Province :
Q002	Territoire.....
Q003	Secteur
Q004	Groupeement :
Q005	Village :
Q006	Nom du répondant :
Q007	Code de l'enquêteur :

Section 1 : Accès à la terre et types d'élevage			
Q1	Avez – vous une terre pour l'élevage (pâturage)?	1= Oui 2= Non	
Q2	Si oui, comment l'aviez- vous acquise ?	1= Achat 2= Location 3= Cession 4=Plaidoyer FSRDC 5= Donation	
Q3	Si oui, pratiquez-vous l'élevage sur cette terre ?	1= Oui 2= Non	
Q4	Si oui, quel élevage ? (choix multiple)	1= Petits ruminants (ovins et caprin) 2= bovins 77= Autres à préciser	
Q5	Concernant cet élevage, êtes-vous	1 = propriétaire 2= employé par le propriétaire du cheptel 3= les deux 77 = autre (précisez)	
Q6	De combien d'hectare de pâturage disposez-vous ?	Ha	
Q7	Estimez le revenu moyen mensuel que vous retirez de ces activités ?	USD CDF	
Q8	Quel type d'élevage domestique pratiquez-vous ?	1 = volaille (poule/canards)	

		2 = cuniculture (lapins) 3 = cobayes 4 = porcs 77 = autre (précisez)	
Q9	Concernant cet élevage domestique, êtes-vous	1 = propriétaire 2 = employé par le propriétaire du cheptel 3 = les deux 77 = autre (précisez)	
Q10	Quelle est la surface que vous consacrer à cette activité ?	m ²	
Q11	Estimez le revenu moyen mensuel que vous retirez de cette activité ?	USD CDF	
	Estimez votre rayon de commercialisation ; en kilomètre	Km	
Section 2 : Service Vétérinaire et Vaccination			
Q12	A combien de kilomètre se trouve le premier centre vétérinaire ?	Km	
Q13	Avez-vous accès à ce centre vétérinaire ?	1 = Oui 2 = Non	
Q14	Si non, pourquoi	1 = pas de ressource financière pour payer le service vétérinaire et/ou le transport 2 = service vétérinaire non fonctionnel 3 = pas de transport 4 = pas d'intérêt 77 = autre (précisez)	
Q15	Dans les 12 derniers mois, avez-vous fait vacciner vos animaux ?	Bovins Caprins et ovins Lapins Cobaye Poules et canards Porc	1 = Oui 2 = non si, oui : quand 1 = Oui 2 = non si, oui : quand 1 = Oui 2 = non si, oui : quand 1 = Oui 2 = non si, oui : quand 1 = Oui 2 = non si, oui : quand

Q16	Dans les 12 derniers mois, avez-vous fait déparasiter vos animaux ?	Bovins Caprins et ovins Lapins Cobaye Poules et canards Porc	1 = Oui 2= non si, oui : quand 1 = Oui 2= non si, oui : quand 1 = Oui 2= non si, oui : quand 1 = Oui 2= non si, oui : quand 1 = Oui 2= non si, oui : quand
Q17	Qui a organiser la campagne de vaccination/déparasitage	1 = les services vétérinaires du gouvernement 2 = ONG nationale 3= ONG internationale 4 = ne sais pas 77 = autre (précisez)	
Q18	Quel est le nom de ce partenaire ?		
Q19	Estimez votre rayon de commercialisation de vos produits issus de l'élevage, en kilomètre	Km	
Q20	Quels sont les principaux pôles d'affectation de vos revenus ?	1= Nourriture et eau 2= Articles Ménager 3= La santé 4= Frais scolaire 5= Education 6= Logement 7= Habillement 8= Transport 9= Communication 10= Charbons ou bois pour la cuisine - 77= Autres à préciser	
Q21	Après avoir dépensé sur la nourriture avez-vous suffisamment d'argent pour couvrir les autres besoins (santé, éducation, etc) (cfr ceux qui ont affecté à la nourriture)	1 = Oui 2 = Non	

Section 3 : Formations déjà reçues			
Q22	Aviez-vous déjà suivi une formation sur les techniques d'élevage ?	1= Oui 2= Non	
Q23	Par quel organisme avez-vous reçu cette formation ?	1= ONG internationale 2= ONG locales 3= RECO 4= Agents de l'Etat 5= Particuliers 77= Autres	
Q24	Quel est le nom de ce partenaire		
Q25	Si oui, quels sont les thèmes développés ?	1= Santé animale 2= Valorisation des déjections animales dans l'agriculture 3= Transformation (produits laitiers, charcuterie....) 4 = Reproduction 77= Autres à préciser.	
Q26	Pratiquez-vous ces notions depuis que vous avez été formé ?	1= Oui 2= Non	
Q27	Lesquelles de ces notions n'utilisez-vous pas ?	1= Santé animale 2= Valorisation des déjections animales dans l'agriculture 3= Transformation (produits laitiers, charcuterie...) 4 = Reproduction 77= Autres à préciser.	
Q29	Utilisez-vous les déjections animales dans vos champs ?	1= Oui 2= Non	

Enquête Baseline Food Sec Agriculture 2025

Section 1 : Accès à la terre et techniques culturales			
Q1	Avez – vous une terre ?	1= Oui 2= Non	
Q2	Si oui, comment l'aviez- vous acquise ?	1= Achat	

		2= Location 3= Cession 4=Plaidoyer FSRDC 5= Donation	
Q3	Si oui, pratiquez-vous l'agriculture sur cette terre ?	1= Oui 2= Non	
Q4	Si oui, de quelle culture ? (choix multiple)	1= Tubercules (Manioc, pomme de terre, igname, Taro) 2= Céréales (Mais, Riz, sorgho...) 3= Légumineuses (Haricot, Petit pois, soja, Voandzu (Njuku mawe)...) 4= Fourrages (Tripsacum Gliricidia ,Mucuna Lablab... 5= Patate douce 6= Bananier 7= Cultures maraîchères 8= Moringa 77= Autres à préciser	
Q5	Culture	Superficie (Ha)	Récolte (kg)
	Tubercules (Manioc, pomme de terre, igname, Taro)		
	Céréales (Mais, Riz, sorgho...)		
	Légumineuses (Haricot, Petit pois, soja, oandzu (Njuku mawe)...)		
	Fourrages (Tripsacum Gliricidia ,Mucuna Lablab...)		
	Patate douce		
	Bananier		
	Cultures maraîchères		
Q6	Pratiquez-vous le labour ? (cfr Q3)	1= Oui 2= Non	
Q7	Si non, pourquoi ?	1= pas d'outils adapté 2= pas d'intérêt	

		3= autre (précisez)	
Q8	Si oui, quel type de labour ?	1= Labour superficiel 2= Labour profond	
Q19	Comment pratiquez-vous ce labour ?	1= Par la houe 2= Par la traction animale 3= Par le tracteur (Location IPAPEL ou privé)	
Q10	Combien de fois avez-vous désherbé/sarclé vos champs cette saison ?	1= Aucune fois 2= Une fois 3= deux fois 4= Trois fois 5= Plus de trois fois	
Q11	Pratiquez-vous l'arrosage des plants maraichers ?	1= Oui 2= Non	
Q12	Si oui, utilisez- vous	1= 1 arrosoir 2 = 1 seau 3= autre (précisez)	
Q13	Si oui, où puisez-vous l'eau ?	1= Dans le lac 2= Dans les rivières 3= Dans les puits 4= Dans les marigots 77= Autres à préciser	
Q14	Quels sont les outils aratoires que disposez-vous ?	1= Houe 2= Stick 3= Binette 4= Machette 5= Trident 6= Charrue 77= Autres à préciser	
Q15	Pratiquez-vous la rotation des cultures ?	1= Oui 2= Non	
Q16	Si non Pourquoi ?	1= Aucun bénéfice, 2= Ignore l'intérêt, 3= Système agricole de monoculture, 77= Autre à préciser	

Q17	Pratiquez-vous des associations culturales ?	1= Oui 2= Non	
Q18	Si oui lesquelles ?	1= Céréales et légumineuses 2= Associations potagères 3= Agroforesterie 77= Autre à préciser	
Q19	Pratiquez-vous la monoculture ?	1= Oui 2= Non	
Q20	Si oui pourquoi ?	1= Accès limité à la terre 2= Accès limité aux semences 3= Accès limité aux intrants agricoles 4= Autre à préciser	
Q21	Pratiquez-vous l'agroforesterie ?	1= Oui 2= Non	
Q22	Si non, pourquoi ?	1= Ne connais pas l'importance de l'agroforesterie 2= Ne maîtrise pas les techniques de l'agroforesterie 77= Autre à préciser	
Q23	Quels sont les essences végétales que vous utilisez pour l'agroforesterie ? (cfr Q21)	1= Leucaena 2= Calliandra 3= Gliricidia 77= Autre à préciser	
Q24	Quel type de semences utilisez-vous ?	1 = Certifiées 2 = Améliorées 3 = Traditionnelles 4 = Ne sais pas	
Q25	Quelle est votre source d'approvisionnement en semences ?	1= Aide des ONGs locales, Internationales appuyées par FAO 2= Aide des ONGs locales, Internationales appuyées par SENASEM 3= Achat auprès des personnes privées 4= Semences de ferme 5= Don (voisins, familiaux) 77= Autres à préciser	

Section 2: Production agricole et leur consommation			
Q26	Votre production agricole est-elle ?	1 = Intégralement consommée au niveau du ménage 2 = Intégralement vendue 3 = Les deux	
Q27	Estimez votre rayon de commercialisation en kilomètre	Km	
Q28	A combien estimez-vous les revenus tirer de votre production agricole cette saison ?	\$US	
Q29	Quels sont les principaux pôles d'affectation de vos revenus ?	1= Nourriture et eau 2= Articles Ménager 3= La santé 4= Frais scolaire 5= Education 6= Logement 7= Habillement 8= Transport 9= Communication 10= Charbons ou bois pour la cuisine - 77= Autres à préciser	
Q30	Après avoir dépensé sur la nourriture avez-vous suffisamment d'argent pour couvrir les autres besoins (santé, éducation, etc) (cfr ceux qui ont affecté à la nourriture)	1 = Oui 2 = Non	

Section 3 : Formations déjà reçues

Q31	Aviez-vous déjà suivi une formation sur les techniques agricoles ?	1= Oui 2= Non	
Q32	Par quel organisme avez-vous reçu cette formation ?	1= ONG internationale 2= ONG locales 3= RECO 4= Agents de l'Etat 5= Particuliers 77= Autres	
Q33	Quel est le nom de ce partenaire		

Q34	Si oui, quels sont les thèmes développés ?	1= Agriculture améliorée (Techniques de labour, semi ...) 2= Agroforesterie 3= Compostage 4= Fabrication des fumiers 5= Paillage 6= Lutte antiérosive 7= Enfouissement 77= Autres à préciser.	
Q35	Pratiquez-vous ces notions depuis que vous avez été formé ?	1= Oui 2= Non	
Q36	Lesquelles de ces notions n'utilisez-vous pas ?	1= Agriculture améliorée (Techniques de labour, semi ...) 2= Agroforesterie 3= Compostage 4= Fabrication des fumiers 5= Paillage 6= Lutte antiérosive 7= Enfouissement 77= Autres à préciser.	
Q37	Pourquoi ne valorisez-vous pas le savoir acquis lors des formations ?	1 = Pas envie 2 = Par manque d'accès à la terre 3 = Par manque d'accès aux semences 4 = Par manque d'accès aux intrants agricoles 5 = Par manque de main d'œuvre 6 = Par manque de temps 7 = Ne sais pas 77 = autres (précisez)	
Q38	Utilisez-vous des intrants fertilisants dans vos champs ?	1= Oui 2= Non	
Q39	Si oui, lesquels ?	1= Fertilisants chimiques 2= Fertilisants organiques 3= Les deux à la fois	
Q40	Si non,	1= engrais biologique non disponible 2= engrais chimiques non disponible	

		3= trop cher 4= autre (précisez	
--	--	------------------------------------	--

Enquête Baseline Relèvement Economique 2025

Section 1 : Type d'Activité Génératrice de Revenus			
Q1	Quelle activité génératrice souhaitez-vous recevoir.	1 = Menuiserie 2 = Couture 3 = informatique 4 = électricité 5 = mécanique 77= autres (précisez)	
Q2	Pourquoi avez-vous choisi cette activité génératrice de revenus	1 = activités familiale traditionnelle 2 = demande (supposée) sur le marché local 3 = intérêt personnel 77 = autre (précisez)	
Q3	Avez-vous déjà reçu une formation concernant cette activité génératrice de revenus ?	1 = oui 2 = non	
Q4	Quelle type d'organisme a dispensé la/les formation(s)	1 = les services du gouvernement 2 = ONG nationale 3= ONG internationale 4 = ne sais pas 77 = autre (précisez)	
Q5	Quel est le nom de ce partenaire ?		
Q6	Quelle est votre expérience dans ce domaine ?	1= Aucune 2= ≤ 1 an 3 = >1 an <5 ans 4 = ≥ 5ans	
Q7	Si vous avez déjà de l'expérience dans cette activité génératrice de revenus, combien cette AGR vous rapportait-elle chaque mois (estimation)?	USD	

Q8	Si vous avez déjà de l'expérience dans cette activité génératrice de revenus, pourquoi avez-vous arrêté ?	1 = manque de capital pour l'entretien du matériel 2 = perte du matériel due au conflit 3 = pas de marché pour acheter les matières premières 4 = pas de débouchés commerciaux (= pas de vente de produits) 77 = autre (précisez)	
Q9	Quels sont les principaux pôles d'affectation de vos revenus ?	1= Nourriture et eau 2= Articles Ménager 3= La santé 4= Frais scolaire 5= Education 6= Logement 7= Habillement 8= Transport 9= Communication 10= Charbons ou bois pour la cuisine - 77= Autres à préciser	
Q10	Après avoir dépensé sur la nourriture avez-vous suffisamment d'argent pour couvrir les autres besoins (santé, éducation, etc) (cfr ceux qui ont affecté à la nourriture)	1 = Oui 2 = Non	
Q11	Estimez votre « rayon commercial » en kilomètre	 Km	

Enquête Baseline SANTE 2025

Q1	Avez-vous accès à un centre de santé à moins de 5 km de votre domicile ?	☐ ☐ Oui ☐ ☐ Non	
Q2	Quel est le type d'établissement de santé le plus proche ?	☐ Hôpital ☐ Centre de santé ☐ Poste de santé ☐ Clinique privée	

		☐ Autre (préciser) :	
Q3	Avez-vous ou un membre de votre famille été malade au cours des 3 derniers mois ?	☐ Oui ☐ Non	
Q4	Si oui, avez-vous consulté un professionnel de santé ?	☐ Oui ☐ Non – Pourquoi ?	
Q5	Quels sont les obstacles rencontrés pour accéder aux soins ? (plusieurs réponses possibles)	☐ Coût élevé ☐ Distance ☐ Manque de personnel ☐ Rupture de médicaments ☐ Autre :	

Enquête Baseline éducation 2025

Q1	Y a-t-il une école primaire accessible à moins de 30 minutes à pied de votre domicile ?	☐ ☐ Oui ☐ ☐ Non	
Q2	Vos enfants sont-ils actuellement scolarisés ?	☐ Oui ☐ Non – Pourquoi ? ☐ Aucune	
Q3	Quelle est la dernière classe atteinte par le membre le plus instruit du ménage ?	☐ ☐ Primaire ☐ ☐ Secondaire ☐ ☐ Supérieur ☐ ☐ Alphabétisation seulement	
Q4	Les écoles de votre zone sont-elles	☐ ☐ Bien équipées ☐ ☐ Moyennement équipées ☐ ☐ Mal équipées ☐ ☐ Je ne sais pas	
Q5	Quelles difficultés éducatives rencontrez-vous dans votre communauté ?	☐ ☐ Manque d'enseignants ☐ ☐ Classes surchargées ☐ ☐ Coût élevé ☐ ☐ Distance ☐ ☐ Autre :	

Enquête Baseline Eau potable 2025

Q1	1. Quelle est votre principale source d'eau potable ?	☐ ☐ Forage / pompe ☐ ☐ Robinet à domicile ☐ ☐ Puits protégé ☐ ☐ Puits non protégé ☐ ☐ Rivière / lac ☐ ☐ Autre :	
Q2	2. Cette source est-elle disponible toute l'année ?	☐ ☐ Oui ☐ Non – Période de pénurie :	
Q3	3. Combien de temps faut-il pour aller chercher de l'eau (aller-retour) ?	☐ ☐ Moins de 15 min ☐ ☐ 15–30 min ☐ ☐ 30 min – 1 heure ☐ ☐ Plus d'une heure	
Q4	4. Est-ce que l'eau est traitée avant consommation ?	☐ ☐ Oui – Méthode : _____ ☐ ☐ Non	

Enquête Baseline Assainissement 2025

Q1	Quel type de toilettes utilisez-vous ?	☐ ☐ Latrines améliorées ☐ ☐ Latrines non améliorées ☐ ☐ Aucune – pratique de la défécation à l'air libre ☐ ☐ Toilettes modernes (WC avec chasse)	
Q2	Est-ce que les toilettes sont partagées avec d'autres ménages ?	☐ ☐ Non ☐ ☐ Oui	
Q3	Existe-t-il un système de gestion des déchets dans votre communauté ?	☐ ☐ Non ☐ ☐ Oui	
Q4	Comment évaluez-vous la propreté de votre environnement ?	☐ ☐ Non ☐ ☐ Bonne ☐ ☐ Moyenne ☐ ☐ Mauvaise	

F. Suggestions / Recommandations (facultatif)

1. Quelles sont vos principales priorités d'amélioration dans votre communauté ?

2. Avez-vous des suggestions pour améliorer les services ?

③ 2. La présentation sommaire du Projet PRECAPE est articulée autour des points suivants :
i) Le contexte ; ii) Les Zones de couverture du projet ;
iii) Les composantes et iv) Ses activités.

3. La présentation du Plan des groupes Vulnérables était faite conformément au contenu de son résumé exécutif à travers les points essentiels suivants :

i). Le contexte du financement du projet ; ii) Les composantes du projet ; iii) Les exigences des politiques de sauvegarde de la BAD dans la mise en œuvre dudit projet

CSOA : Evaluation Environnementale et le SOA :

Participation des parties prenantes et diffusion de l'information ; l'objectif principal du Plan des groupes Vulnérables ; (iv) Le contexte de la mise en œuvre / la coordination du projet ; v) Les impacts devant être générés par la mise en œuvre du projet ; vi) Les indicateurs clés à suivre dans la mise en œuvre du Plan des groupes Vulnérables ; vii) Les recommandations formulées à l'issue des rencontres des consultations populaires réalisées dans la ville de Walikale par le projet ; (ix) les phases et étapes de consultation du Plan des groupes Vulnérables et mécanisme de Gestion des plaintes et
x) Le budget à mobiliser en vue de la mise en œuvre du Plan des groupes Vulnérables.

4. Session des questions et réponses : Cette étape a permis aux participants de poser des questions de clarification / compréhension sur les différentes présentations fait sur le Projet PRECAPE et PGV.

Fait à Walikale, 21/oct/2025.